JUL 19 1965

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothquefra03gouj

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE.

Dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des Arts;

Et où l'on rapporte les Jugemens des critiques sur les principaux ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue.

Par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital.

TOME TROISIE'ME.

A PARIS, RUE S JACQUES,

Chez { PIERRE-JEAN MARIETTE, aux Colonnes d'Hercules. / HYPPOLITTE-LOUIS GUERIN, à Saint Thomas d'Aquin.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Universitas BIBLIOTHECA

PQ
100
.G68B5
#3
1744

Universitas
BIBLIOTHECA

AVERTISSEMENT.

J'Ai rendu compte dans les deux premiers volumes de cet Ouvrage des écrits François qui ont été compoſés ſur notre Grammaire & ſes différentes parties, ſur notre Eloquence & ſes divers genres. L'accueil qu'on leur a fait, & qui a paſſé mes eſpérances, m'invitoit à ne pas faire attendre trop longtems la ſuite de mon travail. Je me ſuis mis en devoir de répondre à cet accueil: mais la difficulté de trouver de certains livres anciens que ſouvent les plus nombreuſes Bibliotheques ne poſſedent pas; le tems qu'il faut employer pour les lire ou du moins pour les parcourir, quelques événemens qui n'ont point été de

mon choix, m'ont empêché de ſatisfaire plutôt à mes engagemens. Après tout, il n'eſt point important que je faſſe ſuccéder rapidement les volumes les uns aux autres : ce qui importe, ce qui doit interreſſer particuliérement, ce que mon devoir exige, c'eſt que je tâche de donner à mon travail toute la perfection dont je puis être capable.

Le projet eſt bon, puiſqu'il a été applaudi, tant en France que parmi les Savans étrangers ; j'ai lieu de croire que l'exécution n'a pas déplû, puiſqu'elle a été loüée. J'ai commencé cependant par une matiere aſſez ſtérile, & peu ſuſceptible d'agrémens. L'hiſtoire de nos Grammaires, des écrits ſur notre Prononciation & notre Ortographe, de nos Dictionaires, &c. me faiſoit craindre à moi-même de préſenter plus d'épines que de fleurs. Néan-

moins, soit la nouveauté du sujet, soit que l'on ait réellement trouvé quelque utilité dans son exécution, l'ouvrage a été assés bien reçu pour que la même année en ait vu deux éditions. On n'a pas tardé surtout à revenir de la prévention où étoient quelques Savans, que mon entreprise pouvoit nuire à l'étude des langues originales, ou du moins réfroidir le zéle qu'on doit avoir pour les étudier, si l'on veut devenir véritablement savant. On a senti qu'un ouvrage de la nature de celui-ci, supposé qu'il fût bien exécuté, pouvoit faire beaucoup d'honneur à notre nation, & à nos Ecrivains, sans apporter aucun préjudice à ceux d'Athenes & de Rome. Et je puis assurer que j'ai été principalement encouragé dans mon entreprise par ceux-mêmes qui avoient paru d'abord la blâmer.

Je me flate que les deux volumes que je donne aujourd'hui ne les feront pas changer de ſentiment. J'y parle de la Poëtique, & je commence à y parler des Poëtes. L'ame de notre poëſie eſt la même que celle qui a animé les Poëtes Grecs & Latins. Nous demandons pareillement du génie, de l'imagination, du feu, de l'enthouſiaſme, quelque choſe de noble, de grand, de ſublime, même dans les piéces qui ne ſemblent dictées que par la nature. Mais notre verſification nous eſt propre : elle n'a rien qui tienne de celle des anciens : il lui a fallu des regles particulieres. Nous en avons été créateurs.

Durant les premiers ans du Parnaſſe François
Le caprice tout ſeul faiſoit toutes les loix :
La rime au bout des mots aſſemblés ſans meſure,
Tenoit lieu d'ornemens, de nombre & de céſure.

C'eſt que ce dit M. Deſpréaux dans le premier chant de ſon Art poëtique.

Ceux qui réüſſirent plûrent par leur naïveté, par un certain naturel dans les penſées & dans les expreſſions, qui fait aimer encore aujourd'hui ce qui nous reſte de leurs productions. Il me ſemble que ce ne fut que vers le quinziéme ſiécle que l'on penſa à faire de notre poëſie un art, & à l'aſſujettir à des regles. L'eſprit philoſophique commençoit alors à conduire un peu la plume de nos Ecrivains. Le génie inventa ces regles, la réfléxion & le goût les ont perfectionnées. M. Deſpréaux, dans l'endroit que je viens de citer, attribuë à Villon la gloire de les avoir entrevuës le premier. Il s'eſt trompé. Sans alléguer contre ſon ſentiment les productions de quelques-uns de nos premiers Poëtes, ſi quelque hazard eût fait tomber entre ſes mains les poëſies de Charles, Duc d'Orleans, petit-fils de

Charles V. Roi de France, pere de Louis XII. & oncle de François I. il n'eſt pas douteux qu'il ne l'eût reconnu plutôt que Villon, pour l'un des fondateurs du Parnaſſe François. C'eſt la remarque que fait M. l'abbé Sallier dans ſes curieuſes obſervations ſur le recueil des poëſies de ce Prince qui ſe trouve manuſcrit à la Bibliotheque du Roi. Il eſt vrai que je n'ai pû découvrir aucun écrit de ce tems-là qui contienne des préceptes ſur notre poëſie, ou notre maniere de verſifier ; & peut-être n'y en a-t'il aucun qui ſoit ſi ancien. Mais il falloit bien que ces préceptes euſſent été trouvés, puiſqu'on les voit obſervés dans les poëſies dont il eſt queſtion. La multitude des écrits didactiques ſur cette matiere, que l'on fit depuis, ſuppléa abondamment à l'indigence des tems qui avoient précédé.

Mém. de l'Acad. des belles lettres, t. XIII.

Dans le compte que je rends de ces divers écrits, je tâche d'en repréſenter le génie, d'en peindre l'eſprit, de donner une idée des vûës qu'ont eu leurs Auteurs, de leurs ſentimens, & même de leurs bizarreries. Mais je donne plutôt une eſquiſſe de chacun, qu'un tableau fini. Un détail trop long auroit pû ennuyer; & je voudrois plaire & inſtruire. C'eſt dans cette vûë que j'ai pris ſur moi le dégoût, ſouvent inſéparable de la lecture de nos vieux Ecrivains, dont il faut, pour l'ordinaire, commencer à étudier le langage, avant que de comprendre les penſées; & que je me ſuis appliqué à n'en laiſſer voir aux autres que ce qu'ils pourroient lire avec quelque ſatisfaction. Je dis ſans façon ce que je penſe de ces anciens écrits: j'en ai, ce ſemble, acquis le droit après l'examen que j'en ai fait: on peut

d'ailleurs les juger plus librement aujourd'hui que lorſqu'ils ont été compoſés. J'ai parlé avec plus de réſerve des Auteurs qui ſont encore en état de nous communiquer leurs lumieres, & de quelques-uns de ceux dont la mémoire encore trop récente ſemble exiger de nous la même attention. Je connois la délicateſſe de l'amour propre qui s'irrite aiſément de la plus légere cenſure ; & ayant moi-même un ſi grand beſoin d'indulgence, combien ne dois-je pas en avoir pour les autres ? Au reſte, de quelque maniere que je me ſois exprimé, on n'a pas beſoin de m'avertir que mes déciſions ne font pas loi : je me le dis le premier, & je ne puis l'oublier. C'eſt par la même raiſon que toutes les fois que j'ai eu à rendre compte de la diverſité des ſentimens de nos Ecrivains, & des conteſtations que leurs écrits ont

pû exciter entr'eux, j'ai pris rarement parti. Content d'expoſer le plus briévement que je l'ai pû, les raiſons apportées de part & d'autre, j'abandonne aux lecteurs le droit de prononcer l'arrêt. Quand on n'a pas aſſés d'autorité pour faire pancher la balance, il vaut mieux la laiſſer dans l'équilibre. Je n'ambitionne point d'augmenter le nombre de ces critiques pleins d'audace dont la cenſure reſſemble plus à un torrent qui ne roule que pour détruire, qu'à un fleuve paiſible & tranquille qui apporte la fécondité partout où il coule.

Après avoir parlé dans le troiſiéme volume des ouvrages ſur la Poëtique & ſes différentes parties, je paſſe dans le quatriéme aux traductions Françoiſes des anciens Poëtes Grecs & Latins. J'en ai découvert un grand nombre qui ont échappé aux recherches de M. Bail-

let, & des autres critiques qui ont entrepris d'écrire sur le même sujet. Dès le regne de François premier, je vois une loüable émulation pour étudier les plus anciens Auteurs Grecs & Latins, & pour les traduire en notre langue, surtout les Poëtes. Le Prince animoit ces sortes d'études, en récompensant ceux qui s'y appliquoient. C'étoit un moyen assuré de multiplier les Ecrivains, & de faire fleurir les lettres. On n'eut pas moins d'ardeur pour mettre en François les Auteurs qui avoient illustré le siécle d'Auguste. Je le montrerai dans la suite : je commence même à le faire dans le quatriéme volume qui est terminé par les traductions de Plaute & de Térence.

Ce zéle de nos ayeux est d'autant plus admirable, que la France fut plongée alors, & durant une longue suite d'années, dans une insi-

nité de désordres, de révolutions, de guerres intestines, de maux de toute espece, événemens peu favorables aux Muses qui aiment le repos & la tranquillité. Je conviens qu'on ne peut guéres loüer aujourd'hui que les efforts que les Ecrivains de ce tems malheureux firent, pour tirer les lettres des ténébres où elles n'avoient été que trop longtems ensevelies. J'avoüerai même que leurs efforts ne produisirent presque rien qui, dans le siécle éclairé où nous vivons, mérite notre attention, ou du moins notre estime. Mais il falloit commencer : & si les commencemens sont toujours fort imparfaits, ils ouvrent le chemin, ils tracent des routes, ils invitent à y entrer, ils en facilitent la voie. Je m'imagine qu'il y a une satisfaction digne d'un homme raisonnable, à connoître ces premiers es-

forts, & à en ſuivre le progrès.

Pour contribuer, ſelon mon pouvoir, à donner cette ſatisfaction à mes lecteurs, je les conduis depuis nos premiers écrits didactiques ſur notre poëſie, juſqu'aux plus modernes : depuis les plus anciennes traductions imprimées, juſqu'aux plus récentes. J'ajoute que, dans la même vûë, j'ai cru devoir prendre dans ces nouveaux volumes une route un peu différente de celle que j'ai ſuivie dans les deux premiers, & ſurtout dans le ſecond. Quelques perſonnes dont je reſpecte le jugement, ont un peu blâmé la longueur de quelques-unes de mes analyſes : ils auroient voulu que j'euſſe parlé plus moi-même que les Auteurs dont j'ai analyſé les écrits. J'avois cru devoir m'en faire une eſpece de loi, afin qu'on ne m'accusât point de prêter aux autres des ſentimens

qu'ils n'auroient pas. Le ſeul inconvénient que j'y ai trouvé, c'eſt qu'en ſuivant cette méthode, le diſcours eſt moins preſſé, moins vif, plus ſujet à quelques répétitions. J'ai donc tâché de l'éviter dans ces deux nouveaux volumes.

Docile, autant qu'il m'a été poſſible, aux avis que l'on m'a donnés, j'expoſe en peu de mots les ſentimens de chaque Auteur, & je ne rapporte leurs propres paroles que lorſque je l'ai cru indiſpenſable. Comme la plûpart des Auteurs ſe copient mutuellement, & que ce qui a été dit par les premiers ſe trouve ſouvent répété par ceux qui ont écrit depuis, je me contente d'avertir de cette reſſemblance dans les ſentimens. C'eſt par la même raiſon, que ſans trop renverſer l'ordre chronologique, j'ai rapproché les uns des autres ceux qui ont traité le même ſujet.

Sur tout le reſte, je ne me ſuis point écarté de mon premier plan. J'ai continué à profiter de tout ce que j'ai trouvé dans ceux qui ont écrit avant moi de ſenſé, de judicieux, de digne d'être remarqué. Plus l'on me ſuppoſera indigent par moi-même, moins l'on doit trouver mauvais que je profite des richeſſes d'autrui. Je conſens que chacun reclame ſon bien partout où il le trouvera dans mon ouvrage. Je ne me cache point : j'indique mes ſources : mais je laiſſe aux critiques pointilleux leur méchaniſme des *guillemets* & des *crochets*, dont ils auroient voulu que j'euſſe chargé les marges de mon livre. Chacun a ſon goût ; celui-ci n'eſt pas le mien. Qu'ils continuent à me traiter de plagiaire, pour avoir fidélement exécuté ce que j'avois ſolemnellement promis de faire ; je les abandonne à leur mauvaiſe

humeur. Je voudrois avoir plus lû & plus retenu ; mon ouvrage y gagneroit plus de fonds, & plus d'ornemens. J'aime mieux adopter ce qui eſt avoüé pour bon, que de créer de moi-même, au hazard de n'être que médiocre.

Si mon quatriéme volume paroît plus varié que le troiſiéme, il faut l'attribuer principalement à la matiere qui y eſt traitée. Chaque traduction a ſon caractere particulier ; chaque traducteur a ſon goût & ſon génie qui lui ſont propres. La peinture de chacun, maniée par un pinceau plus délicat que le mien, pourroit être fort agréable. Je ne me vante pas de lui avoir donné tout le gracieux dont elle peut être ſuſceptible. Tout ce que j'ai pû faire, ç'a été de le tenter. L'hiſtoire de la diſpute pour & contre Homere, qui ſuit le compte que je rends des traductions de

ce Poëte, eſt au moins un épiſode qui interreſſe par lui-même. J'en ai écarté tout ce qui n'appartient qu'à la conteſtation générale ſur les anciens & les modernes. Cet article viendra en ſon tems : j'ai crains qu'ici il ne m'éloignât un peu trop de mon objet : je l'ai reſtraint à ce qui regarde Homere. Comme preſque tous les acteurs de cette diſpute ne vivent plus, j'ai cru pouvoir parler de cette conteſtation avec une ſorte de liberté. Mais je me ſuis abſtenu de décider ouvertement entre les contendans. L'hiſtorien n'eſt que narrateur, & je ne ſuis qu'hiſtorien. Si j'ai pris ailleurs la liberté de faire quelques réfléxions plus morales que critiques, ſurtout en parlant des écrits didactiques ſur les piéces de théâtre, & des Poëtes dont la lecture eſt dangéreuſe pour les mœurs, je n'en fais point d'excuſes : j'ai ſuivi autant mon devoir

que mon goût particulier. Un Auteur chrétien doit ſe montrer chrétien partout : j'eſpere que les lecteurs ſenſés, loin de le trouver mauvais, me blâmeroient d'une retenuë que j'aurois raiſon de me reprocher le premier. Je ne me ſuis pas moins efforcé d'ailleurs de donner une idée juſte & exacte des écrits même que je ne puis approuver. Je tâcherai d'être fidele à la même exactitude, ſoit lorſque je parlerai des traductions des Poëtes Latins depuis Térence, ſoit lorſque je donnerai l'hiſtoire des Poëtes François. Je dis l'hiſtoire : car je ne crois pas que l'on exige de moi que je parle de chacun de leurs ouvrages. Le détail en ſeroit immenſe ; & je ne ſçai ſi quelqu'un le trouveroit utile, ou pourroit le ſuivre ſans ennui. Je renvoyerai ce détail au Catalogue qui terminera cette matiere.

J'en dis autant de nos Romanciers. Comme nos Poëtes, mon deſſein eſt de les partager en différentes claſſes, de donner une idée du goût, du génie, du caractere de chacun, & de m'étendre peu ſur leurs productions en particulier. Au reſte, ſi l'on me donne de meilleurs avis, je ferai en ſorte de m'y conformer, en me réſervant toujours la liberté de ne point offrir d'encens à ce que la pudeur & la Religion réprouvent également. Tout mon déſir eſt de m'efforcer de répondre à l'accueil que l'on a bien voulu faire à mes deux premiers volumes.

J'ai néanmoins eſſuyé quelques critiques ; & je n'ai point dû en être ſurpris. C'eſt le ſort ordinaire des ouvrages auſquels le public ne refuſe pas quelque attention. Ceux qui m'ont applaudi, & dont il me convient de taire les noms, quel-

que gloire que je puſſe retirer de leur approbation, n'ont peut-être cherché qu'à m'encourager dans une entrepriſe ſi longue, & qui a des difficultés qui m'ont ſouvent effrayé. A l'égard des critiques, je dois ſuppoſer qu'ils n'ont travaillé que pour m'inſtruire. C'eſt dans cette vûë que j'ai lû leurs cenſures. Si elles m'ont été peu utiles, ce n'eſt pas sûrement que j'aye manqué de docilité pour en profiter. Mais quelle utilité pouvois-je retirer des vaines déclamations de M. Gayot de Pitaval, irrité de ce que je n'ai pas propoſé comme un modéle d'éloquence ce qu'il a mis du ſien dans ſes Cauſes célébres : de la défenſe qu'un des Auteurs des Mémoires de Trévoux a jugé à propos de faire de la Théologie ſcholaſtique à laquelle je lui proteſte que je ne prends aucun intérêt : de la lettre plus comique que ſérieuſe

où le pere Caſtel fait l'apologie de ſes propres talens, que je n'ai point entrepris de rabaiſſer, & dans laquelle il veut prouver que je n'ai point, comme lui, l'eſprit géométrique, parce que mon ſupplément du Dictionaire de Moréri eſt en deux volumes *in-folio*, & que cette Bibliothéque Françoiſe doit avoir pluſieurs volumes *in-douze*. De pareilles critiques peuvent contenter ceux qui les font ; & j'aurois tort de m'oppoſer à leur ſatisfaction : mais qui peuvent-elles éclairer ?

Un ſeul critique m'a été de quelque utilité : c'eſt M. l'abbé Granet. Au moins eſt-ce ſur ſon propre témoignage que je lui attribuë ce qui eſt dit de mes deux premiers volumes dans trois ou quatre feuilles des *Obſervations ſur les Ecrits modernes* : comme c'eſt ſur le témoignage de quelques-uns de ſes amis, que

je le fais Auteur de deux lettres ſuppoſées écrites de Chartres, dont il a bien voulu groſſir ſes *Réflexions ſur les ouvrages de Littérature.* Je veux bien croire, puiſqu'il m'en a fait aſſurer, qu'il a eu de bonnes vûës, & même juſques dans les déclamations, les vivacités, les ironies dont il s'eſt cru en droit d'aſſaiſonner ſes différentes critiques. Mais ſon zéle vif & ardent pour ma perfection, me porte à croire qu'il auroit vû avec peine que je fuſſe devenu en cela ſon imitateur, ſi j'avois entrepris de lui répondre. Auſſi ai-je ſçu diſtinguer dans ſa critique les écarts où la prévention & un intérêt perſonel l'avoient entraîné, des obſervations ſenſées qu'il a faites ſur quelques endroits de mon ouvrage. J'ai mépriſé les premiers; j'ai fait uſage des autres dans ma ſeconde édition. Si le fruit que j'en ai retiré, ſe réduit à peu de choſe;

c'eſt que je ne ſuis pas d'accord ſur tout le reſte avec le critique. Je m'étois propoſé de lui en dire les raiſons ; j'avois deſtiné la fin de cet Avertiſſement à cet expoſé : mais ſa mort m'oblige à le ſupprimer. Il ne me conviendroit pas de diſputer contre un Ecrivain qui n'eſt plus en état de ſe défendre ; & je ſuis fort éloigné de vouloir même paroître attaquer la mémoire d'un homme dont j'ai toujours eſtimé les talens, & dont je regarde la mort comme une perte pour les Lettres.

TABLE

DES NOMS DES AUTEURS, dont il eſt parlé dans cet Ouvrage.

A.

ALGAY DE MARTIGNAC, (*Etienne*) *tome 4. page 429.*
d'Aneau, (*Lambert*) *t. 4. p. 152.*
Antonini (L. *A.*) *t. 3. p. 178. 179.*
Argens, (*N. Boyer d'*) *t. 3. p. 141.*
Arnauld, (*Antoine*) *t. 3. p. 325.*
Arouet de Voltaire, (*François-Marie*) *t. 3. p. 173. & ſuiv. 210. & ſuiv. 225. 382. & ſuiv. t. 4. p. 131.*
Aubert, (*Eſprit*) *t. 3. p. 111. 418. & ſuiv.*

B.

de BAÏF, (*Lazare*) *t. 4. p. 168. 187.*
de Baïf, (*Jean-Antoine*) *t. 4. p. 154. 168. 284. 307. 315. 320. 398. 415.*
Baillet, (*Adrien*) *t. 3. p. 29. 40. & ſuiv. 57. 58. 66. 100. 186. 194. 313. t. 4. 184. 215. 239. 251. 288. 333. 338. 342. 348.*
Balzac. *Voyez* Guez.
Banier, (*Antoine*) *t. 4. p. 145. 146.*
Barnes, (*Joſué*) *t. 4. p. 242. & ſuiv.*
Baron. *Voyez* Boyron.
de la Barre, (*Louis-François-Joſeph*) *t. 3. p. 168. & ſuiv.*
Baudelot de Dairval, (*Céſar*) *t. 4 p. 146.*
Baudouïn (*Jean*) *t. 3. p. 146.*
Baudouïn, (*N.*) *t. 3. p. 44.*

Bayle, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 241. 251. 404.
Beauchamp. *Voyez* Godard.
Bel, (*Jean-Jacques*) *t.* 3. *p.* 140. *& ſuiv.*
du Bellay, (*Joachim*) *t.* 3. *p.* 98. *& ſuiv.* *t.* 4. *p.* 168.
Belleau, (*Remy*) *t.* 4. *p.* 161. 162. 241. *& ſuiv.* 246. 247. 348.
Bernard, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 31.
Binet, (*Claude*) *t.* 4 *p.* 216.
le Blanc, (*Jean-Bernard*) *t.* 3. *p.* 292. *& ſ.*
le Blanc, (*Richard*) *t.* 4. *p.* 151.
Blondel, (*François*) *t.* 4. *p.* 277. *& ſuiv.*
Boileau, (*Gilles*) *t.* 3. *p.* 284.
Boileau Deſpreaux (*Nicolas*) *t.* 3. *p.* 125. *& ſuiv.* 191. 313. *& ſuiv.* 341. 353. *t.* 4. *p.* 26. 69. 273. 404. 434. 458.
de Boiſſiere, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 110.
de Boiſſy, (*Louis*) *t.* 4. *p.* 130.
Boitet, (*Claude*) *t.* 4. *p.* 27. 31. 338.
Boivin, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 352. *& ſuiv.* *t.* 4. *p.* 45. 46. *& ſuiv.* 59. *& ſuiv.* 62. 105. *& ſuiv.* 140. 142. *& ſuiv.* 169. 177. 221. *& ſuiv.* 211. *& ſuiv.* 229. 328.
du Bos, (*Jean-Baptiſte*) *t.* 3. *p.* 20. 64. 135. *& ſuiv.*
du Boſc, (*Nicolas* PIERRE) *t.* 3. *p.* 58.
Boſcheron, (*N.*) *t.* 4. *p.* 110. *& ſuiv.*
Boſquet, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 323.
le Boſſu, (*René*) *t.* 3. *p.* 159. *& ſuiv.* *t.* 4. *p.* 57. 62.
Bouchet, (*N*) *t.* 3. *p.* 15.
Bouchetel, (*Guillaume*) *t.* 4. *p.* 186.
Bougeant, (*Guillaume-Hyacinthe*) *t.* 3. *p.* 47. 48. 179. 180.
Bouhier, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 397. *& ſuiv.*
Bourlé, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 414.
Bourlier, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 414.
Boyer, (*Paul*) *t.* 3. *p.* 436.
Boyron, *dit* Baron, (*Michel*) *t.* 4 *p.* 445. *& ſ.*

Brucys,) *David-Auguſtin*) *t.* 3. *p* 64. 80. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 437. 438.
Brumoy, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 152. 228. *& ſuiv.* 303. 304. 326. 338. *t.* 3. *p.* 165. 170. *& ſuiv.* 190. *& ſuiv.* 226. *& ſuiv.*
le Brun, (*André*) *t.* 3. *p.* 287. *& ſuiv.* 337.
Bruzen de la Martiniere, (*N.*) *t.* 3. *p.* 39. 151. 270. 335. 338. 341. 344. 360. *& ſuiv.* 434.
Buffier, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 132. *& ſuiv.* 435. *t.* 4. *p.* 124. *& ſuiv.*

C.

CAhuzac, (*N.*) *tome* 4. *page* 48. 49.
de Calliere, (*François*) *t.* 3. *p.* 132.
Calmet, (*Dom Auguſtin*) *t.* 3. *p.* 5. 7.
du Cerceau, (*Jean-Antoine*) *t.* 4. *p.* 123. 132.
Certon, (*Salomon*) *t.* 4. *p.* 24. *& ſuiv.* 44.
Challine, (*Denys*) *t.* 3. *p.* 312. 313.
de Chalons, (*N.*) *t.* 3. *p.* 340. 421. *& ſuiv.* 424.
de Chanſierges, (*N.*) *t.* 3. *p.* 388. 389.
de Charnes, (*Jean-Antoine*) *t.* 3. *p.* 113.
Charpentier, (*François*) *t.* 4. *p.* 328.
de la Chauſſée. *Voyez* Nivelle.
le Chevalier d'Agneau, (*Antoine*) *t.* 3. *p.* 70. *& ſuiv.*
le Chevalier d'Agneau, (*Robert*) *t.* 3. *p.* 70. *& ſuiv.*
Chreſtien, (*Florent*) *t.* 4. *p.* 332. *& ſuiv.*
Chriſtius, (*Jean-Frederic*) *t.* 4. *p.* 253.
le Clerc, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 35. 165. *t.* 4. *p.* 379.
Cleric, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 132.
Colletet, (*Guillaume*) *t.* 3. *p.* 259. *& ſuiv.* 327. *& ſ.* 339. *& ſuiv.* 367. *& ſ. t.* 4. *p.* 303. *& ſuiv.*
Colletet, (*François*) *t.* 3. *p.* 419.

Collier, (*Juſtin*) *t.* 3. *p.* 151.
Corbin (*Robert*) *t.* 3. *p.* 104.
Corneille, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 39. 62. 192. *& ſuiv.*
Coſtar, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 333.
Coſte, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 353. *& ſuiv.* 356 *& ſuiv. juſqu'à* 370.
de Cotel, (*Antoine*) *t.* 4. *p.* 19. 298.
Cotin, (*Charles*) *t.* 3. *p.* 314. *& ſuiv.* 345
le Couraver. (*Pierre-François*) *t.* 3. *p.* 165
de Courbeville, (*François*) *t.* 3. *p.* 151.
Couture, (*Jean-Baptiſte*) *t.* 3. *p.* 18. 19.
Croix-du-Maine, (*la*) *Voyez* Grudé.
de la Croix, (*A. Pherotée*) *t.* 3. p. 430.
Cybille, (*Gilles*) *t.* 4. *p.* 411.

D.

DACIER, (*André*) *t.* 3. *p.* 48. 57. 58. *& ſuiv.* 72. *& ſuiv.* 168. 242. 243. 316. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 54. 71. 118. 169. *& ſuiv.* 271. 317. *& ſuiv.*
Dacier, (*Anne* le Fevre) *t.* 3. *p.* 27 228. *& & ſuiv t.* 4. *p.* 39. *& ſuiv.* 56. *& ſuiv.* 74. *& ſuiv.* 81. *& ſuiv.* 120. *& ſuiv.* 138. 169. 215. *& ſuiv.* 240. *& ſuiv.* 247. *& ſuiv.* 342. 344. *& ſuiv.* 371. *& ſuiv.* 406. *& ſuiv.* 415. *& ſuiv.* 432. *& ſuiv.*
Delaudun d'Aigaliers, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 100. *& ſuiv.*
de Deimier, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 111. 417. *& ſuiv.*
Desfontaines. *Voyez* Guyot.
Desmareſts de ſaint Sorlin, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 129. 154. 314.
Devin, (*N.*) *t.* 4. *p.* 68. 69.
Dorneval, (*N.*) *t.* 4. *p.* 135.
le Duchat, (*Jacob*) *t.* 3. *p.* 93.
Duché de Vancy, (*Joſeph-François*) *t.* 4. *p.* 310. *& ſuiv.*

Duchesne, (*André*) *tome* 3. *page* 313.

E.

Van Effen, (*Juste*) *tome* 4. *pages* 112. 113. Etienne, (*Charles*) *t.* 4. *p.* 420.

F.

Fabricius, (*Jean-Albert*) *t.* 4. *p.* 14. 29. 268. 317. 318.
Fabry, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 87. 89. 92. 416.
Favier, (*N.*) *t.* 4 *p.* 72.
Faure, (*N.*) *t.* 4. *p.* 134.
Faydit, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 148.
De la Faye. *Voyez* Leriget.
Feau, (*Charles*) *t.* 4. *p.* 399.
Fenelon, (*François* Salignac de la Mothe,) *t.* 3. *p.* 131. *t.* 4. *p.* 98. 99.
le Fermat, (*Samuel*) *t.* 4. *p.* 336. 337.
le Fevre, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 438. 439. *& suiv.*
le Fevre, (*Tanneguy*) *t.* 4. *p.* 3. 42. 150.
le Fevre, (*N.*) *t.* 4. *p.* 127.
le Fevre, (*N.*) *t.* 3. *p.* 21.
le la Fevrerie, (*N.*) *t.* 3. *p.* 15.
fiot, (*N.*) *t.* 3. *p* 429.
fleury, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 1. 2. 5. 6. 17. 55. *t.* 4. *p.* 42.
le *la* Fontaine, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 65. 446. *& suiv.*
fontaine, (*Charles*) *t.* 3. *p.* 67. 68. 98.
fontenelle, (*Bernard* le Bovier de) *t.* 3. *p.* 265. *& suiv.*
Fort de la Moriniere, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 47. 54. 369.
la Fosse, (*Antoine*) *t.* 4. *p.* 242. 252. *& suiv.* 270.
Fourcroix, (*Bonaventure*) *t.* 3. *p.* 30. 31.
fourmont, (*Etienne*) *t.* 3. *p.* 8. 9. *t.* 4. *p.* 125. *& suiv.* 144. *& suiv.*
fournier, (*Barthelemy*) *t.* 4. *p.* 308. 320.
fraguier, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 19. *& suiv.* 243.

& suiv. 270. *& suiv.* 288. 372. *& suiv.*
t. 4. *p.* 61. *& suiv.* 141. *& suiv.* 260. *&*
suiv. 281. *& suiv.* 297.
Frain du Tremblai, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 10. 11.
& suiv. 63. 64. 163. *& suiv.*
Fremont d'Ablancourt, (*N.*) *t.* 3. *p.* 440.
du Freſne, (*N.*) *t.* 3. *p.* 447.
Fuzelier, (*Louis*) *t.* 4. *p.* 135.

G.

GAcon, (*François*) *tome* 3. *pages* 34.
35 324. *t.* 4. *p.* 113. *& suiv.* 255. *& ſ.*
Gaullyer, (*Denys*) *t.* 3. *p.* 150. 326. 434.
le Gaynard, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 431. 432.
Gayot de Pitaval, (*François*) dans le diſc.
prélim. & *p.* 346.
Gedoyn, (*Nicolas*) *t.* 4. *p.* 259. 263. 282.
Geneſt, (*Charles-Claude*) *t.* 3. *p.* 268. *& ſ.*
Gibert (*Baltaſar*) *t.* 3. *p.* 44. 252. *& suiv.*
Godart de Beauchamps, (*Pierre-François*)
t. 4. *p.* 398. 399. 414. 420. 443.
Godart, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 110.
Godeau, (*Antoine*) *t.* 3. *p.* 365. *& ſ.* 369.
Goulley de Boiſrobert, (*Alexandre*, *t.* 3. *p.* 282.
de Gournay, (*Marie* de Jars) *t* 3. *p.* 111.
Granet, (*François*) *t.* 3. diſc. prélim. & *p.*
39. 196. 199.
le Gras, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 156.
Grevin, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 162.
Groſnet, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 411.
Grudé de la Croix du Maine, (*François*)
t. 3. *p.* 66. *t.* 4. *p.* 9. 186.
le Guardian, (*N.*) *t.* 3. *p.* 282.
Guéret, (*Gabriel*) *t.* 4. *p.* 428. 430.
Gueudeville, (*Nicolas*) *t.* 4. *p.* 389. *& ſ*
Guez de Balzac, (*Jean-Louis*) *t.* 3. *p.* 26
200. *& suiv.* 361.
de Guijon, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 332.
Guyon (*N.*) *t.* 3. *p.* 5.

Guyot, (*N.*) *t.* 4. *p.* 352 *& ſuiv.*
Guyot des Fontaines, (*Pierre-François*) *t.* 3. *p.* 144. 178. 409. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 137. 138.

H.

Habert, (*François*) *t.* 4. *p.* 12. 186.
Hardion, (*Jacques*) *t.* 3. *p.* 282. *t.* 4. *p.* 48. 49. 200 *& ſuiv.* 212. *& ſuiv.* 289. *& ſuiv.* 291. 297.
Hardouin, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 119. *& ſuiv.*
Hedelin, abbé d'Aubignac, (*François*) *t.* 3. *p.* 184. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 110. *& ſuiv.* 437. *& ſuiv.*
d'Herbelot, (*Barthelemy*) *t.* 3. *p.* 408. 409.
Houdart de la Motte, (*Antoine*) *tom.* 3. *p.* 202. *& ſuiv.* 248. *& ſuiv.* 309. *& ſuiv.* 375. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 36. *& ſuiv.* 74. *& ſuiv.* 85. *& ſuiv.* 273. *& ſuiv.*
Huet, (*Pierre-Daniel*) *t.* 3. *p.* 391. *t.* 4. *p.* 63. 67. 297.

J.

Jamyn, (*Amadys*) *t.* 4. *p.* 16. *& ſ.* 20.
l'Infortuné, *t.* 3. *p.* 90. 91. 416.
Jourdan, (*Charles-Etienne*) *t.* 4. *p.* 153. 156. 309. 327.

L.

de Lagausie, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 267. *& ſuiv.*
Lambert, (*Anne-Thereſe* de Marguenat de Courcelles, Marquiſe de) *t.* 4. *p.* 124. 125.
Lamy, (*Bernard*) *t.* 3. *p.* 21. 22.
Lancelot, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 418. *& ſuiv.* 429. *& ſuiv.*
Lenfant, (*Jacques*) *t.* 3. *p.* 123. *t.* 4. *p.* 132.
Leriget de la Faye, (*Jean-François*) *t.* 3. *p.* 377. 378.
de Limiers, (*Henri-Philippe*) *t.* 4. *p.* 379. *& ſuiv. juſqu'à* 389.
de Lomenie de Brienne, (*Henri-Louis*) *t.* 3.

p. 36. 20. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 427.
Longepiére. *Voyez* Réqueleyne.
de Longue, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 391. *& ſuiv.*
Loſme de Monchefnay, (*Jacques*) *t.* 4. *p.* 404. 446.

M.

MAcault, (*Antoine*) *t.* 4. *p.* 45.
de Magny, (*Olivier*) *t.* 4. *p.* 14. *& ſuiv.*
Mahudel, (*Nicolas*) *t.* 4. *p.* 6.
le Maiſtre de Sacy, (*Iſaac-Louis*) *t.* 3. *p.* 325. *t.* 4. *p.* 424 *& ſuiv.*
le Maiſtre, (*Rodolphe*) *t.* 4. *p.* 321.
de Malezieu, (*Nicolas*) *t.* 3. *p.* 202. *t.* 4. *p.* 132 443.
Mallet de Brême, (*N.*) *t.* 3. *p.* 134.
Marin, (*François*) *t.* 4. *p.* 265. *& ſuiv.*
de Marivaux, (*Carlet* de Chamblain) *t.* 4. *p.* 41. 42.
de Marolles, (*Michel*) *t.* 3. *p.* 354. *t.* 4. *p.* 348. *& ſuiv.* 421. *& ſuiv.*
Marot, (*Clement*) *t.* 4. *p.* 6. *& ſuiv.* 398.
Martignac. *Voyez* Algay.
Maſſieu, (*Guillaume*) *t.* 3. *p.* 18. 19. 26. 33. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 52. *& ſuiv.* 55. 107. 263. *& ſuiv.* 281.
Martiniere. *Voyez.* Bruzen.
Maſſon, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 147. 158. 282. 286. 361. *& ſuiv.*
de Maucroix, (*François*) *t.* 3. *p.* 82. *& ſuiv.*
Menage, (*Gilles*) *t.* 3. *p.* 41. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 364. 422. 440. *& ſuiv.*
Merveſin, (*Joſeph*) *t.* 3. *p.* 432. 433.
de la Meſnardiere, (*Hippolyte-Jules* Pilet) *t.* 3. *p.* 108. 116. *& ſuiv.* 156. 183. 288.
Michault, (*Jean-Baptiſte*) *t.* 3. *p.* 294. *& ſuiv.*
Millotet, (*Marc-Antoine*) *t.* 4. *p.* 332.

les Moletz, (*Pierre-Nicolas*) *t.* 3. *p.* 190.
Moliere. *Voyez* Poquelin.
Moreau de Mautour, (*Philibert-Bernard*) *t.* 4. *p.* 147.
Motte (*de la*) *V.* Houdart.
Mourgues, (*Michel*) *t.* 3. *p.* 424. *& suiv.*
le Moyne, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 154.
Muret, (*Marc-Antoine*) *t.* 4. *p.* 413.

N.

NADAL, (*Augustin*) *tom.* 3. *p.* 220. *& suiv.* 412. *& suiv. t.* 4. *p.* 98. *& suiv.*
de la Nauze, (*Louis* Montbrou) *t.* 3. *p.* 351. *t.* 4. *p.* 5. 6.
Nicolas, (*Jean-Pierre*) *t.* 3. *p.* 149. 256. 281. 307. *& suiv.*
Nicole, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 248. 395.
Nicole, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 333. 336. *& suiv.*
Nivelle de la Chaussée, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 386. *& suiv.*
Nodot, (*François*) *t.* 3. *p.* 87.
de Norville, (*N.*) *t.* 3. *p.* 59.
de la Noue, (*N.*) *t.* 3. *p.* 436.

O.

OGIER, (*François*) *t.* 3. *p.* 285.
d'Olivet, (*Joseph*) *t.* 3. *p.* 115. 117. 126. *& suiv. t.* 4. *p.* 328.

P.

PALAPRAT, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 449.
Paquelin, (*Guillaume*) *t.* 4. *p.* 53. *& s.*
Pavillon, (*Nicolas*) *t.* 4. *p.* 304. *& suiv.*
Peletier, (*Jacques*) *t.* 3. *p.* 67. 99. *& suiv. t.* 4. *p.* 21. 22. *& suiv.*
Pellisson-Fontanier, (*Paul*) *t.* 3. *p.* 353.
Perelle, (*André-Robert*) *t.* 3. *p.* 277. *t.* 4. *p.* 137.
Perrault, (*Charles*) *t.* 4. *p.* 65. *& suiv.* 72. *& suiv.* 262. 271. *& suiv.*
du Perrier, (*N.*) *t.* 3. *p.* 115.

des Perriers, (*Bonaventure*) *t.* 4. *p.* 417. 418.
Peſſelier, (*N.*) *t.* 3. *p.* 310.
de Picou, (*Henri*) *t.* 4. *p.* 40. 41.
de la Place, (*Pierre-Antoine*) *t.* 3. *p.* 218. 219.
Pluche, (*Noël*) *t.* 3. *p.* 47.
de Pons, (*Jean-François*) *t.* 3. *p.* 166. 167. *t.* 4. *p.* 87. *& ſuiv.* 114. 115. 122. 123. 127.
de Pontbriant, (*N.*) *t.* 3. *p.* 47.
Pope, (*Alexandre*) *t.* 3. *p.* 277. *t.* 4. *p.* 237. *& ſuiv.*
Poquelin de Moliere, (*Jean-Baptiſte*) *t.* 4. *p.* 400. *& ſuiv.* 450.
de la Porte, (*Luc*) *t.* 3. *p.* 69.
de la Porte, (*Maurice*) *t.* 3. *p.* 437. 438.
Pouilly de Burigni, (*N.*) *t.* 4. *p.* 402.
Pradon, (*N.*) *t.* 3. *p.* 129.
de Prepetit de Grammont, (*Nicolas-Alexandre*) *t.* 3 *p.* 84. *& ſuiv.*
Prevoſt d'Exiles, (*N.*) *t.* 3. *p.* 463. *& ſuiv.*

R.

RACINE, (*Jean*) *tome* 4. *pages* 67. 68. 190 *& ſuiv.*
Racine, (*Louis*) *t.* 3. *p.* 50. *& ſuiv.* 66. 191. 364. 365. *t.* 4. *p.* 160. 209. *& ſuiv.*
Ramſay, (*André Michel*) *t.* 3. *p.* 172. 173.
de Rancé, (*Armand-Jean* le Bouthillier) *t.* 4. *p.* 249.
Rapin, (*René*) *t.* 3. *p.* 66. 118. *& ſuiv.* 157. 158. *t.* 4. *p.* 59. *& ſuiv.* 338. 339.
Raymond, (*N.*) *t.* 4. *p.* 130.
Regnier Deſmarais, (*François-Seraphin*) *t.* 4. *p.* 32. *& ſuiv.* 69. *& ſuiv.* 252.
Rémond de ſaint Mard, (*N.*) *t.* 3. *p.* 145. *& ſuiv.* 239. *& ſuiv.* 253. *& ſuiv.* 280. *& ſuiv.* 289. *& ſuiv.* 307. *& ſuiv.* 323. *& ſuiv.* 338. 342. *& ſuiv.* 363. 380. *& ſ.*

Renard, (*Jean-François*) *t.* 4. *p.* 397.
Renaud de Segrais, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 285. 286.
de Requeleyne de Longepierre, (*Hilaire-Bernard*) *t.* 3. *p.* 263. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 70. 198. 241. 251. *& ſuiv.* 292. *& ſuiv.*
Reſtaut, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 434.
Richelet, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 334. 427. *& ſuiv.*
Richer, (*Henri*) *t.* 3 *p.* 286. 305. *& ſuiv.*
de la Roche, (*N.*) *t.* 3. *p.* 277.
des Roches, (*Catherine*) *t.* 4 *p.* 320.
Rollin, (*Charles*) *t.* 3 *p.* 44. *& ſuiv.* 332. *t.* 4. *p.* 139. 325. 343. 344. 347.
de Ronſard, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 107. 153. *t.* 4. *p.* 216. 217. 247. 328.
de Rotrou, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 397.
Roy, (*Pierre-Charles* (*t.* 3. *p.* 245. *& ſuiv.* 277. *& ſuiv.*
Royhier, (*Guillaume*) *t.* 4. *p.* 45.
de la Rue, (*Charles*) *t.* 4. *p.* 446.

S.

de SAINT DIDIER, (*Ignace-François* DE LIMOJON) *t.* 4 *p.* 127. *& ſuiv.*
Saint Evremont, (*Charles* de ſaint Denys, Sieur de) *t.* 3. *p.* 24. 62. 226. 237. *& ſ.* 248.
de Saint Gelais, (*Octavien*) *t.* 4. *p.* 20. 411.
Salel, (*Hugues t.* 4. *p.* 11. *& ſuiv.*
Sallier, (*Claude*) *t.* 3. *p.* 346. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 165. 167. *& ſuiv.* 200. *ſ.* 275. *& ſ.*
Samſon, (*Jean*) *t.* 4. *p.* 16.
Santeul, *Jean-Baptiſte*) *t.* 3. *p.* 36. *& ſuiv.*
Santeul, (*Claude*) *t.* 3. *p* 36. *& ſuiv.*
Sarrazin, (*Jean-François*) *t.* 3. *p.* 199. *& ſ.*
Saumaiſe, (*Benigne*) *t.* 4. *p.* 330.
Saumaiſe, (*Claude*) *t.* 4. *p.* 331.
de Scudery, (*Georges*) *t.* 3. *p.* 152. 153.
Segrais, *Voyez* Renaud.
de Senecé, (*Antoine* Bauderon) *t.* 3. *p.* 336. *& ſuiv.*

de Sevigné, (*Charles* Marquis) *t.* 3. *p.* 71. *& ſuiv.*
Sevin, (*François*) *t.* 4. *p.* 158. 258.
Sibilet, (*Thomas*) *t.* 3. *p.* 94. *& ſuiv. t.* 4. *p.* 188. 189.
Sorel, (*Charles*) *t.* 3. *p.* 31. 32.
Soubeyran de Scopon, (*N.*) *t.* 3. *p.* 410. 411.
Souchay, (*Jean-Baptiſte*) *t.* 3. *p.* 288. *& ſ.* 346. *t.* 4. *p.* 285. *& ſuiv.*
Souciet, (*Etienne*) *t.* 3. *p.* 224. 225.
du Souhait, (*N.*) *t.* 4. *p.* 25. 26.

T.

TAbourot, (*Etienne*) *t.* 3. *p.* 420.
de la Taille de Bondaroy, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 181.
de la Taille de Bondaroy, (*Jacques*) *t.* 3. *p.* 405.
Tamiſier, (*Pierre*) *t.* 4. *p.* 308. 315. 316. 320. 323. 326. *& ſuiv.*
Temple, (*Guillaume*) *t.* 3. *p.* 33.
Terraſſon, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 64. 144. *t.* 4. *p.* 34. 35. 74. 116. *& ſuiv.*
Themiſeuil de ſaint Hyacinthe, (*N.* Bellair) *t.* 4. *p.* 107. 108.
Thomaſſin, (*Louis*) *t.* 3. *p.* 21. 26. *& ſ. t.* 4 *p.* 57. 62. 184. 185.
Titon du Tillet, (*Evrard*) *t.* 3. *p.* 3. 4.
Tremblay, *Voyez* Frain.
Trublet, (*N.*) *t.* 3. *p.* 401. *& ſuiv.*
Turrin, (*Claude*) *t.* 4 *p.* 299.

V.

VAillant, (*N.*) *tome* 3. *pages* 275. *& ſuiv.*
de la Valterie, (*N.*) *t.* 3. *p.* 315. 316. *t.* 4. *p.* 28. *& ſuiv.*
Vatry, (*René*) *t.* 3. *p.* 64. 168. *& ſuiv.* 216. *& ſuiv.*

Vavaſſeur, (*François*) *t.* 3. *p.* 119. *& ſuiv.* 335. *& ſuiv.* 355. 356.
Vauquelin de la Freſnaye, (*Jean*) *t.* 3. *p.* 104. *& ſuiv.* 310. *t.* 4. *p.* 18. 283. 315. 316.
de Véga, (*Lopez.*) *t.* 3. *p.* 113.
du Verdier de Vauprivas, (*Antoine*) *t.* 4. *p.* 10. 16. 152. 420.
Vida, (*Jerôme*) *t.* 3. *p.* 88.
de Villiers, (*Pierre*) *t.* 3. *p.* 197. 320. *& ſuiv.*

Y.

YARD, (*N.*) *t.* 3. *p.* 226.

Fin de la Table des noms des Auteurs.

TABLE
DES CHAPITRES.

Avertissement. tome 3. page iij
Table des noms des Auteurs dont il est parlé dans cet Ouvrage. t. 3. p. xxv

---

QUATRIE'ME PARTIE.

Des Traités didactiques sur la Poesie.

CHAPITRE I. *DEs Ecrits sur la Poësie en général, son origine, son essence, son utilité.* tome 3. page 1
CHAPITRE II. *Des Ecrits des anciens sur l'Art poetique.* t. 3. p. 55
CHAPITRE III. *Des Ecrits des modernes sur l'Art poetique.* t. 3. p. 88
CHAPITRE IV. *Des Traités sur le poeme épique.* t. 3. p. 152
CHAPITRE V. *Des Ecrits sur la Tragédie & la Comédie.* t. 3. p. 180
CHAPITRE VI. *Des Ecrits sur la poe-*

TABLE DES CHAPITRES.
sie Lyrique, & sur l'Ode. t. 3. p. 241
CHAPITRE VII. *Des Ecrits sur la poesie Pastorale, l'Eglogue & l'Idylle.* t. 3. p. 257
CHAPITRE VIII. *Des Ecrits sur l'Elégie.* t. 3. p. 287
CHAPITRE IX. *Des Ecrits sur la Fable.* t. 3. p. 299
CHAPITRE X. *Des Ecrits sur la Satyre.* t. 3. p. 311
CHAPITRE XI. *Des Ecrits sur l'Epigramme.* t. 3. p. 327
CHAPITRE XII. *Des Ecrits sur le Sonnet, le Madrigal, le Rondeau, & autres petits Poemes, & sur la Parodie.* t. 3. p. 338
CHAPITRE XIII. *Des Ecrits sur la poesie Burlesque.* t. 3. p. 352
CHAPITRE XIV. *Des Ecrits sur la poesie Chrétienne.* t. 3. p. 363
CHAPITRE XV. *Des Ecrits où l'on examine si l'on peut faire des poemes en prose : & sur la Rime.* t. 3. p. 370
CHAPITRE XVI. *Des Ecrits sur les regles de la versification : & des Dictionaires de rimes.* t. 3. p. 414.

CINQUIEME PARTIE.

Des Traductions Françoises des anciens Poetes Grecs & Latins.

Des Traductions des Poetes Grecs.

CHAPITRE I. *Des Traductions de Musée & d'Homere.* tome 4. page 1
CHAPITRE II. *Des Ecrits pour & contre Homere.* t. 4. p. 48
CHAPITRE III. *Des Traductions Françoises d'Héſiode, d'Aratus, & de Nicandre.* t. 4. p. 149
CHAPITRE IV. *Des Traductions des Poetes tragiques Grecs.* t. 4. p. 163
CHAPITRE V. *Des Traductions des Poetes Comiques Grecs.* t. 4. p. 214
CHAPITRE VI. *Des Traductions des Poetes Lyriques Grecs, ou qui ont fait des Odes.* t. 4. p. 239
CHAPITRE VII. *Des Traductions des Poetes Bucoliques Grecs.* t. 4. p. 285
CHAPITRE VIII. *Des Traductions de quelques Poetes Moraux Grecs.* t. 4. p. 303.
CHAPITRE IX. *Des Traductions des Epigrammatiſtes*

TABLE DES CHAPITRES
Epigrammatiſtes Grecs : d'Oppien, de Denys le Géographe & de Nonnus. t. 4. p. 324

SIXIE'ME PARTIE

Des Traductions des Poetes Latins.

CHAPITRE I. *DEs Traductions de Plaute.* tome 4. page 341.
CHAPITRE II. *Des Traductions de Térence.* t. 4. p. 405

Fin de la Table des Chapitres.

APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, la suite du Manuscrit qui a pour titre : *Bibliothéque Françoise ;* je n'y ai rien trouvé qui puisse en empecher l'impression, & j'ai cru que l'ouvrage seroit très-utile & feroit beaucoup d'honneur à nos Ecrivains François. De la Bibliothéque du Roi, le vingt-cinq Avril 1740.

SALLIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé PIERRE-JEAN MARIETTE fils, Imprimeur & Libraire de Paris ; ancien Adjoint de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit imprimer ou faire imprimer, & donner au public un ouvrage qui a pour titre : *Bibliothéque Françoise ;* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privileges sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contrescel des Présentes. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Exposant : Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit ouvrage ci-dessus spécifié en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date

desdites Présentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hotel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de cet Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; que l'impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril mil sept cens vingt-cinq. Et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Sécretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans de-

mander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le vingt-quatriéme jour d'Avril, l'an de grace mil ſept cens trente-neuf; & de notre Regne le vingt-quatriéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAINSON.

Regiſtré enſemble la ceſſion ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numero 219. fol. 199. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris ce deuxiéme Mai mil ſept cens trente-neuf.

Signé, LANGLOIS, *Syndic.*

Je reconnois que Monſieur Hippolyte-Louis Guerin a moitié dans le préſent Privilége. A Paris ce 28. Avril 1739. *Signé*, MARIETTE.

BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE.

QUATRIEME PARTIE.

Des Traités didactiques sur la Poësie.

CHAPITRE PREMIER.

Des Ecrits sur la Poësie en général, son origine, son essence, son utilité.

APRE's l'éloquence qui a fait la matiere du dernier Livre, il me paroît convenable de passer à la Poësie qui n'est, à proprement parler, qu'une éloquence plus sublime. M. l'abbé Fleuri ne croit pas que l'on en doive enseigner l'art à beaucoup de

POESIE EN GENERAL. Choix des étud. p. 243. 244.

gens, parce qu'il eſt, dit-il, bien plus important qu'il n'y ait point de méchans Poëtes, qu'il n'eſt néceſſaire qu'il y ait des Poëtes. Je n'examine point ſi cette raiſon n'eſt pas plus ſpécieuſe que ſolide, étant toujours utile pour le commerce de la vie, la converſation, ou ſa propre ſatisfaction, d'être inſtruit de quelque art que ce ſoit, quoiqu'on ne l'exerce point. Vous n'exigés pas de moi que je vous excite à cultiver la Poëſie, & je vous y exhorterois en vain ſi vous n'aviés du goût pour ce genre d'écrire, ſi vous n'étiés pourvu des talens qui ſont néceſſaires pour y réüſſir. Ce que vous me demandés, c'eſt que je vous faſſe connoître nos écrits François ſur la Poëſie en général, & ſur les différentes eſpeces de notre Poëſie en particulier : je vais tâcher de ſatisfaire à votre demande. On peut, ce ſemble, conſidérer deux choſes dans toutes les ſciences, comme dans tous les arts, leur origine & leur eſſence ; ce qui renferme encore pluſieurs objets : par exemple les progrès & les diverſes révolution de chaque ſcience & de chaque art & ce qui conſtitue le fond de chacun la maniere de l'apprendre, les avantage que l'on peut en retirer.

La Poëſie, quant à ces différens objets, eſt en poſſeſſion de s'élever au-deſſus de toutes les autres ſciences. Si on l'en croit elle-même, elle eſt le langage des Dieux. Les héros lui ſont redevables de l'immortalité dont les Muſes ſont les ſouveraines diſpenſatrices. Elle ſe vante d'être la mere de la Théologie payenne, de la Philoſophie & des Loix, d'avoir une origine toute céleſte. Mais quand on lit les différens Auteurs qui ont écrit le plus ſenſément ſur cette matiere, on trouve qu'ils ne s'accordent preſque que dans ces deux points, ſçavoir, que la Poëſie eſt preſque auſſi ancienne que le monde, & que ſa premiere deſtination, ſon premier uſage, a été de publier les louanges du Créateur de l'Univers.

POESIE EN GENERAL. Le Gendre, tr. de l'opin. tom. 1. c. 5.

J'aurois de la peine à convenir avec un célébre Ecrivain moderne qui a donné de bonnes remarques ſur la Poëſie & la Muſique, qu'il eſt vrai-ſemblable qu'Adam n'ignoroit pas la muſique, puiſ- « qu'il fut formé de la main de Dieu, qui « le créa avec toutes les belles connoiſ- « ſances que l'homme peut poſſéder, & « par conſéquent qu'on pourroit le re- « garder comme le premier Poëte & le « premier Muſicien. » Mais j'avoüerai

Titon du Tillet, à la fin de ſon Parnaſſe Franç. in-fol. 1732.

POESIE EN GENERAL.

volontiers avec lui, après Voſſius, M. Huet, & la plus grande partie des Savans, » que la poëſie, les hymnes & les » cantiques ont eu leur commencement » avant Moïſe, & même avant le déluge, & qu'ils ont paru preſque à la naiſſance du monde, très-longtems avant » que les Poëtes du paganiſme ſe ſerviſſent des fictions de la fable pour traiter des mœurs : que Moïſe lui-même, » de qui les écrits ſont les plus anciens » dont la connoiſſance ſoit parvenue juſqu'à nous, a compoſé en vers, ſinon » la plus grande partie, » comme le croit l'Auteur que je cite, du moins quelques-uns de ſes ouvrages contenus dans le Pentateuque : » Que l'on y connoît la » grandeur de ſon génie poëtique, ſurtout dans ces deux beaux cantiques » qu'il compoſa, l'un après que les Iſraëlites eurent paſſé la Mer rouge ; l'autre qui commence par ces mots: *Cieux, écoutés ce que je vais dire.* »

Ces idées me paroiſſent d'autant plus raiſonnables qu'on les trouve dans preſque tous ceux qui ont le plus approfondi la poëſie des Hébreux. Liſés la ſavante diſſertation du pere Dom Auguſtin Calmet, Bénédictin de la Congrégation de ſaint Vanne, imprimée à la tête d

son commentaire sur l'Exode, le *Discours* de feu M. l'abbé de Fleuri *sur la poësie des Hébreux*, imprimé dès 1713. dans le commentaire du R. P. Calmet sur les Pseaumes, & depuis, mais avec beaucoup de différences, dans le tome XI. des Mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le pere des Molets, de l'Oratoire; un autre *Discours* de M. Fleuri *sur l'Ecriture*, dans le même volume des Mémoires que je viens de vous citer; & celui de M. l'abbé Guyon sur le même sujet dans la seconde partie de son histoire des Athéniens, vous verrés dans ces différens écrits les mêmes idées sur la premiere origine, & sur le premier usage de la Poësie.

POESIE EN GENERAL.

Hist. des Emp. & des Rép. tom. 12. p. 210. & suiv.

M. Fleuri va même jusqu'à compter les livres de l'Ecriture qu'il croit poëtiques, sçavoir, le livre de Job, les Cantiques de Moïse, des Prophêtes & des autres personnes, rapportés dans les livres historiques & dans les Prophêtes, le Cantique des Cantiques, les Lamentations de Jéremie, mais sur-tout les Pseaumes. « Quand, dit-il, on lit d'abord ceux-ci, ou qu'on les récite sans « attention, on croit n'y voir que des « paroles qui disent toujours la même « chose; mais plus on s'y applique, plus «

Discours sur l'orig. de la poësie des Hébreux.

POESIE EN GENERAL.

» on y trouve de différences, plus on y » remarque des penſées ſolides & déli- » cates. .... Il n'y a pas une penſée qui » n'ait ſa figure, & cela avec une telle » variété, que les figures changent preſ- » que à tous les verſets. C'eſt une des » preuves les plus claires du grand art » de ceux qui ont compoſé ces Canti- » ques : car cette variété ſe trouve dans » toutes les bonnes poëſies de l'antiqui- » té .... Ces figures ſont fortes, mais » naturelles ; des interrogations, des » apoſtrophes, des exclamations : tan- » tôt c'eſt le Prophête qui parle, tantôt » Dieu, tantôt les pécheurs. Il adreſſe » la parole aux choſes les plus ſenſibles, » & leur donne de l'action & du mou- » vement. »

Dans le diſcours ſur l'Ecriture, M. Fleuri prouve en particulier, que ce que nous admirons le plus dans les anciens Poëtes & dans les anciens Hiſtoriens, eſt encore mieux dans les livres ſaints. Que le ſtyle d'Homere & celui d'Hérodote, mais ſurtout le premier, reſſemblent beaucoup à celui de l'Ecriture. Qu'il n'y a rien dans Job ni dans les Pſeaumes de ſi emporté & de ſi peu ſuivi en apparence, que dans Pindare, & dans les chœurs des Tragédies : Que

l'on apperçoit dans ces anciens Poëtes une infinité de choſes de même génie, & conformes aux mêmes idées que l'on voit dans l'Ecriture : Qu'enfin l'Ecriture ſainte avec laquelle les ouvrages des anciens ont tant de rapport, eſt auſſi-bien écrite que ces ouvrages tant vantés, & peut-être mieux.

POESIE EN GENERAL.

Je ne déciderai point ſi cette poëſie des Hébreux étoit meſurée & rimée, comme quelques-uns le croyent; ſi leur poëtique étoit un art méthodique, un art réduit en regles : Pour réſoudre cette queſtion difficile, & dont l'examen n'eſt pas d'ailleurs de mon plan, il me faudroit des connoiſſances que je n'ai point.

Le pere Calmet dans la diſſertation dont je vous ai déja parlé, penſe qu'il eſt fort croyable que la poëſie des anciens Hébreux ne conſiſtoit que dans la grandeur, la nobleſſe & l'élévation des penſées & du ſtyle ; dans la hardieſſe des expreſſions, dans des manieres vives & pathétiques ; dans un diſcours concis & coupé, dans un tour plus fleuri, plus animé, plus expreſſif, plus propre à peindre, & à mettre devant les yeux ce que l'on veut dire, que le diſcours ordinaire : Que les poëmes des

POESIE EN GENERAL.

Hébreux ſont des productions d'un génie heureux, animé & pouſſé de l'eſprit de Dieu, qui dans ſon enthouſiaſme, ſans ſe contraindre à ſuivre les regles d'une poëſie méthodique, exprime d'un ſtyle poëtique & élevé ſes penſées & ſes ſentimens. Telle eſt l'idée que s'en eſt formée le pere Calmet, aſſés verſé dans la langue & dans l'antiquité Hébraïque, pour en pouvoir parler avec juſteſſe.

Mais comme cette matiere eſt abandonnée à la diſpute des Savans, je ne ſuis pas ſurpris d'entendre M. Fourmont tenir un langage fort différent dans ſa *Diſſertation ſur l'art poëtique & ſur les vers des anciens Hébreux*, imprimée dans le tome 4. des Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles lettres dont ce Savant eſt membre. On peut admirer ſans riſque la vaſte érudition dont il fait uſage, pour montrer qu'il y a eu une poëſie rimée chés les anciens Hébreux, que leur langue eſt pleine de rimes, que les Hébreux les affectent juſques dans la proſe. On peut louer les conjectures ingénieuſes qu'il a l'art d'accumuler pour faire trouver chés les Hébreux différentes ſortes de poëmes & de vers, des chœurs de perſon-

nes que les Prophêtes introduiſent, ſelon lui, dans leurs odes, les chœurs de muſique qui chantoient ces odes, les refrains & les autres particularités de cette nature qui ne ſont peut-être connues que de lui. Mais on le trouvera trop hardi, ſans doute, lorſqu'il décidera auſſi affirmativement qu'il le fait, que l'amour de la rime a fait négliger aux Auteurs des Pſeaumes & des Cantiques, la propriété des termes & le tour naturel des phraſes. Peut-être n'aura-t'on pas même la condeſcendance de convenir avec lui qu'il y a plus d'utilité que ne le penſe ordinairement ce qu'il appelle le commun des Savans, à faire les mêmes recherches qui ſont l'objet de ſa diſſertation.

POESIE EN GENERAL.

Pour l'appercevoir, comme lui, cette utilité, il faudroit d'ailleurs avoir la même vûe, la même ſcience que M. Fourmont, & l'on convient qu'il y en a très-peu qui ayent l'une & l'autre. Servés-vous au moins de la diſſertation de ce Savant, pour y puiſer une autorité de plus, & une autorité d'un grand poids, en faveur de la haute antiquité de la poëſie, & de ſon antériorité ſur la fable.

Je ne connois aucun écrit où ce der-

POESIE EN GENERAL.

nier point soit mieux éclairci que le premier des quatre *Discours* de feu M. Frain du Tremblay *sur l'origine de la Poësie, sur son usage & sur le bon goût.* L'Auteur, l'un des premiers membres de l'Académie royale d'Angers, à qui il a fait honneur par ses ouvrages, fâché de voir l'abus trop commun que les Poëtes font de la poësie, tenta d'y remédier. C'est le but de son discours où il employe tout ce qu'il a pû trouver de raisonnemens & de preuves pour montrer que la poësie n'a point été tirée de la fable; qu'elle n'a aucune alliance nécessaire avec elle; que c'est l'avilir même & la profaner, que d'y méler les fictions, les noms & les expressions de la fable. Pour le prouver, il s'attache à faire voir que la fable est de beaucoup postérieure à la poësie, d'où il conclut qu'il n'est donc pas vrai que la premiere soit la mere de l'autre, ainsi que tant de Poëtes & d'autres Ecrivains le prétendent. Il montre de plus que les Payens se sont forgé un faux système de l'art poëtique, pour avoir voulu imiter les Ecrivains sacrés, qu'ils n'ont connus que très-imparfaitement, parce que n'ayant pas une idée assés distincte du Dieu qui les inspiroit, & ignorant absolument les

mysteres qui leur étoient révelés, ils n'ont pû se former une idée juste du caractere de leur style.

POESIE EN GENERAL.

Afin de donner du jour & de la force à sa premiere proposition, il s'appuye du sentiment des anciens & des modernes qui ont cru qu'avant Moyse, & même avant le déluge, il y a eu des hommes qui ont mis en vers ce qui leur étoit arrivé de remarquable par la protection de Dieu, pour être chanté en esprit de reconnoissance à la gloire de ce souverain Etre. Il est au moins constant, ajoute-t'il, que Moyse a composé en vers, sinon tous ses livres, au moins ses deux Cantiques, & peut-être le livre de Job, s'il est vrai qu'il en soit l'Auteur. Or ces différens écrits, auxquels il faut joindre les Pseaumes, & quelques autres poësies qui sont répandues dans les livres de l'ancien Testament, précedent de beaucoup d'années les poëmes des Grecs, puisqu'entre les divers sentimens sur le tems où ont vécu Homere & Hésiode, il n'y en a point qui ne les fassent postérieurs à David. Il est donc certain, conclut l'Auteur, qu'il y a eu des poëmes long-tems avant les premiers Auteurs de la fable. Or s'il est certain que la poësie étoit avant la fa-

POESIE EN GENERAL.

ble, il le doit être auſſi que la fable ne ſçauroit être de l'eſſence de la poëſie, puiſque la poëſie avoit tout ce qui lui appartient, tout ce qui conſtitue ſa véritable eſſence, avant la naiſſance de la fable.

Les exemples de Linus, de Muſée, d'Orphée & de Bacchus que l'on dit avoir écrit en vers long-tems avant Homere & Héſiode, ne l'embarraſſent point. Il ſoutient, après la plûpart des Savans, que les trois premiers ſurtout, que Voſſius appelle les Triumvirs de la poëſie, ne ſont que des perſonnages fabuleux, qui n'exiſterent jamais. Il ne fait pas plus de grace à Bacchus; & ajoute: qu'en ſuppoſant même leur exiſtence, on ne pourroit prouver qu'ils ont approché des tems de Moïſe; & que s'ils ont écrit en vers chés les Grecs, ces vers n'auront pû être faits que ſur le modéle de ceux que Cadmus avoit apportés de chés les Phéniciens; ce qui revient au même; car les Phéniciens ne pouvoient ignorer les Cantiques des Hébreux, ſi même les Phéniciens ſont différens des Hébreux à l'égard des Grecs. On ne peut donc conteſter avec la moindre apparence de raiſon, que Moïſe ne ſoit beaucoup plus ancien que

POESIE E
GENERAL

tous les Poëtes payens, & par conſéquent il ne faut point chercher ailleurs que dans ſes écrits l'origine de la poëſie, & le modéle du premier uſage que l'on en a fait.

M. Frain donne la même origine au ſublime que l'on demande dans les penſées & dans les expreſſions des Poëtes, à ce grand, à ce magnifique qui enleve, qui tranſporte, qui ravit. C'eſt dans les mêmes écrits de Moïſe qu'il trouve la ſource de ce que l'on appelle la fureur poëtique, parce que l'on a ſuppoſé que Moïſe & les Prophêtes en étoient ſaiſis lorſqu'ils parloient.

Je vous conſeille de lire tout entier le diſcours de cet Académicien. Il poſe de fort bons principes, dont il montre la ſolidité, & dont il tire des conſéquences qu'on ne peut nier, ſi l'on ne détruit les principes mêmes. Il y a de l'art dans ſon ſyſtéme, beaucoup de raiſonnement dans la maniere de l'établir, & d'en prouver la vérité, de la force dans les preuves qu'il ſçait tirer, ſoit des autorités qu'il allégue des anciens & des modernes, ſoit des raiſons qu'il apporte. Ses digreſſions même ne ſont pas toujours inutiles, elles tendent au même but, quoique plus indirectement.

POESIE EN GENERAL.

Ne cherchés pas une grande délicatesse dans son style ; l'Auteur paroît plus occupé de ce qu'il veut dire, que de la maniere de l'exprimer ; & si c'est un défaut, il est excusable. Je ne sçai si les partisans de la fable dans la poësie, le taxerent de mauvais goût, parce qu'il combattoit avec force leurs préjugés ; il paroît au moins qu'il craignoit cette accusation, & qu'il voulut la prévenir en faisant connoître ce qu'il entendoit par le bon goût. C'est l'objet de son deuxiéme discours. La matiere en est interessante, & m'a paru bien traitée. C'est en quelque sorte une apologie du premier discours, mais une apologie modeste & judicieuse.

Il y a peut-être un peu trop de vivacité dans le troisiéme & le quatriéme discours, où l'Auteur prouve par des exemples tirés de nos plus célébres Auteurs modernes, que l'estime excessive qu'ils font des payens, leur a fait dire beaucoup de choses de mauvais sens & de mauvais goût ; & que si les Poëtes profanes ont abusé de l'art de la poësie, il n'est que trop commun de voir des Poëtes chrétiens en faire un usage encore plus mauvais. M. Frain trouve sur cela des taches jusques dans M. Des-

POESIE EN GENERAL.

preaux lui-même ; & je crois qu'en suivant ses principes, sa censure est bien fondée.

La morale du sieur Bouchet ancien Curé de Nogent-le-Roi, n'étoit pas si sévere : on s'en apperçoit en plusieurs endroits de son écrit sur l'origine de la poësie, qui est imprimé dans le tome 27. de *l'extraordinaire du Mercure* publié en 1684. Cette piéce est en vers François d'un style plus burlesque que sérieux. Il y a quelques endroits assés bien tournés ; mais l'espece d'utilité que l'on peut en tirer, ne dédommage point de l'ennui que causent sa longueur & la fadeur de son comique. On est étonné d'entendre l'Auteur décider d'un ton magistral du rang de nos Poëtes, & de le voir placer Marot au-dessous de Jodelle, & de plusieurs autres qui sont certainement fort inférieurs au premier.

Le petit traité en prose du sieur de la Févrerie sur le même sujet inseré dans le tome 28. du même recueil, ne remplit pas mieux son titre. L'Auteur, sans beaucoup s'inquiéter de faire connoître l'origine de la poësie, s'attache principalement à montrer qu'on en a donné une fausse idée, en prétendant que l'inspiration étoit néceſſaire aux Poëtes, &

POESIE EN GENERAL.

que c'eſt ſur ce fondement que l'on a attribué l'origine de la poëſie à la divinité. Il ne paroît point être du ſentiment de ceux qui penſent que quelques-uns des Ecrivains ſacrés ont écrit en vers. Il croit la poëſie plus récente, & il en fait une eſpece d'hiſtoire, ſemée de bien des réflexions, ou peu juſtes, ou qui ne font rien au ſujet principal. Cet écrit contient cependant quelques remarques utiles: mais le tout eſt mal digeré. Ces ſortes d'écrits pouvoient tenir une place honorable dans le *Mercure*, ſans mériter plus d'eſtime.

Quelque parti, au reſte, que l'on prenne ſur l'origine de la poëſie, il eſt certain que l'on n'eut pû donner que des éloges à celle-ci, ſi l'on n'en eût point fait d'autre uſage que celui qui eſt conſacré dans l'Ecriture: mais on en a étrangement abuſé, & voilà ce qui en a fait dire beaucoup de mal par les anciens & par les modernes.

On regarde communément le célébre philoſophe Platon parmi les anciens comme un ennemi déclaré de la poëſie & des Poëtes; & les adverſaires modernes de la poëſie, fiers d'un ſi grand nom, ont ſouvent fait valoir ſon autorité ſur ce point. Il eſt vrai que Platon

traite cette matiere dans sa République & dans ses loix. Mais, selon le sentiment de M. l'abbé Fleuri, à qui la doctrine de ce philosophe étoit bien connue, Platon ne condamne pas toute sorte de poësie; il ne réprouve que celle dont les fables ou les sentences sont contraires aux bonnes mœurs, & dont *la maniere de l'expression* tient plus de l'imitation que du récit, parce que, dit ce philosophe, l'imitation tend à repaître l'imagination au préjudice de la raison, & à fortifier les passions aux dépens de la vertu.

POESIE EN GENERAL. Disc. sur la poëtie des Hébr. cité plus haut.

Une autre raison, c'est que, selon Platon, l'exécution & la composition de ces sortes d'ouvrages est indigne d'un honnête homme qui ne doit représenter volontiers que le discours, ou les actions que produisent la vertu & la raison. Or ce n'est pas là ce qui donne le plus de matiere à l'imitation. D'ailleurs cet honnête homme aimera mieux savoir une chose à fonds, que de savoir tout superficiellement, ce qui suffit pour l'imitation : & pouvant acquérir une gloire solide par ses propres actions, il ne se contentera pas de représenter celles des autres.

Telles sont en substance, dit M. Fleu-

POESIE EN GENERAL.

ri, les principales raiſons de Platon contre la poëſie d'imitation; c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, contre les piéces de théâtre, où l'imitation eſt toute pure; & le poëme épique, où elle eſt mêlée de récit. Platon n'auroit donc voulu permettre que cette ſorte de poëſie qui conſiſtoit en des chanſons ou des hymnes pour loüer les Dieux, les remercier, les prier; ou pour faire l'éloge des hommes vertueux, après leur mort ſeulement: & encore avec ces conditions; que dans aucune de ces poëſies on ne ſouffrît rien qui fût indigne des Dieux, contraire aux bonnes mœurs, ou capable d'inſpirer la lâcheté ou la volupté; & que le chant & la danſe fuſſent tellement accommodés aux ſens des paroles, qu'ils puſſent produire les mêmes effets que celles-ci.

Deux célébres Académiciens de l'Académie des inſcriptions & belles lettres, MM. Couture & Maſſieu, ont entendu autrement Platon, & ont prétendu que ce philoſophe avoit exclu ſans réſerve toute poëſie de ſa République. M. l'abbé Maſſieu le décide en un mot dans ſa *Défenſe de la poëſie*, ſans ſe mettre en peine de le prouver. M. l'abbé Couture s'efforçoit, dit-on, d'apporter

Mém. de l'Acad. des belles lettres, tom. 2.

les preuves de ſon opinion : mais on n'a qu'un extrait fort court de la diſſertation qu'il avoit lûë ſur ce ſujet dans l'Académie des belles lettres. M. l'abbé Fraguier, ſon confrere, combattit ce ſentiment ; & je crois qu'après avoir lû ſon écrit, vous en tirerés avec lui ces conſéquences.

POESIE EN GENERAL.

Mém. de l'Acad. des belles lettres, t. 1. p. 170. Ibid. p. 168. & ſuiv.

La premiere, que Platon voulant que pour l'inſtruction des hommes on faſſe uſage de la fable, & lui-même s'en ſervant dans ſes ouvrages en beaucoup d'endroits, il conſerve ce qui fait le fond de la poëſie, ce qui en eſt l'eſſentiel. La ſeconde, que preſcrivant l'uſage des hymnes & des cantiques à l'honneur des Dieux & des hommes célébres, il en retient ce qu'elle a de plus élevé, de plus capable de vraies beautés, & de l'enthouſiaſme d'une ame nourrie de beaux ſentimens. La troiſiéme, qu'il permet aux Poëtes de parler des vices pour en faire voir la laideur, & pour confirmer les bons dans la vertu par l'horreur des méchans. La quatriéme enfin, qu'il veut ſeulement que toute œuvre poëtique, ancienne ou moderne, ſoit ſoumiſe à l'examen du Magiſtrat, afin qu'il n'arrive pas dans ſon Etat, comme il arrive tous les jours

POESIE EN GENERAL.

parmi nous, que sur la théologie ou sur la morale, les loix parlent un langage, tandis que le Poëte en parle un autre. Qu'à la vérité, suivant ces principes, Platon auroit admis peu de Poëtes d'entre ceux qui l'avoient précédé : mais qu'une bonne constitution d'Etat pourroit tourner l'esprit des Poëtes aux principes de la vraie philosophie, & les rendre utiles pour le fond de leurs ouvrages, autant qu'ils sont admirables pour la forme. A l'égard de la poësie théâtrale, M. l'abbé Fraguier convient que Platon l'excluoit : mais il ne paroît pas goûter les raisons de ce philosophe payen, quelque solides qu'elles ayent paru à M. l'abbé Fleuri, & à beaucoup d'autres, même en ne les regardant que comme des raisons philosophiques : en quoi il est suivi par M. l'abbé du Bos qui examine aussi, & qui paroît censurer sur ce point le sentiment de Platon, dans ses *Réfléxions critiques sur la Poësie & la Peinture.*

T. 1. sect. 5.

Je voudrois joindre à ces différens écrits, une autre dissertation où M. l'abbé Fraguier examine l'usage que Platon fait des Poëtes, principalement dans son dialogue intitulé *le second Alcibiade*, que quelques-uns ont eu tort d'at-

tribuer à Xénophon. Vous trouverés cette dissertation dans le second volume des Mémoires de l'Académie des belles lettres. Il est bon aussi de lire ce que le pere Thomassin, Prêtre de l'Oratoire, dit du sentiment de Platon, dans sa méthode d'étudier & d'enseigner chrétiennement les Poëtes; les jugemens des Savans sur le même sujet rapportés avec assés d'exactitude par M. Baillet, & les réfléxions singulieres, & peut-être plus spécieuses que solides, que font sur la même matiere les Auteurs des Mémoires de Trévoux, en parlant de la défense de la poësie par M. l'abbé Massieu.

POESIE EN GENERAL. Pag. 113. & suiv.

T. 1. ch. 8.

Jugem. des Sav. t. 3. édit. in-4. pag. 171. & suiv.

Mém. de Trév. Fév. 1740.

Parmi les modernes, personne ne s'est guéres élevé avec plus de force contre la poësie, que feu M. le Fevre, fils du célébre le Fevre, de Saumur, & frere de Madame Dacier. Cet Auteur qui abjura depuis le Calvinisme dans lequel il étoit né, publia un traité exprès, pour faire voir que la poësie est non-seulement inutile, mais très-dangereuse. Cet ouvrage est en Latin. Mais le pere Lamy, de l'Oratoire, a adopté une partie de ses principes & de ses preuves, & a cru leur donner un nouveau jour dans ses *nouvelles Réfléxions*

POESIE EN GENERAL.

sur l'art poëtique, imprimées en 1678. à Paris, & réimprimées à Amsterdam en 1712. à la suite de sa *Rhétorique, ou l'art de parler.*

» On peut appeller ces réfléxions véritablement nouvelles, dit l'Auteur du Journal des Savans, personne ne s'étant encore avisé de traiter cette matiere de la maniere dont le pere Lamy s'y est pris: car en expliquant quelles sont les causes du plaisir que donne la poësie, & quels sont les fondemens des regles de cet art, il fait connoître en même-tems le danger qu'il y a dans la lecture des Poëtes, & ce que la morale la plus chrétienne peut enseigner à un homme de bien.»

Journ. de 1678. édit. de Holl. p. 177.

Jusques-là le projet est loüable. Mais les réfléxions du pere Lamy vont plus loin que le Journaliste ne le donne à entendre. Quoique ce pere garde plus de mesures que M. le Fevre; quoiqu'il semble distinguer deux sortes de poësies, l'une bonne, l'autre mauvaise; les principes qu'il pose, concluent également contre l'une & l'autre. Il n'est pas vrai, par exemple, comme il l'avance sans restriction, que la poësie soit une peinture parlante de ce qu'il y a de beau dans les créatures, & qu'en même-

tems elle fait oublier Dieu dont ces créatures ſont l'image. Que les Poëtes ne propoſent que des choſes rares & extraordinaires dont ils cachent les imperfections : Qu'ils occupent tellement l'eſprit de leurs lecteurs, que ceux-ci ne peuvent faire aucune réfléxion ſur eux-mêmes, & ſur le néant des créatures. Que la poëſie nourrit une curioſité criminelle ; qu'elle n'eſt capable que de détourner le cœur de Dieu ; que quand elle n'inſpireroit point de mauvaiſes paſſions, elle ſeroit toujours criminelle, parce qu'elle rend inutiles tous les bons mouvemens de notre cœur. Ces principes, & pluſieurs autres en faveur deſquels le pere Lamy combat avec plus de vivacité que de raiſon, manquent de vérité en eux-mêmes, n'étant point reſtraints aux poëſies licentieuſes, ou à celles qui contrediſent les regles des mœurs.

POESIE EN GENERAL.

Il eſt étonnant que M. Dupin parlant de cet écrit, comme s'il l'avoit lû, dans ſa bibliothéque des Auteurs eccléſiaſtiques, décide qu'il n'y a rien trouvé que de très-judicieux. Ce critique auroit dû faire plus d'attention à cette maxime de M. Deſpreaux :

Bibl. du 17. ſiécl. part. v. p. 373.

(Rien n'eſt beau que le vrai, le vrai ſeul eſt aimable.)

POESIE EN GENERAL.

M. Dupin feroit soupçonner encore qu'il n'a point examiné cet ouvrage du pere Lamy, lorsqu'il dit que l'on y donne les principales regles de l'art poëtique : cette partie y est assurément très-négligée, & le peu que l'on y trouve sur ce sujet, y est plutôt indiqué que traité.

Oeuvr. de saint-Evrem. t. 3. p. 17. édit. de 1725. in-12.

Je ne suis pas moins étonné d'entendre citer quelquefois avec complaisance ces paroles de M. de saint-Evremont : Que la poësie demande un génie particulier qui ne s'accommode pas trop avec le bon sens ; que tantôt c'est le langage des Dieux, tantôt le langage des foux, rarement celui d'un honnête homme. Cette pensée est absolument fausse en soi, & l'on doit être surpris qu'elle soit sortie de la bouche d'un homme qui a souvent fait de la poësie plus que son amusement. Mais ce n'est pas la seule occasion où M. de saint-Evremont a voulu faire parade d'esprit aux dépens de la justesse & de la vérité.

Tr. de l'opin. t. 1. l. 1. c. 4.

D'autres ont dit : Que la poësie s'est attiré beaucoup de reproches par toutes les fables monstrueuses qu'elle a mises au jour ; qu'elle a répandu la superstition sur la terre, & placé le crime dans le ciel ; que par elle la vertu a souvent été

diffamée ;

diffamée, comme celle de Pénélope par Lycophron & par Ovide, celle de Didon par Ennius & par Virgile; qu'elle a été une source de maximes pernicieuses, & que ses charmes ont été un poison dangereux pour les bonnes mœurs; qu'elle a fourni des armes à la vengeance la plus furieuse. Mais ces reproches sont plus fondés sur l'abus de la poësie, que sur la poësie elle-même dont on a fait, & dont on peut faire un excellent usage. POESIE EN GENERAL.

Elle a, en effet, une défense très-naturelle, qui est de dire, qu'elle ne se sert de la fiction que pour amener les hommes à la vérité: Que l'on ne pourroit, sans injustice, lui imputer l'abus que l'on a fait de ses attraits innocens en eux-mêmes; qu'autrement ce seroit un crime que de penser & de parler, n'y ayant rien dont on ait tant abusé que de la pensée & de la parole: Que c'est par une douce & utile séduction que la poësie a formé les premieres sociétés, comme on pourroit le prouver par les exemples de plusieurs des Poëtes anciens. Mais sans vouloir entreprendre moi-même la défense de la poësie, ce qui seroit au-dessus de mes forces, je dois vous parler de ses défenseurs. Tr. de l'op. *ibid.*

POESIE EN GENERAL.

J'en connois quatre particuliérement qui ont écrit sur ce sujet en notre langue, Balzac, le pere Thomassin, de l'Oratoire, M. l'abbé Massieu, & le sieur Gacon. Le quinziéme des Entretiens de Balzac, intitulé : *Défense contre les accusateurs de la poësie*, n'est qu'un écrit de quatre pages, par conséquent très-superficiel. Cet Entretien est adressé au fameux *Chapelain*. Balzac n'y répond qu'à ceux qui auroient voulu bannir la poësie à cause des abus que l'on en fait. On abuse des choses les plus innocentes, & l'on ne doit ordinairement faire le procès qu'à ce qui est mauvais en soi. Voilà la these que pose Balzac : les preuves qui en démontrent la vérité, sont en petit nombre, & connues de tout le monde.

Cet abus de la poësie, mais qui en soi lui est étranger, fut un des principaux motifs qui fit entreprendre au pere Thomassin sa *Méthode d'étudier & d'enseigner chrétiennement & solidement les Poëtes*, ouvrage immense par son étendue, & assurément trop diffus dans son exécution. Il est en trois volumes in-8. divisés en six livres. Une courte analyse vous en fera connoître tout le plan, & vous mettra en état d'y trouver ce

que vous y voudrés lire : car une lecture suivie de cet ouvrage pourroit vous fatiguer & vous ennuyer.

POESIE EN GENERAL.

L'Auteur dans le premier livre, traite de l'utilité que l'on peut retirer de la lecture des Poëtes qui ont précedé les Philosophes & les Historiens ; du crédit qu'ils eurent dans le monde ; des précautions que l'on doit prendre, & des régles qu'il faut observer dans cette lecture pour se la rendre profitable.

Le second livre roule sur les avantages que la lecture des Poëtes fournit, selon lui, pour l'intelligence d'un grand nombre d'endroits de l'Ecriture sainte. Et pour joindre l'exemple au raisonnement, il donne dans ce même livre le plan des trois plus fameux poëmes de l'antiquité, l'Iliade, l'Odyssée, l'Eneïde, & en montre les rapports avec l'Ecriture. En quoi il a été suivi par Madame Dacier, qui dans la préface de sa traduction Françoise de l'Iliade, & dans ses *Causes de la corruption du goût*, compare souvent l'Iliade avec l'ancien Testament, parallele trop vivement reproché par M. de la Motte, soit dans son discours sur Homere, soit dans ses ingénieuses réfléxions sur la critique. Le pere Thomassin, trop versé dans la

POESIE EN GENERAL.

lecture des Peres, pour ignorer avec quelle force la plûpart ont censuré Homere & les fables qu'il employe, examine leur censure, la pese, la discute, & montre d'une maniere assés sensible que les Poëtes ont connu les vérités les plus importantes qui sont consacrées dans l'Ecriture.

Mythologiste dans le troisiéme livre, le pere Thomassin entre dans le détail des personnages illustres de l'ancien Testament dont les payens ont fait leurs divinités, & des fausses divinités dont il est parlé dans les Livres saints. Suivant la même matiere dans le quatriéme livre, on lui voit étaler une assés vaste érudition sur les Dieux naturels, ou sur le culte de la nature & de ses parties; & sur les Dieux historiques, c'est-à-dire, sur les hommes à qui l'on a décerné l'apothéose. Il parle au long de la religion des Poëtes dans le cinquiéme livre, & de leur morale dans le sixiéme.

On voit par cette division que le dessein de l'Auteur regarde beaucoup moins les regles de l'art poëtique, que l'usage que l'on doit faire de la lecture des Poëtes anciens; & les principes qu'il pose, les préceptes qu'il donne,

soit qu'ils paroissent le fruit de ses réflexions, ce qui est assés rare, soit qu'il les tire de ce grand nombre d'Auteurs qu'il cite, peuvent également convenir à la lecture des Poëtes modernes, & aux Poëtes eux-mêmes qui pourront y trouver les maximes nécessaires pour sanctifier leur Muse. POESIE EN GENERAL.

Cet ouvrage est néanmoins peu lû. M. Baillet attribue cette indifférence à la corruption de nos mœurs & de notre tems. « Jusqu'ici, dit-il, il n'a point été facile de persuader aux libertins, « aux débauchés & aux esprits volages, « qu'ils doivent lire les Poëtes pour y « apprendre la morale & la réforme de « leurs inclinations ; & pour autre chose, en un mot, que pour se divertir « & satisfaire leur passion. Ils se contentent de louer l'érudition profonde « de notre Auteur ; & comme s'ils craignoient de devenir honnêtes gens par « la lecture de cet ouvrage, ils tâchent « de se défaire de ses charmes & de ses « attraits, en nous alléguant que notre « religion nous met d'autres livres en « main que les Poëtes, pour réformer « nos mœurs. Voilà peut-être, ajoute « M. Baillet, une des principales rai- « sons de la froideur & de l'aversion « Jugem. des Sçav. in-4. t. 3. p. 315.

POESIE EN GENERAL.

» que quelques esprits chagrins ont té-
» moigné pour un ouvrage qu'on ne
» sçauroit trop estimer. »

Sans prétendre affoiblir cet éloge, ne pourroit-on pas dire que ce qui a dégoûté de la lecture de l'ouvrage du pere Thomassin, c'est que l'Auteur a trop négligé les regles qu'il auroit pû donner pour servir de préparation à la lecture des Poëtes, & qu'il s'est trop livré à une infinité de réfléxions morales qui supposent des lectures déja faites. Ses réfléxions sont sensées, vraies, solides; j'en conviens: Mais quelle diffusion! & d'ailleurs, que de répétitions! L'Auteur avoit étudié avec soin dans les Peres de l'Eglise les dogmes de la religion, sa morale, son ancienne discipline; mais il étoit peu propre à travailler de systême. C'étoit plus un homme de passages que de raisonnemens: il copioit par lui-même, & réfléchissoit par autrui.

Comme il rapporte en détail & avec exactitude les sentimens des anciens sur la poësie, je crois que son ouvrage suffit sur ce sujet, quand on ne peut recourir aux sources mêmes. Avant lui, Bonaventure de Fourcroy, célébre Avocat au Parlement de Paris, avoit jugé

à propos de nous faire connoître les sentimens de Pline le jeune, qui sentent un esprit trop libertin, & peu scrupuleux sur les regles des mœurs. L'ouvrage de M. de Tourcroy est un petit livre imprimé en 1660. avec quelques-autres opuscules de cet Avocat. Les sentimens de Pline sont extraits des lettres de cet ancien Ecrivain.

POESIE EN GENERAL.

J'aurois de la peine à vous proposer la lecture du *Berger extravagant*, où Charles Sorel rapporte presque tout ce que l'on a dit, ou que l'on peut dire à l'avantage & au désavantage de la poësie & des Poëtes dont il dit encore plus de mal que de bien. Cet ouvrage que je me suis contenté de parcourir, m'a paru fort ennuyeux, mal écrit, assés mal digéré, plein de redites. Si les jugemens de l'Auteur sont quelquefois justes, le plus souvent ils sont outrés ou bizarres. Vous n'aurés pas de peine à croire que Sorel en portât un jugement plus favorable : *Tout pere est fou de sa progéniture.*

« Le Berger extravagant, dit-il dans l'examen qu'il a fait de ses propres « écrits, a été fait pour représenter l'ex- « travagance de quelques livres du tems, « & des personnes qui les aiment. Il a «

sorel, bibl. Françoise. t. 2 édit. de 1667 p. 399. &c.

POESIE EN GENERAL.

» été imprimé pour la troiſiéme ou la » quatriéme fois ſous le nom de l'*anti-Roman*, parce qu'en effet c'eſt un » *anti-Roman*; & ſi vous voulés, c'eſt » une hiſtoire comique & ſatyrique, où » toutes les ſottiſes des Romans & des » fables poëtiques ſont agréablement » cenſurées... Cette hiſtoire décrivant » un homme qui eſt devenu fou pour » avoir lû des Romans & des poëſies, & » qui ſe fait berger à la maniere de ceux » de l'ancienne Arcadie, cela pouvoit » divertir aſſés de gens, mais ce n'étoit » pas-là le ſeul deſſein. Il y a des *Remarques* jointes à cette hiſtoire, leſquelles donnent de l'inſtruction ſur » pluſieurs choſes, & ne ſçauroient » être déſagréables, étant auſſi gaies que » ſérieuſes..... Le deſſein du livre eſt » plus ſérieux & plus utile que ne penſent beaucoup de gens qui en parlent » ſans l'avoir vu, ou qui le liſent pour » un divertiſſement ſimple qu'ils y prennent, comme à des contes vulgaires, » ſans conſidérer qu'il reprend les défauts de quantité d'ouvrages, & qu'il » eſt propre à guérir de leur erreur des » perſonnes préoccupées, leſquelles eſtiment pluſieurs livres de fort bas » prix. » Quel dommage donc que ce-

lui-ci soit presque oublié depuis si long-tems, & que ceux qui le connoissent, ayent peine à en soutenir la lecture une demi-heure de suite !

POESIE EN GENERAL.

Vous lirés avec beaucoup plus de satisfaction, du moins sans risquer de vous ennuyer, le discours sur la poësie traduit de l'Anglois du Chevalier Guillaume Temple, & imprimé en 1693. avec la traduction de ses œuvres mêlées. Ce discours n'est qu'un essai, un peu superficiel par conséquent, mais où il y a plusieurs choses curieuses & bien pensées, comme on en trouve dans tout ce qui est sorti de la plume de ce célébre Ecrivain beaucoup plus apologiste des anciens que des modernes.

Mais pour la défense de la poësie, je ne trouve rien de plus fort, de plus sensé, de plus judicieux, que le discours de M. l'abbé Massieu sur ce sujet, imprimé dans le deuxiéme volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions & belles lettres. L'Auteur y lave parfaitement le bel art de la poësie de toutes les accusations que les anciens & les modernes ont intentées contre lui; il le justifie sans réplique contre tous les reproches qu'on lui a faits, ou qu'on peut lui faire. C'est une apologie, mais où rien ne res-

POESIE EN GENERAL.

sent le panégyrique, c'est-à-dire, l'outré. Tout y est pris du fond même de l'art & de ses véritables avantages; l'on y distingue avec netteté, avec précision, l'usage légitime de la poësie, de l'abus que l'on en peut faire, & que l'Auteur condamne. On ne peut que loüer le zele, & si on ose dire, le courage avec lequel ce digne Académicien prend dans ce discours la défense d'un art qui n'a presque contribué en rien à sa propre réputation. Au moins ne connoît-on de lui qu'un petit poëme Latin en faveur du Caffé, imprimé seulement depuis sa mort avec d'autres poësies Latines de quelques membres de l'Académie Françoise.

Journ. des Scav. Sept. 1739.

« Justement estimé par des ouvrages en » prose, il met la poësie au rang supé» rieur, parce qu'elle lui paroît mériter » cet avantage. Il est rare qu'on s'atta» che à faire valoir un mérite qui n'a» joute rien au nôtre. » Vous devés me dispenser de vous donner une analyse de ce discours qui est entre les mains de tout le monde, depuis sur-tout qu'on l'a réimprimé avec son histoire de la poësie Françoise, à laquelle il devoit, en effet, servir de préface, lorsque l'Auteur le composa.

La Défense ou l'apologie de la poësie,

POESIE EN GENERAL.

par François Gacon, doit moins étonner. Cet écrivain étoit, si je puis m'exprimer ainsi, possédé de la fureur des vers. Il en a fait toute sa vie sa principale occupation. Il rimoit aisément, & quel abus n'a-t'il pas fait de cette facilité ! Son apologie de la poësie fait la premiere partie du discours extrêmement prolixe, dont il a cru devoir charger sa traduction en vers François des odes d'Anacréon & de Sapho. Il y réfute assés bien le traité Latin de M. le Fevre contre la poësie, & les nouvelles déclamations par lesquelles le fameux Jean le Clerc s'étoit efforcé d'étayer ce systême dans son *Parrhasiana*. Mais il tombe dans un excès opposé : il va jusqu'à justifier les abus mêmes de la poësie. Sans vous faire remarquer aussi ses digressions fréquentes, dont la plûpart sont pour le moins inutiles, croyoit-il donner un grand relief à son apologie de la poësie, en y semant ses propres vers, en y répandant quantité de traits satyriques contre MM. Bossuet & de Fenelon, en prenant la défense de la morale du théâtre contre les *Maximes* si sensées de l'illustre Evêque de Meaux *sur la Comédie*, en cherchant enfin à s'égayer malignement aux dé-

POESIE EN GENERAL.

pens de la réputation de ceux qu'il auroit dû respecter ? Je ne dirai rien de ses saillies singulieres, fruit d'une imagination peu reglée, aussi peu convenables à la cause qu'il défendoit, & qui perd presque tout son éclat entre ses mains, qu'elles pechent, pour l'ordinaire, en elles-mêmes du côté de la justesse. Vous les appercevrés sans peine, si vous daignés perdre quelques momens à parcourir son discours.

Avant lui & avant M. l'abbé Massieu, on avoit déja agité avec assés de chaleur la question traitée par l'un & par l'autre, s'il est permis aux Poëtes chrétiens d'employer dans leurs vers les fictions & les fables du paganisme. Ceux qui vouloient les proscrire, disoient qu'il ne convenoit point d'en faire usage, parce qu'elles étoient aussi frivoles en elles-mêmes, qu'opposées aux mœurs & aux principes du Christianisme, & que toute la nature offroit d'ailleurs, sans leur secours, un champ assés vaste pour fournir au génie poëtique le plus beau, une carriere suffisamment étendue & variée. Le célébre Santeul de saint Victor, qui étoit peu touché de ces raisons, & qui avoit encore ce premier feu d'un âge où un Poëte saisit

rarement les idées graves & sérieuses, fit pour la défense des fables dans la poësie une piéce ingénieuse qu'il adressa en 1669. à M. de Belliévre, & que Pierre Corneille traduisit librement en vers François. Cette piéce fut comme le signal de la dispute. POESIE EN GENERAL.

Claude Santeul qui avoit aussi beaucoup de génie & de goût pour la poësie, & qui joignoit à ce talent une piété solide, & une vaste érudition ecclésiastique & profane, combattit le sentiment de son frere par une autre épître en vers Latins, où l'on trouve beaucoup de feu & d'élégance. Il l'envoya le 24. Août de la même année 1669. à M. l'abbé de Chavigny, depuis Evêque de Troyes, & elle fut traduite dans le même tems en prose Françoise. Santeul de saint Victor, ne se crut pas d'abord vaincu : il lui fallut quelque tems pour reconnoître sa défaite ; il la sentit enfin, ou du moins il voulut faire croire qu'il se rendoit, & il en fit l'aveu à M. Pelisson Fontanier, à qui il adressa une autre piéce pour servir comme de réparation publique du scandale qu'il suppose, au moins indirectement, que la premiere avoit pû donner. Cette seconde piéce n'est pas moins ingénieuse

POESIE EN GENERAL.

que la premiere : Santeul ne l'ignoroit pas, & il voulut qu'elle fût jointe à la précédente, n'étant peut-être pas fâché que l'on vît qu'il étoit capable de soutenir le pour & le contre avec le même esprit.

Ceux qui pensoient plus sérieusement que lui sur cette matiere, & qui étoient décidés contre l'usage des fables dans la poësie, se servirent de la bonne disposition où ils croyoient avoir amené le Poëte, pour l'engager à renoncer à toute poësie profane, & à ne plus s'appliquer qu'à composer des hymnes. Plusieurs grands hommes tâcherent de l'y déterminer, entr'autres M. Pelisson lui-même, le pere de Mouchy, de l'Oratoire, & M. Bossuet, Evêque de Meaux. Santeul se laissa persuader ; mais comme les meilleures résolutions des Poëtes sont rarement constantes, il lui échappa encore quelques piéces du même genre que celles auxquelles il paroissoit avoir renoncé, & il s'efforça de nouveau de se justifier. M. Nicole, M. l'abbé Fleuri, & quelques autres lui adresserent à cette occasion des lettres, soit en prose, soit en vers, pour tâcher de fixer son irrésolution. Il fut sensible sur tout, ou il parut l'être, aux

reproches que lui fit M. Boſſuet, ſur ce qu'il avoit employé le nom de Pomone, Déeſſe des jardins, ſelon la fable, dans ſa piéce à M. de la Quintinie, où il fait l'éloge des jardins de Verſailles, & il s'excuſa le mieux qu'il put, mais toujours avec beaucoup d'eſprit, dans une autre piéce qu'il adreſſa à l'illuſtre Evêque de Meaux.

POESIE EN GENERAL.

Si vous êtes curieux de connoître par vous-même ces différentes piéces, qui ont preſque toutes été traduites en notre langue, vous les trouverés réunies dans le deuxiéme volume des poëſies de Santeul, de l'édition de Paris 1729. La traduction de l'épître du Victorin à M. de Belliévre, faite en vers François par Pierre Corneille, ſe trouve auſſi dans les œuvres diverſes de celui-ci, recueillies & publiées en 1738. par M. l'abbé Granet. Vous pourriés y joindre une imitation en vers François de l'épître Latine de Claude Santeul à ſon frere, imprimée en 1715. avec quelques odes ſacrées, & autres opuſcules en proſe & en vers, que j'ai entendu attribuer, je ne ſçai ſi c'eſt avec raiſon, à M. Bruzen de la Martiniere. L'Auteur, quel qu'il ſoit, tâche de montrer que la fable eſt un reſte de paganiſme

POESIE EN GENERAL.

dont les Poëtes chrétiens doivent s'abſtenir : voici ce qu'il leur dit en leur adreſſant la parole :

O vous qui prétendés à l'immortalité,
Poëtes, que je plains votre ſtérilité,
Si la fable eſt en vous un défaut néceſſaire ;
Si libre de ſon fard un vers ne ſçauroit plaire ?
L'éclat d'un lys naiſſant ſeroit-il moins parfait,
Si Venus ne l'avoit arroſé de ſon lait?
Des roſes la beauté ſera-t'elle moins vive,
Si de ſa propre main Flore ne les cultive ?
Chaque ſujet fécond en chaſtes ornemens,
A qui ſçait les chercher offre mille agrémens, &c.

L'Auteur le prouve par différens exemples qu'on lit avec plaiſir dans ſon diſcours.

M. Baillet ne prit aucune part à la diſpute dont je viens de vous parler ; au moins ne connois-je aucun écrit de ce Savant ſur ce ſujet ; mais il ne s'en déclara pas avec moins de force contre les abus que l'on fait de la poëſie, & contre les traductions des Poëtes licentieux, dans cette belle préface qui commence ſes jugemens des Savans ſur les Poëtes. C'eſt un diſcours rempli de réfléxions judicieuſes & de traits d'une critique fort ſolide. L'Auteur y parle également à l'eſprit & au cœur. Par tout ce qu'il y dit, il ne prétend pas

Jugem. des Sçav. in-4. t. 3. p. 239. & ſuiv.

deshonorer la poëſie, ni ſe joindre, dit-il, à ceux qui la font paſſer pour un art pernicieux au genre humain. Il proteſte même qu'il eſt éloigné de penſer comme ceux qui ſe contentent de la mettre au nombre des inutilités de ce monde. « Il n'a eu en vûe au contraire « qu'à contribuer quelque choſe pour « relever ou maintenir ſa dignité, en « faiſant voir qui ſont ceux qui en ont « fait un mauvais uſage, en corrompant « ſa nature, & la faiſant ſervir à des « uſages profanes, criminels, & entié- « rement contraires à ſa premiere inſti- « tution. »

POESIE EN GENERAL.

Ce deſſein n'a rien que de louable : M. Baillet me paroît l'avoir exécuté dans ſa préface, & en beaucoup d'endroits de ſes jugemens des Savans ſur les Poëtes. Preſque tout ce qu'il y dit cependant, a mis l'abbé Ménage de mauvaiſe humeur. Ce fameux critique, qui dans ſes accès paſſagers de dévotion avoit proteſté pluſieurs fois qu'il renonçoit aux vers galans, & qui n'avoit jamais tenu parole, s'irrita de ce que M. Baillet avoit fait remarquer ſon inconſtance, & que ſes ſermens n'étoient que les ſermens d'un Poëte peu ſcrupuleux de les obſerver. Son amour propre

POESIE EN GENERAL.

se trouva bleſſé de voir que ſon adverſaire montroit trop clairement combien les ſujets qu'il aimoit à traiter, étoient indécens en eux-mêmes, & par rapport à ſon caractere; & loin de profiter des avis qu'on oſoit lui donner avec modeſtie, il s'engagea dans de nouvelles fautes, moins pardonnables encore, pour ſe juſtifier de celles qu'on avoit eu raiſon de lui reprocher. Il employa pluſieurs articles de la ſeconde partie de ſon *anti-Baillet*, à étaler une vaine érudition pour montrer, plutôt par des exemples que l'on ne conteſte point, que par des raiſons ſolides, que les Poëtes chrétiens peuvent faire uſage dans leurs vers des noms des Divinités payennes; & que de vouloir ôter l'amour & les fables de la poëſie, *ce ſeroit vouloir ôter le printems de l'année.*

Suppoſant fauſſement qu'il n'y avoit point eu de Poëtes juſqu'à lui, excepté ceux qui s'étoient engagés dès leur jeuneſſe dans la profeſſion religieuſe, qui n'euſſent compoſé quelques vers de galanterie; il enfla ſon livre d'une longue liſte de tous *les Eccléſiaſtiques qui ont écrit d'amour en vers ou en proſe*, afin de faire voir qu'il n'avoit marché qu'à la ſuite d'un grand nombre de coupa-

bles. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à la fin de cette liste il détruisit de ses propres mains ce qu'il avoit voulu élever sur un fondement si ruineux, en convenant « que M. Baillet avoit eu « raison de condamner les vers de ga- « lanterie dans les écrits des Poëtes « chrétiens, qui sont obligés de ren- « dre compte à Dieu, non-seulement « de leurs actions, mais de leurs pensées. » Il ajouta même qu'il se repentoit d'en avoir fait, qu'il prioit Dieu de le lui pardonner, qu'il promettoit de n'en plus faire, & qu'il convioit les jeunes gens de profiter de sa faute. Cet aveu est édifiant. Mais l'abbé Ménage ne devoit-il pas faire quelque chose de plus; supprimer, puisqu'il le pouvoit encore, l'apologie des poësies qu'il condamne en finissant cette apologie même? Quelle bizarrerie, au reste, de voir un homme, qui après s'être donné bien de la peine pour bâtir un système, le renverse lui-même d'un seul coup? J'appelle cela, dit M. de la Monnoie dans ses notes sur cet endroit, *finir l'anti-Baillet par une anti-peroraison.*

POESIE EN GENERAL.

Ménage se battoit d'ailleurs en l'air, lorsqu'il prenoit avec tant de chaleur contre M. Baillet, la défense des fa-

POESIE EN GENERAL.

bles dans la poëſie; M. Baillet n'en exclut point un uſage modéré qu'il croit pouvoir s'accorder avec les principes du chriſtianiſme; en quoi il a été ſuivi par MM. Baudoüin, Chanoine de ſaint Michel près Laval, & Gibert, célébre Profeſſeur de rhétorique à Paris : le premier, dans ſon traité de l'éducation d'un jeune Seigneur, pages 57. & ſuivantes; & le ſecond, dans ſon livre de la véritable éloquence, chapitres 17. & 18. où il réfute ce que le pere Lamy, Bénédictin, avoit dit contre la poëſie.

T. 1. l. 2. c. 1. M. Rollin prend, comme eux, la défenſe de ce bel art dans ſon excellent traité de la maniere d'étudier & d'enſeigner chrétiennement les belles lettres, & après le diſcours de l'abbé Maſſieu, dont je vous ai parlé, je ne ſçai ſi l'on a rien dit ſur ce ſujet de plus ſenſé & de plus ſolide. Mais ce célébre Ecrivain penſe différemment ſur l'uſage des fables dans la poëſie; & il qualifie ſans façon de *licence* intolérable la liberté que la plûpart des Poëtes Chrétiens ſe donnent d'employer dans leurs poëſies les noms des Divinités payennes. Il décide nettement que cette liberté eſt un abus, quoiqu'il avoue qu'elle ſoit très-

ancienne, & qu'on ne peut dissimuler qu'elle a été suivie par des Ecrivains fort estimables par leur mérite, & souvent même très-respectables par leur piété. Il recherche l'origine de cet usage; il pése les raisons de ceux qui en sont partisans; il en examine les conséquences, & je ne sçai si la raison éclairée par le Christianisme, a jamais mieux parlé sur ce sujet.

POESIE EN GENERAL.

Mais en s'élévant contre les fictions poëtiques & fabuleuses, il déclare qu'il est bien éloigné de condamner certaines figures, par lesquelles on attribuë du sentiment, de la voix, de l'action même aux choses inanimées. « Il sera « toujours permis, dit-il, d'adresser la « parole aux cieux & à la terre, d'inviter la nature à louer son Auteur, de « donner des aîles aux vents pour en « faire les messagers de Dieu, de prêter une voix au tonnerre & aux cieux « pour publier sa gloire, de personifier « les vertus & les vices. On ne peut « s'offenser d'entendre dire d'un conquérant que la victoire accompagne « par-tout ses pas; que l'épouvante marche devant lui; qu'il traîne aprés lui « la désolation & l'horreur. Ces figures, toutes hardies qu'elles sont, ne «

POESIE EN GENERAL.

» ſont pas plus contraires à la vérité, » que la métaphore & l'hyperbole. Loin » qu'elles faſſent aucune illuſion, quand » elles ſont employées ſagement, ce » ſont toutes manieres de parler vi- » ves & majeſtueuſes, qui expriment » ſenſiblement, & en peu de mots, ce » qu'on ne pourroit dire que froide- » ment par un plus long circuit de pa- » roles. »

M. Rollin déclare encore qu'il ne prétend pas non plus que l'on interdiſe aux Poëtes ce qu'ils appellent *la Fable*, ou l'ordonnance du poëme. Après le choix d'un événement, d'une action célébre dans l'hiſtoire, dont le Poëte conſerve les circonſtances les plus marquées, il a, dit-il, la liberté de ménager des rencontres & des ſituations qui relevent le caractere de ſon héros, & de ceux dont il parle. « A l'exception » des perſonnages fabuleux, il ne perd » rien de ce qu'on admire dans les an- » ciens. Tout lui reſte, récits curieux, » deſcriptions vives, comparaiſons no- » bles, diſcours touchans, incidens » nouveaux, rencontres inopinées, paſ- » ſions bien peintes. Joignés à cela une » ingénieuſe diſtribution de toutes ces » parties. Voilà des beautés de tous les

tems & de toutes les religions, & qui « ne paroîtront jamais avec une verſi- « fication harmonieuſe, pure & variée, « ſans former un poëme parfait. »

POESIE EN GENERAL.

Tel eſt le ſentiment de M. Rollin; tel eſt celui de M. Pluche qui s'étend ſur le même ſujet, & qui apporte à peu-près les mêmes raiſons dans la concluſion de ſon hiſtoire du ciel, l'un des beaux endroits de cet ouvrage qui en renferme tant d'autres auſſi dignes d'être lûs & médités pluſieurs fois. Tel eſt encore le ſentiment de M. l'abbé de Pontbriant dans cette belle *Idylle au Roi ſur l'abus de la poëſie*, dont M. le Fort de la Moriniere a enrichi le troiſiéme volume de ſon *Choix de poëſies morales & chrétiennes des Poëtes de nos jours.*

T. 2. pag. 380. 397.

Je ne fais que vous indiquer ces écrits; je crois qu'il ſuffit de vous les nommer pour vous exciter à les lire. Si vous étiés d'humeur à ne rien omettre de ce que l'on a écrit ſur tous ou la plûpart des ſujets qui ſont examinés, diſcutés, ou ſimplement expoſés dans les ouvrages & dans les piéces que je vous ai cités juſqu'à préſent, il faudroit lire la ſeconde partie des *Réfléxions ſur le poëme épique* que le pere Bougeant,

POESIE EN GENERAL.

Jesuite, a données dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Août 1730. Cet Ecrivain y décide qu'on ne doit point retirer des mains des jeunes gens, les Poëtes fabuleux, comme Homere & Virgile, pour les faire travailler sur d'autres modéles; & il en apporte de bonnes raisons. Mais je ne sçai sur quel fondement il accuse M. Rollin de vouloir interdire la lecture d'Homere à la jeunesse. Ce célébre Ecrivain a donné des preuves du contraire dans son excellent discours sur Homere, qui finit le premier volume de son Traité des Etudes.

J'ajoûterois à ces écrits, plusieurs endroits de la préface dont M. Dacier a orné sa traduction Françoise de la poëtique d'Aristote, de celles des Traducteurs de l'art poëtique d'Horace, des différens traités modernes sur l'art poëtique composé en notre langue, des écrits que la dispute sur l'Iliade d'Homere a occasionnés de nos jours. Je dois me contenter de vous en avertir ici; j'espere vous entretenir ailleurs plus au long de ces traductions & de ces traités. Si je n'insere pas dans ma liste l'*Epître sur les dangers de la poësie*, que M. de Cahusac, Sécretaire de M. Pajot,

jot, alors Intendant de Montauban, & aujourd'hui d'Orleans, a donnée en 1739. c'eſt que cette Epître qui eſt fort bonne en ſoi, dit autre choſe que ce qu'annonce le titre. Il ne s'y agit nullement des dangers de l'art de la poëſie, mais ſeulement comme l'Auteur le dit à la fin de ſa piéce,

POESIE EN GENERAL.

Des déplaiſirs qu'au Parnaſſe on endure,

tant parce que le talent de la poëſie conduit rarement à la fortune, que parce qu'il ſuſcite ſouvent à celui qui l'exerce, la jalouſie, l'envie, & quelquefois quelque choſe de plus fâcheux, comme plus d'un Poëte, en cela ſemblable aux ſatyriques en proſe, l'a éprouvé.

Les deux *Plaidoyers* d'un anonyme en faveur *de la Poëſie & de la Peinture*, brochure imprimée en 1740. eſt une apologie plus directe de la poëſie. Mais on peut ſe paſſer aiſément de la lecture de cet écrit. On n'y dit rien qui interreſſe un lecteur déja un peu inſtruit; & celui qui ne l'eſt pas, pourroit s'égarer en ſuivant les idées de l'Auteur qui manquent ſouvent de juſteſſe. Il y a d'ailleurs dans cet écrit des mépriſes ſingulieres, comme, par exemple, lorſque l'Auteur dit qu'Amiot a traduit les

POESIE EN GENERAL.

vies de Plutarque en vers François. Je pourrois vous en citer d'autres observations aussi neuves, dont personne ne disputera l'invention à notre Avocat de la poësie. Mais c'est déja trop vous parler de cet écrit.

Vous ferés bien, au contraire, de finir la lecture des principaux ouvrages dont je vous ai déja entretenu dans ce chapitre, par celle de deux dissertations de M. Racine le fils, imprimées dans le tome 6. des Mémoires de l'Académie des belles lettres; l'une sur l'imitation, l'autre sur l'essence de la poësie. Vous apprendrés dans la premiere à estimer beaucoup les anciens, en augmentant même votre estime pour nos meilleurs Ecrivains modernes, parce que vous y verrés, comme l'Auteur le prouve, que si les anciens ont imité ceux qui les avoient précédés, par exemple, Stésichore, Archiloque, Hérodote, Platon, qui ont été de grands imitateurs d'Homere, nos modernes ont suivi la même route: enforte qu'en lisant Malherbe, Racan, la Fontaine, Moliere, M. Despreaux, & M. Racine le pere, on retrouve l'esprit d'Athenes & de Rome; & que le feu des anciens a passé dans leurs écrits, & s'y est rallumé avec

me ardeur plus vive. Ce n'eſt pas le ſeul avantage que vous tirerés de la lecture de cette diſſertation ; elle vous apprendra à connoître les vraies regles de l'imitation, regles importantes, ſolides, judicieuſes, & qui me paroiſſent mériter d'être lûes plus d'une fois dans l'écrit qui les contient.

POESIE EN GENERAL.

La ſeconde diſſertation appartient plus particulierement à la poëſie, puiſqu'il s'y agit de ſon eſſence. M. Racine y examine quel eſt ce charme ſecret qui conſtituë ſa beauté, ce caractere unique qui ne ſçauroit convenir qu'à elle ſeule, & qui la diſtingue eſſentiellement de la proſe. Il prouve que ce n'eſt ni la verſification, ni la fiction. La premiere eſt néceſſaire, ſelon le ſentiment de l'Auteur ; mais il ne trouve rien de grand, rien d'admirable dans la ſcience de renfermer des mots dans une certaine meſure. Quelque étroite d'ailleurs que ſoit la gêne de la verſification, elle n'attire aucune gloire à celui qui ſçait s'y aſſujettir ; ſi le Poëte le plus ſublime s'y ſoumet, parce qu'il faut obéir aux loix de ſon art, l'Ecrivain le plus médiocre s'y habituë auſſi ſans peine. La fiction n'eſt pas non plus de l'eſſence de la poëſie, ſelon M. Racine, qui con-

POESIE EN GENERAL.

vient qu'en cela il s'écarte du sentiment de plusieurs Ecrivains distingués dans la littérature dont il proteste qu'il respecte le mérite, quoiqu'il ne se croye pas obligé de suivre leurs lumieres sur ce point.

Pour faire voir qu'il a raison de s'en écarter, il remonte à l'origine de la poësie, dit ce qu'elle étoit, à quel usage on l'employoit jusqu'à la naissance des fables qui la pervertirent: il suit le progrès de ces mêmes fables dans l'Egypte, dans la Grece, dans l'Italie, jusques chés les Gaulois, & même chés les peuples de l'Amérique & de la Chine, prouve que par-tout la poësie ne fut d'abord, comme chés le peuple de Dieu consacrée qu'à la religion & à la morale.

Ne croyés pas cependant que l'Auteur soit ennemi des fictions. Loin d'en condamner l'usage, il convient qu'elles fournissent un moyen facile pour plaire aux hommes, & pour les corriger. Ce qu'il prétend, c'est que la poësie qui nous charme sans emprunter les traits du mensonge, est d'autant plus admirable qu'elle ne doit rien à des parures étrangeres, & qu'elle se soûtient à nos yeux par sa seule beauté; ce qu'il éclaire

cit par différens exemples bien choisis.

Mais puisque ni la versification, ni la fiction ne sont de l'essence de la poësie, non plus que l'imitation, comme l'Auteur paroît l'avoir montré dans son premier écrit : que sera-ce donc ? Ce sera l'enthousiasme, dit M. Racine ; non celui que les anciens regardoient comme l'effet d'une inspiration divine, mais celui qui est l'effet naturel des passions. Sa raison principale est que toute poësie est toujours le langage de quelque passion, & que réciproquement ce langage est en soi grand, sublime, énergique, varié. Ce qu'il prouve, 1°. en considérant l'état où nous nous trouvons, quand une passion nous agite, & quel est le langage conforme à cet état. 2°. En exposant en particulier les effets de chaque passion, comme de la joïe, de la tristesse, de la colere, &c. Je ne fais que vous indiquer le systême de l'Auteur. Je souhaite que vous ayiés autant de satisfaction à lire sa dissertation que j'en ai eu moi-même. Je suis persuadé au moins que vous serés charmé de la peinture qu'il fait de la poësie de l'Ecriture sainte, & de tout ce qu'il dit sur l'usage que l'on devroit toujours faire de l'art de la poësie. Il en parle comme

POESIE EN GENERAL.

POESIE EN GENERAL.

il convenoit à un Poëte qui a chanté dans ſes vers les dogmes de la grace chrétienne, & les merveilles de notre ſainte religion. Il en avoit déja parlé ſur le même ton dans ſon épître à M. de Valincour, & dans l'avertiſſement qui la précede ; & il tient encore le même langage dans cette belle *Réponſe à l'Epître de M. Rouſſeau contre les Eſprits forts*, imprimée à la ſuite de ſon poëme de la religion ſi juſtement eſtimé. Cette réponſe eſt cette même *Epître* en vers *à un ami*, dont M. le Fort de la Morinier avoit déja donné des extraits choiſis dans le troiſiéme volume de ſon recueil de *poëſies morales & chrétiennes de pluſieurs Poëtes de nos jours.*

Pag. 179.

CHAPITRE II.

Des Ecrits des anciens sur l'art poëtique.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Choix des étud. p. 246. 247.

IL ne faudroit pas beaucoup de préceptes de poëtique à un homme qui sçauroit ceux de l'éloquence, dit M. l'abbé Fleuri : il n'y auroit guéres que des exceptions à donner, en marquant jusqu'où la poësie s'éleve, & ce qu'elle retranche des discours ordinaires. Le plus nécessaire seroit de montrer les différens caracteres de ses ouvrages. Ce que c'est qu'une ode, un hymne, une élégie, une églogue, & ainsi des autres, les reglant sur les modéles des anciens, principalement des Grecs, & faisant voir comment nous les pouvons imiter.

Je ne voudrois pas dire cependant, ajoute ce judicieux critique, que la poëtique fût une connoissance inutile, même à ceux qui ne sont pas nés Poëtes, ou qui ne veulent pas en exercer le talent. Il est bon que la plûpart des honnêtes gens sçachent juger de la poësie par les véritables principes, & pour

ART POETIQUE DES ANCIENS.

cela qu'ils connoissent les regles de cet art, les caractéres des ouvrages, & les exemples des anciens. C'est le but d'Aristote & d'Horace, les seuls Ecrivains de l'antiquité qui ayent traité en forme de l'art poëtique, & celui des modernes qui ont travaillé expressément sur le même sujet. Je vais vous parler des uns & des autres,

Aristote, si l'on en croit Diogene Laërce dans ses vies des philosophes, avoit composé trois livres de la poëtique, un autre traité particulier sur la même matiere, & un livre sur les tragédies. De ces ouvrages il ne nous reste que le premier des trois livres sur la poëtique, composé de 26. chapitres, dans lesquels l'Auteur établit les principes de la poësie, de l'épopée, de la tragédie & de la comédie. Ce premier livre ne paroît pas même entier à quelques critiques : peut être parce qu'on n'y trouve rien de ce qu'Aristote avoit écrit sur la comédie. Mais le plus grand nombre des connoisseurs prétend que ce livre est achevé, & qu'il est aisé de le prouver par le bel ordre & cet enchaînement admirable qu'on y voit, disent-ils, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Baill. jug. des Sçav. in-4. t. 3. p. 272.

M. Dacier dit que ſi la rhétorique d'Ariſtote eſt encore aujourd'hui la plus parfaite que nous ayions des anciens, ſa poëtique eſt encore plus merveilleuſe. Dans ſa rhétorique, le philoſophe avoit profité des préceptes de ceux qui avoient écrit avant lui; au lieu qu'il eſt le premier qui ait découvert le fond & tous les ſecrets de la poëſie, & que perſonne après lui, n'a entrepris d'écrire ſur le même ſujet, que pour expliquer ſes ſentimens qui ont ſervi, & qui ſerviront toujours de regle : Le pere Rapin, Jeſuite, en parle auſſi avantageuſement dans la préface & dans le corps de ſes réfléxions ſur la poëtique. L'ouvrage d'Ariſtote eſt, ſelon lui, le ſeul auquel il faut s'attacher, comme à la regle la plus juſte qu'il y ait pour former l'eſprit : c'eſt la nature miſe en méthode, & le bon ſens réduit en principes ; on s'égare dès qu'on s'en écarte.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Préf. ſur la trad. de la poët. d'Ariſt.

Il faut néanmoins obſerver que la plus grande partie de cette poëtique roule ſur le poëme dramatique. Ariſtote ne touche le poëme épique qu'en paſſant, & dans ce qu'il peut avoir de commun avec la Comédie ou la Tragédie. Les ſpectacles étoient plus à la mode de ſon tems, & ils exerçoient

ART POETIQUE DES ANCIENS.

bien plus les beaux esprits que le poëme épique. Peut-être est-ce là ce qui a tourné toute son attention du côté du Théâtre. C'est la réfléxion de l'auteur des lettres critiques sur le paradis perdu & reconquis de Milton.

Lett. 5. p. 197. 198.

M. Baillet ayant recueilli avec soin les autres sentimens des anciens & des modernes sur le même ouvrage dans ses jugemens des Savans, je vous y renvoye. Je voudrois lire l'article entier, avant que d'entreprendre la lecture du traité même d'Aristote.

Jugem. des Sçav. *ibid. ut sup.*

Ce ne fut que dans le seiziéme siécle que l'on commença à connoître l'ouvrage de ce philosophe, après qu'il eût été apporté, avec ses autres écrits, de Constantinople en Italie. On s'empressa dès lors de le publier, de le traduire en Latin, de le commenter. Mais ce ne fut que dans le dix-septiéme siécle, & même assés avant, qu'on le mit en notre langue. Le Chartreux Dom Noël Bonaventure d'Argonne dit dans ses mêlanges d'histoire & de littérature, publiés sous le nom de Vigneul-Marville, que Nicolas Pierre, furnommé du Bosc, ancien professeur au college de Lisieux à Paris, en avoit fait une traduction Françoise, & qu'il l'avoit vûë entre

Rap. préf. des réflex. sur la poët.

les mains de ses amis. Qu'est-elle devenuë depuis? Dom d'Argonne ne nous l'apprend point. La premiere que je trouve imprimée, est celle du sieur de Norville qui se donne lui-même dans sa préface pour le premier traducteur de ce petit ouvrage. Sa traduction parut in-12. chés Thomas Moëtte, à Paris en 1671. avec une simple permission de M. de la Reynie, Lieutenant général de Police. M. de Norville a cru le texte de son Auteur assés clair, assés intelligible par lui-même, pour se dispenser d'y joindre aucune note; & sa préface, qui est fort courte, n'a rien d'interressant. Je ne connois aucun Auteur qui ait parlé ni de la traduction, ni du traducteur.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Ceux qui ne sont point en état de lire l'ouvrage d'Aristote dans sa langue originale, qui est le Grec, ou dans les versions Latines qui en ont été faites, n'ont recours qu'à la traduction Françoise que le savant André Dacier publia en 1692. in-4°. & qui a été réimprimée depuis in-12. en Hollande. Je crois de même que c'est la seule à laquelle il faut s'attacher. On la regarde assés communément comme le chef-d'œuvre de M. Dacier; & il est vrai qu'il paroît difficile de mieux entrer, qu'il l'a fait,

ART POETIQUE DES ANCIENS.

dans le sens de l'Auteur. Il s'est appliqué à faire une traduction la plus simple & la plus littérale qu'il lui a été possible, persuadé qu'il ne pouvoit mieux s'acquitter en cette occasion des devoirs d'un traducteur, qu'en suivant scrupuleusement les paroles d'un Ecrivain qui ne dit rien d'inutile, & qui écrit avec beaucoup de justesse. Il a pourtant pris quelquefois la liberté d'étendre la pensée de l'Auteur Grec, par la raison que ce que l'on entendoit à demi-mot du tems d'Aristote, seroit aujourd'hui peu intelligible, si on n'avoit soin de le développer : en quoi M. Dacier a eu raison de penser autrement que le premier traducteur.

On estime beaucoup sa préface où il considere principalement quatre choses : l'Auteur dont il a traduit l'ouvrage, le tems où il a donné ses regles, la maniere de les donner, & les effets qu'elles ont produits. L'Auteur est un des plus grands philosophes de l'antiquité. Il étoit né dans le siécle qui a vû naître la tragédie ; il a vécu avec les disciples d'Eschile qui avoit tiré celle-ci de son premier cahos ; il a eu les mêmes maîtres que Sophocle & Euripide qui avoient porté la tragédie chés les Grecs à sa derniere per-

Journ. des Scav. de 1692. edit. de Holl. p. 430. & suiv.

fection. Il a été témoin des sentimens que le peuple le plus délicat a eu de ce poëme. Il n'a donc pû ignorer l'origine, le progrès, la fin, & les effets de cet art.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Il n'en donne pas les regles comme les législateurs donnent leurs loix, sans en rendre d'autre raison que leur volonté. Il n'avance rien qu'il n'en apporte la raison & le fondement. L'effet de ces regles est qu'elles ont fait la beauté des poëmes d'Homere, de Sophocle & d'Euripide. Elles ont fait depuis celle des poëmes de Virgile & des autres Poëtes Latins : & après plus de deux mille ans, elles font encore celle de nos meilleures tragédies, où tout ce qui plaît, n'acquiert cette qualité que parce qu'il leur est conforme. De ces quatre considérations, M. Dacier tire deux conséquences. L'une, que les regles & ce qui plaît ne peuvent être deux choses opposées, puisque les regles n'ont été faites que sur ce qui plaît, & qu'elles ne tendent qu'à montrer par où il faut plaire ; l'autre est, que la poësie est un art inventé pour l'instruction des hommes, & qu'il ne peut être qu'utile, quand on ne s'écarte point de ce but. Rien de mieux : mais M. Dacier sou-

ART POETIQUE DES ANCIENS.

tient-il bien son système, quand je lui vois employer dans la même préface tout ce qu'il avoit d'esprit & de raison pour justifier les tragédies anciennes & modernes, & tâcher de persuader qu'elles sont un remede aux passions ? Je sçai qu'il ne le dit que d'après Aristote : mais le respect dû aux anciens, ne doit point être aveugle. Quand ils se sont égarés, pourquoi ne les pas redresser ?

Pierre Corneille, tout partisan qu'il devoit être naturellement d'un art dans lequel il avoit excellé, croyoit que cette pensée d'Aristote que M. Dacier est presque tenté d'admirer, n'étoit qu'une belle idée sans réalité. C'étoit aussi le sentiment de M. de saint Evremont ; & c'est celui de beaucoup d'autres, dont l'autorité pourroit au moins balancer celle de M. Dacier, si c'étoit ici le lieu de la faire valoir. Mais le parti que l'illustre traducteur d'Aristote a pris, ne m'étonne point. C'étoit une suite de ses engagemens. S'il eût condamné le théâtre moderne, dit M. Frain du Tremblay, ç'auroit été une folie à lui d'employer tant de tems & de travail à *éclaircir* les regles que donne Aristote du poëme dramatique.

Oeuvr. de s. Evrem. t. 3. p. 85. édit. in-12. de 1725.

Quatriéme disc. sur l'origin. de la poëtie, vers la fin.

Ces éclairciſſemens dont parle M. du Tremblay, ſont les longues remarques dans leſquelles M. Dacier a comme noyé chaque chapitre du petit traité d'Ariſtote. Il y en a beaucoup d'utiles, qui montrent un homme bien inſtruit de ce qu'il écrit. On peut dire même que beaucoup paroiſſoient néceſſaires pour éclaircir le texte de l'ancien philoſophe. Mais outre que la morale ne s'y accorde pas toujours avec celle de l'Evangile, ce qui me paroît un grand mal, M. Dacier auroit pû, ce ſemble, abréger quelques-unes de ces remarques, & en retrancher pluſieurs, ſans nuire à l'intelligence du texte d'Ariſtote. Je ne puis approuver ce qu'il dit pour en juſtifier le nombre & la prolixité, qu'elles paroîtront courtes, eû égard aux gros volumes qui ont été compoſés ſur ce petit traité : qui l'obligeoit à ſe conduire par imitation ?

ART POETIQUE DES ANCIENS.

J'ajoute, que malgré même l'étenduë de ſon commentaire, il a encore laiſſé dans ſon Auteur pluſieurs endroits obſcurs qui ont eu beſoin des lumieres d'autres critiques, comme vous vous en convaincrés aiſément, ſi vous voulés lire l'explication & la correction d'un paſſage du ſeptiéme chapitre de la poëtique d'A-

ART POETIQUE DES ANCIENS.

riſtote, données par M. l'abbé Vatry ; & imprimées dans le tome 7. des Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles lettres ; l'explication de pluſieurs paſſages du ſixiéme chapitre, qui ſe trouve au tome 3. des réfléxions de M. l'abbé du Bos, ſur la poëſie & la peinture ; quelques endroits de la diſſertation de M. l'abbé Terraſſon ſur l'Iliade ; & peut-être d'autres encore qu'il me ſemble avoir lûs dans différens écrits dont je ne me rappelle pas le ſouvenir.

Pag. 182. & ſuiv.

Edit. de 1733.

L'art poëtique d'Horace, autre chef-d'œuvre de l'antiquité, renferme dans moins de 500 vers, les regles principales de l'art de bien écrire. Ces regles y ſont ſi générales, qu'elles inſtruiſent non-ſeulement ceux qui compoſent des livres, ou qui parlent en public, mais encore ceux qui veulent apprendre à bien juger des ouvrages d'autrui. Quelque matiere que l'on veuille traiter, on trouve à profiter des avis d'Horace, & à mettre en œuvre quelques-uns de ſes préceptes. Voici en deux mots l'œconomie de ce poëme : je la tire de l'avertiſſement que M. Brueys a mis au-devant de ſa paraphraſe du même poëme.

Horace ſe propoſe d'y traiter trois

choſes, qu'un ouvrage doit plaire à l'eſprit, toucher le cœur, chatoüiller l'oreille. Il donne au commencement les préceptes qu'il faut garder pour rendre un ouvrage agréable, afin de plaire à l'eſprit: il enſeigne enſuite ce qu'il faut obſerver pour le rendre pathétique, afin de toucher le cœur; il inſtruit enfin de ce que l'on doit pratiquer, afin qu'étant harmonieux, il charme l'oreille.

ART POÉTIQUE DES ANCIENS.

Après qu'il a traité ces trois choſes, non en rhéteur, mais en poëte; pour délaſſer le lecteur, & mêler l'agréable à l'utile, il fait l'éloge de la poëſie, mais d'une maniere ſi admirable, qu'il porte les Ecrivains à aimer ſes regles, les engage à les obſerver, & leur inſpire l'ardeur de s'élever à la perfection d'un ſi bel art. Il donne enſuite des avis très-utiles, comme de prendre pour modéle les Auteurs qui ont le mieux écrit, d'employer beaucoup de tems & d'application à ce que l'on veut produire; de conſulter les gens éclairés, ſinceres, déſinterreſſés; & de ſe ſoumettre à leur critique ſans prévention & ſans opiniâtreté. Il finit ce poëme par une raillerie contre les méchans Poëtes: & fait voir le deſtin fâcheux & d'eux & de leurs ouvrages, afin de perſuader davantage

ART POETIQUE DES ANCIENS.

combien il eſt important de garder toutes les regles qu'il a données.

Cet ordre, dont j'ai abrégé le plan, n'eſt pas diviſé par ſections, ni par chapitres: Horace ne prend pas même la peine d'en avertir le lecteur : il regne néanmoins dans tout le corps du poëme ; il ſe fait remarquer à ceux qui le liſent avec quelque application. Je vous en préviens, parce que pluſieurs Savans, dont je reſpecte d'ailleurs l'autorité, ont cru que les préceptes contenus dans cet ouvrage, avoient coulé de la plume du Poëte ſans ordre & ſans liaiſon : jugement faux, contredit par beaucoup d'autres Savans, dont vous pouvés lire les ſentimens recueillis par M. Baillet.

Jugem. des Sçav. t. 3. in-4. p. 281. & ſuiv.

Le pere Rapin prétend que cet art poëtique d'Horace n'eſt qu'une interprétation de celui d'Ariſtote, & que le Poëte Latin fut le premier qui propoſa aux Romains ce grand modéle des Grecs. Je le crois comme lui. Mais l'ouvrage d'Horace eſt beaucoup plus lû, & peut-être eſt-il auſſi plus utile. C'eſt par cette derniere raiſon, ſans doute, plus encore que parce que la langue dans laquelle il eſt écrit, a toujours été plus cultivée en France que le Grec, que cet ouvrage a trouvé chés nous un ſi grand nombre de traducteurs.

Réflex. ſur l'art poëtiq. préf. & dans le corps.

Charles Fontaine, Parisien, qui vivoit sous Henri II. fut le premier. Il le dit lui-même au commencement de son *Quintil-Horatian*; ou *Quintil Censeur*, contre Joachim du Bellay, de l'édition de 1576. in-18. ce que je vous fais remarquer, parce qu'il n'en parle point dans quelques autres éditions de cette critique. Sa traduction libre & paraphrasée étoit en vers François. Il étoit fort jeune quand il la fit; il voulut suivre un des plus judicieux préceptes de son Auteur, de ne rien produire avec précipitation; il oublia presque son ouvrage; & ayant été prévenu par Jacques Peletier du Mans, il lui laissa la gloire d'être le premier, & pendant quelque tems le seul traducteur de l'art poëtique d'Horace. Cette traduction de Peletier est en vers François. J'en ai vû une édition de 1545. à Paris chez Michel de Vascosan in-12. La Croix du Maine, dans sa Bibliotheque Françoise, page 192. en cite une de 1544. & en effet le titre de celle de 1545. en suppose une antérieure. Ce titre est: *l'Art poëtique d'Horace traduit en vers par Jacques Peletier du Mans, recongnu par l'auteur depuis la premiere impression.* MOINS ET MEILLEUR.

ART POÉTIQUE DES ANCIENS. P. 155. 156.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Et au *folio verso* il est dit : *La Cour à permis à Jacques Peletier pouvoir faire imprimer... l'art poëtique... par lui-même revû & corrigé.*

Dans l'avis au lecteur, Peletier parle en peu de mots de son nouveau système d'Ortographe, d'écrire comme on prononce ; & il donne quelques raisons pour autoriser ce système auquel il étoit affectionné. L'Epître dédicatoire qui suit cet avis est en prose, & adressée *à très-vertueux & noble homme Crétof le Pérot, Ecuyer, Sénéchal du Maine.* C'est une apologie de notre langue, & une exhortation pressante à l'étudier, & à composer en cette langue. Il reprend ceux qui la négligent pour ne se livrer qu'au Grec & au Latin. Mais il convient qu'on est redevable aux auteurs qui ont écrit en ces deux langues, des anciennes découvertes dans les sciences, & des progrès de celles-ci. On trouve ensuite ce dizain que Peletier adresse à son livre :

Petit livret qui n'est mien qu'à demi,
Te dois-je mettre en vue ? Pourquoi non ?
De quoi crains-tu l'envieux ennemi,
Lequel ne peut rabbaisser ton renom ?
C'est le vrai point, si les hommes de nom
Ne sont de toi & de moi malcontens ?

Au fort, je n'ai du tout perdu mon tems ;
Car je ſuis ſûr que ceux qui te liront,
Poſé qu'en toi ne prengnent paſſe-tems,
A tout le moins profit y ſentiront.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Peletier ne manquoit pas certainement d'érudition pour ſon tems. Quoique Docteur en médecine, il s'étoit appliqué avec aſſés de ſuccès aux mathématiques, aux belles lettres, & à la poëſie Françoiſe ; mais il n'étoit ni bon poëte, ni bon traducteur en notre langue. L'art poëtique d'Horace perdit ſous ſa plume toute ſon élégance & ſa délicateſſe. Sa traduction manque ſouvent même d'exactitude. L'Auteur, après avoir été toute ſa vie auſſi inconſtant dans ſes occupations que dans ſes études, mourut à Paris, étant Principal du collége du Mans, au mois de Juillet 1582. âgé de 65. ans.

Après ſa mort, Luc de la Porte, Pariſien, *Docteur en droit & Avocat*, prit la peine de revoir ſa traduction, & ne la rendit guéres plus ſupportable. On dut cependant lui ſavoir quelque gré des ſoins qu'il ſe donna, puiſque l'on n'en avoit pas alors de meilleure. Cette traduction ainſi revûe & corrigée, parut chés Claude Micart en 1584. in-12. à Paris, dans un recueil de traductions

ART POETIQUE DES ANCIENS.

des œuvres d'Horace faites en vers François par différens Auteurs.

Avant la fin du même siécle, Peletier eut deux émules, qui après s'être déja fait quelque réputation par leur traduction de Virgile en vers François, publierent dans le même goût les œuvres d'Horace. Ils n'y oublierent pas l'art poëtique. Leur traduction adressée au Roi Henri III. fut imprimée en 1588. à Paris. Malgré les troubles dont le Royaume étoit agité alors, & qui causoient de grands dommages aux études, elle fut bien reçue, & goûtée même de ceux qui conservoient encore quelque amour pour les lettres. Elle est plus exacte que celle de Peletier; mais le style n'en est pas plus agréable. Il y avoit alors des Poëtes qui écrivoient avec plus de pureté & d'énergie. Ces deux émules étoient Robert & Antoine le Chevalier, surnommés d'Agneaux. Ils étoient du pays de Vire en Normandie.

Je ne connois point d'autres traductions de l'art poëtique d'Horace, qui ayent paru dans le seiziéme siécle. Le siécle suivant & le nôtre en ont fourni un plus grand nombre. Cet ouvrage du Pindare des Latins y est tombé en tou-

tes sortes de mains. Fort maltraité par les uns, rendu avec peu de fidélité & d'élégance par d'autres, à peine en avons-nous trois ou quatre traductions qui puissent mériter notre estime. Comme je dois vous rendre compte des différentes traductions Françoises des anciens Poëtes Grecs & Latins, je laisse ici tous ceux qui ont mis en notre langue les ouvrages entiers d'Horace, pour ne vous parler que des traductions particulieres de l'art poëtique. J'en excepte seulement celle de M. Dacier, tant parce que ce célébre Ecrivain a prétendu nous donner lui-même un art poëtique dans les remarques qu'il y a jointes, que parce que sa traduction a occasionné entre lui & M. le Marquis de Sevigné, une dispute littéraire que je ne dois point renvoyer ailleurs.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Tout le monde connoît le mérite, & sur-tout la vaste érudition du Traducteur, que deux de nos célébres Académies de Paris s'étoient empressé de posséder. Il avoit une grande lecture des anciens; il affectionnoit Horace; il n'étoit pas content des traductions qui en avoient été faites; il entreprit d'en donner une nouvelle avec tant d'éclaircissemens & de notes, qu'il comptoit,

ART POETIQUE DES ANCIENS.

sans doute, ne plus rien laisser à désirer pour l'intelligence de ce Poëte, ni pour la connoissance, soit des différens genres dans lesquels il avoit travaillé, soit des diverses espéces de vers dont il avoit fait usage. Il donna successivement sa traduction depuis 1681. jusqu'en 1689. en dix volumes in-12. L'art poëtique forme le dernier.

On ne peut nier que cette traduction ne soit presque par-tout exacte & fidéle. Il me semble qu'on ne lui a guéres reproché qu'un peu trop de sécheresse, & quelquefois de dureté dans le style. Les sentimens ne sont pas si uniformes sur les longues remarques qui l'accompagnent. Les uns trouvent les recherches savantes, & la critique judicieuse. Les autres représentent M. Dacier comme un compilateur sans goût, qui a préféré la ridicule vanité d'étaler une érudition assés fade au plaisir solide de ne dire que ce qu'il falloit pour éclaircir les endroits obscurs de l'Auteur, dont il avoit entrepris de faciliter l'intelligence. D'autres tiennent un milieu, & prétendent que M. Dacier a fort bien éclairci plusieurs endroits d'Horace, mais qu'en général il n'a pas été heureux à nous en développer le sens.

Eloge de M. Dacier dans la bibli. Fr. ou hist. litt. &c. t. 1. p. 20. 21.

Une

Une chose dont il faut convenir, c'est qu'Horace seroit bien surpris de voir le petit volume de ses vers noyé, pour ainsi dire, dans dix gros volumes in-12. sans recevoir plus de grace de tant de parures étrangeres, si souvent déplacées, sous lesquelles il est comme enseveli. Mais puisque M. Dacier avoit la démangeaison de faire montre partout de sa profonde lecture, on auroit souhaité au moins, disent quelques critiques, qu'il eût cité plus exactement qu'il n'a fait, les sources où il puisoit certaines histoires dont on ne voit pas la moindre trace ailleurs que dans ses écrits.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Ibid.

La maniere dont il avoit traduit cet endroit de l'art poëtique, *difficile est propriè communia dicere*, donna lieu à cette dispute littéraire dont je viens de parler, & dont je n'ai trouvé aucun vestige dans les différens Auteurs qui ont composé l'éloge de M. Dacier. Ce Savant avoit traduit ainsi : *Il est très-malaisé de traiter proprement & convenablement ces caracteres qui sont à tout le monde, & que tout le monde peut inventer.* Voilà déja qui sent la paraphrase ; & c'est un défaut dans une traduction. Mais cette paraphrase rend-t'elle au

ART POETIQUE DES ANCIENS.

moins le vrai sens d'Horace ? C'est ce qui étoit en question : M. le Marquis de Sevigné soutint la négative, M. Dacier défendit sa traduction. La querelle engagée, on consentit de prendre un juge capable de décider : ce fut M. de Harlay, le Conseiller d'Etat. Les deux parties produisirent leurs mémoires ou *factums* respectifs, dont on fit part au public en 1698. C'est un petit volume in-12. à qui l'on jugea à propos de donner le titre de *Dissertation sur l'art poëtique d'Horace*, quoiqu'il ne s'y agisse, comme on a eu raison de le marquer dans l'explication du titre, que de l'examen de cette question, *si un Poëte doit préférer les caracteres connus aux caracteres inventés*.

Journ. des Sçav. 1697. édit. de Holl. p. 751.

Il y a dans ce recueil qui est devenu rare, trois *factums* de M. de Sevigné, & deux de M. Dacier. Le premier soutient que dans le passage d'Horace contesté, le Poëte, qui dans cet endroit donne les regles de la tragédie, entend par le mot *communia*, des sujets connus & communs, tirés de quelques actions éclatantes, par exemple, de la guerre de Troye, & préfere ces sujets à ceux qui sont nouveaux & de l'invention du Poëte. Jamais,

ART POETIQUE DES ANCIENS.

selon lui, on n'a dit qu'une chose qui n'a point été entendue, soit commune. M. Dacier prétend au contraire, que les sujets communs sont les sujets inventés, que c'est ce qu'Horace a entendu, & ce qu'il a dû entendre par le mot *communia*. Horace, dit-il, donne des préceptes pour les caracteres qui sont le fondement du poëme dramatique & du poëme épique. Ces caracteres sont de deux sortes, ou inventés, ou connus. Ces derniers ne doivent point être changés. Il faut suivre ce qui en a toujours été dit. Ceux que l'on invente, doivent être propres, c'est-à-dire, convenables. Dans les premiers on ne doit chercher que la vraisemblance : dans les derniers on veut trouver la justesse, la convenance, la conformité. Il représente ensuite combien il est difficile de former des caracteres nouveaux. *Difficile est propriè communia dicere.* Voilà le sens de ces paroles. Ce n'est point-là donner au mot *communia* une signification étrangere. C'est la premiere idée de ce terme. M. Dacier convient que *commun* signifie aujourd'hui ce qui est rebattu, ce qui a été dit mille fois. Mais il veut persuader que chés les anciens il signifioit, ce qui n'est

ART POETIQUE DES SCIENS.

à perſonne en particulier. D'où il conclut que les ſujets communs ſont donc, dans le ſens d'Horace, les ſujets que l'on invente ; & que depuis qu'ils ſont inventés, ils ceſſent d'être communs, ils deviennent publics, & que c'eſt pour cela qu'ils ſont appellés par Horace *publica materies*. Voyés ce que c'eſt que d'être verſé dans l'antiquité, & d'en avoir approfondi le langage. M. Dacier ſe couronne ici de ſes propres mains : Horace eſt pour lui ; lui ſeul l'a bien entendu. Le Poëte ſe ſeroit plûtôt trompé lui-même, que de ne pas dire qu'il eſt fort difficile de traiter des ſujets de pure invention.

L'interprête ne perſuada pas néanmoins M. de Sevigné, qui, ſans ſe piquer d'érudition, combattit avec beaucoup de force les principes & les conſéquences de ſon adverſaire dans ſes trois factums, où il ſe défend avec une aimable politeſſe, où il raille avec beaucoup de fineſſe, & où il fait ſentir beaucoup de génie. Il reproche à M. Dacier de donner toujours ſes idées particulieres pour autant de déciſions, & de répéter ſans ceſſe qu'il a prouvé ſon ſentiment, lors même qu'il n'a pas paru comprendre l'état de la queſtion, ou qu'il n'a fait

que l'effleurer. » Cela me fait ſouvenir, dit-il, de cet *Ecrivain* qui avoit entrepris de prouver qu'il y avoit trente-deux héréſies dans le livre de la fréquente communion. Au commencement de ſon ouvrage, il diſoit : *comme nous le prouverons ci-deſſous :* & à la fin, il diſoit : *comme nous l'avons prouvé ci-deſſus*, ſans que ni ci-deſſous, ni ci-deſſus, il y eût la moindre choſe démontrée, ni prouvée.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Pour faire ſentir à ſon antagoniſte le ridicule de ſon interprétation du mot *communia*, M. de Sevigné lui dit ailleurs : « Si M. Dacier étoit parvenu à connoître la raiſon qu'il y a entre une ligne courbe & une ligne droite, & par ce moyen qu'il eût connu parfaitement la quadrature du cercle, ſe trouveroit-il dignement loué, ſi celui qui porteroit la parole pour tout le corps des Mathématiciens, lui diſoit : Nous venons, Monſieur, vous rendre mille graces de ce que vous avés été plus loin qu'Archimede, & de ce que vous nous avés fait connoître une vérité *commune*, ſur laquelle on avoit toujours travaillé inutilement. Elle étoit *commune*, cette vérité ; mais vous ſeul avés eu l'honneur de la pénétrer, & de *commu-*

ART POETIQUE DES ANCIENS.

» *ne* qu'elle étoit, vous l'avés renduë publique. Je ſuis sûr, ajoute M. de Sevigné, que M. Dacier trouveroit que celui qui lui parleroit ainſi, lui diroit une ſottiſe; pourquoi donc la veut-il faire » dire à Horace? »

Obſerv. ſur les écr. mod. to.2.p.40.41.

Toutes les réponſes de M. le Marquis de Sevigné, ſont à peu près du même goût: il badine avec légereté, il raiſonne avec eſprit. Pour M. Dacier, il ſe défend en Savant; c'eſt tout dire: des expreſſions mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de ſon érudition. Au lieu de preuves réelles & de raiſonnemens déciſifs, il cite tous les Philoſophes & tous les Juriſconſultes, les uns après les autres. Hippocrate même eſt » amené ſur la ſcene. » Si la diſpute eût » duré plus long-tems, dit, M. de Se» vigné, il y a eſpérance qu'il y auroit » fait venir auſſi les Apothicaires, & » qu'il auroit prouvé fortement qu'avec » le ſecours des ſimples bien préparés, » *communia*, *ignota*, *indicta*, *inexperta*, » ſont termes ſynonimes, & qu'on peut » s'en ſervir indifféremment toutes les » fois qu'il en prend envie. »

On ignore quelle fut la déciſion de M. de Harlay, ou s'il voulut en donner une; mais il eſt certain que le ſentiment

de M. de Sevigné paroît le plus vrai, & le plus conforme au but d'Horace. M. Brueys dans sa paraphrase de l'art poëtique, l'avoit déja suivi. Le pere Tarteron, Jesuite, s'est aussi éloigné de l'opinion de M. Dacier : & dans le tems de la dispute, M. de Sevigné assure que lui-même avoit pour partisans *un grand nombre de beaux esprits*.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Voici ce que M. de Valincour lui écrivoit le 5. de Janvier 1698. « Vous « perdés bien de ne pas savoir le Grec. « On a trouvé un passage dans Hermo- « gene qui décide si nettement à votre « égard la question du *communia*, qu'il « n'y a pas de réplique. Voyés quelle « gloire ce seroit pour vous de défaire « M. Dacier avec un passage Grec ! Je « vous l'envoyerai en Latin, si vous « voulés. » Je crois que vous augmenterés aussi le nombre des adversaires de l'illustre traducteur d'Horace, lorsque vous aurés lû les écrits dont j'ai cru devoir vous donner une légere idée, & que vous serés peu touché de ce qu'on y oppose de contraire dans une brochure publiée en 1738. & qui n'a pas fait fortune. C'est *le Préservatif, ou critique des observations* de MM. Desfontaines & Granet, *sur les écrits modernes* : Voyés,

ART POETIQUE DES ANCIENS.

ſi vous voulés, la dixiéme page.

M. Dacier ne ſe rétracta pas néanmoins. Toujours attaché à ſon interprétation, & à l'apologie qu'il en avoit faite, il en prit la défenſe juſqu'à la fin. Dans la troiſiéme édition de ſa Traduction d'Horace donnée en 1709. il oſe même dire, que ceux qui ont ſoutenu un ſentiment contraire au ſien, ſe ſont trompés, & jettent Horace dans une contradiction manifeſte. Apporte-t'il de nouvelles raiſons? Non. Cette matiere, ſelon lui, étoit ſuffiſamment éclaircie. Le ſentiment de ſon adverſaire, à qui il ne fait pas ſeulement l'honneur de le nommer, eſt abſurde: il l'avoit démontré, il continuë au moins à le dire; & l'on continuera à n'en rien croire.

T. 10. pag. 376.

David-Auguſtin Brueys décidé contre le ſentiment de M. Dacier, avant même que celui-ci eût commencé à publier ſa traduction d'Horace, avoit donné dès 1683. ſa paraphraſe en proſe de l'art poëtique, qui a été réimprimée en 1735. à la fin du troiſiéme tome du théâtre de l'Auteur. C'eſt plutôt une traduction paraphraſée, qu'une paraphraſe proprement dite. Lorſque M. Brueys à trouvé l'ouvrage d'Horace clair & intelligible, il s'eſt contenté de

le traduire simplement: quand il lui a paru obscur, il s'est un peu plus étendu, tâchant d'exprimer toutes les beautés qu'un lecteur de goût apperçoit, & toutes les idées que les termes dont se sert le Poëte Latin, portent dans l'esprit, quand on les examine de près. Lorsqu'Horace cite à demi-mot, ou qu'il fait allusion en passant à quelque endroit de la fable ou de l'histoire, le traducteur l'explique succinctement, afin de faire éviter la peine de recourir à un commentaire pour en avoir l'intelligence. Il donne aussi la raison des préceptes, lorsqu'elle n'est pas assés connuë, mais sans perdre jamais de vûe le sens de l'original. S'il n'a pas toujours suivi le sens que les commentateurs ont donné, c'est qu'il ne l'a pas toujours trouvé juste, & en ce cas il a eu raison de s'en écarter. Sa prose est coulante, vive, pure & animée: on y sent le génie d'Horace. En un mot cette paraphrase, généralement estimée, est un des bons ouvrages de l'Auteur de qui nous en avons beaucoup d'autres qu'on ne se feroit pas naturellement attendu de voir sortir de la même plume; des écrits contre nos dogmes, lorsque l'Auteur suivoit la secte des prétendus Réformés dans laquelle il étoit né; des

ART POETIQUE DES ANCIENS.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

ouvrages de controverſe en faveur de l'Egliſe catholique, lorſqu'il eut abjuré le Calviniſme; & en même-tems des piéces de théâtre, ſoit tragédies, ſoit comédies. Mais il y a des Auteurs qui ſavent allier les talens qui paroiſſent le moins capables de réunion, & M. Brueys, crut, ſans doute, qu'il pouvoit faire cette alliance. Voyés l'abrégé de ſa vie dans le ſupplément de Moréri, édition de 1735. & celui qui eſt au commencement du premier volume de ſes œuvres de théâtre.

Feu M. l'abbé de Maucroix, qui vous eſt déja connu par ſes traductions de Demoſthene & de Ciceron, voulut auſſi s'exercer ſur l'art poëtique d'Horace. Au moins nous a-t'on donné ſous ſon nom une traduction en proſe de cet ouvrage dans le recueil de ſes *nouvelles Oeuvres poſthumes* imprimées en 1726. & dont on prétend que l'on eſt redevable à Madame la Comteſſe de Montmartin, fille de M. le Marquis de Puiſieux, & arriere-petite fille de M. de Sillery, Chancelier de France. Il eſt vrai que quelques critiques doutent que la traduction dont il s'agit, ſoit de M. de Maucroix, parce qu'elle n'eſt pas dans la liſte des ouvrages qu'il a laiſſés

manuscrits, qui est conservée dans la bibliotheque des Jesuites de Reims, & imprimée dans les Mémoires de Trévoux. Cette liste, dit-on, n'a été faite que pour faire connoître les écrits qui sont inconteſtablement de M. de Maucroix. Cela peut être : mais le silence qu'elle garde sur la traduction de l'art poëtique, est-il si décisif? N'est-il pas fort possible que cet écrit fût demeuré à l'écart, soit que l'Auteur eût oublié de le retirer des mains de ses amis, ou qu'il ait voulu le laisser à l'illustre Dame qui en a procuré l'édition? Cette conjecture devient encore plus forte, s'il est vrai, comme on l'assure, que M. de Maucroix eût envoyé à Madame de Montmartin, trois ou quatre ans avant sa mort, les autres écrits qui composent le nouveau recueil.

ART POETIQUE DES ANCIENS. Mém. de Trév. Sept. 1726. pag. 1678. Ibid. Mai, p. 964.

Quoi qu'il en soit, on sent, en lisant cette traduction, que l'Auteur n'y avoit pas mis la derniere main. Pour éviter le désagrément d'une traduction servile, il s'est jetté quelquefois dans un excès contraire, en altérant les pensées d'Horace, en remplaçant ses idées par les siennes, en retranchant même quelques vers. On pourroit peut-être l'excuser, en disant qu'il s'est contenté de prendre le sens de

ART POETIQUE DES ANCIENS.

son Auteur, & qu'il a cru pouvoir se réserver la liberté de lier les pensées, ou de les détacher, de les étendre, ou de les resserrer, comme il le jugeroit convenable, pour les mieux dépaïser en leur donnant un air tout-à-fait François. C'est ce que disent les Auteurs des Mémoires de Trévoux, qui ont raison de répondre, que cette excuse ne seroit guéres valable. On ne travaille, disent-ils, sur les anciens que pour les faire connoître, pour les faire entendre & goûter. Or est-ce un bon moyen pour y réussir, que d'en proposer seulement une imitation vague & générale, où l'on méconnoît leur caractere, & où leur maniere de penser & de s'exprimer disparoît sous les couleurs étrangeres dont on tâche de la couvrir?

Ibid. ut sup.

Je ne connois plus qu'une traduction de l'art poëtique, imprimée séparément des autres ouvrages d'Horace. Elle est en vers François, & parut en 1711. avec quelques autres traductions de divers endroits d'Horace, une dissertation sur les Auteurs anciens & modernes, & un traité de la versification Françoise. On doit ce recueil à M. de Prépetit de Grammont, Prêtre, ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur émé-

rite en éloquence. M. l'abbé Couture, approbateur de ce recueil, dit que, soit dans la prose, soit dans les vers, *il a trouvé une érudition & une critique dignes de la haute réputation que l'Auteur s'est acquise dans la profession publique des belles lettres & de l'éloquence.* M. de Prépetit à qui il convenoit de parler plus modestement, se contente d'assurer dans sa préface, au sujet de sa traduction de l'art poëtique en particulier, qu'il a apporté tous ses soins pour que la copie fût entiérement semblable à l'original; qu'il n'a rien omis de ce qui étoit en lui, pour n'inserer rien dans ses vers qui ne fût renfermé dans le sens des vers Latins, ou qui ne servît à les expliquer. Mais il faut qu'il ait cru que son original avoit souvent besoin d'explication, puisqu'il a employé 732 vers pour en rendre 476. La raison qu'il donne de cette espece d'amplification, c'est que notre langue n'est pas assés riche pour répondre à l'abondance de la langue Latine. Je sçai qu'il n'est pas le seul qui pense ainsi: j'ai cependant de la peine à croire que cette excuse fasse beaucoup d'impression sur ceux qui possedent notre langue à fond, & qui en connoissent bien le génie.

ART POÉTIQUE DES ANCIENS.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Notre langue est riche & pompeuse
Pour quiconque la connoît bien,

Dit avec raison M. Racine, le fils, dans sa belle Ode sur l'harmonie.

M. de Prépetit me paroît plus recevable, lorsqu'il ajoute qu'il s'est persuadé que le lecteur lui sçauroit gré *de dire quelquefois un petit mot en passant*, pour éclaircir son Auteur, & faire mieux comprendre sa pensée & son sentiment. Je ne lui reproche que de ce que ces *petits mots* ajoutés sont trop multipliés, & assés souvent lorsque le texte d'Horace pouvoit être facilement compris sans eux. Il a joint à sa traduction des notes où il y a du goût & de l'érudition : mais il y en a qui sont trop longues, & plusieurs qui m'ont paru inutiles pour l'intelligence d'Horace. Ces notes sont suivies d'une bonne analyse de l'art poëtique.

Baill jug. des Sav. to. 3. in-4°. p. 283.

Depuis le siécle d'Auguste jusqu'à celui de Charles-Quint, nous n'avons presque rien sur l'art poëtique qui mérite quelque considération ; si l'on en excepte quelques fragmens où Pétrone a fait voir qu'il avoit sur ce sujet un goût excellent. Cet Auteur qu'on n'ose nommer, dès qu'on a de la pudeur, donne de fort bons avis sur la maniere dont il

Rap. avert. des reflex. sur la poët.

faut écrire; & parmi les ordures de sa satyre, il a semé certains préceptes sur la poësie qui sont admirables. Il ne peut souffrir le stile de Seneque & de Lucain; il le trouve d'une affectation insupportable, & contraire aux principes d'Aristote. Ce sont ces deux Auteurs qu'il a en vûë dans ces traits qui lui échappent contre les méchans Poëtes & les faux déclamateurs; & je ne crois pas qu'il eût dit de Lucain en particulier, ce qu'un Ecrivain de ce tems-ci en a dit fort sérieusement, *que ce Poëte avoit atteint le sublime en le passant.* Il ne s'est rien écrit en ce tems-là de plus judicieux que ce que dit Petrone sur cette matiere. Mais celui-ci, dit le pere Rapin, n'a pas lui-même cette maniere aisée & naturelle qu'il prône tant aux autres. Il donne les plus beaux préceptes du monde contre l'affectation, & il ne les observe pas: il affecte jusqu'à la simplicité du stile, où il n'est pas toujours lui-même assés naturel. On peut profiter de ses avis, & l'abandonner quand il s'en écarte. M. Nodot & quelques autres ont traduit cet ancien Ecrivain en François: c'est tout ce que je dois vous en dire pour le présent.

ART POETIQUE DES ANCIENS.

Le P. Castel, lettre insérée dans les Mém. de Trév. Août 1740.

Rap. ibid. & sup.

CHAPITRE III.

Des Ecrits des modernes sur l'art poëtique.

ART POETIQUE DES MODERNES.

LE pere Rapin, Jesuite, dans ses réfléxions sur la poëtique, M. Baillet dans le troisiéme tome de ses jugemens des Savans, M. Pope dans son essai sur la critique, & plusieurs autres, donnent l'honneur à Jerôme Vida, mort Evêque d'Albe le 27. Septembre 1566. d'avoir été le premier des modernes qui ait écrit sur l'art poëtique, selon les préceptes & les regles d'Aristote & d'Horace. Son ouvrage sur ce sujet a reçu de grands éloges, & je crois que vous jugériés qu'il en mérite, si l'on vous eût mis à portée de le lire en le traduisant en notre langue. La versification en est noble, & il y regne un bel ordre. Mais on lui reproche un grand défaut; c'est de parler plus en poëte, qu'en maître qui donne des préceptes, & d'y avoir moins cherché à instruire qu'à plaire.

Un défaut contraire regne dans nos premiers écrits François sur l'art poëti-

que. On y a l'inſtruction pour but ; on y inſtruit en effet, autant qu'on le pouvoit faire, dans un tems où les lettres commençoient à peine à ſortir dans ce royaume de la barbarie où elles avoient été ſi long-tems enſevelies ; mais ces ouvrages manquent de goût & de critique. Ce qui peut encore les faire rechercher ; ce qui doit, ce ſemble, nous les rendre dignes même de quelque eſtime, c'eſt que nous ignorerions peut-être ſans eux, les regles particulieres de notre poëſie, & la meſure de nos vers. Ils ont d'ailleurs le mérite de l'invention, qui, à certains égards, vaut bien celui de la perfection. Voilà ce qui attire encore quelque conſidération au *Jardin de plaiſance*, à la ſeconde partie du traité de *la vraie & pleine Rhétorique*, du ſieur Fabri ou le Fevre, Curé de Meray, & à quelques autres anciens écrits du même genre. Du Verdier dans ſa bibliotheque Françoiſe parle du premier avec un mépris qu'il ne mérite point. Le peu même qu'il en dit, manque tant d'ailleurs d'exactitude, qu'il y a lieu de croire qu'il ne l'avoit point lû. C'eſt un reproche qu'on pourroit ſouvent lui faire. Il faut vous en donner une idée plus exacte.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Pag 777

ART POETIQUE DES MODERNES.

Le Jardin de plaisance & fleur de Rhétorique, est un recueil de differentes piéces en vers, d'un François tel qu'on le parloit alors, c'est-à-dire, fort mauvais, eu égard à la perfection où notre langue est parvenue depuis. On ignore le nom de l'Auteur de cet ouvrage. Fabri, qui le cite, ne l'appelle point autrement que l'*Infortuné*: & c'est le nom que l'Auteur se donne lui-même au commencement de son livre. C'étoit, sans doute, quelque sobriquet. Ce Poëte vivoit sous Louis XI. & Charles VIII. Aux feuillets 20. & 21. il parle de l'institution de l'Ordre de saint Michel, comme s'étant faite de son tems: & au feuillet 22. la piéce intitulée *Donnet*, ou petit présent, est adressée à Charles VIII.

La premiere fleur de ce prétendu jardin de plaisance, est un art poëtique en vers. L'Auteur l'appelle *seconde Rhétorique*, & la divise en dix chapitres, où après la définition & l'éloge de cet art, il entre dans quelque détail des *vices* que l'on y doit éviter, des figures qu'il est permis d'y employer, & de l'usage que l'on en doit faire pour être utile & pour plaire. Il s'étend davantage sur les différentes rimes, comme la rime léonine, la rime croisée, & plusieurs autres,

dont quelques-unes ne sont plus d'usage. Ce traité est fort succinct; & l'on pourroit assurément y désirer plus de discernement & de goût. Mais c'est un écrit singulier, précieux même, parce qu'il est le plus ancien ouvrage didactique que l'on connoisse sur notre poësie. Outre les regles générales qui la concernent, & les divers arrangemens que l'on peut faire prendre à la rime, l'Auteur a recueilli les différens genres de poësie qui nous sont propres, tels que le chant Royal, le *Servantais*, la Ballade, le Rondeau, le Lay, le Virelay, la Chanson, &c.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Chaque regle particuliere à chacune de ces espéces de poësie, est exprimée par une piéce de vers de même genre, enforte que le précepte n'est jamais séparé de l'exemple, & que l'un & l'autre font une même piéce. C'est par un rondeau qu'il donne les regles du rondeau, & ainsi des autres. Les préceptes sont clairs & précis; le langage seul, qui est fort éloigné de celui auquel nous sommes accoutumés, y pourroit jetter quelque obscurité: mais l'Auteur parloit clairement pour le tems où il vivoit.

Les piéces de vers qui suivent cet art poëtique, sont de différentes espéces,

ART POETIQUE DES MODERNES.

& apparemment de différens Ecrivains. C'est une compilation où l'on reconnoît quelques poësies de Coquillart, & de plusieurs autres anciens Poëtes. Je ne sçai point quelle est la premiere édition de ce recueil. Du Verdier en cite une sans date, faite à Lyon, chés Martin Boüillon. Celle que j'ai vûe, est de Paris en 1547. Elle est in-4o. en caracteres Gothiques.

On trouve à la fin de cette édition, *l'Art & science de Rhétorique pour faire rimes & ballades*. C'est encore un écrit du tems de Charles VIII. comme on l'apprend d'un rondeau qui termine ce petit ouvrage. Le plan, le goût, la diction, sont les mêmes que dans *le Jardin de plaisance*. Ce que j'y trouve de plus, c'est que l'Auteur nous donne les noms de ceux qui se sont exercé les premiers dans les différens genres de poësie dont il parle: ce qui peut servir beaucoup pour l'histoire de notre poësie. Je ne voudrois pas néanmoins garantir qu'il a toujours rencontré juste.

Fabri qui est venu depuis l'*Infortuné*, a beaucoup profité de son travail; il adopte ses regles, & employe souvent ses expressions. Il apporte en exemples les vers de cet Auteur, ceux d'Alain

Chartier, & de quelques autres. Il les cite toujours comme autant de modéles illuſtres qu'il propoſe à imiter *à la jeuneſſe curieuſe de la poëſie Françoiſe ;* faiſant à peu près de ces vieux rimeurs ce que Quintilien dans ſes inſtitutions oratoires fait de Virgile & des autres grands Poëtes du tems d'Auguſte. Ce n'eſt pas par-là que Fabri eſt eſtimable. Mais quant à la connoiſſance qu'il nous donne des regles de notre poëſie, comme il ſuit l'*Infortuné*, qu'il prend pour guide & pour modéle, il doit avoir part à l'eſtime qui eſt dûe à cet anonyme. C'eſt ce que l'on avoit de mieux pour le tems où ils écrivoient. Le goût s'eſt purifié, mais la forme de notre poëſie eſt la même. Elle nous vient par ſucceſſion de nos premiers Poëtes. C'eſt dans ces ſources que ces deux Ecrivains ont puiſé. C'eſt où ils ont cherché les regles de la rime, & cette variété dans la meſure de nos vers, que nous ſuivons encore. Ils nous l'ont fait obſerver; & peut-être que ſans leur travail, cette connoiſſance eût été perdue pour nous. Je vous ai déja parlé de la premiere partie du traité de Fabri, lorſque je vous ai entretenu des rhétoriques modernes.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Feu M. le Duchat qui étoit aſſés bien ver-

ART POETIQUE DES ANCIENS. Ducatiana, t. 2. p. 325. Nic. Mém. t. 22 p. 176.

sé dans notre littérature moderne, paroît estimer beaucoup l'art poëtique François de Thomas Sibilet: il en parle avec éloge dans le recueil de ses remarques diverses, publiées depuis sa mort. Le pere Niceron n'auroit pas dû mettre cet *art poëtique* au nombre des ouvrages de Barthelemi Aneau, puisqu'il convient que Du Verdier qui le lui avoit d'abord attribué, avoit reconnu depuis que cet ouvrage étoit de *Sibilet*, qu'il nomme *Sibyle*. La Croix du Maine, dans sa bibliotheque, n'en cite que deux éditions; la premiere à Paris en 1548. in-12. la seconde à Lyon en 1556. J'en ai vû deux autres, l'une de Paris en 1555. l'autre à Lyon en 1576. Ces deux dernieres sont in-18. & l'on trouve à la suite *le Quintil-Horatian, de Charles Fontaine, Parisien*. Je préférerois la premiere édition, qui est très-correcte & bien imprimée.

L'ouvrage est divisé en deux livres. Le dessein de Sibilet dans le premier, est de donner les élémens de la poësie Françoise. Après avoir parlé en peu de mots de l'antiquité & de l'excellence de la poësie, & de la rime, il examine les qualités que doit avoir le style poëtique, la forme, la mesure, le nombre des syllabes qu'exigent les vers François

selon leurs différentes espéces ; ce qui le jette dans un grand nombre de discussions grammaticales, qui pouvoient n'être pas inutiles alors, tant pour l'étude de notre langue, que pour la connoissance particuliere de notre poëtique. Ces discussions, quoique longues, n'étoient pas cependant suffisantes pour mettre, les étrangers surtout, en état d'apprendre notre langue. Aussi l'Auteur les renvoye-t'il à sa *Grammaire Françoise*. Mais nous ne l'avons point ; & La Croix du Maine, n'en parle que comme d'un ouvrage manuscrit.

Le second livre de l'art poëtique de Sibilet m'a paru plus curieux & plus satisfaisant que le premier. L'Auteur y traite de chaque espece de poësie en particulier, c'est-à-dire, pour me servir de ses propres termes, « de l'épigram- « me & de ses usages & différences, du « sonnet, & de ce qui en doit faire la « matiere, du rondeau & de ses especes « différentes, comme du triolet, &c. de « la ballade, du chant royal, & autres « chants usurpés dans la poësie Fran- « çoise ; du cantique, chant lyrique ou « ode, & chanson ; de l'épître & de l'é- « légie ; du dialogue & de ses especes, « comme sont l'églogue, la moralité, «

ART POETIQUE DES MODERNES.

» la farce ; du blason, c'est-à-dire des élo-
» ges, ou des satyres en vers ; de la
» complainte, de l'énigme, du lay &
» du virelay. »

Dans les deux derniers chapitres il parle de la traduction ou de l'imitation des Poëtes anciens, & des vers non rimés. L'Auteur avoit lû avec réflexion l'art poëtique d'Horace, & nos meilleurs Poëtes qui avoient écrit avant lui. On s'en apperçoit en lisant son ouvrage. Il conseille souvent la lecture d'Homere, de Virgile & d'Horace, & n'en parle jamais qu'avec affection & reconnoissance. Ses définitions sont courtes ; mais justes pour la plûpart. Ses préceptes ne sont pas mal exposés. Il prend presque tous ses exemples dans Marot : mais il y en a plusieurs qui sont trop licentieux. Il fait aussi une énumération qui n'est point inutile pour l'histoire de notre poësie, de ceux qui avoient acquis de son tems le plus de réputation en ce genre d'écrire.

Bibl. Fr. p. 2180. Opusc. de Loysel, pag. 523. 748.

Du Verdier l'appelle mal-à-propos Sibyle ; je le trouve aussi nommé ailleurs Sebilet & Sibilot. Son vrai nom étoit, comme je l'ai dit, Thomas Sibilet : c'étoit un Avocat au Parlement de Paris, habile dans les langues savantes,

& qui ayant beaucoup voyagé, avoit appris plusieurs de celles que l'on parle en Europe. Loysel dit dans son dialogue des Avocats, qu'il s'occupoit plus de la poësie Françoise que de la plaidoyerie ; & ce fut lui qui donna au célébre Pasquier les premieres instructions de notre poësie. Les vers de Sibilet sont assés bons pour son tems : j'en ai lû de lui plusieurs qui ne sont nullement mépriſables. Il fut lié d'une étroite amitié avec Pierre de l'Etoille, grand Audiencier en la Chancellerie de Paris ; & celui-ci dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, l'appelle *un homme de bien & docte*. Il le nomme aussi *son compagnon de fortune*, parce qu'ils avoient été mis l'un & l'autre dans la prison de la Conciergerie à Paris, durant les troubles de la Ligue. On leur rendit leur liberté en 1589. Mais Sibilet n'en jouit pas longtems ; il mourut à Paris sur la fin de Novembre de la même année, âgé de 77. ans. De l'Etoille qui nous fournit cette date, ajoute que 18. jours avant sa mort, il lui dit dans le Palais, « qu'il « remercioit Dieu de ce qu'il mourroit « bientôt, les gens de bien étant tous « ces jours en danger de mourir de mort « violente. » On peut voir la liste des

ART POETIQUE DES MODERNES.

T. 2. pag. 6. & 8. édit. de 1719.

ART POETIQUE DES MODERNES.

La Croix du Maine, pag. 467.

Du Verdier, p. 1180.

ouvrages de Sibilet dans la bibliotheque du Sieur de la Croix du Maine : elle eſt plus exacte & plus complette que celle qui a été donnée par du Verdier de Vauprivas.

Son art poëtique étoit à peine connu, quand Joachim du Bellay, Gentilhomme Angevin, depuis Archidiacre en l'Egliſe de Paris, traita le même ſujet dans la ſeconde partie de ſa *Défenſe & illuſtration de la langue Françoiſe*, qui parut pour la premiere fois en 1549. J'ai parlé ailleurs de la premiere partie. La ſeconde n'eſt pas meilleure. L'une & l'autre eſt un ouvrage de la jeuneſſe de du Bellay qui n'eut pas raiſon de s'en applaudir. Charles Fontaine y trouva de grands défauts, & il les reprit, mais avec un peu trop de vivacité dans ſon *Quintil-Cenſeur*, ou *Quintil-Horatian*, dont je vous ai dit un mot dans mon premier volume. Il y fait, pour ainſi dire, l'anatomie de chaque chapitre du traité de du Bellay, il y ſuit ſon Auteur pas à pas, & ne l'épargne ſur rien.

Ce petit écrit de Fontaine ſe fait lire encore avec plaiſir. Vous apperceve aiſément quand le critique s'amuſe à v tiller, & quand ſa cenſure eſt bien fo

dée; ce qui arrive assés souvent. Il reprend également le stile, les preuves, les autorités, & les raisonnemens. Dans l'édition de 1576. in-18. on a ajouté un *Abrégé de l'art poëtique réduit en bonne méthode*. Ce n'est proprement qu'un abrégé du second livre de l'art poëtique de Sibilet, que Charles Fontaine avoit jugé à propos de faire: on pouvoit s'en passer.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Jacques Peletier enhardi par le succès qu'avoit eu sa traduction en vers François de l'art poëtique d'Horace, quoiqu'elle n'en fût guéres redevable qu'au mauvais goût de son tems, crut, sans doute, qu'il augmenteroit sa gloire, s'il publioit sur la même matiere un ouvrage de sa façon en prose; & il ne se trompa pas. Ce traité imprimé in-8°. à Lyon en 1555. & divisé en deux livres, est adressé à Zacharie Gaudart, Parisien, Conseiller du Roi, Receveur général de Lyon. Peletier assure dans son épître dédicatoire qu'il n'avoit pas eu d'abord le dessein d'écrire sur ce sujet. Mais comme il aimoit beaucoup la poësie, & qu'il lisoit volontiers les Poëtes, il avoit jetté sur le papier les réflexions que ses lectures & ses méditations lui avoient fait faire, & il fut tenté d'en

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

ART POETIQUE DES MODERNES.

Jugem. des Sav. in-4°. t. 2. p. 291.

composer un livre. La tentation fut assés forte pour qu'il y succombât.

M. Baillet dit qu'il n'y a rien de singulier dans ce traité, que la bizarrerie de l'ortographe de l'Auteur; & que néanmoins plusieurs ont jugé ses maximes assés judicieuses. Je crois que ceux qui ont porté ce jugement, ont eu raison. Il y a certainement dans ce livre beaucoup de maximes justes & remplies de bon sens: on ne vit rien de meilleur alors, ni dans tout le seiziéme siécle: mais on peut lui égaler à certains égards *l'Art poëtique François de Pierre Delaudun d'Aygaliers, divisé en cinq livres; & imprimé à Paris, par Anthoine du Breuil en* 1597. in-18.

Cet écrit, qui est rare, m'a été communiqué par le sçavant M. de Veze, qui travaille à l'histoire des Hommes illustres du Languedoc. Il est dédié à M. de Valernod Evêque de Nismes; & l'auteur dit dans un court avis, qu'il n'a fait imprimer ce petit ouvrage, que pour satisfaire aux vœux de ses amis, & céder à leur importunité. Il ajoute qu'il n'a point travaillé pour les Savans, mais pour les Commençans. Les uns & les autres ont pû en profiter. Ce traité est précis, clair, & sans verbiage. Le premier L

vre concerne autant la Grammaire que la Poëtique : on y voit que l'Auteur avoit bien étudié les regles de notre langue. En parlant de l'Ortographe, il se déclare pour la suppression des lettres que l'on ne prononce point ; comme *l* dans le mot fou*l*dre. Ce qu'il dit de chaque espéce de poëme dans le 2e & le 3e Livre, consiste à définir chacun, à en donner les regles, & à en montrer le méchanisme. Ses préceptes sont éclaircis par des exemples, que Delaudun tire souvent de ses propres écrits. Il y mêle aussi de l'historique, par exemple, sur l'origine de chaque espéce de poësie. Au Chapitre VIII. Il prétend qu'en poësie l'Epître & l'Elégie ont le même but, embrassent les mêmes sujets, & qu'ainsi elles ne sont qu'une même espéce.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Le quatriéme Livre est tout de Préceptes : l'Auteur veut que le Poëte soit versé dans l'étude des meilleurs Poëtes Grecs & Latins ; qu'il les imite, &, s'il est possible, qu'il s'efforce de les surpasser. Mais il ne veut pas qu'on les traduise ; & il dit que s'il avoit de l'autorité, il feroit brûler tous les Livres qui depuis un siécle jusqu'à lui avoient été traduits du Grec ou du Latin en notre

ART POETIQUE DES MODERNES.

langue. Il n'en excepte que les traductions de Plutarque, & de deux ou trois autres Anciens. La raison qu'il apporte d'une idée qui semble si bizarre, me paroît fausse. « C'est, dit-il, que si l'on » continuoit à traduire les Ouvrages » des Anciens en François, ce seroit » nous faire perdre la connoissance des » langues Grecque & Latine. Que si au » contraire, il n'étoit pas permis de tra- » duire, chacun s'étudieroit à quelque » belle invention, & à enrichir notre » langue de tout ce que les autres ont » de beau. » Il pense d'ailleurs qu'il n'y a aucun honneur à traduire; & il ne tient pas à lui qu'on ne mette les Traducteurs dans le rang le plus bas, lors même que leurs traductions ont toutes les qualités qu'on y peut désirer. Il ne s'éleve pas avec moins de force contre l'introduction des mots forgés, si familiers à Jodelle, à Baïf, à du Bellay &c. & à l'égard des mots tirés du Grec & du Latin, il demande que l'on n'employe que ceux qui étoient déja en usage, ou que l'on n'en augmente le nombre qu'avec beaucoup de sobriété. Il insiste sur-tout que le François écrive en François.

Dans le Chapitre V. qui traite *de*

ART POETIQUE DES MODERNES.

ornemens de la Poëſie, Delaudun veut que le Poëte s'étudie principalement à être clair & intelligible ; qu'il n'affecte point une érudition mal placée qui pourroit jetter quelque obſcurité dans ſes productions ; Qu'il faſſe uſage de la Fable, mais avec réſerve, & comme en paſſant. Il dit la même choſe de l'uſage des métaphores, des deſcriptions, &c. Il lui recommande de proportionner ſon ſtyle, ſes idées, ſes expreſſions aux ſujets qu'il veut manier, & de ſe mettre au fait de toutes les Sciences & de tous les Arts, avant que d'écrire. Son Chapitre *des Licences Poëtiques* eſt trop contraire en pluſieurs endroits aux regles de la Grammaire, pour être mis en pratique.

Ce qu'il dit ſur la Comédie dans le V. Livre eſt fort peu de choſe. Mais il s'étend beaucoup ſur la Tragédie. Il définit celle-ci, après Ariſtote, *une imitation des propos & vie des Héros*. Il en exclut les ſujets & les perſonnages feints, de même que les Dieux & les Déeſſes. Lui-même cependant a introduit dans ſes Tragédies Mercure & une Furie. Il en convient, & tâche de s'excuſer. Oppoſé à la regle des vingt-quatre heures pour la durée de l'action re-

ART POETIQUE DES MODERNES.

présentée, il prétend, sans le prouver; que cette regle n'a pour elle aucun Auteur de poids: qu'en l'observant, ou il faudroit pour embellir la scene, introduire des choses incroyables, ou que la scene seroit nue: qu'enfin la Tragédie étant le récit de la vie des Héros, de la fortune & de la grandeur des Rois, Princes, & autres Grands, on ne peut représenter en un jour ce qui n'a pû être l'ouvrage que de plusieurs années. On voit par-là que Delaudun s'étoit formé ces fausses idées sur quelques Tragédies de son tems où toutes les vraies regles propres à cette espéce de poëme, sont violées. Delaudun étoit d'Uzès, fils de Raymond Delaudun, Seigneur d'Aygaliers, Juge du temporel de l'Evêque d'Uzès. Il mourut de la peste, au château d'Aygaliers, en 1629. Ainsi il a pu voir l'art poëtique en vers François que Jean Vauquelin de la Fresnaye avoit composé sur la fin du XVI. siécle, mais qui ne vit le jour qu'en 1612. avec le recueil des autres poësies de l'Auteur imprimées à Caën, in-8°.

C'étoit par l'ordre de Henri III. que Vauquelin avoit achevé cet art poëtique, comme il le dit lui-même à la fin du troisiéme Livre. Mais la mort de ce

Prince lui causa une si vive douleur, qu'il fut assés long-tems sans pouvoir se résoudre à faire part de son travail au public. Je n'en connois pas au moins d'édition avant celle de 1612.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Cet écrit, connu à peine aujourd'hui, fit beaucoup d'honneur à son Auteur, & malgré son vieux style & ses digressions trop fréquentes, on trouve encore du plaisir & de l'utilité à le lire. Il est plein de préceptes qui n'ont pas plus vieilli avec le tems que ceux d'Aristote & d'Horace, dont Vauquelin avoit beaucoup profité, de même que de l'art poëtique de Vida. Ce sont les conseils donnés, les regles portées par ces grands hommes, qu'il exprime le mieux qu'il lui est possible dans ses trois Livres. Il y remonte jusqu'à l'origine de la poësie, & suit celle-ci dans ses différens états chés les Grecs, chés les Latins, & parmi nous. Il parle exactement de presque tous les genres de poësie usités chés chacun de ces peuples; il en montre le vrai caractere, & nomme ceux qui y ont excellé. Mais il s'attache particuliérement à marquer l'origine & le progrès de la poësie Françoise, & à faire connoître ceux qui avant lui ou de son tems, s'étoient acquis en France de

ART POETIQUE DES MODERNES.

la réputation, soit par leurs traductions des Poëtes Grecs & Latins, soit par les poësies qu'ils avoient faites en notre langue.

On aime à voir dans Vauquelin ce zéle ardent pour l'honneur de sa nation. Il est vrai qu'il prodigue de grands éloges à plusieurs de nos Poëtes dont les noms & les ouvrages sont presque inconnus aujourd'hui. Mais avoit-il tort? Il loüoit ce qu'on avoit de meilleur alors. Il n'ignoroit pas que l'on pouvoit mieux faire, il le déclare en plus d'un endroit, & il n'est jamais plus énergique que lorsqu'il forme des vœux pour que la France l'emporte par l'amour & le goût des bonnes lettres sur toutes les autres Nations; & l'on peut croire que ses avis n'ont pas peu servi pour en accélerer le progrès. Quoi de plus sensé, par exemple, que ces avis pris en partie d'Horace, que l'on trouve presque dès l'entrée de son premier Livre.

O vous qui composés, que prudens on s'efforce
De prendre un argument qui soit de votre force,
Pensés long-tems au faix que vous pourrés porter;
Car s'il est trop pésant, il s'en faut déporter.
Qui sçait bien un sujet selon sa force élire.
Point ne lui manquera l'ordre, ni le bien dire.
La grace & la beauté de cet ordre sera,
Si je ne me déçois, quand bien on dressera

Ce qui dire se doit, & non se dire à l'heure,
Réservant plusieurs points en leur saison meilleure,
Et quand bien à propos on sçaura prendre un point.
Sur-tout bien inventer, bien disposer, bien dire,
Fait l'ouvrage des vers comme un soleil reluire.
Comme sur tous loüable est l'édifice, où l'art
Fait priser la matiere, auquel d'une autre part
La matiere fait l'art estimer davantage:
Tout ainsi le poëme a l'honneur en partage,
Quand un digne sujet fait les vers estimer,
Et quand les vers bien faits font le sujet aimer.

J'ai voulu vous rapporter ces vers pour vous donner une idée du goût & du style de l'Auteur. Si vous lisés son ouvrage, vous y trouverés beaucoup d'autres endroits aussi justement pensés, & aussi naïvement exprimés. J'ai comparé cet art poëtique avec celui de Peletier, & si je ne me trompe, Vauquelin lui est fort supérieur. C'est en faire un grand éloge, pour le tems où il a été composé.

Ce qui m'étonne, c'est que cet ouvrage soit si peu connu, que je ne sçai presque personne qui en ait parlé. Plusieurs de ceux qui ont écrit sur l'art poëtique au commencement du dix-septiéme siécle, ont fait mention de celui de Peletier; ils en ont même profité; tous ont oublié Vauquelin qui méritoit davantage d'être lû, & qui pouvoit être plus utile.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Tel eſt entr'autres Hippolyte-Jules Pilet de la Meſnardiere, l'un des premiers membres de l'Académie Françoiſe. Dans le diſcours qui précéde ſa poëtique, il fait entendre qu'il a profité de celle de Peletier; & il en fait l'éloge. Pour celle de Vauquelin, il n'en dit pas un ſeul mot. Cet oubli me ſurprend moins cependant, que d'entendre la Meſnardiere égaler à l'ouvrage de Peletier ce que du Bellay, Baïf & Ronſard ont écrit ſur le même ſujet. Je ne ſçai d'ailleurs quel eſt *ce Traité judicieux que du Bellay*, ſelon lui, *a intitulé l'art poëtique*. Je ne trouve ſur cette matiere dans les écrits de Joachim du Bellay, que le ſecond livre de ſa *Défenſe & illuſtratoin de la langue Françoiſe*, le ſeul ouvrage en proſe que nous ayions de cet Auteur, & quelques diſcours en vers ſur la poëſie, mais dont aucun ne peut être regardé comme un art poëtique, même abrégé. Celui de Baif m'eſt également inconnu: du Verdier n'en fait aucune mention dans la liſte détaillée qu'il a donnée des ouvrages de ce Poëte.

Bibl. Franç. à l'article de Baïf.

Pour celui de Ronſard, qui n'eſt pas le ſeul que M. Baillet ait oublié dans ſes jugemens des Savans, il eſt fort connu. On le trouve dans le recueil de ſes ou-

vrages, & imprimé séparément dès 1565. in-8°. à Roüen chés Jean & Pierre Gaultier, & depuis en 1585. in-16. Ronsard le dédia *à Alphonse Delbene abbé de Hautecombe*. C'est un écrit fort court : de 64. pages qu'il a dans l'édition de 1585. huit sont remplies par les éloges que quelques Poëtes de ce tems-là ont donnés à cette espece de traité. Ronsard étoit le héros du tems : on loüoit sans mesure tout ce qui sortoit de sa plume, en prose & en vers, quelque médiocre, quelque mauvais même qu'il fût. Son abregé de l'art poëtique, si vanté, ne contient que quelques réfléxions fort communes, & dont aucune n'est approfondie. L'Auteur dit qu'il l'avoit conçu & exécuté en trois heures en faveur de celui à qui il est adressé ; je n'ai pas de peine à le croire ; il ne falloit pas même encore un si grand effort d'esprit pour produire si peu de chose. Ses remarques sur l'usage de l'H. pour savoir quand on doit, ou quand on ne doit pas l'aspirer, quand la voyelle qui finit le mot précédent, doit ou ne doit pas sonner, sont aussi superficielles que le reste.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Il n'étoit pas cependant inutile de traiter plus au long ce point grammatical

ART POETIQUE DES MODERNES.

qui a son usage dans les vers comme dans la prose. Jean Godard, Parisien, ancien Lieutenant général au Baillage de Ribemont, entreprit d'y suppléer dans son discours sur l'H Françoise, où il tâche de fixer les regles qui étoient encore incertaines alors sur cet article. Il dit lui-même que *c'est une fleur qu'il met au bouquet de Ronsard, un trait à son tableau, une greffe à son ente.* Cette fleur vaut mieux que tout le bouquet. Les réfléxions de l'Auteur sur l'usage de l'H dans les vers & dans la prose, paroissent justes & conformes aux regles que nos meilleurs Grammairiens ont données depuis. Ce discours fut imprimé à Lyon en 1618. à la suite de quelques poësies de l'Auteur intitulées: *la nouvelle Muse, ou les loisirs de Jean Godard*, Parisien. Ce n'est pas le seul fruit du zéle de cet Ecrivain pour la perfection de notre langue, je vous ai déja parlé de quelques autres dans mon premier volume.

Du tems de Ronsard, Claude de Boissiere, du Dioceſe de Grenoble, donna aussi un *Abrégé de l'art poëtique.* Je ne le connois que par la citation de la Croix du Maine qui en met l'édition en 1554. à Paris. Guy Allard n'en dit rien dans sa bibliotheque de Dauphiné, où il par-

le de l'Auteur & de plusieurs de ses ouvrages sur l'arithmétique & l'astronomie. Le même la Croix du Maine, à l'article de Robert Corbin, sieur du Boissereau, né à Issoudun en Berri, dit que cet Auteur a écrit en vers François un traité de la poësie & des Poëtes, dédié à Ronsard. C'est tout ce qu'il en dit, & n'ayant pû trouver ce traité, je ne puis moi-même vous en dire davantage.

Je ne vous parlerai pas ici de l'*Académie de l'art poëtique*, par le sieur de Deimier; ni de l'espece d'*Art poëtique* qu'Esprit Aubert a inseré dans ses *Marguerites poëtiques*, & dans lequel il contredit souvent Deimier. Je renvoye ces écrits à l'article des traités de versification : c'est l'objet principal de ces deux Auteurs. La *Défense de la poësie & du langage des Poëtes*, par Marie de Jars de Gournay, fille adoptive de Montagne, regarde plus particulierement l'art poëtique. Mais les trois discours dont cet écrit est composé, n'y tiendront jamais un rang considérable. Rien, ou presque rien n'y dédommage de l'ennui que cause sa lecture. C'est beaucoup de verbiage, & peu de chose. Mademoiselle de Gournay le regardoit cependant

ART POETIQUE DES MODERNES.

comme un de ſes ouvrages favoris : elle le dit aſſés clairement dans ſon épître préliminaire *à Madame Deſloges, Marie de Blaineau ;* & il faut croire que l'on en a fait quelque cas autrefois, puiſqu'il a été ſouvent réimprimé. J'en connois cinq éditions. La derniere qui eſt de 1641. eſt augmentée de preuves & de réfléxions nouvelles qui n'augmentent guéres le mérite de l'ouvrage.

Mademoiſelle de Gournay regardoit comme ennemis de l'art poëtique tous les Ecrivains de ſon tems qui rejettoient certaines expreſſions mauvaiſes ou ſurannées, emplovées par le Cardinal du Perron, Bertaud & Ronſard, qui étoient ſes héros. Elle prétend dans ſon premier diſcours que leur hardieſſe ne pouvoit que préjudicier aux lettres, & en particulier à notre poëſie. Elle ne laiſſe pas de faire dans le deuxiéme diſcours de bonnes remarques ſur le changement des langues, & ſur la poëſie Françoiſe : mais le tout eſt noyé dans un amas de paroles inutiles, & de citations ſouvent très-ennuyeuſes. Le troiſiéme diſcours eſt une ſuite du précédent. On y trouve beaucoup de vaines déclamations, & peu de bonnes raiſons. Dans la derniere édition de cet écrit, l'Auteur réclame

l'autorité de l'Académie Françoiſe, & ſollicite cette Compagnie alors naiſſante, de ſe déclarer contre ceux qu'elle cenſure impitoyablement ; ce qui lui a attiré quelques railleries de la part de l'abbé Ménage au commencement de ſa requête des dictionnaires.

ART POÉTIQUE DES MODERNES.

Pluſieurs de ſes principes ſont en oppoſition avec ceux d'Ariſtote & d'Horace ; & s'il eſt vrai qu'elle ait lû les ouvrages de ces deux grands Ecrivains, elle n'a pas ſçu en faire un bon uſage.

C'eſt ce que l'on a reproché encore plus fortement à Lopez de Vega, Poëte Eſpagnol, mort en 1635. qui nous a donné une nouvelle méthode de poëtique, adreſſée à l'Académie de Madrid. Il l'entreprit, pour juſtifier l'ordonnance de ſon poëme héroïque & de ſes comédies, vivement cenſurées par les Savans de ſon pays : ce qui lui réüſſit, dit-on, ſi mal, qu'on ne jugea pas même ce traité digne d'être mis dans le recueil de ſes ouvrages. Pour moi j'ai de la peine à croire que ce ſoit un écrit ſérieux. J'en juge au moins par la traduction Françoiſe qui en a été faite par Jean-Antoine de Charnes, Doyen de l'Egliſe collégiale de Notre-Dame de Villeneuve d'Avignon, & l'un des premiers membres de l'Académie de Niſmes.

Rap préf. des réfléx. ſur la poët.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Il m'a paru que c'étoit plutôt une satyre contre le mauvais goût de ses compatriotes, qu'un traité de préceptes sur l'art poëtique en général, ou sur la pratique du théâtre en particulier. Rien ne ressemble mieux à une véritable ironie. L'Auteur en prend le ton, & en employe les expressions. Il soutient, & on ne le nie point, qu'il connoissoit les regles de l'art, qu'il les avoit étudiées, qu'il avoit composé quelquefois selon ces regles. Pourquoi donc les abandonne-t-il? C'est, si on l'en croit, parce que ceux qui les observoient le plus exactement, mouroient sans réputation & sans récompense : c'est parce qu'il avoit vu *des monstres spécieux* triompher, & remporter les applaudissemens des dames & du vulgaire. Qu'en conclut-il? qu'il a renfermé les préceptes sous la clef; qu'il a banni de son cabinet Terence & Plaute, pour n'être pas importuné de leurs raisons; qu'il est juste de s'accoutumer au goût du peuple, & d'écrire comme un ignorant, puisque cela plaît à ceux qui payent. Tout cet écrit est sur le même ton. Ce qu'il dit pour justifier sa nouvelle maniere de composer, qu'il appelle lui-même *barbare*, & un *nouvel art*, est si foible,

quelquefois même si peu sensé, qu'encore une fois il est difficile de croire qu'il ait voulu parler sérieusement. La traduction de l'abbé de Charnes se trouve dans la seconde partie d'un *Recueil de piéces fugitives de littérature anciennes & modernes*, imprimé à Paris en 1704. in-12. L'éditeur prend le nom de Flachat de saint Sauveur ; c'est apparemment feu M. l'abbé Tricaut de Belmont qui a eu en effet la principale part à ce recueil. L'épître dédicatoire signée D. P. est du sieur du Perrier, qui étoit Commis de M. Anisson.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Je reviens à nos Auteurs François. M. de la Mesnardiere, par l'ordre exprès du cardinal de Richelieu, entreprit un grand ouvrage sur l'art poëtique, qui pour épargner l'ennui à ses lecteurs, devoit composer trois gros volumes in4°. il n'exécuta qu'en partie le plan qu'il s'étoit fait : le seul volume qu'il publia en 1640. ne regarde que la tragédie & l'élégie. On croit que ce fut la mort de son Mécene qui l'arrêta dans sa course. Il donne des préceptes & des exemples. Les préceptes, dit M. l'abbé d'Olivet, il les emprunte des anciens, & il les expose, non pas toujours avec une briéveté didactique, mais sou-

Continuation de l'hist. de l'Académ. Françoise. p. 107. édit. in-12.

ART POETIQUE DES MODERNES.

vent avec un faste oratoire. Les exemples, il les tire quelquefois de son propre fonds. Car il avoit fait quantité de vers, & entr'autres une tragédie intitulée, *Alinde*, qui n'eut point de succès. Il s'applique sur-tout à faire connoître ce que c'est que la tragédie, à en expliquer les parties, les circonstances & la fable; les mœurs, le langage, c'est-à-dire, les termes & les expressions, & tout ce qui est sur cette matiere l'objet d'un traité de poëtique.

Dans le discours préliminaire, qui est trop diffus, M. de la Mesnardiere loüe, comme il le doit, les anciens, sur-tout Aristote; & il censure vivement Castelvetro qui est cependant considéré comme un des meilleurs commentateurs de la poëtique de cet ancien philosophe. Peut-être craignoit-il que la gloire de ce commentateur n'obscurcît la sienne propre: car il prétendoit au même honneur d'éclaircir Aristote, & de l'illustrer même peut-être par sa poëtique. Mais plusieurs critiques n'en ont pas jugé si favorablement, & Chapelain n'a pas craint de dire que cet ouvrage de M. de la Mesnardiere n'avoit servi qu'à *faire paroître* son Auteur *dépourvû de jugement*. M. Dacier le croit aussi peu utile; & s'il en

Mêl. tirés des lettr. de Chapel. pag. 251.

Dacier, préface sur la trad.

a jugé sans prévention, « l'auteur n'é- « toit nullement bon critique ; il se trom- « pe souvent, & n'a point du tout pé- « nétré les sentimens d'Aristote. »

ART POETIQUE DES MODERNES, de la poët. d'Arist.

La Mesnardiere a eu néanmoins ses apologistes, ou, si l'on veut, ses flateurs. M. de Bussi dit dans ses mémoires, sous l'année 1661. que beaucoup le regardoient *comme un virtuose, qui avoit fort bien écrit de toutes manieres, & qui avoit laissé des ouvrages de lui sérieux & galans, dignes de beaucoup d'estime.* MM. Rosteau, d'Aubignac, Furetiere, & le pere Frizon, Jésuite, cités par M. Baillet, en parlent à peu près de même. D'autres lui souhaitoient seulement un peu plus de discernement & d'expérience. A qui croire ? Je dirois volontiers avec M. l'abbé d'Olivet, que ces jugemens avantageux m'avoient prévenu d'abord en faveur de la Mesnardiere : mais qu'après avoir parcouru son livre, & plusieurs de ses poësies, j'y ai cru voir moins de jugement que d'imagination, beaucoup plus d'attention à étaler de belles paroles, qu'à employer des pensées solides ; une continuelle envie de se faire admirer, plutôt que d'instruire ; & qu'il n'est pas étonnant que sa poëtique soit presqu'oubliée, quoiqu'elle ait

Jugem. des Sçav. t. 3. p. 303.

Histoire de l'Acad. Fr. t. 2. p. 109.

ART POETIQUE DES MODERNES.

pû n'être pas tout-à-fait inutile dans un tems où l'on n'avoit encore que peu de choſe ſur ce ſujet en notre langue.

Je ne vous preſſerai donc point de parcourir après moi cet ouvrage. Mais vous ne pouvez vous diſpenſer de lire les *Réfléxions* du pere Rapin, Jéſuite, *ſur la poëtique, & ſur les ouvrages des Poëtes anciens & modernes*, imprimées en 1670. & pluſieurs fois réimprimées depuis. Notre langue n'a point encore eu de meilleur commentaire de la poëtique d'Ariſtote. J'y trouve des avantages que celui de M. Dacier ne ſemble point m'offrir. Moins d'érudition, mais plus de goût & de jugement : peu de ces citations entaſſées les unes ſur les autres, qui n'annoncent qu'une vaſte lecture ; mais plus d'ordre, de méthode & de préciſion. Bayle appelloit cet ouvrage, *l'Art poëtique du pere Rapin*, parce qu'en effet c'eſt l'un des plus raiſonnés d'entre les ouvrages de cette nature.

L'Auteur y ſuit exactement Ariſtote, c'eſt-à-dire, ſes principes, ſa doctrine, ſes regles, qu'il appuye par des exemples bien choiſis : & c'eſt avec raiſon que M. de Segrais a dit, que ces réfléxions ſont un beau traité, & que le

Préf. ſur Virg. n. 6.

pere Rapin n'étoit pas moins bon juge de poësie, que poëte excellent. Ce n'est pas assurément un des plus gros ouvrages que l'on ait fait sur cette matiere : & cependant c'est un des plus universels. Il ne renferme pas seulement le genre épique, ou le genre dramatique, moins encore une seule espece comprise sous ces genres, il comprend presque tous les genres de poësie, & prescrit à chacun des regles solides & judicieuses.

ART POETIQUE DES MODERNES.

Baill. jug. des Sçav. t. 3. p. 312.

On y a cependant trouvé des défauts : & dans quel ouvrage n'en trouve-t-on point ? Un des moins excusables est sa décision sur les élégies attribuées à Cornelius Gallus. On n'est point étonné que Jules Scaliger les ait cruës de cet ancien Poëte, si l'on en excepte celle qui est adressée à une certaine Aquilina ; ce Savant avoit peu de goût. Mais que le pere Rapin, bon poëte, & qui avoit beaucoup de discernement, ait dans un siécle aussi éclairé que celui de Loüis XIV. pris toutes ces élégies sans exception, pour un ouvrage de Cornelius Gallus ; qu'il y ait trouvé une grande pureté de style, beaucoup de délicatesse, un beau tour de vers, c'est quelque chose de plus que le sommeil d'Homere. Personne aujourd'hui n'ignore que ces élégies sont

Menagiana, t. 1. p. 336.

ART POETIQUE DES MODERNES.

d'un Ecrivain demi-barbare, appellé Maximien. Ce qui doit plus étonner, c'eſt que le pere Rapin averti publiquement de ſa faute par le pere Vavaſſeur ſon confrere, ait négligé de la corriger, comme il en a corrigé d'autres ſur les avis du même critique.

Mais le pere Vavaſſeur ne s'en tint point aux avis; il invectiva le pere Rapin, il attaqua ſes réfléxions avec vivacité. Voici, dit-on, ce qui le mit de ſi mauvaiſe humeur. Le pere Rapin dit dans la deuxiéme partie de ſon écrit, » que de tous les ouvrages de vers que » l'antiquité a produits, l'épigramme eſt » le moins conſidérable: » Et après avoir porté ſon jugement ſur les anciens qui en ont fait, il ajoute: « Je ne trouve » rien à dire de remarquable ſur les faiſeurs d'épigrammes des ſiécles ſuivans. » C'eſt une eſpece de vers où l'on réüſſit peu; car c'eſt une eſpece de » bonheur d'y réuſſir. Une épigramme » vaut peu de choſe, quand elle n'eſt » pas admirable; & il eſt ſi rare d'en » faire d'admirables, que c'eſt aſſés d'en » avoir fait une en ſa vie. Maynard eſt » celui de nos Poëtes François qui a le » mieux réüſſi en ce genre. »

Réfléx. du P. Rap. in-4. p. 167.

Il n'en falloit pas davantage pour irriter

ter le P. Vavaſſeur jaloux de ſa réputation, & qui s'échauffoit aiſément. Il voyoit que le pere Rapin, non content de ne pas offrir ſeulement un grain d'encens à ſes trois livres d'épigrammes, pour qui il avoit toujours eu une tendreſſe de pere, l'excluoit même tacitement du nombre de ceux qui s'étoient fait quelque réputation dans ce genre de poëſie. Le crime étoit puniſſable: le pere Vavaſſeur courut à la vengeance; & ſon eſprit irrité enfanta une eſpece de ſatyre qu'il colora du titre plus modeſte en apparence, de *Remarques ſur les nouvelles réfléxions ſur l'Art poëtique.* Il y feint de ne pas connoître celui qu'il attaque pour ſe conſerver la liberté de le maltraiter plus à ſon aiſe, ſe contentant de ne le déſigner que par le titre d'*Auteur réfléxif.*

ART POETIQUE DES MODERNES

Cet écrit mortifia le pere Rapin; il ne chercha point de quelle main lui venoit le coup qu'on lui portoit; elle lui étoit connuë, il s'en plaignit avec amertume. Le pere Vavaſſeur ne ſe déguiſa point; il ſe contenta de déclarer que s'il eût ſçu que ſon confrere fût Auteur des réfléxions, il ne les auroit point attaquées; c'étoit une excuſe peu recevable; ſon ignorance n'étoit que feinte.

ART POETIQUE DES MODERNES

Il falloit donc une autre satisfaction pour empêcher que le feu de la division ne s'allumât davantage : M. le premier Président de Lamoignon, qui estimoit les deux adversaires, crut en trouver une suffisante, en faisant supprimer les remarques du pere Vavasseur : ce qui fut si fidélement exécuté, que cet écrit de 141. pages in-12. imprimé chés Billaine en 1675. devint tout-à-coup extrêmement rare. La réponse précipitée que le chagrin & le dépit avoient arrachée au pere Rapin, eut le même sort : & l'on ne réimprima ces deux écrits qu'en 1709. avec les ouvrages du pere Vavasseur, dont on donna cette année en Hollande une édition in-folio, dans un tems où personne ne s'interressoit plus à cette dispute.

Je crois que les deux contendans durent en avoir eux-mêmes quelque honte, lorsque la chaleur de la contestation fut passée. Il est certain que l'un & l'autre montrerent en cette occasion plus de vivacité que de raison : on les vit s'accuser mutuellement de faire dire à Aristote, à Platon, & à d'autres anciens ce qu'ils n'avoient point dit, prendre l'un & l'autre un ton décisif, lorsqu'ils raisonnoient également mal, & cherche

plus à s'irriter qu'à s'instruire, & qu'à éclairer le public. Un défaut plus particulier à l'écrit du pere Vavasseur, c'est que l'esprit de chicane paroît y regner davantage que dans la réponse du pere Rapin, & que le style d'ailleurs en est fort mauvais. Ce Jésuite n'écrivoit bien qu'en Latin. Mais d'un autre côté, on ne peut disconvenir qu'il n'ait fort bien relevé plusieurs méprises de son confrere.

Le Ministre Lenfant en convient dans la critique même qu'il a faite des remarques du pere Vavasseur, & qui fut imprimée en 1710. dans les nouvelles de la république des lettres. Mais je crois qu'il exagere un peu trop les fautes du pere Rapin : elles ne m'ont paru ni en si grand nombre, ni toutes aussi importantes qu'il le fait entendre. J'avoüerai avec lui que le bon goût & la délicatesse d'esprit étoient plus le caractere du pere Rapin, que l'érudition ; mais quand il dit si généralement qu'il est tombé *dans quantité de bévûës* dans ses réfléxions, je crois cette accusation trop vague, & difficile à prouver. Que n'auroit-il donc pas dit, s'il eût eu devant les yeux la premiere édition de cet ouvrage ; la seule que le pere Vavasseur avoit consultée & reprise, & non celle

Mois de Fév. art. 1. & de Mars art. 2.

ART POETIQUE DES MODERNES

qui fut faite à Amsterdam en 1686. où ; comme Bayle le dit dans son dictionaire, *le pere Rapin s'étoit corrigé à demi* sur les remarques de son confrere ?

Au reste, je pense volontiers comme M. Lenfant, » qu'on a fait plaisir au public de lui rendre les remarques du pere Vavasseur, qui n'avoient été supprimées que pour réconcilier ces deux Jesuites, dont l'un n'étoit pas apparemment moins jaloux, & moins amoureux de ses réfléxions sur la poëtique, que l'autre de ses épigrammes... Que l'on peut apprendre par les remarques du pere Vavasseur, d'un côté quel étoit son caractere, découverte qui fait toujours plaisir, quand il s'agit d'un personnage célébre; & de l'autre qu'il ne faut pas se fier aveuglément aux citations, non plus qu'aux décisions du pere Rapin... quoiqu'il faille avoüer que son confrere le releve souvent mal-à-propos, qu'il le chicane à tout moment sur des bagatelles... & que lors même qu'il le critique avec fondement, c'est toujours d'une maniere si incivile, & d'un air si chagrin & si insultant, qu'on ne sçait auquel des deux Jesuites cette critique peut faire le plus de tort. »

Le parti n'étoit pas difficile à prendre ; & M. Lenfant lui-même décide pour le pere Rapin, lorſqu'il entre dans le détail des chicanes du pere Vavaſſeur, de l'aigreur de ſa critique, de ſes mépriſes & de ſes faux raiſonnemens, qui ſe font ſentir, dit-il, à tout lecteur qui lit attentivement les remarques du Jéſuite. La critique du Miniſtre proteſtant eſt d'un caractere bien différent. On y voit la ſolidité ſoutenuë par la modération, la douceur dans les termes jointe avec la ſincérité & le bon goût dans les choſes. S'il n'a fait ce petit écrit que pour ſe délaſſer de quelque travail plus ſérieux, comme il le dit, on doit lui ſavoir gré d'avoir ſçu rendre utiles juſqu'à ſes amuſemens. Je remarquerai ſeulement qu'il ſe fût peut-être épargné cette peine, s'il eût vu la réponſe du pere Rapin aux remarques de ſon confrere, la plûpart des endroits qu'il releve ayant déja été convaincus de défectuoſité par le pere Rapin qui ſe ſert ſouvent des mêmes raiſons, & quelquefois des mêmes termes que M. Lenfant employe ; quoique cette réponſe du Jéſuite offenſé ait d'ailleurs tous les défauts dont je vous ai parlé.

ART POETIQUE DES MODERNES

Un art poëtique généralement eſti-

Eloge de M. Deſpr. par M.

mé, & toujours applaudi, eſt celui de M. Boileau Deſpreaux. Il convenoit que cet illuſtre Ecrivain, « après avoir » fait ſentir dans les neuf ſatyres qu'il » avoit déja publiées, le ridicule ou le » faux de tant d'ouvrages, donnât des » regles pour éviter l'un & l'autre, & » pour porter la poëſie à ce point de » perfection qui l'a fait appeller le lan- » gage des Dieux. Il ne ſuffiſoit pas » pour cela de renouveller les précep- » tes qu'Horace donna de ſon tems ſur » la même matiere ; notre poëſie beau- » coup plus variée que celle des Latins » a pris différentes formes qui leur étoient » inconnuës : ainſi la ſageſſe antique ne » fourniſſoit que des ſujets généraux, le » caprice moderne demandoit des le- » çons qui lui fuſſent propres, & cette » union étoit le chef-d'œuvre de l'art. » Tout le monde ſçait comment M. » Deſpreaux y a réuſſi : ſon art poëti- » que, amas prodigieux de regles & » d'exemples, eſt lui-même un poëme » excellent, un poëme agréable, & » agréable, que quoiqu'il renferme un » infinité de choſes qui ſont particulie- » res à la langue, à la nation & à » poëſie Françoiſe, on ſçait combien » il a toujours été goûté des étrange-

ART POETIQUE DES MODERNES

de Boze, dans les Mémoir. de l'Acad. des belles lettr. t. 3.

qui ont été ou qui ſont en état de l'entendre. »

ART POETIQUE DES MODERNES

Le célébre Patru à qui M. Deſpreaux avoit communiqué ſon deſſein, ne crut pas d'abord qu'il fût poſſible de l'exécuter avec ſuccès. Il convenoit qu'à l'exemple d'Horace, on pouvoit bien expliquer les regles générales de la poëſie : mais pour les regles particulieres, ce détail ne lui paroiſſoit pas propre à être mis en vers Francois ; & il eut aſſés mauvaiſe opinion de notre poëſie pour la croire incapable de ſe ſoutenir dans des matieres auſſi ſéches que le ſont de ſimples préceptes. M. Deſpreaux ne le crut point, & il eut raiſon. Le ſuccès juſtifia que tout eſt poſſible à un grand génie.

Rem. de M. Broſſette ſur l'art. poët. de M. Deſp.

M. Patru changea lui-même de ſentiment, lorſqu'il vit dans l'eſſai que M. Deſpreaux lui montra de ſon ouvrage, la noble audace avec laquelle il entroit en matiere, & l'exhorta à continuer. L'ouvrage parut en 1674. & fut comblé des plus juſtes éloges. Les ennemis de l'Auteur, (car ſes ſatyres lui en avoient fait,) ne le lurent que pour y trouver des taches ; & ceux qui n'en apperçurent point, voulurent lui enlever au moins le mérite de l'invention,

ART POETIQUE DES MODERNES

en publiant que ce n'étoit qu'une traduction de l'art poëtique d'Horace. L'accusation étoit trop grossiere pour mériter une apologie. M. Despreaux la tourna même à son avantage dans la préface de l'édition de 1675. » Car, » dit-il, puisque dans mon ouvrage, » qui est de douze cens vers, il n'y en » a pas plus de 50. ou de 60. imités » d'Horace, on ne peut pas faire un plus » bel éloge du reste, qu'en le suppo- » sant traduit de ce grand Poëte. » C'étoit en effet reconnoître qu'il en avoit le génie ; & l'on ne pouvoit mieux le loüer.

Cette accusation mal concertée, fut suivie d'une autre encore moins fondée. L'art poëtique de M. Despreaux ne fut plus une simple traduction d'Horace, c'étoit un composé de ce Poëte, de Vida & de Scaliger : c'étoit à ces trois Ecrivains que l'Auteur étoit redevable de la justesse, de la solidité, de la délicatesse & des autres qualités excellentes qui brilloient trop dans son ouvrage, pour qu'elles fussent ignorées des moins clairvoyans. On répandit cette accusation dans le public, on voulut la transmettre à la postérité dans quelques écrits ; & l'on ne persuada per-

sonne. M. Despreaux déclara formellement en 1675. qu'il n'avoit jamais lû Vida; & je crois de plus, dit M. de la Monnoie, qu'il ne s'étoit pas trop rompu la tête à lire Scaliger. L'Auteur fit donc bien de mépriser ces folles accusations de quelques Ecrivains mécontens des traits de sa satyre; mais il fit encore mieux de profiter de quelques remarques justes qu'ils avoient faites sur son ouvrage. Ce fut dans cet esprit qu'il lut la *Défense du poëme épique*, par le fameux Desmarets de saint Sorlin, qui ne lui fut pas entiérement inutile. Je ne sçai pourquoi il refusa de faire le même usage des *nouvelles Remarques* que Pradon publia en 1685. où il y a quelques fautes qui semblent bien reprises.

ART POETIQUE DES MODERNES. Notes sur les jug. des Scav. t. 3. p. 320.

L'art poëtique de M. Despreaux est divisé en quatre chants. Le premier contient les regles générales pour la poësie; regles solides & judicieuses qui peuvent également servir à tous les genres d'écrire. Une courte digression renferme l'histoire de la poësie Françoise, depuis Villon jusqu'à Malherbe. Le deuxiéme chant & le troisiéme regardent plus particuliérement notre poësie. Dans le second, l'Auteur donne les

Brossette, *ibid. ut sup.*

ART POETIQUE DES MODERNES

regles & le caractere de l'idyle ou églogue, de l'élégie, de l'ode, du ſonnet, de l'épigramme, & autres petits poëmes, & de la ſatyre : & ce que l'on ne peut trop eſtimer, c'eſt que l'Auteur a ſçu varier ſon ſtyle avec tant d'art & tant d'adreſſe, qu'en parcourant ces différentes eſpéces de poëſie, il employe préciſément le ſtyle qui convient à chaque eſpece en particulier. Les regles de la tragédie, de la comédie & du poëme épique ſont le ſujet du troiſiéme chant. On le regarde comme le plus beau de tous, ſoit par la grandeur du ſujet, ſoit par la maniere dont l'Auteur l'a traité. Dans le quatriéme chant, M. Deſpreaux revient aux préceptes généraux. Il s'y attache à former les Poëtes, & leur donne d'utiles inſtructions ſur la connoiſſance & l'uſage des divers talens dont ils peuvent être pourvûs, ſur le choix qu'ils doivent faire d'un cenſeur éclairé, ſur leurs mœurs & leur conduite particuliere. Il expoſe enſuite, par forme de digreſſion, l'hiſtoire de la poëſie, ſon origine, ſon progrès, ſa perfection & ſa décadence.

Au reſte, quelque beau, quelque ſolide que ſoit cet ouvrage, en ne le conſidérant que du côté de la critique,

des regles de l'art poëtique, & de la versification, il eſt fâcheux qu'il peche en pluſieurs endroits contre les regles infiniment plus eſtimables de la morale chrétienne. Ne doit-on pas être ſurpris, par exemple, qu'un Poëte ſi rempli de maximes ſages & exactes, ait pû s'oublier juſqu'à traiter de *charmantes* les leçons que donne Ovide dans ſon art d'aimer ? A-t'il dû ſe rendre, même indirectement, l'apologiſte de l'amour profane dans les piéces de théâtre, dans l'églogue & dans l'élégie, comme l'a fait remarquer M. Frain du Tremblay, qui fait ſur cela d'excellentes réfléxions dans ſon quatriéme diſcours ſur l'origine & l'uſage de la poëſie ? Je ſuis aſſurément rempli d'eſtime pour les ouvrages de M. Deſpreaux ; & en le loüant, je ne ſuis que le foible écho du public éclairé. Mais je crois auſſi qu'il eſt permis de condamner ce qui eſt mauvais dans quelque Auteur qu'il ſe trouve, quelque eſtimable que cet Auteur ſoit d'ailleurs. En combien d'endroits de ſes écrits, M. Deſpreaux ne nous donne-t'il pas lui-même l'exemple de cette ſincérité ?

ART POETIQUE DES MODERNES

Pag. 239. & ſuiv.

M. de Fenelon dans ſa lettre à l'Académie Françoiſe, & M. de Callie-

ART POETIQUE DES MODERNES

res dans la seconde partie de son traité du bel esprit, répétent en prose une partie de ce que M. Despreaux a si bien exprimé en vers. Je n'examine point si l'autorité de M. de Callieres est aussi peu considérable que quelques critiques modernes veulent le faire croire ; & je prétends encore moins égaler son mérite à celui de M. de Fenelon. Mais le bon sens & la justesse de l'esprit ont une grande autorité par-tout où ils se rencontrent ; & je ne trouve pas moins l'un & l'autre dans l'écrit de M. de Callieres, que dans la lettre de l'illustre Auteur du Télémaque. Tous les deux donnent une idée juste & vraie du génie, du caractere de la poësie, & de l'usage qu'on en doit faire.

Le pere Buffier, Jésuite, approfondit beaucoup plus le même sujet dans son *Traité philosophique & pratique de poësie*, imprimé pour la premiere fois en 1728. Mais je ne sçai pourquoi je me suis ennuyé en le lisant, & que quantité d'observations singulieres & de réfléxions justes que j'y ai trouvées, ont moins fait d'impression sur mon esprit, que la monotonie qui regne dans cet ouvrage, & qui le rend froid & languissant, & ce grand nombre de rai-

fonnemens métaphyſiques que l'Auteur a ſouvent ſubſtitués au goût & à la délicateſſe des penſées & des expreſſions. Le pere Buffier y recherche le caractere du ſtyle poëtique, pour découvrir en particulier ce qu'il appelle le myſtere de certaines expreſſions de la poëſie, qui, ſelon lui, ont auſſi quelquefois lieu dans la proſe. Il montre enſuite l'utilité de la poëſie pour former l'eſprit, & les bornes de ſon exercice pour n'en point abuſer. C'eſt l'endroit de ſon livre qui m'a plû davantage.

Il finit par l'explication de divers genres de poëſie, à commencer par le poëme épique, & par le poëme dramatique, & donne une notice exacte des traités de poëtique d'Ariſtote, d'Horace, de Vida, & de M. Deſpreaux. Pour exemples, il rapporte en entier diverſes piéces de vers, dont on lit pluſieurs avec plaiſir. Il raiſonne enſuite ſur ces exemples, pour en faire voir l'application aux regles & aux principes qu'il donne, ce qui le jette quelquefois dans des répétitions qui ôtent une partie de la ſatisfaction que le lecteur voudroit trouver. Voulant donner un exemple de la tragédie, il tranſcrit celle de *Sylla*, ſur laquelle il fait d'aſſés longues réfléxions

ART POETIQUE DES MODERNES

par rapport aux trois parties essentielles au poëme dramatique, l'exposition, le nœud & le dénouement.

Cette tragédie de Sylla n'avoit point encore été imprimée. Le pere Buffier n'en découvre point l'Auteur. On sçait qu'elle fut composée en 1698. C'est un fruit du génie de M. Mallet de Brême, alors étudiant en droit à Paris, & depuis Lieutenant général de Calais. Le pere Buffier craignoit peut-être en le nommant, que cette piéce étant connue pour l'ouvrage d'un jeune homme de vingt ans, cet aveu ne prévînt contre une tragédie qu'il proposoit pour modéle dans un traité de poëtique. Mais il eut, sans doute, dissipé ce préjugé, s'il eût donné cette piéce telle qu'elle étoit sortie des mains de M. de Brême: si lui, ou quelque autre réviseur, se fût épargné la peine d'y faire tant de changemens & de réformes, soit dans l'ordonnance, soit dans le texte, qui la défigurent, & qui l'ont renduë presque méconnoissable à son véritable Auteur. J'en excepte la scene sixiéme du quatriéme acte, où M. de Brême convient que le réviseur a réüssi heureusement dans les changemens que celui-ci y a faits, & que M. de Brême avoüoit

lui-même être néceſſaires.

ART POETIQUE DES MODERNES

Si vous liſés l'ouvrage du pere Buffier, je vous conſeille d'y joindre les éclairciſſemens dont il l'a accompagné dans ſon *Cours de ſcience*, imprimé en 1732. & un article des Mémoires de Trévoux du mois de Novembre 1729. où l'on fait de fort bonnes réfléxions ſur ſon traité, & ſur la tragédie de Sylla.

Les *Réfléxions* de feu M. l'abbé du Bos, alors Sécrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, *ſur la poëſie & la peinture*, ſont ſemées auſſi de raiſonnemens philoſophiques & métaphyſiques; mais on y trouve plus de variété que dans l'ouvrage du pere Buffier, quantité de traits de littérature qui en ôtent la ſéchereſſe, & beaucoup d'obſervations qu'on lit avec plaiſir, & qui inſtruiſent. Ces réfléxions imprimées d'abord en 1719. en deux volumes in-12. furent réimprimées avec un volume de plus en 1732. & l'on en a fait une troiſiéme édition en 1740. ſans compter celle de Hollande qui fut faite ſur la ſeconde de Paris. Il faut s'attacher à l'édition de 1740. c'eſt la plus parfaite. Cet ouvrage eſt fort riche en obſervations ſur les tableaux & ſur les œuvres

ART POETIQUE DES MODERNES

des plus fameux Poëtes : les réfléxions, les remarques ſont appuyées, éclaircies, prouvées par des exemples bien choiſis. L'Auteur, ſans s'aſtraindre à un ordre trop gênant, promene ſon lecteur parmi une diverſité d'objets capables de l'inſtruire agréablement. C'eſt ce qui fait qu'il eſt difficile que je vous en donne une idée bien ſuivie.

Chaque partie, & il y en a trois, ſemble avoir néanmoins un objet particulier. Dans la premiere, c'eſt l'examen de ce qui conſtituë principalement la beauté d'un poëme, du dégré de mérite que la poëſie & la peinture peuvent tirer de l'obſervation des regles, des ſecours que les productions de ces deux arts peuvent emprunter des autres arts, pour ſe montrer avec plus d'avantage. L'Auteur dans la ſeconde, diſcute les qualités naturelles ou acquiſes, qui font les grands Poëtes & les grands Peintres. Il y recherche la cauſe qui a pû rendre quelques ſiécles ſi féconds, d'autres ſi ſtériles en célébres Artiſtes.

La troiſiéme partie n'eſt employée qu'à l'expoſition de quelques découvertes que M. l'abbé du Bos penſe, dit-il, avoir faites ſur les repréſentations théâ-

trales. C'eſt une digreſſion ſavante qui ſe trouvoit auparavant dans la premiere partie de ſon livre, & qui y faiſoit perdre trop long-tems de vûe la matiere principale : elle eſt mieux placée ici, & tellement augmentée d'ailleurs, qu'elle forme ſur ce ſujet un traité complet. La premiere partie interreſſe particuliérement tout homme qui a du goût pour la poëſie. Il eſt charmé d'y entendre l'Auteur raiſonner ſur ſes différentes eſpéces, & ſur les caracteres de chacune, comparer les piéces dramatiques des anciens avec les nôtres, entrer dans la diſcuſſion des ſujets qu'il faut choiſir pour réüſſir dans ces ſortes de piéces, des perſonnages qu'on y doit introduire, des effets que l'on peut, ou que l'on doit en eſpérer, développer avec ſagacité ce qui appartient au ſtyle, à la ſimple récitation & à la déclamation. Cette premiere partie eſt beaucoup moins le fruit d'une vaſte lecture que d'une méditation profonde : partout on y ſent un eſprit accoutumé à réfléchir & à raiſonner.

Les réfléxions qui forment la ſeconde partie, ont peut-être une utilité plus générale ; mais elles appartiennent moins à la poëſie. C'eſt un amas de penſées

ART POETIQUE DES MODERNES

& d'obſervations méthaphyſiques & phyſiques ſur quantité de ſujets différens, que la variété des lectures a pû faire faire à l'Auteur, & qu'il a comme réünies en un corps. Vous y trouverés des réfléxions ſur ce que l'on appelle génie, ſon étendue, ſes bornes, ſes différentes eſpeces, ſur la différence des artiſans ſans génie, d'avec ceux qui en ont reçu le préſent de l'Auteur de la nature, ſur les plagiaires, &c. M. l'abbé du Bos s'étend principalement ſur la part qu'il croit que les cauſes morales & phyſiques ont aux progrès des arts. C'eſt une eſpéce d'hiſtoire de l'eſprit humain, accompagnée de réfléxions la plûpart fort ſenſées, quelques-unes plus ſpécieuſes, ce ſemble, que ſolides.

Comme le ſyſtême de l'habile Académicien conſiſte à dire qu'il eſt au moins probable que les cauſes phyſiques ont beaucoup de part aux progrès des arts & des ſciences, il recherche comment cela peut ſe faire; ce qui lui donne lieu d'examiner le pouvoir de l'air ſur le corps humain, & d'en démontrer la réalité par le caractere des nations; de ſonder, pour ainſi dire, les différens climats, les changemens qui y

ſurviennent, les variations de l'air, les productions de la nature ; & ſur tous ces ſujets intéreſſans par eux-mêmes, il dit aſſurément bien des choſes ingénieuſes. Il nous mene dans une route ſouvent frayée, lorſqu'il fait voir la variété, diſons mieux, la bizarrerie, & les contradictions qui ſe trouvent dans les jugemens des hommes ſur les mêmes objets, par exemple, ſur les ouvrages d'eſprit, ſur les productions des arts : pour peu que l'on ait lû, réfléchi, converſé avec les hommes, on a eu cent fois l'occaſion d'en penſer & d'en dire la même choſe ; cependant on lit encore avec plaiſir ce que l'Auteur en dit, parce que la raiſon plaît toujours à un lecteur ſenſé.

Mais je ne ſçai s'il doit compter ſur les ſuffrages de la multitude, lorſqu'on lui voit accumuler tant de raiſonnemens métaphyſiques, pour faire croire que nous ſommes fort inférieurs aux anciens dans la poëſie, l'éloquence, l'hiſtoire, l'art même de raiſonner. C'eſt beaucoup trop rabaiſſer les modernes, & ce n'eſt point par des raiſonnemens métaphyſiques que l'on peut détruire les preuves de fait.

Diſons la même choſe du zéle avec

ART POETIQUE DES MODERNES

lequel il prend le parti du goût contre celui de l'examen. On a trouvé au moins dans ce parti des difficultés qui ne sont point sans solidité. Feu M. Bel, de l'Académie de Bourdeaux, proposa les siennes en 1726. à l'Auteur lui-même, dans une dissertation qui a été imprimée, & que je vous conseille de lire. Le système de M. l'abbé du Bos, que le jugement du public, pour apprécier les ouvrages, est préférable à celui des gens du métier, parce que l'un se détermine par une regle sûre & constante, & que les autres ne se déterminent que par la discussion, regle équivoque & sujette à l'illusion; ce système est examiné avec beaucoup d'exactitude dans cette dissertation. L'Auteur en discute les principes, les preuves, les objections, les exemples; & s'il a raison, le système qu'il combat, croule; ce seroit au parti de la discussion qu'il faudroit se tenir; ce que M. l'abbé du Bos appelle sentiment, est trop sujet aux illusions que mille circonstances fortuites peuvent faire naître.

Dans les Mém. de litt. du pere Desmolets, t. 3. part. 1. & dans la bibl. Fr. ou hist. litt. de la Fr. Juil. & Août 1726.

M. Bel se sert des propres armes de son adversaire pour le combattre. L'ouvrage de M. l'abbé du Bos est un ouvrage de discussion; celle-ci y est en

quelque sorte réduite en art & en système : on y trouve un grand nombre de principes des belles lettres, exposées avec netteté & avec grace, beaucoup de remarques judicieuses soutenues d'une érudition exquise. C'est le jugement que M. Bel en porte : aussi, conclut-il, en même-tems que l'Auteur des réflexions a voulu décrier la discussion, il nous a facilité les moyens de nous en servir contre lui-même. Mais il y a un milieu qui semble avoüé de part & d'autre, & qui réünit les deux antagonistes. Le gout est nécessaire ; sans lui on prend toujours une regle incertaine, & très-souvent fausse. La discussion l'est aussi, & il faut un goût sûr pour la bien faire, & ne point s'égarer. L'un rentre dans l'autre, comme le remarque l'Auteur d'une lettre sur ce sujet adressée à M. Bel. Les questions incidentes que fait M. l'abbé du Bos, & les réponses de son adversaire, peuvent être ramenées-là ; & si cela est, la dispute n'est plus qu'une dispute de mots.

ART POETIQUE DES MODERNES

Vous pourriés lire encore sur le même sujet, & je crois que vous liriés avec beaucoup de satisfaction, le discours de M. le Chevalier d'Argens, de l'Académie de Marseille, envoyé en

ART POETIQUE DES MODERNES

1738. à l'Académie Françoiſe. Ce diſcours, où l'écrivain délicat qui en eſt l'Auteur, décide, *qu'on juge mieux des ouvrages d'eſprit par ſentiment que par diſcuſſion*, eſt imprimé dans le recueil des piéces d'éloquence & de poëſie, qui ont remporté les prix donnés par l'Académie Françoiſe, en 1738. & 1741.

Une vérité qui ne peut être contredite, & que je trouve répétée pluſieurs fois dans l'ouvrage de M. l'abbé Du Bos, c'eſt que l'on peut faire des vers avec facilité, & mal écrire ſur l'art poëtique. Le pere du Cerceau en eſt un exemple. Tout le monde ſçait avec quelle aiſance il écrivoit en vers, ſoit en Latin, ſoit en François. A peine eſt-il ſupportable dans une grande partie de ſes *Réflexions ſur la poëſie Françoiſe*, eſpece de poëtique grammaticale, où il tâche d'établir en particulier, que ce qui diſtingue les vers de la proſe, » c'eſt uniquement le tour qui met de la ſuſpenſion dans la phraſe, par le moyen des » inverſions ou tranſpoſitions reçuës » dans la langue, & qui n'en forcent » point la conſtruction. » Si le caractere eſſentiel & diſtinctif de la verſification Françoiſe conſiſtoit dans ces tranſpoſitions, il faudroit dire qu'il n'y a point

de beaux vers, s'ils ne ſont marqués à ce coin. Or combien n'avons-nous pas d'exemples du contraire ? La regle eſt donc fauſſe, le ſyſtême eſt renverſé.

ART POETIQUE DES MODERNES Nouvelles du l'arn. t. 2. p. 258.

Convenons cependant que le pere du Cerceau ne prétend pas que l'on doive employer dans les vers toutes ſortes de tranſpoſitions, comme on le faiſoit du tems de Ronſard : le ridicule eût été pouſſé trop loin. Il établit même d'aſſés bonnes regles pour diſtinguer les tranſpoſitions permiſes de celles qui ne le ſont pas ; & ce qu'il dit de raiſonnable peut être de quelque utilité pour ſe former le ſtyle, & pour connoître les fineſſes de notre langue dans les vers & dans la proſe. On peut auſſi profiter de pluſieurs des remarques qu'il fait ſur quelques-autres queſtions qu'il agite, par exemple, en combien de manieres la verſification peut être proſaïque ; combien notre verſification admet de ſtyles ; qu'eſt-ce qui fait la principale difficulté de la poëſie Françoiſe.

Plus de préciſion jointe à un ſtyle plus pur & plus correct, feroit peut-être goûter encore davantage ces réflexions. L'Auteur crut pouvoir en orner ſes Mercures de ſon tems ; & l'on devoit ne s y laiſſer. Méritoient-elles qu'on en

ART POETIQUE DES MODERNES

chargeât encore trois fois le public, soit dans l'édition des dialogues de M. de Fenelon sur l'éloquence, faite à Amsterdam en 1718. soit dans le recueil de divers traités sur l'éloquence & la poësie, publié en 1730. en Hollande, par les soins de M. Bruzen de la Martiniere; soit en réimprimant ces réfléxions pour la quatriéme fois en 1742?

Quelque éloge qu'en fasse le dernier Editeur, je ne vois point que cet ouvrage en ait été plus applaudi. On peut s'en rapporter à la critique qui en a été faite par M. l'abbé Des Fontaines dans ses observations sur les écrits modernes. En comparant l'écrit du Jésuite avec cette critique, je ne crois pas qu'un lecteur judicieux trouve que celle-ci soit outrée. Il vous est aisé de la lire & de faire cette comparaison.

T. 28. lettre 408.

J'obmets ici la dissertation de M. l'abbé Terrasson sur l'Iliade d'Homere. Dans l'intention de l'Auteur, c'est une poëtique fondée sur la raison, & sur les exemples des anciens & des modernes; & il est vrai qu'à l'occasion du poëme d'Homere, il dit plusieurs choses qui appartiennent à l'art poëtique: mais je dois vous parler de cette dissertation ailleurs, en vous rendant compte de

écrit

écrits que l'on a faits pour & contre l'ancien Poëte Grec.

ART POETIQUE DES MODERNES

Dans la plûpart de ceux dont je vous ai entretenu juſqu'à préſent, on voit à peu près les mêmes principes, les mêmes regles, les mêmes preuves; c'eſt par cette raiſon que j'ai cru devoir m'y étendre peu. Je vais vous en citer quelques-uns avec leſquels il ſemble que l'on ait eu deſſein de nous tranſporter dans un pays nouveau. Tels ſont les petits écrits de M. Rémond de S. Mard, ſon *Examen philoſophique ſur la poëſie; ſes Réfléxions ſur la poëſie en général*, ſur l'égloguе, la fable, l'élégie, la ſatyre, l'ode, & ſur les autres petits poëmes; ouvrages ingénieux, où l'Auteur déclame contre l'eſprit avec tout l'eſprit poſſible; où il veut qu'on ſente plus qu'on ne penſe, lorſqu'il penſe lui même plus qu'il ne ſent; où il condamne le ſtyle *maniéré*, dans le même-tems qu'il eſt maniéré lui-même; en un mot où il détruit dans la pratique les principes qu'il veut établir?

L'Examen philoſophique, imprimé en 1729. à Paris, réimprimé la même année dans un Journal de Hollande, & les *Réfléxions ſur la poëſie en général*, imprimées à la Haye en 1734. avec les

Bibliot. Fr. ou hiſt. litt. de la Fr. t. 13. premiere partie.

ARTPOETIQUE DES MODERNES

Réfléxions sur l'églogue, &c. ne sont qu'un seul & même ouvrage pour le fonds, & souvent pour les termes. Je préfererois cependant la derniere édition ; il y a un peu moins de désordre, plus de légéreté dans le style, quelques réfléxions nouvelles, d'autres à qui l'Auteur a donné un nouveau jour, plusieurs notes utiles, & une fin qui sembloit manquer à la premiere édition.

M. Rémond débute par l'éloge de la poësie ; après quoi il expose de la maniere la plus riante & la plus poëtique, comment elle anime tout, comment elle vivifie tout ce qui se trouve sur son passage. La fable est en particulier l'objet de ses complaisances : il en fait l'apologie ; il veut, contre le sentiment de M. Racine, de l'Académie des belles lettres, que la fiction en soit l'ame. Il prend sous sa protection toutes les Divinités qu'Hésiode a chantées dans sa Théogonie ; rien ne lui paroît mieux imaginé pour fixer, pour rendre sensible *l'idée abstraite d'un être qui embrasseroit tout d'une maniere générale.* Si on l'en croit, la fin de la poësie est beaucoup moins d'être utile que de plaire : on l'aime, elle charme, elle gagne le cœur, elle le maîtrise, parce qu'elle a le se-

cret de réveiller nos passions, & par-là de nous interresser par l'endroit le plus sensible. Telle est la doctrine de M. Rémond. Il veut bien que d'autres pensent différemment, pourvû qu'on lui laisse la liberté d'étaler ses idées particulieres. ART POETIQUE DES MODERNES

Celles qu'il a sur l'harmonie, lui sont absolument propres. Cette harmonie sur laquelle on dispute tant, que tant de poëtes ont célébrée sans y atteindre, n'est, selon M. Rémond, que l'ouvrage de notre fantaisie : le tems seul & l'habitude nous y accoutument, & nous la font goûter. Comment le prouve-t'il ? C'est qu'elle a été différente chés les Grecs & les Latins, dont la versification consistoit dans la mesure des syllabes longues & breves, & parmi nous qui avons égard au nombre des syllabes. M. Rémond ne s'apperçoit pas qu'il abandonne son principe favori du rapport & de la convenance des moyens que la poësie employe pour nous plaire, avec la disposition de nos organes, notre imagination & nos passions. Quoique nous ayons une versification différente de celle des anciens, nous sentons très-bien l'harmonie de la leur, nous la goûtons, nous en sommes touchés. Dans les vers même où l'on ob- Memoires de Trévoux, Août 1722.

ART POETIQUE DES MODERNES

ſerve avec le plus de régularité la meſure de tems ou de ſyllabes, nous ſavons diſtinguer les bons, les médiocres, les mauvais. Diſons-le hardiment: l'harmonie fait un des principaux ornemens de la poëſie & de l'éloquence; la leur enlever, c'eſt les détruire; & M. Racine, le fils, a eu raiſon de dire dans ſon Ode ſur ce ſujet:

Amateurs des pointes brillantes,
Des jeux d'eſprit & des éclairs,
Toutes ces beautés pétillantes
N'immortaliſent point nos vers;
Mais une conſtante harmonie,
A la raiſon toujours unie,
De l'oubli nous rendra vainqueurs;
Qu'elle ſoit l'objet de nos veilles;
C'eſt l'art d'enchanter les oreilles
Qui fait la conquête des cœurs.

Pour & Contre t. 1. p. 133.

Denys d'Halicarnaſſe parmi les Grecs a eu tort de faire un traité exprès de la compoſition des mots: Ciceron & Quintilien chés les Latins, ſe ſont donnés une peine inutile quand ils ont travaillé avec tant de ſoin à cette partie de l'art oratoire, s'il faut rejetter toute étude des mots, ſi l'on doit s'en tenir à un langage tout ſimple, & tel que la nature le produit. Tenons plutôt pour naturel tout ce que la nature permet que nous faſſions parfaitement bien. C'eſt le

raisonnement de Quintilien : il veut même que l'on sacrifie quelquefois l'arrangement des pensées à celui des mots. Demosthene eut-il lancé tant de foudres, s'il n'eût comme décoché des paroles avec toute la force, toute l'impétuosité que peuvent donner les nombres ? Et Homere seroit-il encore si admiré aujourd'hui, s'il n'avoit jetté dans ses poëmes cette harmonie admirable qui le rend si supérieur aux autres Poëtes ?

ART POETIQUE DES MODERNES

S'il est donc vrai que M. Rémond ait voulu enlever sans réserve l'harmonie de l'éloquence & de la poësie, que les amateurs de ces deux arts se félicitent de ce qu'il a eu peu de partisans. Mais je vous avouë que j'ai de la peine à croire qu'il ait voulu que l'on tirât de ses principes des conséquences si absoluës. Si vous vous interessés à sa justification, lisés la lettre apologétique de l'ouvrage & de l'Auteur, imprimée dans un Journal de Hollande qui se continuë encore sous le titre de Bibliotheque Françoise ; & quelques autres lettres sur le même ouvrage, plus critiques cependant qu'apologétiques, imprimées en 1734. Celles-ci sont de M. Nicolas, Avocat au Parlement de Paris, dont le

Bibl Fr. ou hist. litt. de la Fr. t 20. 1. part. art. 8.

ART POETIQUE DES MODERNES

mérite connu & applaudi, a été couronné depuis peu par l'Académie Françoise.

Les Réfléxions de M. Rémond sur l'églogue, la fable, la satyre, l'ode, &c. étant comme autant de petits traités sur ces diverses espéces de poësie, je vous en parlerai ailleurs. C'est par cette raison que je n'ai rien dit de l'art poëtique de Colletet, qui n'est de même qu'un recueil de traités dont chacun a son objet séparé.

Vous connoissés les *Regles de poëtique tirées d'Aristote, d'Horace, de Despreaux & d'autres célébres Auteurs*, publiées en 1727. par feu M. Gaullyer, Professeur en l'Université de Paris, au Collége du Plessis-Sorbonne. C'est un précis de la doctrine des meilleurs Ecrivains anciens & modernes sur la poësie en général & en particulier, & ses différentes especes. Cet ouvrage peut être utile pour diriger les jeunes gens dans la lecture des Poëtes, & dans la composition de toutes sortes de poëmes. Il ne manque ni d'ordre ni de méthode; mais le style en est fort pésant. Vous trouverés à la fin les *Principes généraux de la poëtique* que les peres de l'Oratoire de la ville de Vendôme avoient fait

imprimer en 1727. en forme de these, pour être soutenus publiquement dans leur collége. Ces principes sont bons; mais ils ne regardent presque que la poësie dramatique.

ART POETIQUE DES MODERNES

L'objet de M. Bruzen de la Martiniere dans son *Introduction générale à l'étude des sciences & des belles lettres*, &c. imprimée en 1731. est en soi plus étendu : l'Auteur y parle de la poësie en général & de ses especes particulieres. Mais il dit à peine quelques mots sur chaque article : on ne peut presque se servir de son livre que pour connoître les titres de quelques-uns de nos ouvrages François, sur chacun des sujets indiqués. Il y a encore plusieurs regles de poëtique dans la *Critique du théâtre Anglois, comparé au théâtre d'Athenes, de Rome & de France*, traduit de l'Anglois de M. Collier, par le pere Courbeville, Jésuite, & imprimé en 1715. mais il faut lire tout l'ouvrage pour y appercevoir ces principes qui y sont épars. Enfin presque tous ceux qui ont donné des traités de versification, ont cru pareillement devoir dire quelque chose de la poësie en général, & de ses especes en particulier. Je ne vous conseille pas la lecture de toutes leurs ob-

ART POETIQUE DES MODERNES.

servations ; chaque Auteur ne répéte pour l'ordinaire que ce qui a déja été dit par ceux qui ont écrit avant lui. Je fais une exception pour les courtes observations dont le pere Brumoy a enrichi la derniere édition du traité de la poëſie Françoiſe, par le pere Mourgues ſon confrere. C'eſt un maître qui parle avec autant d'élégance, que de préciſion d'un art qu'il a approfondi, & dans lequel, comme dans toutes les parties des belles lettres, il s'eſt fait un nom qui paſſera à la poſtérité.

CHAPITRE IV.

Des Traités ſur le Poëme épique.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

NOus avons beaucoup d'écrits fort médiocres ſur le poëme épique, mais peu d'excellens. Ronſard en a donné un à la tête de ſa *Franciade*, M. de Scudery au-devant de ſon *Alaric ou Rome vaincuë*; le pere le Moyne, Jéſuite, a commencé par là ſon poëme de ſaint Louis. Les deux premiers ont moins ſongé à nous donner des leçons ſolides ſur la poëſie épique ou héroïque, qu'à prévenir les objections qu'ils ſentoient que la poſtérité ne manqueroit pas de

Baillet, jug. des Sav. t. 3. & 4. in-4.

faire sur les défauts de leurs poëmes. Leurs écrits sont plus des apologies particulieres, que des traités réguliers. Celui de Ronsard est peut-être le moins exact & le plus négligé de ses ouvrages. Je crois qu'il faut beaucoup de patience pour le lire en entier; j'en ai eu besoin pour le parcourir : il m'a ennuyé, & j'y ai appris peu de chose. Seroit-ce par la même raison que M. Baillet n'en a rien dit dans ses jugemens des Savans?

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Scudery donne quelques préceptes dans son traité; & il tâche de persuader qu'il les a puisés dans les anciens & dans les modernes les plus estimés. Je veux croire qu'il les avoit lûs; mais il me paroît en général un assés mauvais interpréte de leurs sentimens. J'en excepte les raisons qu'il apporte pour montrer que l'instruction doit être l'objet principal du poëme épique, & plusieurs de ses réfléxions sur le style qui convient à ce genre de poëme. Il reprend plusieurs sentimens du Tasse, & je crois qu'il a raison de les censurer. La traduction que M. Baudoin, de l'Académie Françoise, a faite du traité de cet Italien sur le poëme épique, peut vous mettre en état d'en juger par vous-même. Cette traduction ne se fait pas lire

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

avec plaisir ; le style en est désagréable : mais je n'en connois point d'autre.

Le discours du pere le Moyne mérite plus d'estime qu'on ne lui en accorde. Si le style déplaît, parce qu'il sort continuellement du naturel, les choses instruisent. J'en ai entendu conseiller la lecture par un Poëte très-célébre ; je l'ai lû sur sa parole, & je ne puis le mépriser. Certains critiques pourront m'accuser de mauvais goût ; j'écouterai leur accusation, & je ne changerai point d'avis. Je ne mets point l'ouvrage au rang de ceux qui sont excellens ; je sçai qu'il y a des défauts, & je ne les ai peut-être pas apperçu tous ; mais il m'a paru que l'Auteur avoit assés bien discuté la matiere qu'il avoit entrepris de traiter. C'est tout l'éloge que j'en fais.

L'abbé de Marolles, & Desmarets de saint Sorlin, ont moins réüssi, selon moi, dans ce qu'ils ont écrit sur le même sujet. Le *Traité du poëme épique* que le premier crut nécessaire *pour l'intelligence de l'Enéide*, a eu à peine quelques lecteurs, lorsqu'il a paru, & depuis longtems il est tombé dans l'oubli. C'étoit la passion de l'Auteur de se croire capable d'écrire sur toutes matieres. Jamais homme n'a moins connu ses talens, & n'a

peut-être plus abusé de ceux qu'il avoit.

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Desmarets avoit plus de connoissance de l'art poëtique, & n'en est pas un meilleur guide. Ami des nouveautés dans la littérature comme dans la morale, il fit de vains efforts dans sa *Comparaison de la langue & de la poësie Françoise avec la Grecque & la Latine*, dans le discours qu'il mit au-devant de son poëme de Clovis, & dans sa *Défense du poëme héroïque*, où il fait tant d'incursions contre les ouvrages de M. Despreaux, pour persuader *que les sujets chrétiens sont les seuls propres à la poësie héroïque*. On ne fut point la dupe de son zéle affecté, pour tirer, ainsi qu'il le prétendoit, la poësie des mains des profanes. Ses nouveaux principes, ses nouvelles regles de l'art poëtique, n'ont pu prévaloir sur les sentimens d'Aristote & d'Horace. Le mépris qu'il témoigne pour leurs maximes, est retombé sur lui : & en attaquant Homere & Virgile, il n'a pas seulement effleuré la réputation de ces deux grands Poëtes; mais il a fait à celle qu'il pouvoit avoir un tort irréparable. M. Despreaux avoit ainsi tracé le caractere du poëme épique.

D'un air plus grand encor la poësie épique
Dans le vaste récit d'une longue action,

Art. poët. chant 3.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

Se soutient par la fable, & vit de fiction.
Là pour nous enchanter tout est mis en usage ;
Tout prend un corps, une ame, un esprit, un visage ;
Chaque vertu devient une divinité, &c.

Puis il avoit ajouté :

Sans tous ces ornemens le vers tombe en langueur ;
La poësie est morte, ou rampe sans vigueur,
Le Poëte n'est plus qu'un orateur timide,
Qu'un froid historien d'une fable insipide.

C'est ce caractere du poëme héroïque que Desmarets traite de *Doctrine nouvelle & ridicule*, d'extravagance, & même d'impiété. On le laissa dire, & il n'eut point de partisans, au moins de quelque autorité. On n'avoit pas fait plus de cas de *la Lettre du sieur du Rivage*, c'est-à-dire, de M. Pilet de la Mesnardiere, *contenant quelques observations sur le poëme épique, & sur le poëme de la Pucelle*, imprimée dès 1656. in-4°. L'Auteur y oublie en effet ce qu'il promet dans son titre, pour ne s'occuper qu'à censurer avec une prolixité fort ennuyante, le poëme de Chapelain qui n'en méritoit guéres la peine, quoiqu'il eût des admirateurs d'un grand nom.

De tous les écrits dont je viens de vous parler, je ne voudrois donc lire

que le discours du pere le Moyne, après lequel je passerois à la *Comparaison d'Homere & de Virgile* que le pere Rapin fit à la priere de M. le premier Président de Lamoignon, à qui elle est adressée. C'est un véritable traité du poëme épique, au jugement de M. Baillet : j'ajoûte, & de tous ceux qui l'ont lû. « C'est un des plus réguliers & des plus » judicieusement conduits de tous ceux » qui se sont faits en ce tems-là sur cet- » te matiere.. » Il est plein de maximes qui paroissent choisies avec discernement, & que l'Auteur a voulu établir sur la raison, sur le bon sens, sur le meilleur goût des anciens, sur une longue expérience de l'art, & sur une grande connoissance de l'esprit de l'homme. Les étrangers n'en ont pas jugé moins favorablement : les Anglois l'ont traduit en leur langue, on en a une traduction Latine, faite à Utrecht ; & les Auteurs des actes des Savans qui se publient à Leipsic, disent que cet ouvrage fait voir que celui qui l'a composé, est un homme d'une doctrine exquise pour ce qui regarde la littérature, & qu'il est très-versé dans la lecture des anciens Auteurs.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

Jugem. des Sav. t. 3. p. 311.

Acta erudit. Dec. 1684. p. 560.

Le pere Rapin après avoir parlé du

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

prix des deux poëmes d'Homere & de Virgile, comme en ont parlé les anciens & les modernes les plus judicieux ; après avoir examiné comment il faut considérer ces deux poëmes pour en porter un jugement équitable, pose lui-même les principes & les regles sur lesquels on doit les examiner, quand on ne veut pas se tromper. Ces principes sont tout renfermés dans la définition de l'Epopée, qui est, selon Aristote, dont il adopte le sentiment, une imitation ou une peinture d'une action illustre. Elle a cela de commun avec la tragédie; mais il y a cette différence, que celle-ci imite par la représentation, & l'autre par la narration. Ainsi, dit le pere Rapin, sa matiere est une action héroïque, sa forme est la fable, sa fin est d'instruire les Princes & les Grands. C'est donc sur ces principes & ces regles que l'Auteur examine les deux poëmes d'Homere & de Virgile. Il compare les deux fables de l'Iliade & de l'Enéïde, les deux héros Achille & Enée, & l'ordonnance de la fable des deux poëmes qu'il fait consister en trois choses, la suite naturelle de l'action principale & de toutes les matieres qui la composent, le tempérament juste du

vraisemblable & du merveilleux, l'arrangement & la convenance des épisodes avec l'action principale.

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Les mœurs sont la troisiéme qualité du poëme : dans l'idée d'Aristote elles doivent suivre l'ordonnance de la fable. Le pere Rapin examine en quoi elles consistent. Son sentiment est qu'on doit moins entendre par-là la morale du Poëte, que celle des acteurs & des personnages qui doivent entrer dans l'action. De-là il passe aux sentimens qui ont un si grand rapport avec les mœurs, que les uns & les autres ont les mêmes principes; & aux paroles, qui sont l'expression des sentimens.

Le pere Rapin n'a pas donné lui-même la premiere édition de cet excellent ouvrage; il n'y avoit pas mis encore la derniere main; on se hâta trop de l'imprimer pendant un voyage qu'il fit en Italie, & il nous a averti lui-même qu'il ne reconnoissoit que l'édition de 1684. in-4. & celles qui ont été faites sur celle-ci.

Nous avions déja un *Traité du poëme épique*, par le pere le Bossu, Chanoine régulier de la Congrégation de sainte Geneviéve, qui ne le céde point en mérite à celui du pere Rapin. Je crois mê-

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

me celui du pere le Boſſu préférable. Il y a plus de matieres traitées, & chacune y eſt plus approfondie. M. Dacier, plus capable que moi d'en bien juger, dit qu'il eſt au-deſſus de tout ce que les modernes ont fait en ce genre, & que c'eſt le meilleur commentaire qu'on puiſſe voir ſur tout ce qu'Ariſtote a écrit de ce poëme. « Jamais perſonne, ſelon » ce critique, n'a mieux pénétré le fond » de cet art, ni mis dans un plus grand » jour les beautés d'Homere & de Virgile par les regles d'Ariſtote, & la » beauté & la ſolidité des regles d'Ariſtote par la merveilleuſe conduite de » ces deux grands Poëtes. Quelles beautés, dit un autre critique, ne peut-» on pas remarquer dans cet ouvrage ? » Où voit-on ailleurs plus d'ordre, de » clarté & de ſavoir ? C'eſt une diſpoſition juſte de parties qui ne donnent » que l'idée d'un tout très-régulier, c'eſt » un tout régulier dont on découvre aiſément toutes les parties. L'art y regne » partout ; mais c'eſt ce bel art qui nous » ramene aux pures beautés de la nature, » & qui ne fait point ſentir l'artifice. Un » diſcernement net, un jugement ſolide, » une grande connoiſſance de toutes choſes y regnent toujours également, avec

Préf. de la trad. de la poët. d'Ariſt. p. 17. 18.

Diſc. prélim. de la cinq. édit. du tr. du poëm. ép.

cette conduite qui marque que l'Auteur choisit ses sujets pour les faire paroître, & non pour paroître lui-même. Il rend justice aux anciens, sans rabaisser les modernes; & de tous les livres qu'on a faits pour soutenir Homere & Virgile contre les Zoïles du tems, il n'y en a point qui fasse plus d'honneur à ces grands Poëtes, parce qu'il n'y en a point qui fasse mieux sentir le véritable mérite de leurs poësies..... Quiconque le lira avec attention, le regardera, non-seulement comme un livre dont la la lecture est absolument nécessaire à ceux qui veulent lire les Poëtes, & à ceux qui veulent s'exercer à la poësie, mais encore comme un ouvrage qui peut servir de modéle à tout Auteur qui veut travailler avec jugement, & à tout lecteur qui veut lire avec utilité... Les matieres y sont si clairement proposées, que l'on voit sans peine de quoi il s'agit : elles y sont si bien traitées qu'on s'instruit à fonds de ce qui les regarde. »

TRAITÉ'S SUR LE POEME EPIQUE.

Quoiqu'on ne se lasse point d'entendre loüer les belles choses, je supprime les éloges qu'ont fait de cet ouvrage, M. Baillet, les Auteurs du Journal litté-

Baill. jug. des Sav. t. 3. p. 312. Journ. litt. t. 3. 1. part. art. 6. Hist.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

raire imprimé à la Haye, M. Baſnage de Beauval dans ſon hiſtoire des ouvrages des Savans, & pluſieurs autres. Vous pouvés lire ces éloges dans les Auteurs que je vous cite : je ſuis perſuadé que vous y applaudirés quand vous aurés lû l'ouvrage même.

des ouvr. des Sav. to. 10. art. 2.

Mais comme les meilleurs écrits ne ſont point ſans défaut, & qu'il eſt toujours utile de connoître ceux des ouvrages que l'on propoſe pour modéles, vous ferés bien de lire la cinquiéme des *Lettres critiques ſur le Paradis perdu & reconquis de Milton*, imprimées en 1731. Cette lettre m'a paru cenſurer ſolidement pluſieurs principes de l'ouvrage du pere le Boſſu, dont l'Auteur anonyme de ces lettres fait d'ailleurs un grand éloge.

Peut-être que vous-même vous ne trouverés pas ſuffiſamment éclairci ce que le pere le Boſſu dit de la durée de la narration dans le douziéme chapitre du troiſiéme livre. Cet habile homme ſentoit lui-même qu'il y manquoit quelque choſe ; & l'on doit regretter l'éclairciſſement qu'il avoit préparé ſur ce ſujet. C'étoit une diſſertation qui auroit, dit-on, mis cet endroit dans ſon plus beau jour. Quelques-uns de ſes amis

l'avoient lûe : mais on ignore ce qu'elle eſt devenuë. Le pere le Courayer, Auteur de la vie de ſon confrere, nous aſſure que celui-ci avoit fait encore deux autres diſſertations pour fortifier par des preuves nouvelles ce qui pouvoit paroître de moins appuyé dans ſon traité. Par quelle fatalité en eſt-on auſſi privé ?

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Je ne ſçai ſi elles euſſent ouvert les yeux à M. Frain du Tremblay, puiſqu'il les a toujours eu fermés à tout ce que le pere le Boſſu dit de plus lumineux en faveur d'Homere & de Virgile. Il y a des gens ſi aveugles qu'ils ne voyent point clair en plein midi, comme il y en a d'autres à qui la plus grande lumiere ôte la vûe. Cet Ecrivain trop zélé partiſan du ſyſtême du pere Lamy, de l'Oratoire, prétendoit que le pere le Boſſu s'éloignoit entiérement du vrai, lorſqu'il vouloit qu'Homere eût caché les myſtéres de la théologie payenne, les plus grandes vérités de la morale, & les plus beaux ſecrets de la phyſique ſous l'écorce de ſes fictions & de ſes allégories. Peu s'en faut même qu'il ne le traite d'impie, parce qu'il a cité à la marge de ſon ouvrage pluſieurs paſſages des livres ſaints, dont les uns

Prem. diſc. ſur l'orig. de la poëſ. p. 47. & ſuiv.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

recommandent l'étude de la sagesse, & les autres parlent des figures de l'ancien Testament.

Quelque bizarre que soit cette accusation, M. du Tremblay en tire ces conséquences encore plus absurdes, que le pere le Bossu mettoit au même dégré la certitude des mystéres & des vérités cachés sous les voiles des fictions & des allégories d'Homere, & la certitude des mystéres & des vérités voilés sous les figures de l'ancien Testament; que de même qu'il n'étoit pas donné à tous les Juifs à qui Jesus Christ parloit, de connoître les mystéres du Royaume, mais seulement à ses disciples, de même aussi tous ceux qui lisent Homere, n'ont pas les dons nécessaires pour découvrir les mystéres que couvrent ses fictions; qu'enfin il exhortoit à étudier Homere comme nous étudions les Prophêtes & les livres de la Sagesse, pour découvrir sous les enveloppes de la lettre qui tue, les mystéres & les sens spirituels qui vivifient. J'ai lû deux fois l'ouvrage du pere le Bossu, & je n'ai pas eu assés d'esprit pour y appercevoir ces absurdités que M. Frain lui impute; je doute que vous soyés plus clairvoyant.

Non, le pere le Boſſu étoit trop inſtruit de la différence qui eſt entre l'étude de la vraie religion & celle des Poëtes profanes, entre les écrits de ces Poëtes, & les livres de l'Ecriture ſainte, pour faire un ſi étrange parallele. Je vous renvoye au livre même, dont on a fait ſix éditions, la premiere en 1675. la ſeconde en 1693. & la ſixiéme en 1714. C'eſt à cette derniere qu'il faut s'arrêter : elle eſt enrichie de nouvelles remarques, d'un diſcours préliminaire où l'on voit entr'autres une exacte analyſe de l'ouvrage, & la vie de l'Auteur, par le pere le Courayer, devenu depuis ſi fameux par ſa diſpute ſur les ordinations des Anglois, & ſa retraite hors du Royaume.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

Je vous le répéte ; la lecture du traité du poëme épique du pere le Boſſu eſt la meilleure apologie de cet habile Chanoine régulier. Il fournit ſeul plus d'armes qu'on n'en a beſoin pour renverſer les idées de M. du Tremblay, étayées même de celles que Jean le Clerc avoit déja produites dans le même goût au commencement de ſon *Parrhaſiana*, dont je vous ai parlé ailleurs.

Madame Dacier dans la belle préface qu'elle a miſe au-devant de ſa tra-

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

duction de l'Odyssée d'Homere, suit exactement, comme le pere le Bossu, la doctrine d'Aristote sur le poëme épique; & en croyant suivre aussi l'exemple de ce Philosophe, elle employe les raisons les plus fortes pour montrer que l'instruction des mœurs est le but & la fin de ce poëme. Selon elle, on doit définir le poëme épique, *un Discours en vers, inventé pour former les mœurs par des instructions déguisées sous l'allégorie d'une action générale & des plus grands personnages.* Je ne me charge point d'examiner si cette définition est entiérement exacte; Madame Dacier l'a cru, & l'a défendue. Vous verrés combien elle a eu de contradicteurs, quand je vous rendrai compte des écrits faits pour & contre Homere.

L'Abbé de Pons, Ecrivain plus ingénieux que profond, croyoit cette définition fausse, erronée, & même inintelligible. L'accusation étoit grave; il tâcha de la prouver dans sa *Dissertation sur le poëme épique*, imprimée dans les Mercures de son tems, & que l'on a réünie depuis à ses autres opuscules. Il y oppose cette autre définition qu'il croyoit exemte des défauts dont il accusoit la premiere: *le Poëme épique n'est*

Mercure de Janv. 1717.

que le tissu ingénieux des événemens & des motifs qui conduisent à l'action que le Poëte s'est proposé de célébrer. Il veut que le poëme épique soit tout poëme où le Poëte est *relateur* de l'action.

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Selon cette idée, nous avons beaucoup plus de poëmes épiques qu'on ne pense. L'abbé de Pons ne se contente pas d'élever à ce dégré l'Iliade, & la Pharsale de Lucain; il accorde le même honneur aux Métamorphoses d'Ovide, aux Eglogues, à nos insipides Romans, & indistinctement à tout ouvrage où le Poëte est *relateur*. Il en exclut la nécessité d'y avoir pour but d'instruire, & de former les mœurs; il suffit qu'on y cherche à amuser & à désennuyer. Homere lui-même, si on l'en croit, n'a guéres eu d'autre but. La versification ne lui paroît pas plus nécessaire pour faire un poëme. Je me souviens d'une longue conversation que j'eus autrefois avec lui dans la seule visite qu'il m'ait faite, où il employa beaucoup de raisonnemens métaphysiques, pour me prouver ce qu'il soutient dans cette dissertation, que les vers ne plaisent point par eux-mêmes, qu'ils ne donnent ni plus de grandeur, ni plus de majesté réelle au poëme. Je fus

TRAITÉ SUR LE POEME EPIQUE.

charmé de son esprit, & peu frappé de ses raisons. Elles ne m'ont pas fait plus d'impression lorsque j'ai lû sa dissertation. Lisés-la vous-même, & jugés.

La même dispute, s'il est nécessaire que l'action du poëme épique ait rapport à une vérité de morale, a été agitée il y a quelques années dans l'Académie des inscriptions & belles lettres, entre M. l'abbé Vatry & M. de la Barre qu'une mort prématurée a enlevé en 1738. à la république des lettres qu'il a servie utilement par ses ouvrages & ses laborieuses recherches. On se fonde sur Aristote, c'est d'après lui que l'on prétend parler, quand on soutient que la moralité est de l'essence du poëme épique. Les peres Rapin & le Bossu, M. & Madame Dacier, & tant d'autres ont lû ce Philosophe, & l'ont ainsi entendu. M. de la Barre l'a lû aussi & il explique autrement son texte. Il analyse les principes d'Aristote, il suit ses raisonnemens, il n'y trouve point la regle de la moralité, & il en conclut que le Philosophe n'y a point pensé. Il juge de même de l'intention d'Homere après avoir fait l'analyse de son Iliade, & décide que ce Poëte ne s'est nullement proposé la regle de la moralité dans

dans la compoſition de ſon poëme, parce qu'on ne l'y trouve point comme elle devroit y être, s'il n'eût compoſé ce poëme que pour l'établir.

D'où vient donc cette idée prêtée à Ariſtote ? M. de la Barre tâche de prouver qu'on la doit aux commentateurs qui confondent ſouvent leurs idées avec celles de l'Auteur qu'ils ſe propoſent d'expliquer : Que ce qui a trompé le pere le Boſſu en particulier, c'eſt que n'ayant commencé à étudier la poëtique d'Ariſtote, qu'après avoir connu les fables d'Eſope, il n'y vit pas plutôt le nom de fable donné à l'action du poëme, qu'il conclut que cette action devoit, comme les apologues, avoir deux parties eſſentielles, une fiction & une vérité morale ; que pour chercher cela dans ſon Auteur, il détacha de ſa place ce qu'Ariſtote avoit ajouté comme un éclairciſſement à la définition de la fable, il le conſidéra ſéparément, ſans égard à ce qui précédoit, ou qui ſuivoit, & que par-là il vint à faire dire au Philoſophe que la fable étoit le mêlange de la fiction & de la vérité. Mais n'eſt ce pas-là prêter ſoi-même ſes idées particulieres à Ariſtote, au pere le Boſſu, & aux autres interprêtes ou

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

commentateurs du Philosophe? Cependant M. de la Barre allant toujours en avant, conclut de tout ce qu'il a dit, que rien n'oblige un Poëte à s'assujettir à la regle de la moralité. Voilà le fond de ses deux dissertations, dont la seconde, quoique plus étendue, ne sert que d'éclaircissement à la premiere.

M. l'abbé Vatry vengea dans le discours qu'il y opposa, & qui est divisé en trois parties, le texte d'Aristote, & l'explication que le pere le Bossu en avoit donnée, & répondit aux difficultés que son illustre confrere avoit proposées contre l'obligation que le plus grand nombre impose aux Poëtes, d'observer la regle de la moralité. Il convient que le texte d'Aristote a ses difficultés, parce que nous n'avons, selon lui, qu'une partie de sa poëtique, & peut-être la moindre. Mais on en a assés pour connoître sa doctrine sur la fable épique, & pour montrer qu'elle a été bien entendue par le pere le Bossu, & par les autres qui l'ont expliquée de même. C'est ce que l'Académicien développe avec tant de sagacité, c'est ce qu'il met dans un si beau jour, qu'il paroît difficile de ne lui pas adjuger la victoire. C'étoit au reste sa propre cause qu'il

défendoit. Il s'étoit souvent déclaré pour les sentimens du pere le Bossu ; en plusieurs occasions il avoit fait connoître qu'ils lui paroissoient non-seulement plus vraisemblables, mais encore les plus propres à répandre sur les anciens Poëtes des beautés qu'on n'y apperçoit pas, dit-il, lorsqu'on les lit avec d'autres idées. Et pour moi j'avoue, que s'il restoit encore sur cela quelques difficultés, elles me paroîtroient entiérement levées par son discours, en ne le séparant point d'un autre, auquel l'Académicien renvoye, & dans lequel il avoit déja prouvé qu'on ne pouvoit composer un véritable poëme épique, sans que la fable en soit allégorique & morale.

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Ces dissertations & ces discours de M. de la Barre & de M. l'abbé Vatry sont imprimés dans le tome 9. des Mémoires de l'Académie des belles lettres. Vous jugerés, en les lisant, si j'ai eu raison de prononcer en faveur de M. l'abbé Vatry. Si la prévention influoit dans ma foible décision, elle seroit pour M. de la Barre, dont le mérite m'étoit connu d'une maniere particuliere; je sçai quelle étoit l'étendue de son érudition ; mais je crois que dans cette occa-

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

lon il avoit entrepris d'écrire sur un sujet qu'il n'avoit pas aussi bien approfondi qu'il le pensoit, & sur lequel il avoit toujours eu par cette raison des idées un peu singulieres. Du reste, je conviendrai qu'il a donné à la défense de l'opinion qu'il soutenoit, tout le jour qu'un homme d'esprit, & aussi accoutumé que lui à réfléchir, étoit capable de lui donner.

Par une suite de l'opinion qu'il avoit embrassée, il n'approuvoit point la dissertation sur le poëme épique dont M. le Chevalier de Ramsay, disciple de M. de Fenelon, a orné l'édition du Télémaque faite en 1717. Il avoüoit avec tout lecteur de bon goût, que ce discours étoit écrit avec beaucoup de pureté & de délicatesse, que le style, quoique d'un étranger, ne deshonoroit point celui du Télémaque. Mais l'Auteur veut qu'un Poëte qui entreprend un poëme épique, ait pour but d'exciter l'admiration, & d'inspirer l'amour de la vertu; il lui en fait une obligation; & M. de la Barre l'en déchargeoit, ou lui laissoit au moins la liberté de ne pas s'y astraindre. D'un autre côté M. de Ramsay paroît de l'avis de M. l'abbé de Pons, que la versification n'est point néces-

faire au poëme, puisqu'il donne le Télémaque pour un poëme accompli, où M. de Fenelon a instruit, dit-il, plus que tous les anciens, par la sublimité de sa morale, & où il a plû, autant qu'eux, en imitant toutes leurs beautés. Ce discours de M. de Ramsay, où l'on trouve de bons principes, & des réflexions sensées sur la poësie épique, a été joint à l'ouvrage de M. de Fenelon dans toutes les éditions que l'on en a fait depuis celle de 1717.

Dans le moment que je vous écris ceci, j'ouvre l'*Essai* d'un grand Poëte, de l'illustre M. de Voltaire, *sur la poësie épique*; & dès la premiere page je vois condamnés tous les éloges que j'ai cru pouvoir donner à plusieurs des écrits dont je vous ai entretenu jusqu'à présent. Selon ce fameux critique, ce grand nombre d'Auteurs qui se sont proposés d'expliquer les regles du poëme épique, n'ont fait par leurs définitions & leurs distinctions, que répandre une profonde obscurité sur des choses qui par elles-mêmes étoient très-claires. La censure est bien sévere : sans doute que pour la soutenir, M. de Voltaire va rappeller dans son essai cette lumiere obscurcie, & dissiper les ténébres qui la cou-

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

vroient. Je continue de lire ſon écrit ; j'y prends plaiſir, parce qu'il eſt ſemé de quantité de réfléxions dignes de ſon Auteur ; mais je ne m'en ſens pas plus porté à révoquer l'approbation que j'ai donnée aux autres.

Je trouve qu'ils s'accordent avec lui ſur ce qu'il y a d'eſſentiel. Qu'ils veulent tous comme lui, que l'on ne choiſiſſe qu'*un grand ſujet* pour la matiere du poëme épique ; qu'ils ne s'éloignent pas de ſa regle générale ; que ce poëme doit être créé par le jugement, & embelli par l'imagination, puiſqu'ils veulent tous que le bon ſens en ſoit l'ame ; qu'il y ait de belles images ; qu'il plaiſe en inſtruiſant ; la plûpart demandent auſſi comme lui, que ce poëme ſoit en vers ; que l'action ſoit unique, accompagnée de varieté, grande pour nous frapper de reſpect ; interreſſante, parce que nous nous plaiſons à être agités & émus ; entiere, afin, qu'autant qu'il eſt poſſible, rien ne manque à la ſatisfaction de notre eſprit. Preſque la ſeule différence que je rencontre, c'eſt que les Ecrivains qui ont traité du poëme épique avant M. de Voltaire, ayant cru trouver dans l'Iliade & dans l'Enéïde les qualités qu'il demande, ont

formé une partie de leurs regles sur ces deux grands poëmes, & que M. de Voltaire voudroit que pour acquérir une connoissance distincte de la poësie épique, on fît une étude des poëmes qui ont paru dans différens siécles & dans différens pays.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

Mais si cela est, il faudra donc qu'un François, par exemple, pour faire un bon poëme épique en sa langue, ne se contente pas de bien sçavoir le Grec & le Latin pour entendre Homere & Virgile, mais de plus qu'il soit parfaitement instruit de l'Italien, pour étudier le Tasse; du Portugais, pour lire avec utilité le Camoëns; de l'Anglois, pour converser avec Milton; de l'Espagnol, pour se mettre au fait du goût & du génie de Dom Alonzo d'Ercylla y Cuniga, & ainsi des autres langues dans lesquelles on aura composé des poëmes épiques. C'est déja beaucoup trop exiger: & cependant M. de Voltaire semble vouloir encore que l'on ait étudié le goût particulier de chaque siécle. Sans ces connoissances on n'en aura point une distincte des regles de la poësie épique; & conséquemment, sans doute, on ne fera point non plus de véritables poëmes épiques, puisqu'ils

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

ne peuvent être bons qu'autant qu'ils feront conformes aux regles qui leur ſont propres.

En ſuivant même les principes également poſés par les peres Rapin & le Boſſu, M. & Madame Dacier, & pluſieurs autres, & par M. de Voltaire qui regarde ces principes comme des loix dictées par la nature, auſquelles toutes les nations ſe ſont ſoumiſes, on ne fera pas encore un poëme épique qui puiſſe plaire à tous les ſiécles & à toutes les nations, puiſque, ſelon la déciſion de notre critique, « le merveilleux, » les épiſodes, le ſtyle même, & tout » ce qui naît de cet inſtinct qu'on ap» pelle goût, ou de la tyrannie de la » coutume, ſont des points ſur leſquels » il n'y a aucune regle établie, & ſur » leſquels chaque nation & chaque ſié» cle a ſon goût particulier. » Pourquoi donc Homere & Virgile ont-ils plû à tous les ſiécles & à toutes les nations policées? Pourquoi en accuſant les François de n'avoir pas produit un ſeul poëme épique ſupportable, n'en attribue-t'il la cauſe qu'*à l'incapacité & à la foibleſſe de ceux qui ont voulu ouvrir cette carriere?* Quel eſt le génie aſſés heureux, qui avec du goût & un grand

talent pour les vers, pourroit réünir toutes les autres connoiſſances que notre Auteur paroît exiger, connoiſſance des langues, étude du génie des nations, du caractere de tous les ſiécles ? Ou par quelle fatalité n'avons-nous eu encore que des génies *foibles & incapables* qui ayent eu la hardieſſe d'entreprendre un poëme épique en notre langue ? Je laiſſe cet examen à faire à de plus habiles que moi. Comme nous avons d'ailleurs quelques-autres écrits où la même queſtion qui regarde la capacité ou la non-capacité des François pour le poëme épique, eſt examinée à charge & à décharge, je compte de vous en parler, lorſque je viendrai à vous entretenir des poëmes épiques compoſés en notre langue.

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire de l'eſſai de M. de Voltaire. Ce célébre Ecrivain l'avoit fait pour ſervir comme de préface à ſon poëme de la Ligue, de l'édition de Londres 1728. in-4°. Cependant on ne l'y trouve point. Il le compoſa d'abord en Anglois ; & dans la ſuite il le revit, y fit quelques changemens & diverſes additions, & le publia en François. C'eſt ainſi qu'on le trouve dans l'édition de ſes œuvres don-

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

née en 1742. en cinq petits volumes. M. de Voltaire n'avouë pas, dit-on, la traduction Françoise faite sur l'original Anglois, & imprimée à Paris en 1728. Cette traduction a été long-tems attribuée à M. l'abbé des Fontaines, & bien des gens la lui donnent encore. Mais lui-même dans un écrit publié au commencement de 1739. en fait honneur à feu M. de Plélo, depuis Ambassadeur en Dannemarck, qui, à ce que l'on prétend, fit cette traduction pour s'amuser à Paris dans le tems qu'il apprenoit l'Anglois. Quoi qu'il en soit, le traducteur nous assure qu'il n'a retranché de l'original que trois lignes qui regardent ce que l'on appelle *la sainte Ampoule*, sujet en effet bien étranger à un discours sur le poëme épique.

Il ne sera pas inutile de joindre à ce discours l'*Examen* critique qu'un abbé Italien en a fait en sa langue, & qui a été traduit en François par M. l'abbé Antonini, & imprimé en 1728. à Paris. Cependant, comme le principal but de l'Auteur est de défendre les Poëtes Italiens ses compatriotes contre les attaques de M. de Voltaire qui les a peu ménagés, je ne m'arrêterai pas plus longtems sur cet écrit. J'en ferai usage lors-

que je vous rendrai compte des traductions Françoiſes des Poëtes Italiens.

TRAITÉS SUR LE POEME EPIQUE.

Environ deux ans après que ce petit Ouvrage eut été rendu public, le pere Bougeant, Jéſuite, donna dans les Mémoires de Trévoux, ſes *Réfléxions ſur le poëme épique par rapport aux anciens & aux modernes*. C'eſt le dernier écrit ſur ce ſujet qui me ſoit connu. L'Auteur y examine particuliérement quel eſt le genre de fictions qui entrent dans le poëme épique; & il en admet deux. La premiere eſt une ſuite d'événemens purement humains, mais grands, extraordinaires, ſurprenans, ſans cependant paſſer les bornes de la vraiſemblance. Ce ſont des batailles, des dangers, des tempêtes, des rencontres ſingulieres, des entrepriſes hardies, & tout ce qu'on appelle des actions héroïques. Tous ces faits, lorſqu'ils ſont bien amenés, bien peints, excitent dans les lecteurs de vifs ſentimens de compaſſion, de joïe, de terreur, piquent la curioſité. Mais le pere Bougeant croit qu'avec cela ſeul on ne fera qu'une hiſtoire ou un roman en vers.

Mois d'Août 1730.

Pour faire un poëme épique ſuivant l'idée qu'il prétend que tous les ſiécles s'en ſont formée, il faut donc encore

TRAITE'S SUR LE POEME EPIQUE.

un autre genre de fictions, emprunter son sujet des tems fabuleux, faire venir à son secours les divinités payennes, les interresser dans l'action du poëme. Ce Jésuite croit que c'est cela seul qui anime proprement, & qui caractérise le poëme épique ; ce qui lui donne la noblesse, l'élévation, le sublime, le merveilleux. N'est-ce pas avoir une idée trop basse du génie des Poëtes chrétiens, que de leur rendre nécessaire, s'ils veulent plaire & instruire, tout cet attirail de divinités chimériques, mépriſées même par les plus sensés d'entre les payens?

CHAPITRE V.

Des Ecrits sur la Tragédie & la Comédie.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

JE ENTRE dans une matiere délicate ; & j'ai quelque regret que la suite de mon plan m'y entraîne. Je suis persuadé du danger des spectacles : l'Eglise toujours sage dans ses décisions, les condamne ; je souscris sans réserve à cette condamnation, & je voudrois pouvoir persuader à tout le monde une docilité si

raisonnable, & que je regarde comme un crime de refuser. Si je vous entretiens donc un moment des écrits concernant la tragédie & la comédie, ce n'est qu'historiquement, parce qu'ils font partie de la littérature, & que l'on parle si souvent dans le monde des piéces de théâtre, que celui qui est destiné à y vivre, ne peut guéres s'empêcher de prendre au moins une légére teinture de ce qui constituë ces piéces.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

En s'arrêtant à ces bornes, peut-être suffiroit-il de lire ce que l'on trouve sur ce sujet, dans les traités généraux de l'art poëtique dont je vous ai parlé. Mais, suivant mon plan, je dois vous faire connoître tout ce que l'on a écrit sur cette matiere en notre langue, c'est-à-dire, tout ce que j'en connois moi-même. Cette connoissance ne remonte pas plus haut chés moi que l'écrit que Jean de la Taille de Bondaroy a mis au-devant de sa tragédie de *Saül le furieux*, imprimée en 1572. C'est un discours adressé à Henriette de Cleves, Duchesse de Nevers. Notre tragédie étoit alors dans son enfance. Mais il n'est pas inutile de savoir ce qu'en pensoient ces vieux Auteurs que l'on ne méprise souvent, que parce qu'on ne les a point lûs.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Voici en deux mots la doctrine de Jean de la Taille, qui eſt à peu près la même que celle d'Horace. Il veut que l'on ne choiſiſſe pour ſujet d'une tragédie, qu'un événement extraordinaire qui puiſſe exciter la compaſſion, & tirer des larmes, parce que le but de la tragédie eſt d'émouvoir en nous interreſſant à ce qui ſe paſſe ſur la ſcene. Il exige que l'on en rejette toute action, tout événement qui ne ſeroit pas au-deſſus de l'ordre commun & ordinaire : que le héros principal ſoit quelque Prince, quelque Grand, qui ſoit plus malheureux que méchant, qui nous interreſſe ſur ſon ſort, non qui excite notre indignation contre ſes crimes ou contre ſes cruautés. Que l'on repréſente l'hiſtoire ou le jeu en un même jour, dans un même tems, & en un même lieu : Que la ſcene ne ſoit jamais enſanglantée, & que la mort des acteurs ſe paſſe toujours en récit : Que l'on excluë tout perſonnage étranger, ou oiſif, ou inutile, & plus encore tout perſonnage feint : Que l'on n'y entende, ni ne voye rien qui ſorte de la vraiſemblance : Que la fin de chaque acte faſſe tellement attendre le ſuivant, que l'eſprit du ſpectateur ſoit toujours en ſuſpens, & dans une ſorte d'impa-

tience de voir le dénouëment : Que les actions & les paroles soient décentes, & ne puissent porter qu'aux bonnes mœurs. Que dans les tragédies dont les sujets sont tirés de l'Ecriture sainte, on n'introduise point de personnage inconnu à cette source respectable, ni aucune action qui n'ait son fondement que dans l'imagination du Poëte. La Taille recommande les chœurs dans les tragédies, & tâche d'en faire voir les avantages : c'étoit le goût de son siécle. Lui, & son frere Jacques de la Taille de Bondaroy, n'ont jamais manqué d'introduire ces chœurs dans leurs piéces.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Depuis ce petit discours de Jean de la Taille, près d'un siécle s'écoule sans que l'on voye aucun traité particulier sur la tragédie. M. de la Mesnardiere entreprit enfin de nous dédommager de ce long silence. Il publia en 1640. un gros volume qui eut quelques approbateurs, & qu'on ne lit presque plus depuis longtems. Ce n'étoit que le commencement d'un plus grand ouvrage où il ne devoit rien laisser à désirer sur tout ce qui concerne l'art poëtique. La mort du Cardinal de Richelieu qui l'avoit mis en œuvre, interrompit cette suite ; & je ne vois pas qu'on l'ait trop regrettée. Rap-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

pellés-vous ce que j'ai dit dans le troisiéme chapitre, du premier & unique volume qui ait paru ; je dois être dispensé de vous le répéter.

François Hedelin, abbé d'Aubignac, Conseiller, Aumônier & Prédicateur du Roi, étoit un de ceux qui estimoient le volume de M. de la Mesnardiere ; ce qui ne l'empêcha pas d'écrire fort au long sur le même sujet, autant par inclination & par goût, que pour complaire au Cardinal de Richelieu qui étoit passionné pour les spectacles. Tout le monde connoît sa *Pratique du théâtre*, imprimée en 1657. in-4°. & son *Projet pour le rétablissement du théâtre François*, qu'il fit par l'ordre du Cardinal, mais qui échoüa avec la mort de son Eminence.

La pratique du théâtre est différente de la théorie, selon l'abbé d'Aubignac : celle-ci ne contient que des maximes générales ; l'autre en est l'application. Avant l'Auteur, les anciens & quelques modernes dans leurs écrits sur l'art poëtique, avoient traité de l'excellence du poëme dramatique, de son origine, de ses progrès, de ses especes, de l'unité d'action, de la mesure du tems, des sentimens, des mœurs, du langage, seulement en général ; & c'est ce

qui fait la théorie du théâtre. Mais pour les obſervations qu'il falloit faire ſur les maximes, comme l'adreſſe de préparer les incidens, & de réünir les tems & les lieux, la continuité de l'action, la liaiſon des ſcenes, les intervalles des actes, en un mot tout ce qui appartient à la pratique du théâtre, tout cela avoit été ou négligé, ou ſeulement ébauché par les modernes; car pour les anciens, ils n'en avoient rien dit. L'ouvrage de l'abbé d'Aubignac ſupplée abondamment à la négligence, ou au ſilence des uns & des autres. La théorie & la pratique du théâtre y paroiſſent bien développées; mais la derniere encore plus que la premiere. Il y a des recherches ſavantes & curieuſes, & une expoſition des meilleurs préceptes de la poëſie dramatique, qui montrent que l'Auteur étoit beaucoup plus verſé dans cette matiere qu'on n'auroit dû l'attendre d'un homme de ſon état.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

On lui a cependant reproché d'avoir quelquefois donné aux expreſſions des anciens un ſens contraire à celui qu'on y apperçoit quand on lit les originaux avec attention; de s'être donné pour le premier qui ait bien diſcuté ce qui regarde les diſcours didactiques ou les inſ-

Le Clerc, bibl. anc. & mod. t. 3 p. 301.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

tructions, quoiqu'il ait puisé dans les anciens presque tout ce qu'il en dit; d'exiger avec trop de sévérité l'observation des regles posées par ceux-ci. Un préjugé favorable à l'abbé d'Aubignac, c'est qu'il entendoit mieux la matiere dont il s'agit, que Jean le Clerc, & les autres qui lui ont fait ces reproches; qu'il l'avoit étudiée presque toute sa vie; qu'il connoissoit assés bien le génie de la poësie en général, & particuliérement celui de la comédie Grecque, Romaine, Italienne, Espagnole & Françoise; que quelque estime qu'il eût pour les anciens, il n'étoit point entêté de leurs fautes, & qu'il avoit assés de goût & de bon sens pour juger qu'on ne pourroit réüssir, si l'on vouloit suivre toutes leurs manieres qui seroient ridicules sur notre théâtre.

Jugem des Sçav. t. 3. p. 305.

Quatriéme disc. de M. Frain du Tremblay, sur l'orig. de la poës.

Un reproche plus vrai & plus sérieux que M. Baillet & plusieurs autres lui ont fait, c'est que sans aucune nécessité, & contre les défenses expresses de l'Eglise qu'il n'ignoroit pas, il s'est rendu dans le même ouvrage l'apologiste des spectacles. C'étoit déja beaucoup trop de vouloir allier ensemble les titres de Prédicateur de la morale Evangélique, & de législateur du théâtre;

mais rien ne l'obligeoit à se rendre ridicule, en voulant persuader, « que « c'est en vain qu'on veut porter à la « vertu les peuples, les ames vulgaires, « & les esprits du dernier ordre, « par un discours soutenu de raisons & « d'autorités.... & que ce que ces dis- « cours ne sont pas capables de faire, « la tragédie & la comédie le font. »

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

C'est en effet un plaisant projet pour un Ecclésiastique de vouloir transporter au théâtre les droits & les priviléges de la chaire, & les peuples seroient bien à plaindre si dans le Christianisme il n'y avoit pas d'autre chemin qui les conduisît à la vertu, que celui du théâtre. Mais l'abbé d'Aubignac avoit plus lû & médité les Auteurs profanes que l'Ecriture & les Peres; & d'ailleurs, comme je l'ai dit, il vouloit se rendre agréable au Cardinal de Richelieu qui portoit l'amour des spectacles, jusqu'à vouloir ajouter aux titres éminens qui le décoroient, le vain & ridicule avantage d'être regardé comme un bon juge, & même comme un habile Auteur de piéces de théâtre.

Outre la premiere édition de l'ouvrage de l'abbé d'Aubignac, on en trouve une autre marquée dans plusieurs

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

catalogues de bibliotheques, en 1669. in-4°. chés Thierri. Mais c'eſt la même édition que celle de 1657. il n'y a de nouveau que le frontiſpice. On le réimprima en 1715. à Amſterdam en deux volumes in-8°. avec pluſieurs autres écrits de l'Auteur, & de l'abbé Ménage. Le premier volume contient *la Pratique du théâtre*, l'analyſe ou l'examen de la premiere tragédie de Sophocle, intitulée, *Ajax*, ſur les regles principales que l'Auteur avoit données dans ſa pratique du théâtre; un jugement de la tragédie, intitulée Penthée (ou plutôt Panthée, piéce de Triſtan) & le projet pour le rétabliſſement du théâtre François.

Dans le deuxiéme volume on trouve le diſcours de Ménage ſur la troiſiéme comédie de Térence, avec un avertiſſement ſur ce diſcours, & ſur la conteſtation qui l'avoit occaſionné; Térence juſtifié, par l'abbé d'Aubignac, en deux diſſertations ſur l'art du théâtre; la premiere où l'on fait voir que la troiſiéme comédie de Térence (c'eſt l'*Heautontimorumenos*) eſt dans les regles des anciens: la deuxiéme qui contient pluſieurs maximes concernant le poëme dramatique, & diverſes queſtions qui

peuvent avoir leur utilité pour la connoissance de l'antiquité. Je pourrai vous donner ailleurs une idée plus particuliere de ces piéces, lorsque je vous parlerai de nos traductions de Térence.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Je dois seulement vous faire observer ici que dans ces différens écrits, l'Auteur décide presque toujours avec trop de suffisance. « Fier de sa pratique du théâtre, dit un critique moderne dont on a connu le goût & l'amour pour notre littérature, il se regardoit comme le souverain législateur du Parnasse; toute piéce de théâtre devoit être portée à son tribunal avant que de paroître : il étoit même si sottement orgueilleux, qu'il augu-roit mal d'une tragédie, lorsqu'il n'en avoit pas dirigé le plan. » Cependant il n'étoit lui-même qu'un fort médiocre Auteur tragique. Sa Zénobie, tragédie en prose, composée sur les regles qu'il avoit données, eut peu de succès. Ceux qu'il avoit repris dans son ouvrage, furent réjouïs de trouver à leur tour cette occasion de le critiquer : ils lui reprocherent que ses regles lui avoient été infructueuses. Il eut même la mortification de se voir raillé à la cour, où il se vantoit d'être le seul de

« « « «

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

nos Auteurs qui eût bien suivi les regles d'Aristote. Sur quoi M. le Prince dit un jour qu'il savoit bon gré à l'abbé d'Aubignac d'avoir si bien suivi les regles d'Aristote, mais qu'il ne pardonnoit point aux regles d'Aristote d'avoir fait faire une si mauvaise tragédie à l'Abbé d'Aubignac.

En 1728. le pere Desmoletz, de l'Oratoire, ayant recouvré un chapitre de la pratique du théâtre qui n'avoit point été imprimé, le donna dans le tome 6. de ses *Mémoires de littérature & d'histoire*, & on le publia de nouveau quelque tems après dans le treiziéme tome d'un Journal qui se continuë encore en Hollande avec beaucoup de succès, sous le titre de Bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France. Ce chapitre qui devoit être placé après le cinquiéme chapitre du quatriéme livre de la pratique du théâtre, traite des *Discours de piété dans les tragédies*.

L'Abbé d'Aubignac supposant que la tragédie & la comédie ont été des actes de religion chés les Grecs & les Romains, examine si dans le changement qui est arrivé au théâtre, on doit aujourd'hui suivre l'exemple des an-

ciens, & traiter incidemment au théâtre les myſtéres de notre Religion. Son ſentiment eſt qu'on ne le doit point ; & voici ſes raiſons. C'eſt que les Poëtes n'étant pas ordinairement aſſés inſtruits de notre doctrine, ne la peuvent faire paroître avec l'éclat qui lui convient, ni ſatisfaire pleinement aux objections que l'aveuglement ou l'injuſtice des hommes peut former, & qu'il ſeroit dangereux de ne donner que des réponſes foibles qui nuiroient plus qu'elles ne ſeroient utiles. Il me ſemble que l'Eſther & l'Athalie de M. Racine, & quelques-autres piéces de nos meilleurs Ecrivains montrent que ce que l'abbé d'Aubignac croyoit impraticable, étoit poſſible. L'Auteur ajoute : Que la doctrine des myſtéres ne peut s'expliquer ſans ſe ſervir des termes de la Théologie ; & que le Poëte joignant la néceſſité du diſcours à la contrainte de la verſification, couroit riſque de tomber dans une verſification fort mauvaiſe, ou de pécher contre la doctrine de l'Egliſe. L'épître de M. Deſpreaux ſur l'amour de Dieu, & les deux poëmes de M. Racine, ſur la Grace, & ſur la Religion, pour m'arrêter à ces ſeuls exemples, expoſent fort bien la doctrine de

ECRIT SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

l'Eglise, & l'on en a toujours loüé la versification. Or ce que l'on peut faire dans une épître & dans un poëme, pourquoi ne le feroit-on pas dans une tragédie ?

J'aime beaucoup mieux ce que l'abbé d'Aubignac ajoute : Que si le Poëte tragique traite des matieres de doctrine ou de morale, il doit observer deux choses. La premiere de ne jamais faire d'invectives contre la Religion, de ne point entreprendre d'en contredire les mystéres, de s'abstenir de traiter en controverse la vérité de son établissement, de peur de traiter mal ces sublimes sujets. La seconde de ne point faire de trop longs discours de morale, parce que cela sentiroit trop la prédication, ce qu'on ne va point, dit-il, chercher au théâtre ; en quoi il condamne lui-même l'apologie qu'il avoit faite des spectacles, comme étant plus utiles aux ames vulgaires que les discours soutenus que l'on prononce dans la chaire.

Il se récrie avec raison contre le mêlange du sacré & du profane dans une même piéce, ce qui étoit le goût de nos anciennes comédies, & ce qui a été trop imité par Corneille dans sa tragédie de Polieucte. L'abbé d'Aubignac

gnac fait sur cela des réflexions fort judicieuses. Il donne en abrégé l'histoire de la représentation des mystéres, & rapporte au sujet de quelques piéces de Pierre Corneille, & de plusieurs autres Poëtes, quelques anecdotes qu'on lit avec plaisir dans cet écrit.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

M. Corneille profita d'abord des lumieres de l'abbé d'Aubignac, avec qui il se broüilla dans la suite. Il se servoit avantageusement des connoissances qu'il avoit acquises dans ses entretiens, pour donner à ses piéces un dégré de perfection qui manquoit aux premieres. Mais le disciple alla beaucoup plus loin que le maître. Par l'étude d'Aristote & d'Horace, par son expérience, par ses réflexions, & plus encore par son génie, il trouva, dit M. de Fontenelle, les véritables regles du poëme dramatique, & découvrit les sources du beau, qu'il a depuis ouvertes à tout le monde dans les *trois* discours qui sont à la tête de ses piéces de théâtre.

Vie de Corn. au - devant de la dern. édit. de ses œuvres.

Le premier traite du poëme dramatique en général : la tragédie fait le sujet du second. Il s'agit dans le troisiéme, des trois unités, celle d'action, celle de jour & celle de lieu. Ces discours

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

furent d'abord imprimés avec son théâtre dans l'édition de 1663. in-folio, & on les trouve dans les autres éditions qui ont été faites depuis. Ce sont proprement des réfléxions que l'Auteur avoit faites sur ses ouvrages. Si dans ceux-ci il n'a pas toujours suivi les maximes de ceux qui l'avoient précédé, c'est qu'il a disposé des regles de l'art comme un maître expérimenté qui sçait en faire le choix & l'application, quand & comme il le juge à propos. Il ne croyoit pas d'ailleurs que l'art poëtique fût tellement perfectionné de son tems, qu'on ne dût plus y ajouter aucune regle, ou réformer quelques-unes de celles qui nous viennent des anciens, & qui pouvoient ne convenir qu'aux lieux ou aux tems où ils vivoient.

Jugem. des Sav. t. 3. p. 309. 310.

Dans le premier discours, M. Corneille insiste sur l'obligation de se conformer aux regles & aux préceptes. Tout le monde en convient aussi. Mais quelles sont ces regles, quels sont ces préceptes? C'est, selon lui, ce qu'il n'est pas aussi facile de décider. Aristote, dit-il, & Horace après lui, en ont écrit assés obscurément pour avoir besoin d'interprêtes, & ceux qui leur en ont voulu servir jusqu'ici, ne les ont

souvent expliqués qu'en Grammairiens ou en Philosophes. Comme ils avoient plus d'étude & de spéculation, que d'expérience du théâtre, leur lecture peut nous rendre plus doctes, mais non pas nous donner beaucoup de lumieres sûres pour y réüssir.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Sans trop donc s'arrêter à ces différens commentateurs, souvent peu d'accord entr'eux, M. Corneille ne raisonne & ne décide que d'après sa propre expérience. Mais il est aisé de voir qu'il a toujours eu, pour ainsi dire, la poëtique d'Aristote à la main, pour péser ses définitions, ses regles, ses décisions, & pour leur donner un jour que ce Philosophe ne leur a point donné. Il le contredit même souvent, mais toujours en rendant raison pourquoi il prend un parti contraire. Il suit la même méthode dans les deux autres discours; & partout on voit un homme qui a profondément réfléchi sur son art, qui en connoît toute l'étenduë, & ses différens ressorts, qui en sent toutes les difficultés, & qui sçait proposer les meilleures vûës pour y réüssir. Ses réfléxions sont quelquefois accompagnées d'exemples pris des anciens; mais pour les exemples modernes, il ne les tire

que de lui-même. Et il a eu raison, se-
ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.
lon M. Baillet, qui ajoute : Que l'on peut dire à sa gloire, que comme Homere a été le modéle sur lequel Aristote & les autres ont formé leurs regles de la poëtique pour le genre héroïque, les meilleures regles du genre dramatique que nous ayons, sont les ouvrages de Corneille sur lesquels on peut hardiment faire un art poëtique pour ce genre.

ibid. p. 310.

Cet illustre Ecrivain commit en cette occasion un crime irrémissible aux yeux de l'abbé d'Aubignac : il négligea de citer dans ses trois discours sa *Pratique du théâtre*. Ç'en fut assés pour irriter un homme « dont l'érudition étoit in-» fectée par un orgueil & une férocité » capable des plus grands emporte-» mens : il attaqua Corneille avec tou-» te la fureur qu'inspire l'orgueil du pé-» dantisme ; » mais il ne fit tort qu'à lui-même.

Granet, préf. du recueil. de dissertat. sur Corneille & Racine.

D'autres avoient déja reproché à Corneille de s'être trop relâché sur les regles. Il se contenta de leur répondre à la fin de son troisiéme discours : Qu'il étoit facile aux spéculatifs d'être séveres ; mais que s'ils vouloient donner au public dix ou douze poëmes de la nature de ceux

dont il s'agissoit dans ses discours, ils élargiroient peut-être les regles encore plus que lui, si-tôt qu'ils auroient reconnu par l'expérience quelle contrainte apporte leur exactitude, & combien de belles choses elle bannit de notre théâtre. Quoi qu'il en soit, ajoutoit-il, je donne mes opinions, ou, si l'on veut, mes héréſies touchant les principaux points de l'art, & je ne sçai point mieux accorder les regles anciennes avec les agrémens modernes.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

M. Corneille croyoit qu'il étoit à propos de mêler l'amour dans la tragédie. Il le dit dans son premier discours, en avoüant en même-tems que les anciens l'en banniſſoient; & c'étoit pour s'en approcher qu'il étoit d'avis qu'on ne lui donnât que le second rang. C'étoit encore trop; & vous n'ignorés pas que cet amour profane est un des motifs qui ont porté l'Egliſe à condamner les spectacles.

L'abbé de Villiers dans son *Entretien ſur les tragédies de ce tems*, qui parut en 1676. à l'occaſion de l'Iphigénie de M. Racine, & que l'on dit être l'ouvrage de plusieurs personnes distinguées par leur mérite, se déclare contre cet amour, & n'oublie rien de ce qui peut

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

servir à appuyer son sentiment. Il prétend que les Poëtes Grecs n'ont pas moins réüssi, quoiqu'ils ayent fait à peine quelque usage de cette passion, & montre que le goût des anciens, n'étoit pas aussi différent qu'on le pense, de celui des François. La religion & la forme du gouvernement sont les plus grandes différences : mais dans les ouvrages d'esprit les Grecs devoient agir par les mêmes lumieres qui nous guident : ils avoient à cet égard les mêmes vertus à suivre, les mêmes bienséances à observer, les mêmes raisons à consulter ; ces choses sont de tous les tems. Quelles raisons pouvoient-ils avoir de bannir de leur théâtre l'amour qui nous plaît tant ? Les Grecs n'étoient pas moins amoureux que nous.

L'Auteur en rapporte plusieurs exemples : & il ajoute, que Sophocle auroit fait des tragédies aussi passionnées que les nôtres, s'il eût cru que la galanterie des Athéniens étoit une raison assés forte pour l'obliger de produire sur la scene une peinture de tous les mouvemens de l'amour ; & s'il n'eût pas eu plus de scrupule sur cet article que nos Auteurs. Il dit ailleurs, & il me semble qu'il le prouve, que les piéces qui

ont même plû davantage depuis, n'ont pas toujours été celles où il y a eu le plus d'amour. Cet entretien entre Cléarque & Timante, eſt fort ingénieux ; & tous ceux qui l'ont lû, le trouvent auſſi agréable qu'utile. On doit être obligé à M. l'abbé Granet de l'avoir fait réimprimer avec les autres diſſertations ſur Corneille & Racine, qu'il a publiées en 1739. il étoit devenu très-rare.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Mais malgré les raiſons qui combattent contre l'amour profane dans la tragédie & la comédie, celui-ci a toujours eu beaucoup plus d'apologiſtes que de contradicteurs dans un ſiécle où l'on veut mettre de la galanterie partout. C'eſt ce que vous pouvez voir dans le diſcours de Sarrazin ſur la tragédie, & dans les traités faits ſur le même ſujet par MM. de la Motte, Aroüet de Voltaire, Nadal & autres.

Le diſcours de Sarraſin eſt une des premieres productions de cet Auteur ; quoiqu'en le publiant il ait pris le nom ſuppoſé de Sillac d'Arbois, le myſtére fut bientôt dévoilé ; & c'eſt la piéce qui commença à le faire connoître. Sarraſin l'adreſſa dès 1638. à l'Académie Françoiſe. C'eſt moins un traité ſur la tra-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

gédie, qu'un panégyrique de celle de Scuderi intitulée, *l'Amour tyrannique*: Sarrasin ne consultant que son amitié pour l'Auteur, entreprit d'ouvrir les yeux du public sur les beautés dont il vouloit faire croire que cette piéce étoit remplie, & le public fut toujours assés méchant pour n'en pas convenir. Scuderi plus interressé qu'un autre à le mettre dans de meilleures dispositions, fit aussi des remarques pour faire voir dans sa piéce ces beautés qu'on étoit obstiné à ne pas appercevoir; & sans craindre de se trop loüer lui-même, il fit entendre assés clairement que sa tragédie étoit à ses yeux un ouvrage si parfait, qu'Aristote auroit composé sa poëtique sur cette piéce, si le Philosophe n'eût écrit qu'après lui. On l'abandonna à sa prévention, & sa piéce n'en fut pas plus estimée.

Disc. sur les œuv. de Sarras.

Sarrasin fut le seul qui gagna quelque chose en cette occasion. Son discours, que M. Pelisson qualifie de savant & d'agréable, lui mérita l'amitié & les éloges de M. de Balzac qui l'honora du titre de *Docteur excellent*, & *qui débite beaucoup de choses d'une maniere très-agréable.* Ce sont les paroles de Balzac dans une de ses lettres à M.

Livr. 5. lettre 1.

Chapelain. Cet éloge faiſoit d'autant plus d'honneur à Sarraſin, que Balzac connoiſſoit bien lui-même en quoi conſiſtoit le génie & le caractere de la tragédie & de la comédie. J'en juge au moins par deux de ſes écrits imprimés dans un recueil de ſes œuvres diverſes; ſçavoir, un diſcours *du caractere & de l'inſtruction de la comédie*; & une diſſertation ſur l'*Herodes infanticida*, tragédie de Daniel Heinſius, adreſſée à M. Huygens du Zuylichem, Conſeiller & Sécrétaire du Prince d'Orange, & ſi connu par ſon talent pour la poëſie Latine.

ECRITS SUR LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE.

Le diſcours ſurtout me paroît fort judicieux. La critique que Balzac y fait des comédies remplies de moralités déplacées, ou amenées ſans art, me ſemble très-ſenſée. Rien à mon gré de plus raiſonnable que les principes qu'il poſe, & les avis qu'il donne ſur ce ſujet. La diſſertation a un air plus ſavant: elle plaît moins à lire; mais elle n'eſt peut-être pas moins utile. Quoique les reproches que l'Auteur y fait ſur le mêlange du ſacré & du profane dans la tragédie, n'ayent plus lieu aujourd'hui à l'égard de nos tragiques François, on peut encore pro-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

fiter des réfléxions que ce sujet lui donne lieu de faire. Plusieurs de ces réfléxions ont été maniées de nouveau par feu M. de Malézieu dans le discours sur la tragédie de Joseph, par l'abbé Genest, qu'il adressa à Madame la Duchesse du Maine, & qui est imprimé au-devant de cette tragédie.

Rapprochons-nous encore plus de notre tems. Le siécle où nous vivons, fécond en Poëtes tragiques, a vû naître aussi un assés grand nombre d'écrits sur la tragédie, dont il faut vous donner quelque idée. M. de la Motte a donné lui seul quatre discours sur ce sujet, imprimés en 1730. avec ses œuvres de théâtre. Quoique ce soient des discours séparés, faits chacun à l'occasion de quelque tragédie de l'Auteur, M. de la Motte a ménagé aux matieres à peu près le même arrangement qu'elles auroient pû recevoir dans un traité régulier. La tragédie des Machabées donna lieu au premier discours.

On avoit reproché à l'Auteur que dans un sujet tiré des Livres saints, il y avoit fait entrer la passion de l'amour. Il convient que c'est un défaut, mais dont, ajoute-t'il, nous ne nous corrigerons pas aisément, & il en apporte

une raison qui ne fait pas grand honneur à notre goût, & moins encore à notte vertu. Un Poëte veut plaire ; les femmes sont une grande partie des spectateurs ; elles attirent les autres ; on ne peut les émouvoir, ni leur plaire que par la passion de l'amour. Voilà le raisonnement de M. de la Motte. Mais puisqu'en d'autres tems & en d'autres pays, les tragédies ont plû, même aux femmes, sans le secours d'une passion si dangereuse, n'est-ce pas nous condamner nous-mêmes que de nous assujettir à une loi, ou à une coutume qui n'est guéres fondée que sur un défaut qu'on prête gratuitement aux femmes ? Ne pourroit-on pas même dire que cette raison, toute mauvaise qu'elle est, n'est au fond qu'un prétexte dont nous nous servons pour nous déguiser à nous-mêmes notre propre corruption ?

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Mém de Trév. Mai 1730.

M. de la Motte ne s'arrête pas à cet unique sujet dans son premier discours. Il y traite particuliérement du choix, de l'action, de l'invention & de ses bornes, de trois unités de tems, de lieu & d'action, & de ce qu'il croit constituer le vrai mérite de la versification. Il pense que l'unité de lieu tient un peu de l'arbitraire, par la raison

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

qu'elle n'eſt point obſervée dans les *Opera*, & que notre imagination n'en eſt point bleſſée ; & il regarde les principes que l'on a ſur cela, comme des principes de fantaiſie, puiſque l'on approuve à un théâtre ce que l'on condamne dans un autre. Comme je n'ai pratiqué ni l'un ni l'autre, je ne vous dirai pas s'il a tort ou raiſon. Ses idées ſur l'unité de tems ſont à peu près les mêmes que celles du Pere Buffier, qui dans ſon *Traité philoſophique & pratique de la poëſie*, dont je vous ai parlé ailleurs, inſinuë que la regle qui regarde cette unité, pourroit être cenſée obſervée, quand on ne donne point occaſion à l'eſprit d'appercevoir que la ſuite du ſujet embraſſe des tems incompatibles.

A l'unité d'action qui eſt la troiſiéme, M. de la Motte en ajoute une quatriéme, l'unité d'intérêt. Il la diſtingue de l'unité d'action, & la croit du moins auſſi importante que les trois autres unités. Celle d'intérêt conſiſte, ſelon lui, à ſavoir, dès le commencement d'une piéce, préſenter à l'eſprit & au cœur l'objet principal dont on veut les occuper. Au ſujet de la verſification, il dit que les vers Alexandrins ont été deſti-

nés au poëme dramatique comme plus voisins de la prose : mais peut-être, ajoute-t'il, s'est-on mépris. Ce n'est pas assés dire : la mépriſe est certaine ; car le vers Alexandrin, outre la contrainte de la rime qui lui est commune avec les autres vers, a de plus, de même que les vers communs, ou de dix syllabes, la contrainte de la césure. Ce que l'Auteur ajoute sur le style de la tragédie, & sur la différence qu'il met entre les jeux de mots & les jeux d'esprit, m'a paru fort bien traité.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Dans le second discours fait à l'occasion de la tragédie de Romulus, M. de la Motte parle de la simplicité & de la multiplicité des incidens, & descend ensuite aux différentes parties de la tragédie : à l'exposition, aux situations, aux caracteres. Il trouve froide la maniere ordinairement usitée, de faire l'exposition du sujet d'une tragédie, tantôt en rappellant à un personnage ce qu'il peut avoir oublié, & tantôt en lui disant qu'il s'en souvient, comme si c'étoit une raison de le lui redire. Il vaut mieux, selon lui, que toute la piéce soit action, même dès le premier acte ; c'est qu'il croyoit que cette pratique lui avoit réüssi dans la premiere scene de son Romulus.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Après avoir parlé des situations & des reconnoissances, il vient aux caracteres. Sur quoi il dit : Qu'il ne suffit pas qu'ils soient vrais, c'est-à-dire, qu'il en ait réellement existé de semblables ; qu'il faut encore qu'ils soient naturels, c'est-à-dire, qu'ils se rencontrent communément. Cependant parmi les caracteres interressans qui devroient tous, ce semble, être naturels, il admet les caracteres outrés, & comme il les appelle lui-même, *Fanatiques*.

Vers la fin de ce discours, M. de la Motte fait un aveu qui me paroît bien humiliant pour un Poëte chrétien, qui s'est occupé la plus grande partie de sa vie à travailler pour le théâtre. » Si on » concluoit, dit-il, de tout ce que je » viens de dire, que les tragédies *ne* » *peuvent* pas être d'un grand secours » pour les mœurs, la sincérité m'obli- » geroit d'en demeurer d'accord. Nous » ne nous proposons pas d'ordinaire d'é- » clairer l'esprit sur le vice & la vertu, » en les peignant de leurs vraies cou- » leurs, nous ne songeons qu'à émou- » voir les passions par le mélange de » l'un & de l'autre. Nous mettons sou- » vent les préjugés à la place des ver- » tus. Dans les personnages interes-

ſans, nous faiſons preſque aimer les foi- « bleſſes par l'éclat des vertus que nous « y joignons. Dans les perſonnages « odieux, nous affoibliſſons l'horreur « du crime par de grands motifs qui les « relevent, ou de grands malheurs qui les « excuſent. *Tout cela ne va que bien in-* « *directement à l'inſtruction des mœurs.* « Et c'eſt ce qui a fait dire à une Dame « illuſtre (Madame la Marquiſe de » Lambert) dans les avis qu'elle donne « à ſa fille, *Qu'on reçoit au théâtre de* « *grandes leçons de vertu, & qu'on en* « *remporte l'impreſſion du vice.* » Je ne « ſçai ſi malgré tous les ménagemens dont ces aveus ſont accompagnés, on pourroit dire quelque choſe de plus fort contre les ſpectacles.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Les détails dans leſquels M. de la Motte eſt entré dans ſes deux premiers diſcours, ne lui ayant point paru ſuffiſans, il les pouſſa encore plus loin dans le troiſiéme fait à l'occaſion d'*Inès de Caſtro*, celle de ſes tragédies qui a été le plus applaudie & critiquée. En général il y parle de l'artifice, de la conduite, des confidens, des monologues; & il y examine les conditions d'un bon dialogue par rapport au poëme dramatique. Comme la tragédie, d'*Inès de*

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Castro fut parodiée & travestie en *Agnès de Chaillot*, M. de la Motte parle de ces travestissemens par lesquels on ravale jusqu'au boufon, une action qui a paru pathétique. C'est sur quoi il voudroit parler raison au public, qui ne se soucie guéres de l'entendre, surtout ayant pour principe qu'un divertissement qui fait rire, vaut bien un divertissement qui fait pleurer. L'Auteur n'est pas partisan des personnages de confidens, n'étant que de simples témoins des Acteurs principaux qui sont seuls interressés dans l'action, & qui seuls interressent les spectateurs. Les monologues lui déplaisent encore plus; & il s'étonne qu'on n'en soit pas blessé. Où trouve-t'on, dit-il, des hommes qui parlent tout haut si long-tems de suite, & qui prononcent ce qui se passe dans leur ame? Comment l'habitude nous y a-t'elle accoutumés? C'est que les auditeurs sont bienaises de savoir ce que dit ce personnage qui parle ainsi seul, & ils oublient qu'il devoit se taire.

Mém. de Trév. *ibid. ut sup.*

Sur l'art du dialogue, M. de la Motte observe que l'on peut y manquer en plusieurs manieres: par exemple, quand un personnage ne dit pas d'abord ce qui doit l'occuper le plus; s'il ne répond

pas juſte ce qu'il doit répondre, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon d'éluder la réponſe; lorſqu'il n'interrompt pas quand il le devroit : car dans la paſſion il n'eſt point naturel d'attendre que quelqu'un ait tout dit pour lui répondre avec ordre. Par la même raiſon, l'Auteur déſapprouve ces réfléxions générales & arrangées que font quelquefois les perſonnages, & auſquelles ils s'arrêtent, quand tout demande qu'ils ſentent vivement ce qui les touche en particulier. Il condamne auſſi les comparaiſons en de pareilles ſituations, & donne de fort bons avis pour éviter les contradictions, pour ne rien mêler dans le caractere d'un perſonnage, qui puiſſe affoiblir l'interêt qu'on doit prendre à lui, & ſur pluſieurs autres points qui concernent la conduite d'une piéce : ſur quoi je vous renvoye à ſon troiſiéme diſcours.

ECRITS SUR LA TRAGÉDIE ET LA COMEDIE.

Dans le quatriéme, après quelques remarques ſur la tragédie d'OEdipe qui l'a fait naître, il tâche de prouver que la verſification n'eſt pas néceſſaire à la tragédie, & qu'il y auroit à gagner pour le public, d'en diſpenſer ceux qui, avec une belle imagination, n'auroient ni l'habitude, ni le talent des vers. Je vous parlerai ailleurs de ce nouveau ſyſ-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

tême de M. de la Motte, & des écrits qu'on a faits pour le combattre. On reconnoît dans ces quatre discours le bon sens & le génie de l'Auteur ; ils sont écrits d'ailleurs avec une grande pureté de langage, & beaucoup de délicatesse. La modération & la modestie de l'Écrivain ne s'y font pas moins sentir, lors même qu'il semble prendre un ton décisif.

M. de Voltaire en fait à peu près le même éloge dans la préface de sa tragédie d'OEdipe, de l'édition de 1729. quoiqu'il regarde la plus grande partie de ces réflexions comme inutiles, par cette raison, que le sentiment, selon lui, & l'expérience en apprennent plus que les regles qu'il prétend être connuës de tous, & en particulier des Poëtes mêmes qui réüssissent le moins. Cependant lui-même défend ce qu'il appelle les anciennes regles, contre les nouvelles qui y seroient contraires, & qu'il impute à M. de la Motte d'enseigner. Je ne jugerai point ce différend : les écrits des deux illustres contendans sont entre vos mains. Il est certain que M. de Voltaire n'a pas de peine à persuader qu'on auroit tort de vouloir détruire les regles dont il parle : elles sont fondées

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

sur le bon sens; & toutes les nations polies les admettent aujourd'hui d'après l'exemple de nos Poëtes François du dernier siécle. Mais est-il certain que M. de la Motte ait voulu les détruire? Il me semble qu'il prétendoit seulement les expliquer, & que l'on voit peu de différence, au moins essentielle, entre ce qu'il dit sur ce sujet, & ce que l'on en avoit écrit avant lui.

J'en excepte ce qu'il dit sur l'*unité d'intérêt*, qui est de son invention; & M. de Voltaire paroît avoir raison de dire qu'il n'y voit rien de plus que l'*unité d'action*. Si plusieurs personnages, disoit M. de la Motte, sont diversement interressés au même événement, c'est qu'ils méritent que j'entre dans leurs passions: alors il y a unité d'action & non pas unité d'intérêt. M. de Voltaire répond par des exemples de personnages principaux diversement interressés, comme dans *Rodogune*, où cependant il n'y a qu'un seul intérêt, qui est celui de l'amour de Rodogune & d'Antiochus. Un seul intérêt résulte souvent de diverses passions bien ménagées. Il faut seulement avoir soin de subordonner les intérêts moindres à l'intérêt principal, sans quoi il n'y auroit plus, à la vérité,

d'unité d'intérêt, parce qu'il n'y auroit plus d'unité d'action.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

M. de la Motte se défendit la même année contre tous les reproches de M. de Voltaire, en lui opposant une suite de ses réfléxions sur la tragédie, dans lesquelles il donne un nouveau jour à ses principes, & aux raisonnemens dont il les avoit appuyés; & où surtout il développe davantage ce qu'il entendoit par unité d'intérêt. Voilà où se termina cette dispute. M. de la Motte mourut environ un an après, le 26. Décembre 1731.

Il y a une autre question sur la tragédie que ni M. de la Motte, ni M. de Voltaire, ni même aucun de ceux qui ont écrit avant eux sur ce sujet, ne se sont point avisés d'examiner, savoir, sur quoi est fondée cette maxime qui passe aujourd'hui pour incontestable, qu'une tragédie doit avoir cinq actes. L'abbé d'Aubignac est le seul qui en a cherché les raisons; mais ce qu'il en dit est fort peu de chose, & a besoin de beaucoup d'éclaircissemens. La Mesnardiere s'étoit proposé d'examiner ce point dans la seconde partie de sa poëtique, mais on n'en a que la premiere. Ce point restoit donc à discuter; & M. l'abbé

Mém. de Vatry, de l'Académie des belles let-

tres, ne l'a pas jugé indigne de son examen. Dans la dissertation savante & curieuse qu'il a faite sur cette matiere, après avoir défini ce que l'on doit entendre par *acte* dans la tragédie & la comédie, il rapporte les raisons sur lesquelles on fonde la nécessité de cinq actes à la tragédie.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE. l'Acad. des belles lettr. tom. 8.

Ces raisons sont : l'expérience, l'exemple des grands Poëtes, les préceptes des meilleurs critiques. L'expérience a appris que par rapport aux spectateurs & à la nature de la tragédie, ce poëme devoit avoir une certaine longueur ; que par rapport au spectateur, il devoit être proportionné au besoin qu'il a d'être diverti, & à la mesure d'attention qu'il est capable de donner : que par rapport à la nature du poëme, il faut que la tragédie étant l'imitation d'une action grave & touchante, cette action soit bien détaillée, bien circonstanciée, & présentée sous toutes les faces, & sous tous les rapports qui peuvent faire un grand effet. Or la même expérience a appris que cette longueur raisonnable, qui suffit pour rendre un spectacle agréable & touchant, s'étendoit au récit de quinze ou seize cens vers, & que ce nombre de vers devoit

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

être partagé en plusieurs parties ou actes, parce qu'il est nécessaire de soutenir l'attention par quelque repos & par la variété.

Mais pourquoi cinq parties ou actes, plutôt que quatre ou six ? C'est qu'on a observé que la mesure de l'attention ordinaire du spectateur embrassoit le récit de trois cens vers ou environ, & que la tragédie devant être de quinze ou seize cens vers, on en a conclu qu'elle devoit avoir cinq actes : ou plutôt, sans faire aucun raisonnement, on s'est apperçu en général, qu'une tragédie plaisoit toujours, lorsqu'elle étoit en cinq actes ; qu'elle paroissoit trop courte, ou que les actes étoient trop longs, si elle en avoit moins ; & que si elle avoit plus de cinq actes, elle étoit trop longue, ou les actes étoient trop courts ; on en a donc tiré cette conséquence, que ce nombre de cinq actes étoit le plus convenable.

A ces raisonnemens nés de l'expérience, on ajoute l'exemple des Poëtes Grecs & Latins ; la pratique générale des meilleurs Poëtes qui sont venus après eux, le précepte d'Horace qui décide pour le nombre de cinq actes, & qui a été confirmé par tous les maîtres

de l'art poëtique. Il n'y a donc guéres de sentiment mieux autorisé. M. l'abbé Vatry en convient. Mais il y oppose : Qu'il n'y a point de regle inviolable qui prescrive quinze ou seize cens vers pour une tragédie. Il y en a d'anciennes qui n'ont que mille vers ; on en connoît qui en ont près de deux mille. Les critiques les plus judicieux se sont contentés de faire envisager aux Poëtes le but & la fin de leur art, & les ont abandonnés ensuite à leur propre génie, leur permettant de s'étendre, ou de se resserrer suivant les occasions. Que de plus, la longueur de l'acte est encore moins fixe que celle de la tragédie : on a beaucoup d'exemples de l'inégalité des actes dans les tragédies anciennes & modernes ; & cette inégalité peut contribuer à la beauté de la piéce. Que le Poëte peut satisfaire à ses obligations par rapport à la conduite de la piéce, ou pour ce qui regarde la néceſſité de donner par la variété du relâche à l'attention, ou du plaisir, par tout autre nombre d'actes que par celui de cinq.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

M. l'abbé Vatry ajoute, qu'il n'est pas vrai que l'expérience ait montré que la tragédie ne pouvoit plaire si elle avoit plus ou moins de cinq actes ; il apporte

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

des exemples du contraire, & défie qu'on lui cite aucune tragédie parfaite dans toutes ses autres parties, qui n'auroit manqué de réüssir que par le défaut de cinq actes. Il se débarrasse de même de l'autorité des Poëtes Grecs & Latins, en montrant par différens exemples, que les Grecs ne se sont pas toujours astraints à ce nombre d'actes, qu'on ne peut s'appuyer des tragédies Latines, les meilleures n'étant point venuës jusqu'à nous, & celles de Seneque faisant voir trop peu d'intelligence du théâtre, pour faire preuve.

Mém. de l'Acad. des belles lettr. t. 8.

Nous avons encore deux autres dissertations de M. l'abbé Vatry concernant la tragédie. L'une sur les chœurs; l'autre sur la récitation des tragédies anciennes. Ce poëme n'étoit anciennement qu'une hymne sacrée, chantée & dansée en l'honneur de Bacchus; les sujets qui faisoient la matiere de son éloge, venant à s'épuiser, de peur de se trop répéter, les Poëtes eurent recours à de nouvelles inventions. De-là ces épisodes, nommés actes aujourd'hui: ils se récitoient par un ou plusieurs histrions entre deux chants de ces hymnes ou chœurs. Ce fut de ces épisodes ou actes que se forma dans la suite le corps

d

de la tragédie, & insensiblement les chœurs n'en furent plus qu'une partie qu'il fallut ajuster avec les autres d'une maniere vraisemblable. La coutume & les avantages que l'on en retiroit, les conserverent. Je dis les avantages : les chœurs servoient à rendre la tragédie plus réguliere & plus variée : ils lui donnoient de l'éclat & de la majesté : ils en augmentoient le pathétique. C'est ce que M. l'abbé Vatry prouve d'une maniere satisfaisante dans sa dissertation sur les chœurs où il ne néglige aucune des objections que l'on pourroit opposer à ses principes & à ses réflexions : il met ces objections dans tout leur jour, il les résout solidement.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

La dissertation sur la récitation des tragédies anciennes, est proprement une suite de la précédente. Le but du savant Académicien est de montrer que la récitation théâtrale durant toute la tragédie, étoit anciennement un véritable chant. Pour y parvenir, il considére la tragédie sous trois rapports, ce qu'elle est en elle-même, ce que nous en disent les anciens, ce qui accompagnoit ses représentations. Du détail agréable & utile dans lequel il entre sur ces trois articles, il résulte que son

ECRITS SUR LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE.

opinion eſt, que les tragédies anciennes qui nous reſtent, portent les caractères de paroles faites pour être chantées ; que les anciens on appellé *chant* leur récitation théâtrale, & qu'ils ont parlé de leurs tragédies à peu près comme nous parlons de nos *Opera ;* que tout ce qui accompagnoit ce ſpectacle, doit nous porter à croire que la muſique y regnoit d'un bout à l'autre. L'Auteur rapporte en finiſſant une conjecture du pere Meneſtrier, Jéſuite, qui revient à ſon ſujet.

Cet Écrivain dit dans ſon *Traité des repréſentations en muſique anciennes & modernes*, qu'il y a beaucoup d'apparence que la façon dont on lit & dont on chante dans les Égliſes, a été priſe de celle dont les anciens liſoient & chantoient publiquement. Les théâtres étoient encore ouverts lorſque le chant s'introduiſit dans les Égliſes ; & la Paſſion de Notre-Seigneur étant une eſpece de tragédie, on peut croire qu'on imita, en la chantant au peuple, le chant des tragédies : de-là vient qu'on la fit chanter par différens perſonnages, & ſur différens tons. M. l'abbé Vatry ne décide point de la ſolidité de cette conjecture. Ce qui eſt plus certain, dit-

il, c'eſt que nous avons pris nos premieres idées de la tragédie de la Paſſion de Notre-Seigneur, & que c'eſt par les repréſentations publiques qu'on en a données, que le théâtre a pris naiſſance parmi nous. Mais cela regarde l'hiſtoire du théâtre François, ſur laquelle nous avons pluſieurs ouvrages dont j'aurai lieu de vous parler ailleurs.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Les obſervations de l'abbé Nadal ſur la tragédie ancienne & moderne, ſont beaucoup plus ſuccinctes que les diſſertations de M. Vatry. Ce ne ſont point des recherches ſavantes, des diſcuſſions de critique : ce ſont les réfléxions que l'Auteur a faites ſur un art qu'il s'eſt cru permis d'exercer. Il y parle avec plus ou moins d'étenduë de tout ce qui concerne la tragédie, fable, conduite, mœurs, ſentimens, diction, coups de théâtre; tâchant toujours de nous perſuader qu'il n'a pas moins ſongé lui-même à rendre les ſpectacles utiles qu'agréables. Il remarque qu'avant Sophocle il n'y avoit jamais eu ſur la ſcene dans la tragédie que deux perſonnages à la fois, & que ce fut ce Poëte qui le premier en introduiſit un troiſiéme.

Oeuvr. de l'abbé Nad. t. 1. p. 328. & ſuiv.

M. Dacier prétend que Sophocle avoit pris cette idée d'Homere, & inſiſte ſur

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

ce nombre de trois, comme le plus agréable, le moins confus, & le plus conforme à la nature, y ayant peu de choſes, dit ce ſavant, qui interreſſent plus de trois perſonnes à la fois. M. l'abbé Nadal penſe différemment, & fait voir que M. Dacier s'eſt lui-même contredit, puiſque dans ſon commentaire ſur la poëtique d'Ariſtote, il établit comme un avantage de la tragédie Françoiſe ſur la Grecque, d'avoir mis ſur la ſcene un plus grand nombre d'acteurs; *choſe*, ajoute-t'il qui lui donne plus de majeſté, & qui augmente le trouble qui y doit regner.

L'abbé Nadal voudroit reſtraindre la regle des vingt quatre heures à douze, ou à très-peu au-delà. C'eſt s'élever aſſés gratuitement contre une règle qui eſt preſque généralement établie & que l'on ſe diſpenſe rarement d'obſerver. Ce qu'il dit ſur la diction, qui eſt regardée, de ſon aveu, comme la quatriéme partie de la tragédie, paroît encore plus blâmable. On convient ſans peine avec lui que l'on peut bien penſer & s'exprimer mal; mais s'enſuit-il, comme il le prétend, que l'on ne devroit inſiſter que légérement ſur la diction? Ignoroit-il qu'en fait d'ouvra-

Observ. ſur

ges d'esprit, il ne suffit pas de bien penser, mais qu'il faut, outre cela, bien construire ce que l'on pense : que l'un ne doit pas être séparé de l'autre, & que c'est à cette condition que le public consent d'estimer un Écrivain ? On peut encore avoüer avec l'Auteur que le défaut de conduite dans une piéce ne peut être racheté *par les dépenses de l'esprit & de l'imagination :* mais c'est trop exiger que de vouloir nous faire convenir que la sage conduite du sujet suffit au spectateur ou au lecteur, *pour glisser dessus la diction.*

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE. les écr. med. t. 16. lettre 233.

Il est vrai que l'abbé Nadal avoit quelque intérêt que l'on admît cette nouvelle regle ; mais en est-elle plus juste, parce qu'elle lui convenoit ?

On trouve au reste qu'il y a dans ses observations de bonnes réfléxions sur la conduite de l'action tragique, sur la maniere dont il faut exciter la terreur & la compassion, sur les reconnoissances, & sur quelques autres points qui regardent en particulier le théâtre François. Des exemples tirés, soit des tragédies anciennes & modernes, soit de celles de l'Auteur, servent à orner ces réfléxions, & à y donner plus de lumiére. M. l'abbé Nadal avoit déja fait

Oeuvr. de

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE. Nad. t. 2. p. 145. & suiv.

quelques-unes de ces réfléxions, mais tournées différemment dans sa lettre à Madame la Présidente Ferrand, où il employe sur la fin tout ce que son esprit a pû lui fournir de raisons pour défendre la cause des spectacles, en même-tems que la sincerité lui arrache des aveus qui font peu d'honneur à cette cause. Cet Auteur est mort à Poitiers le septiéme d'Août de l'année 1740. Il étoit depuis longtems de l'Académie des inscriptions & belles lettres.

En parlant, dans ses *Observations*, de la *purgation des passions* qu'Aristote semble proposer comme le but de la tragédie, il nous renvoye, pour l'intelligence de cet article, aux commentateurs mêmes de ce Philosophe. Il auroit peut être mieux fait de nous épargner cette peine, d'autant plus que presque tous ces interprêtes d'Aristote ont parlé d'une maniere assés peu juste sur ce sujet. C'est ce qui a engagé un anonyme à nous donner un *Eclaircissement sur la maniere dont la terreur & la pitié théâtrale operent*, à ce qu'il croit, cette *purgation des passions*. C'est un écrit de raisonnement. Sans entasser passages sur passages, autorités sur autorités, comme ont fait la plûpart des commenta

teurs d'Ariſtote, l'Auteur ne veut parler qu'au cœur, *il va droit à lui*, il prétend ne conſulter que la ſimple nature, & ne parler que d'après elle. Je ne veux point le troubler dans ſa prévention. Je conviendrai même qu'il expoſe fort bien les effets que la terreur & la pitié peuvent produire généralement parlant. Mais n'iroit-il pas beaucoup plus loin qu'il ne doit; (qu'il me permette ce ſoupçon) lorſqu'il prétend que *l'effet naturel & immédiat de la terreur théâtrale eſt de porter le ſpectateur à réprimer dans lui les tranſports de ſes paſſions..... Que cette terreur qu'inſpire*, comme il le croit, *l'action tragique, calmera, purgera les paſſions.*

Je crois qu'il eſt aiſé de tenir ce langage, la plume à la main, dans ſon cabinet; mais qu'un Philoſophe qui connoît le cœur humain, en ſoit réellement perſuadé, j'ai de la peine à le croire. Le ſpectacle n'eſt réellement qu'un ſpectacle, & rien de plus pour le très-grand nombre. On y va pour s'amuſer, ſe divertir, paſſer le tems, parce que c'eſt l'uſage, ou que la ſocieté y entraîne. Le critique, l'homme de génie, ou celui qui veut ſe donner pour tel, ſe borne tout au plus à vouloir décider du

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

mérite de la piéce ou du jeu des acteurs : & je ne crois point que l'on ait jamais entendu quelqu'un dire de bonne foi, qu'il assistoit aux spectacles pour y apprendre à se corriger de ses défauts, *à calmer & à purger ses passions*. Je suis surpris que les illustres Auteurs des Mémoires de Trévoux ayent eu la complaisance de donner place dans leur ouvrage à l'écrit de l'anonyme.

Mém. de Trév. Jan. 1740.

Opposons à son autorité celle du pere Étienne Souciet, qui dans les mêmes Mémoires pour l'année 1709. donna deux lettres sur le même sujet. Cet habile Jésuite entreprend bien d'y prouver que la tragédie peut être utile, que le spectateur pourroit y apprendre à se corriger de ses défauts : mais à quelle condition ? Qu'on lui représentât les vices punis, non dans des personnes coupables en général, mais dans les moins coupables qu'il seroit possible, & les plus dignes d'indulgence. Il fait voir que c'est là ce qu'Aristote a enseigné, & que c'est ce qui a rendu les tragédies des anciens si supérieures en général aux nôtres du côté de l'utilité, que l'on pourroit dire que *le théâtre des anciens étoit une Académie de vertu, au lieu que le nôtre n'est souvent qu'une école du vice.*

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Je vous ai rapporté plus haut ce que M. de la Motte, dont l'autorité me paroît ici d'un grand poids, penſoit ſur le même ſujet; & je puis vous citer encore la lettre d'un apologiſte déclaré du théâtre, qui avouë néanmoins, que ni Corneille, ni Racine *ne l'ont point purgé de tout ce qui en doit éloigner un Chrétien*, qui exhorte ſeulement à en faire la tentative, afin de ſe rapprocher davantage des anciens, & qui propoſe pour exemple une tragédie de *Joſeph*, par l'abbé Geneſt, dont les larmes qu'elle a fait répandre à la Cour la plus délicate de l'Europe, ſont, dit-il, un gage du ſuccès qu'auroient des tragédies où l'amour ne domineroit point, ſi un Poëte du premier ordre les entreprenoit. Cette lettre eſt dans le nouveau Mercure imprimé à Trévoux. Mois de [illegible] 1708.

Finiſſons notre liſte par quelques autres écrits plus connus. Je mets de ce nombre *le Diſcours ſur la tragédie à Mylord Bolingbrooke*, dont M. de Voltaire a orné la tragédie de Brutus imprimée en 1731. in-8°. & depuis dans le recueil de ſes Oeuvres. Outre les réfléxions que l'on trouve dans ce diſcours, ſur les tragédies en proſe, ſur le caractere du théâtre Anglois, on en lit ſur nos tra-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

gédies plusieurs qui ne peuvent venir que d'un grand maître. Et c'est parce qu'il est regardé comme un de nos meilleurs Poëtes tragiques, depuis Corneille & Racine, que le Sieur Yart, dans ses *Observations générales sur le sentiment & l'intérêt qui doivent entrer dans nos tragédies*, voudroit qu'au lieu de mettre sur la scene des Héros qui nous sont étrangers, il y fit paroître ceux qui appartiennent spécialement à la France, & dont il est fait mention dans notre histoire. Ces *Observations* de M. Yart sont imprimées dans le premier volume du Mercure de Décembre 1742. Ouvrés encore le troisiéme volume des Oeuvres de M. de saint Evremont, de l'édition de Paris 1725. il vous offre des réfléxions sur la tragédie ancienne & moderne, où l'Auteur, quoique d'une morale fort peu sévere, fait beaucoup plus sentir le danger des spectacles, qu'il ne donne des regles pour bien construire une piéce de théâtre : un discours sur les caracteres des tragédies, où il s'attache principalement à développer cette réfléxion un peu métaphysique « que c'est un grand avantage de » savoir nous exprimer avec justesse en » ce qui regarde les pensées, & beau-

coup plus en ce qui regarde le senti « ment, parce que l'ame a bien plus de « peine à se défaire de ce qu'elle sent « que l'esprit à se dégager de ce qu'il « pense. » Quelques pensées sur les tragédies, où il examine le caractere de Corneille, & fait des réfléxions sur le genre de poëme que ce célébre Écrivain avoit si bien connu & manié : des réfléxions sur nos comédies Françoises, excepté sur celles de Moliere ; sur la comédie Italienne, sur la comédie Angloise, & sur les *Opera*. Je me contente de vous indiquer ces écrits. M. de saint Evremont n'y approfondit rien. Ce sont des pensées qu'il jettoit sur le papier après ses lectures, ou pour répondre à ceux qui vouloient avoir son sentiment sur ces différens sujets. Il n'est pas aussi exact dans tous ses écrits, qu'il paroît l'être dans le premier par rapport à la morale. Son penchant à tout ce qui flatte les sens, le détournoit aisément du droit sentier.

ÉCRITS SUR LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE.

Je crois que plusieurs critiques ont jugé trop sévérement de l'*Essai sur le goût de la tragédie*, par M. de la Place, Avocat à Arras. C'est un recueil de piéces, tant en prose qu'en vers, qu'on a donné en 1738. & l'on y lit de fort

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE

bonnes remarques sur le goût de la tragédie, la plûpart assés heureusement exprimées en vers. Vous pouvés voir ce qu'en disent les Auteurs des observations sur les écrits modernes, & celui des Réfléxions sur les ouvrages de littérature ; mais pourvû que vous compariés l'ouvrage même avec les jugemens de ces critiques. Vous lirés avec encore plus de satisfaction les réfléxions de feu M. de Fenelon sur la tragédie & la comédie. Quoique ce ne soit que des *Projets de traité* que cet illustre Écrivain avoit proposés à l'Académie Françoise, tout y est aussi sensé que délicatement exprimé. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, pour vous exciter à lire ces réfléxions, de vous en faire l'analyse ; il faudroit d'ailleurs les copier toutes pour ne leur rien ôter de leur beauté & de leur précision.

Observ. to. 17. lett. 253. Réfléx. t. 8. feuillet 15.

Lettre à l'Acad. Fr. n. 6. & 7.

Voici encore trois écrits dont on ne peut omettre la lecture : la préface de Mademoiselle le Fevre, depuis femme de M. Dacier, imprimée au-devant de sa traduction Françoise de trois comédies de Plaute, & les deux discours que le pere Brumoy, Jésuite, a donnés en 1738. avec son théâtre des Grecs. Je joins ensemble ces trois écrits,

parce qu'ils traitent à peu près les mêmes sujets. Vous apprendrés dans la préface de Mademoiselle le Fevre l'origine & le progrès de la comédie : car elle y dit peu de chose sur la tragédie. Elle y suit le sentiment d'Aristote, que la premiere fut cultivée beaucoup plus tard que l'autre ; & elle croit avec Horace dans son art poëtique, qu'avant les deux Poëtes tragiques, Thespis & Eschyle, la comédie étoit encore grossiere & sans art, & que ce furent les Poëtes des siécles suivans qui commencerent à la polir. Elle donne une juste idée de la *vieille Comédie*, ainsi appellée à cause des changemens qui lui sont arrivés depuis, de celle qu'on nomme *la moyenne*, & de *la nouvelle*. Elle nomme les Poëtes qui se sont fait connoître dans ces trois especes de comédie ; & passant de-là à l'origine de la comédie chés les Romains, elle montre qu'elle commença chés eux comme elle avoit commencé chés les Grecs, par des railleries grossieres, accompagnées de postures & de danses ; que Livius Andronicus, originaire de Grece, & habitué à Rome, ayant imité le premier les piéces des Grecs, un grand nombre de Poëtes, puisant dans les

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

mêmes sources, tâcherent de se surpasser les uns les autres. Mademoiselle le Fevre n'oublie pas de nommer ces Poëtes : elle fait plus ; elle en donne le caractere, ce qui forme en même-tems l'histoire du progrès de la comédie chés les Grecs. Elle s'arrête principalement à nous peindre Plaute & Térence; à les comparer, & à faire voir en quoi ils different.

Théâtre des Grecs, to. 1.

Le pere Brumoy dans son premier discours, où il traite particuliérement de l'origine de la comédie, se propose, comme il le dit de lui-même, de faire une histoire succincte des démarches de l'esprit humain dans l'invention & la perfection du théâtre. Mais il donne encore plus qu'il ne promet; & ce discours qui plaît, qui attache, qui interesse autant par le style que par le fond, peut être regardé tout ensemble comme un traité du poëme épique, & comme une excellente poëtique sur l'art du théâtre, dans laquelle l'Auteur, Écrivain délicat & judicieux, parle en maître, des passions propres à la tragédie, de l'action, de ses qualités, de sa durée, de l'unité de lieu, en un mot de ce qui concerne l'art de la tragédie.

Ce qu'il dit sur l'origine de celle-ci,

avoit déja été obſervé par Mademoiſelle le Fevre dans la préface dont je viens de vous parler, & par pluſieurs autres. On n'invente point les faits, on les raconte. Mais je les trouve dans le P. Brumoy plus approfondis, mieux diſcutés, & mis dans le jour le plus avantageux. Une grande érudition ne pouvoit recevoir que de grands ornemens en paſſant par de ſi bonnes mains. L'Auteur, après avoir promené ſon lecteur dans les ſiécles ténébreux de la tragédie, plus agréablement que ce ſujet ne ſemble le comporter, le ramene à des tems plus lumineux.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Il s'accorde avec Ariſtote à en trouver la vraie ſource dans Homere: le paſſage de l'Épopée à celui de la tragédie étoit très-naturel. Le poëme épique eſt fait pour être lû, la tragédie eſt faite pour être vûë. Des deux côtés c'eſt une action, mais qui doit être autrement modifiée pour le lecteur, & autrement pour le ſpectateur. C'eſt de ce rapport & de cette différence que l'habile Écrivain croit qu'Eſchyle, que l'on regarde proprement comme le créateur de la tragédie, a tiré les trois unités qui paroiſſent en effet ſi naturellement liées à l'idée du ſpectacle. C'eſt pour développer ce ſyſtême, que le

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

pere Brumoy entre sur les pas d'Homere, d'Aristote, de Diogene Laërce, de Platon, de Quintilien, de Philostrate, & de l'abbé d'Aubignac & du pere le Bossu parmi les modernes, dans tout ce qui constituë l'essence, les qualités, la nature, les caracteres du poëme épique & du poëme dramatique qui n'est, selon lui, que le précis du premier mis en spectacle. Il finit par quelques détails sur les masques, les habits, la musique & la danse des acteurs, & sur la structure & la décoration des théâtres anciens : matieres curieuses, & qu'on ne peut développer si l'on n'est aussi familiarisé que l'Auteur avec l'antiquité.

Théâtre des Grecs, t. 3.

C'est principalement dans son discours sur la comédie Grecque, qu'il se rencontre avec Mademoiselle le Fevre : l'un & l'autre traitant de l'origine & des progrès de la comédie, de la distinction de la vieille, de la moyenne & de la nouvelle, & de plusieurs autres points historiques qui appartiennent au même sujet. N'en conclués pas que le pere Brumoy a copié l'illustre Savante que je viens de nommer. Les recherches du premier sont plus profondes, & vous paroîtront encore mieux maniées. Il a traité d'ailleurs plusieurs

points que l'autre a omis. Par exemple, il donne dans un article exprès des regles dignes de son goût & de sa grande sagacité, pour apprendre à discerner dans le comique, ce qui vieillit de ce qui ne vieillit pas, les beautés absolues des beautés relatives, & le mêlange des unes & des autres. Dans un autre article il fait voir que la tragédie est uniforme par sa nature, fondée sur les passions qui ne varient jamais, & que la comédie au contraire est aussi changeante & variable que le sont le ridicule & le plaisant qui contractent leur diversité des manieres de chaque siécle. Quant aux regles de la comédie, le pere Brumoy prend pour guide principal dans ce qu'il en dit, son ancien confrere le pere Rapin qui en avoit trop bien traité dans ses réfléxions sur la poësie, pour ne pas faire usage de ses lumieres.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

On a beaucoup applaudi au parallele détaillé de la tragédie & de la comédie, par lequel l'Auteur du théâtre des Grecs finit son discours. Mais quelques critiques ont paru surpris qu'il ait mis en question lequel des deux poëmes, de la tragédie ou de la comédie, est plus aisé ou plus difficile à remplir, en

Nouv. du Parn. t. 1. p. 354.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

supposant les talens égaux. C'est, a-t'on dit, faire entendre en quelque sorte, que la composition de ces deux genres de poëme pouvoit dépendre de quelque industrie mécanique, ou qu'il seroit libre à un Poëte d'exceller dans le comique & dans le tragique. On ajoute, qu'un Poëte né avec le génie d'Euripide ou de Sophocle, orne ses tragédies de passions sublimes ou tendres; que celui que son *Astre en naissant*, a fait Poëte comique, sera, eu égard au caractere de son esprit, Aristophane, ou Plaute, ou Terence, ou Moliere; que peut-être même il s'ouvrira une route inconnuë à ces Poëtes comiques. Qu'à l'égard de la difficulté ou de la facilité que les uns & les autres trouveront dans la composition de leurs piéces, on peut répondre, qu'en supposant l'égalité de génie, ils auront la même facilité, & que les simples versificateurs, en surmontant la difficulté de la composition, ne feront que des ouvrages mépriſables; qu'au reste la nature n'est pas prodigue de talens, & que ce seroit une illusion de croire qu'un Poëte peut également exceller dans tous les genres.

ibid.

A la suite du discours sur la tragédie, le pere Brumoy en a donné un

autre *sur le Parallele des théâtres*, où il se montre également historien exact & critique judicieux. Rien de mieux tracé que le caractere qu'il y donne des Athéniens, pour conduire son lecteur à bien connoître le caractere des tragédies Grecques. On y voit ce peuple, amateur outré de sa liberté, idolâtre de sa patrie, admirateur de ses usages, indifférent pour tout ce qui n'étoit point de lui. Voilà son caractere. Eschyle & ses successeurs l'ont bien connu, & en ont fait usage à propos, pour flater ce peuple & lui plaire.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE. Théâtre des Grecs, t. 1.

Le pere Brumoy fait une autre remarque importante qu'on ne doit point perdre de vûë en lisant les tragiques Grecs aussi-bien que les comiques; c'est que ces Auteurs avoient souvent des vûës politiques dans leurs piéces; on y mettoit tout à profit pour donner des avis énigmatiques & coloriés: de-là vient qu'on y trouve quantité de sentimens dont le sens ne nous frappe plus, mais qui en avoient un très-fin par l'application qu'en faisoit le parterre. Pour faire mieux sentir la solidité de cette observation, le pere Brumoy nous donne le caractere des tragédies Grecques & de leurs Auteurs, & celui des tragédies

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

des Romains. Il compare enſuite le théâtre moderne avec l'ancien ; & ce n'eſt pas la partie la moins intéreſſante de ſon diſcours. Qu'il me ſuffiſe de l'indiquer ; je ſerois trop long, même en voulant l'abréger.

Je ne puis me réſoudre cependant à omettre la réflexion qu'il fait au ſujet de la galanterie que l'ancien théâtre rejettoit, & dont le moderne fait ſon capital. Il ſoutient que le bon ſens & la raiſon, en dépit du goût dominant, ſe mettent du côté des Grecs. Et je le trouve encore plus eſtimable, quand je lui entends dire, » qu'outre le ſcandale inconcevable que donnent des chrétiens moins ſcrupuleux ſur la pureté » du théâtre, que des payens ; on ne » ſçauroit avoir quelque élévation dans » les ſentimens, ſans être choqué de » voir la tragédie dégradée par une tendreſſe vaine qui n'a rien de ſérieux, » & dont tout l'art, vû la maniere dont » on l'employe, eſt d'arrêter à chaque » pas l'impreſſion que devoit faire la » terreur & la pitié, ou la paſſion principale de la piéce. «

Cette déciſion, non d'un caſuiſte ou d'un moraliſte de profeſſion, mais d'un homme de lettres, & d'un des plus

beaux génies de notre tems, a plus encore son application au spectacle de l'*Opera* inconnu aux anciens, & si fréquenté de nos jours. Cette espece de poëme, disent ceux qui en ont écrit, n'a ni la contrainte de la tragédie, ni la liberté de l'épopée. Qu'est-il donc? Le sieur le Brun, l'un de ses plus grands apologistes, dit que c'est une espece de monstre en poësie. J'appellerois volontiers l'apologie qu'il en fait, à la tête de son théâtre lyrique, un vrai monstre en morale. Sous prétexte de réfuter une *Epître satyrique* contre ce poëme, dont il ne fait connoître ni l'Auteur, ni le tems & le lieu de l'impression, ni si cette épître est en prose ou en vers, il débite les maximes les plus favorables à la cupidité, prétendant, sans doute, excuser par-là celles dont il a rempli son théâtre lyrique.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Cette réponse est précédée d'une préface didactique sur l'*Opera*, où l'Auteur examine l'essence, la nature, le caractere, & les diverses parties de ce poëme. C'est trop peu de chose pour mériter que l'on s'y arrête. M. le Brun prétend qu'il est le premier qui ait écrit sur ce sujet. Il s'est trompé. Assés longtems avant son écrit, M. de saint Evre-

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Oeuvr. de S. Evrem. t. 3. édit. de 1725. in-12.

mont avoit adreſſé à George Villiers, duc de Buckingham, mort en 1687. ſes réfléxions ſur l'opera, & une comédie critique ſur la même matiere. Ces deux piéces donnent une idée fort déſavantageuſe des *Opera*. Dans la premiere l'Auteur dit que ce poëme » eſt un travail bizarre de poëſie & de muſique, où le Poëte & le Muſicien également gênés l'un par l'autre, ſe donnent bien de la peine à faire un méchant ouvrage. « Il avoit dit auparavant, » qu'une ſottiſe chargée de muſique, de danſes, de machines, de décorations, eſt une ſottiſe magnifique, » mais toujours ſottiſe ; que c'eſt un vilain fonds ſous de beaux dehors, où » l'on pénétre avec beaucoup de déſagrément. « Il y trouve encore beaucoup d'autres défauts, dont il y a lieu de croire que les partiſans de ce ſpectacle ne conviendront pas : entr'autres celui de faire chanter toute la piéce depuis le commencement juſqu'à la fin, comme ſi les perſonnes qu'on repréſente, s'étoient ridiculement ajuſtées pour traiter en muſique, & les plus communes, & les plus importantes affaires de la vie.

Sa comédie intitulée, *les Opera*, eſt

encore une satyre contre ce poëme. M. de saint Evremont y introduit une jeune fille à qui la lecture des romans avoit commencé de gâter l'esprit, & que celle des *Opera* a fait extravaguer. A cette occasion, il fait faire par plusieurs personnages de cette piéce divers portraits de l'opera qui ne le représentent pas sous des couleurs bien capables de plaire à tout homme de bon sens. Je ne vous dirai pas si ces portraits sont naturels ou trop chargés. Je les croirois vrais par les exemples que l'Auteur cite, & par la lecture que j'ai faite de plusieurs *Opera*, même de ceux de Quinault. Dans la quatriéme scene du second acte, M. de saint Evremont donne les caracteres de plusieurs des premiers *Opera*; & sa critique me paroît être celle d'un homme d'esprit, qui a du goût, & qui juge sainement. Nous avons cependant deux écrits nouveaux où l'on tient un langage fort différent: les *Réflexions de M. Rémond de saint Mard sur l'opera*, & les quatre *Lettres à Madame la Marquise de P.... sur l'opera*. Ces deux écrits ont paru en 1741. & le premier a été joint en 1742. au second volume des Oeuvres mêlées de l'Auteur.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

ECRITS SUR LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE.

Dans chacun l'on dit beaucoup de bien & beaucoup de mal de l'opera, mais l'apologie y domine plus que la censure. Si l'on y convient que la critique que M. de saint Evremont a faite de ce spectacle, est quelquefois juste, si l'on avoüe avec lui que l'opera considéré comme spectacle, a de grands défauts, l'on y trouve encore plus d'avantages, plus d'attraits, plus de charmes. On n'y loüe pas seulement la Musique, la danse, les décorations, on y éleve aussi fort haut les sentimens qui dominent dans les piéces, & en particulier dans celles de Quinault, & dans quelques autres. On y donne des regles & des préceptes pour perfectionner ce spectacle. A l'égard du bien & du mal moral, à peine en est-il question dans ces deux écrits; & le peu que l'on en dit est toujours monté sur le ton d'éloge. Il y a du goût dans ces deux écrits: l'esprit & l'enjoüement y regnent, un stile leger & délicat y domine. Mais il me semble qu'on lit encore avec plus de plaisir les quatre lettres que les réflexions de M. de saint Mard. L'ordre manque un peu dans celles-ci. Il y a beaucoup de pensées qui m'ont paru plus brillantes que solides, je ne connois

point

point l'Auteur des quatre lettres. Les agrémens du ſtyle, des exemples bien choiſis, diverſes réfléxions fort ſenſées dont elles ne manquent point, m'ont engagé à les lire deux fois, mais ſans me réconcilier avec le ſpectacle dont on y oſe faire l'apologie. Diſpenſés-moi d'entrer dans un plus grand détail ſur des écrits contre leſquels un lecteur chrétien doit être ſi fort en garde.

CHAPITRE VI.

Des Ecrits ſur la Poëſie lyrique, ou ſur l'Ode.

ON appelle poëſie lyrique, celle qui étoit faite pour être chantée ſur la lyre, ou ſur d'autres inſtrumens pareils. Ses compoſitions ſe nomment odes, c'eſt-à-dire, chants, & ſe diſtribuent en ſtrophes ou ſtances. On a peu d'écrits en notre langue ſur l'ode : ce qui pourroit venir de ce que ce genre de poëſie n'étoit guéres connu des François avant Malherbe, & qu'il fut preſque enſeveli avec lui pour ne renaître qu'à la fondation des prix de l'Académie Françoiſe. L'ode parut dans un

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

Roy, réfléx. ſur l'Ode dans le rec. de ſes poëſ.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

nouveau luſtre, lorſque M. Deſpreaux célébra ſur le ton de Pindare la priſe de Namur. Enfin le rétabliſſement des Jeux floraux, & les couronnes que Toulouſe diſtribuë tous les ans, ont multiplié les Poëtes lyriques, mais non les écrits didactiques ſur ce ſujet. Le peu que nous en avons, peut être lû en quelques heures.

Je ne vous conſeillerois que de parcourir la préface que M. Dacier a miſe au-devant de ſa traduction des odes d'Horace. Le ſavant traducteur promet d'y parler » de la poëſie lyrique, de ſon » origine, de ſon caractere, des chan» gemens qui lui ſont arrivés juſqu'à ce » qu'elle ſoit parvenuë à ſa perfection, » & des Poëtes qui l'ont cultivée. « Le plan eſt beau, l'éxécution étoit digne de l'érudition de M. Dacier; je ſuis fâché qu'il s'y ſoit ſi mal pris. Son diſcours eſt extrêmement diffus, & manque de méthode. Pour ſavoir ce que l'Auteur penſe de l'origine de l'ode ou de la poëſie lyrique, chés les Grecs & les Romains, il faut eſſuyer beaucoup de réfléxions ſur la poëſie en général, & ſur celle des Hébreux en particulier, ſur le génie des Grecs & ſur celui des Romains; digreſſions ſavantes, j'en

conviens : mais qui font un peu perdre de vûë l'objet principal que l'Auteur s'étoit, ce semble, proposé. Voilà déja cependant un tiers de son discours rempli. A quoi employe-t'il une grande partie du reste ? A peindre Horace comme Poëte, comme Philosophe, comme critique, & en chargeant cette peinture de quantité de traits qui m'y paroissent étrangers ; en faisant des incursions contre la politique de Machiavel ; en me donnant le caractere de presque tous les Poëtes tragiques, comiques, lyriques, tant Grecs que Romains. M. Dacier est prêt de finir son discours : c'est alors qu'il se rappelle son sujet : il employe quelques pages qui me satisfont enfin, à expliquer ce que c'est que l'ode, & quel en doit être le caractere. Là se terminent les instructions qu'il avoit promises ; le reste de sa préface, n'est plus qu'une apologie tant de fois rebattuë des anciens contre les modernes.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

On préfére à ce long discours, celui que M. l'abbé Fraguier lut autrefois *sur le caractere de Pindare*, dans l'Académie des belles lettres, & qui est imprimé dans les Mémoires de cette savante Compagnie, & les courtes ré-

T. 2. pag. 34. & suiv. Roy, rec. de poës.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

fléxions sur l'ode par M. Roy. J'entre dans la penſée du premier, quand je lui entends dire, que l'ode raſſemble en elle-ſeule toutes les beautés différentes dont les divers genres de poëſie ſont ſuſceptibles; que ſon véritable caractere, qui fait celui de Pindare, c'eſt l'enthouſiaſme dont la violence au-deſſus des regles ordinaires de l'eſprit, ſemble tenir de l'inſpiration & de la divinité : Que cette qualité ſi eſſentielle au Poëte lyrique, eſt comme toutes les choſes de pur ſentiment, que l'on peut éprouver en ſoi, mais mal-aiſément exprimer : Que lorſqu'un Ecrivain en eſt ſaiſi, ſon eſprit s'échauffe, ſon imagination s'allume, toutes les facultés de ſon ame ſe réveillent pour concourir à la perfection de ſon ouvrage : Que tantôt les penſées nobles & les traits les plus brillans, tantôt les images riantes & gracieuſes ſe préſentent à lui en foule : Que ſouvent auſſi la chaleur de l'enthouſiaſme s'empare tellement de ſon eſprit, qu'il n'en eſt plus le maître; & que pour lors il s'abandonne à cette vive impétuoſité & à ce beau déſordre qui ſont infiniment ſupérieurs à la régularité la plus étudiée.

Je ne ſouſcris pas moins à ce que

dit M. Roy, que l'ode, sans être un ouvrage de longue haleine, est le plus susceptible de poësie ; qu'elle est caractérisée par le désordre apparent, par la hardiesse des pensées, la vivacité des images, la force des expressions, l'adresse des transitions. L'un & l'autre Ecrivain admettent l'enthousiasme comme nécessaire au Poëte lyrique; & tous deux conviennent que des différentes impressions qu'il fait, naissent des effets différens, des descriptions quelquefois simples & pleines de douceur & d'agrément, quelquefois nobles, riches & élevées, des comparaisons justes & vives; des traits de morale lumineux; des endroits heureusement empruntés de l'histoire & de la fable ; des digressions beaucoup plus belles que le fonds du sujet. Ni M. l'abbé Fraguier, ni M. Roy ne veulent pas cependant que cet enthousiasme fasse extravaguer ; ils demandent que dans les écarts mêmes on conserve à la raison tous ses droits; quoiqu'ils conviennent que le nœud qui unit deux choses qui paroissent si opposées, est le véritable artifice de l'ode.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

Pour le découvrir, ils renvoyent tous es deux à Pindare & à Horace : persuadés qu'une profonde méditation de

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

leurs odes peut fournir les regles, comme l'étude d'Homere & de Virgile a produit à notre siécle le traité du poëme épique du pere le Bossu. Loin qu'une ode puisse naître du déreglement d'une imagination enivrée, (c'est la réflexion de M. Roy) elle est le fruit d'une imagination rapide & tenduë, fortement occupée de son sujet, assés vaste pour l'embrasser tout entier, assés hardie pour n'en point paroître esclave, assés maîtresse de l'arrangement pour vous causer des suprises continuelles, & vous faire passer d'un objet à l'autre par des chemins nouveaux. Mais il semble que le même Auteur s'exprime peu correctement, quand il dit *que l'ordre exact est le pere de l'enthousiasme.* Il est vrai que si l'on démontoit, pour ainsi dire, la plus belle ode d'Horace, ou de M. Rousseau, si on en exposoit les ressorts, si l'on en montroit les liaisons, le lecteur ne trouveroit rien de décousu; mais s'ensuit-il de-là que c'est cet ordre qui produit l'enthousiasme?

M. Roy admet aussi la morale dans l'ode; mais il veut qu'elle y soit mise en sentiment, en actions & sous des images brillantes, comme chés Horace. » Ce Poëte ne dit point aux Romains

d'encenſer les Dieux; mais il frémit « de voyager avec un impie. Il ouvre « le ciel; c'eſt Junon dans le conſeil des « Dieux, ce n'eſt pas le Poëte qui ex- « cite à la vertu. Il donne à la vertu « des aîles; elle fend les airs, elle éle- « ve l'homme dans l'olympe. Sans cet « enchantement, l'inſtruction eſt dé- « placée dans une ode.... parce que « celle-ci ne raiſonne point, mais qu'el- « le entraine. » M. l'abbé Fraguier dit à peu-près les mêmes choſes; & tous deux excluent de l'ode les pointes frivoles, les chûtes précieuſes à la fin d'une ſtrophe, tout ce qui ſent la monotonie, tout ce qui languit.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

Les réfléxions de M. Roy n'ont pas moins de feu que celles de M. l'abbé Fraguier; ce qui a fait dire, qu'elles ſont d'un Poëte qui peint, non d'un Auteur qui réfléchit. Mais cette peinture n'empêche point que l'Auteur ne poſe des principes, & ne donne des regles. C'eſt, ce ſemble, un avantage de plus d'en avoir exclu la ſéchereſſe didactique. Lui & l'Auteur du diſcours ſur le caractere de Pindare renvoyent à ce Poëte, comme je vous l'ai déja fait remarquer, pour y trouver un modéle de la poëſie lyrique : en quoi ils

Mém. de Trév. Octob. 1727. pag. 1877.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

penſent bien différemment que M. de ſaint Evremont, qui dans des ſtances aſſés froides ſur la diſpute au ſujet des anciens & des modernes, parle de ce Poëte avec beaucoup de mépris, & cherche à le faire regarder comme un extravagant. L'avoit-il lû ? Etoit-il capable d'en ſentir les beautés ? Il en dit trop de mal pour être cru ſur ſa parole.

Oeuvr. de S. Evrem. t. 4. édit. de 1725. pag. 256.

M. de la Motte, quoique peu favorable aux anciens, a parlé avec beaucoup plus de modération dans le diſcours ſur la poëſie en général, & ſur l'ode en particulier, qu'il a mis au-devant du recueil de ſes odes. L'Auteur n'y eſt copiſte de perſonne ; c'eſt l'unique fruit de ſes réfléxions. Il n'y cherche point non plus à contredire ceux qui avoient traité le même ſujet avant lui : il dit ce qu'il penſe, il le dit librement, & ſouvent on y applaudit. Il paroît avoir raiſon, par exemple, de ne pas croire que l'ode ſoit uniquement deſtinée à loüer les Dieux, ou à célébrer les héros. On n'en a eu long-tems cette idée, que parce que les odes qui ont eu d'abord le plus de ſuccès, n'avoient point d'autre objet, & que le public prévenu ſur tout ce qui a ſaiſi ſon admiration, n'en vouloit plus que du

même genre. Pindare choisit l'ode pour chanter le triomphe de ceux qui vainquoient aux Jeux Olympiques, & il y employa, dit M. de la Motte, tout ce qu'il avoit de talens. Mais comme l'honneur de vaincre dans ces sortes de combats, n'avoit rien de fort relevé, il s'écartoit souvent pour loüer les héros dont il supposoit que les vainqueurs étoient descendus, & les Dieux protecteurs des villes qui leur avoient donné naissance. Mais on pouvoit choisir d'autres sujets; les Dieux & les héros ne sont pas toujours l'objet des odes d'Horace, & ce Poëte n'en a pas moins excellé dans ce genre de poësie.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

La doctrine de M. de la Motte sur l'harmonie paroît moins exacte que ce qu'il dit sur les différens sujets qui peuvent servir de matiere à l'ode. Il croit que comme les odes ne se chantent plus, leur harmonie ne consiste aujourd'hui que dans l'égalité des stances, & dans certains repos mesurés qu'on doit ménager dans chaque strophe. *Un peu de fougue & d'enthousiasme y siéent quelquefois bien :* c'est ce qu'il dit; mais craignant encore de trop s'avancer, il veut que le Poëte lyrique revienne toujours à soi, pour examiner si les saillies de

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

son imagination n'ont rien d'outré. On lui a reproché de porter cette réserve trop loin, & de l'avoir trop suivie dans la pratique. Cela peut être. En examinant néanmoins de près ses principes sur cela, je ne sçai si on les trouveroit fort condamnables.

Pourquoi veut-il que le Poëte lyrique ne s'abandonne pas trop aux saillies de son imagination échauffée, c'est afin d'en faire un choix judicieux, que son yvresse ne le mette pas hors de lui, qu'elle soit seulement un transport vif & heureux. Il convient que trop d'exactitude énerve la poësie, qu'elle lui fait perdre toute sa grace. Mais quand il veut que le désordre même soit reglé par l'art, & que l'impétuosité du génie soit modérée par le bon sens, n'a-t'il pas raison ? Il veut aussi que le sublime domine dans l'ode, sans quoi elle rampe ; mais seroit-il blâmable, parce qu'il ajoute, que le grand doit se trouver avec le vrai, la justesse avec la vivacité & l'emportement ; qu'il faut que le Poëte saisisse & ravisse l'esprit ; que pour le tenir toujours élevé & occupé, son style doit être concis & pressé ; qu'il n'y ait pas une expression superfluë, ni une épithéte oiseuse, parce qu'autre-

ment la penſée s'énerve & s'amollit? C'eſt par cette explication qu'il donne lui-même, qu'il faut mettre du jour à ce qui paroît trop obſcur dans cette définition du ſublime que l'ode exige; *que c'eſt le vrai & le nouveau réunis dans une grande idée exprimée avec élégance & préciſion.* Au reſte, ſi malgré cette explication, vous trouviés encore de l'obſcurité dans cette définition, je vous conſeillerois de lire l'article de l'*Examen des préjugés vulgaires* par le pere Buffier, où ce Jéſuite entreprend de montrer que dans l'uſage des belles lettres, il n'y a point de penſées nouvelles pour le fond, mais ſeulement pour le tour; & que c'eſt ce tour nouveau qui en fait au moins le mérite principal.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

Le diſcours de M. de la Motte, ſur l'ode, a une ſeconde partie qui n'eſt pas moins étenduë que la premiere, & qu'on lit encore avec plus de plaiſir, à cauſe des portraits qu'il y fait d'Anacréon, de Pindare, d'Horace, de Ronſard & de Malherbe, comme Poëtes lyriques. A l'égard de la premiere partie, ce n'eſt pas pour vous ſéduire que j'ai tâché de vous la préſenter d'une maniere avantageuſe: je n'ai exprimé

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

que ce que j'ai senti en la lisant. Pour rectifier mon jugement, si je me suis trompé, comparés le discours entier avec la censure que M. Gibert, ancien Recteur de l'Université de Paris en a faite, dans son *Projet de dissertation sur l'ode*, imprimé dans les mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le P. des Moletz, de l'Oratoire. M. de la Motte y est accusé de plusieurs erreurs de fait & de doctrine. Erreurs de fait, parce qu'il n'a nommé que les jeux Olympiques parmi les sujets que Pindare a célébrés, comme si les jeux Isthmiques & les jeux Néméens qui font aussi la matiere des odes de ce Poëte, devoient être compris sous les premiers : parce qu'il a dit que dans Horace l'ode est en possession de tout, au lieu que dans Pindare elle est bornée aux jeux dont on vient de parler, les sujets étant presque aussi variés dans le Poëte Grec que dans le Poëte Latin : parce qu'enfin M. de la Motte donne pour la cause des digressions de Pindare, *la stérilité de ses sujets, & l'honneur stérile des Athletes*, ne faisant point attention que ce sont souvent des Rois & des Princes que Pindare célebre.

Tom. XI. 1. part.

Erreurs de principes ou de doctrine,

principalement sur l'enthousiasme. Je vous ai fait remarquer que M. de la Motte s'exprimoit sur cela avec trop de réserve, & que néanmoins en rapprochant tous ses principes, on sent qu'il ne s'éloigne pas autant du vrai qu'on pourroit le penser d'abord. M. Gibert croit qu'il s'en écarte entiérement. Il ne lui fait grace sur rien. Il anatomise, pour ainsi dire, tout ce qu'il dit sur cela, non-seulement dans son discours, mais encore dans son ode sur l'enthousiasme; il le trouve répréhensible partout, & il y oppose des principes, des regles, des préceptes qu'il suppose contraires en tout à la doctrine de l'Académicien, soit sur l'enthousiasme, soit sur le désordre de l'ode; ensorte que ce que M. Gibert se contente d'appeller un simple *Projet de dissertation*, est un traité en forme sur l'ode.

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

Si la chaleur de l'imagination, la vivacité des peintures, le désordre, les saillies, caractérisent au moins en partie, ce genre de poësie, je ne sçai si l'on ne pourroit pas dire que les réfléxions de M. Rémond de saint Mard sur celui-ci, sont elles-mêmes une ode en prose. Rien ne lui convient mieux

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

que ce qu'un critique a dit des réflexions de M. Roy sur la même matiere, que *ces Réfléxions sont d'un Poëte qui peint, non d'un Auteur qui réfléchit.* M. Rémond entreprend de parler de l'ode, & à peine a-t'il annoncé son sujet, qu'il le laisse longtems à l'écart, pour s'arrêter au sublime, & contredire Longin & son commentateur M. Despreaux. Revenant enfin à l'ode, il cherche ce qui en constitue l'essence; & tout pesé, mûrement sans doute, il est d'avis que c'est le désordre. Le Poëte lyrique est chargé de peindre tout ce qu'il y a de plus grand & de plus respectable dans la nature, il ne lui est pas possible de se posséder. Si M. de la Motte revenoit au monde, il auroit beau s'écrier : Je veux dans l'ode du feu, de l'imagination, des transports vifs & heureux, mais je veux aussi de la raison; je veux que celle-ci modere & regle les saillies de l'imagination. L'Auteur lui répondroit : vous me choqués par votre méthode. Dix ou douze strophes, qui contenant chacune une vérité particuliere, se prêtent toutes la main pour mettre dans son jour la vérité générale dont elles dépendent, tout cela m'ennuye à la mort. « Pour

moi qui ſuis charmé de Pindare, « qui aime la folie d'Horace, qui me « ſens l'eſprit enlevé, l'ame émuë, tou- « tes les fois que j'entends ces canti- « ques ſuperbes, ces pſeaumes magni- « fiques qu'on chante tous les jours dans « nos Egliſes, je veux qu'un Poëte qui « fait une ode, frappé de la dignité de « ſa matiere, élevé & ſoutenu par elle, « ne parle plus comme le reſte des hom- « mes; qu'il prenne ſon vol plus haut; « que fait pour aller au grand, il fran- « chiſſe tout ce qui l'en ſépare; que « tout tienne de l'ardeur qui l'embrâſe; « que tout ſente le déſordre qui l'agite; « & qu'enfin livré, comme il le doit « être, à l'emportement des paſſions, « il rejette ces liaiſons, ces tranſitions « ſcrupuleuſes dont leur impatience ne « ſçauroit s'accommoder. »

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

M. Rémond ne bannit pas cependant de l'ode un ordre qui s'accorderoit avec le ſublime & l'enthouſiaſme; & en cela il ſe rapproche un peu plus des principes de M. de la Motte. Il convient même qu'il faut que le ſujet donne droit aux emportemens; que par la dignité & la grandeur de la matiere, l'ame ait été obligée à ſortir de ſon aſſiette: que ſon trouble & ſon déſor-

ECRITS SUR LA POESIE LYRIQUE.

dre puiſſent être juſtifiés, ſans quoi l'enthouſiaſme devient puéril; que la ſublimité de l'art eſt de varier un ſujet, ſans qu'il ſoit découſu, ſans que l'idée principale en ſouffre. Or il me ſemble qu'il y a telles odes de M. de la Motte qui ont ces qualités; que ſes principes même ne vont pas à détruire tous ceux de M. Rémond, que l'un & l'autre conviennent même en pluſieurs points eſſentiels, comme l'a fait obſerver M. Nicolas dans ſes trois lettres critiques ſur l'ouvrage de M. Rémond, ſurtout dans la ſeconde, quoique l'on ſente que le cenſeur ſe déclare plus qu'il ne doit pour M. de la Motte, & qu'il ne tient pas le juſte milieu entre ce qu'il y a de juſte, & ce que l'on peut reprendre dans le diſcours de cet Académicien. Je crois vous avoir déja dit que ces trois lettres ont été imprimées à Paris en 1734.

CHAPITRE VII.

Des Ecrits sur la Poësie pastorale ; l'Eglogue & l'Idylle.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

Fraguier, dissertat. sur l'égleg. dans les Mem. de l'Acad. des bel. let. t. 2.

LE but de la poësie pastorale ou bucolique, est d'imiter ce qui se passe, & ce qui se dit entre les bergers. Mais elle ne doit pas s'arrêter à la simple représentation du vrai réel ; rarement seroit-il agréable : elle doit s'élever jusqu'au vrai idéal, qui tend à embellir le vrai tel qu'il est dans la nature, & qui produit dans la poësie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en est de la poësie pastorale comme d'un payſage que l'on ne peindroit pas d'après un lieu particulier, mais dont on voudroit faire résulter toute la beauté de l'assemblage de divers morceaux réünis sous un seul point de vûë.

Notre langue nous offre plus d'un mot pour signifier la poësie pastorale ; nous employons presque indifféremment le mot d'Eglogue & celui d'Idylle, quoiqu'aucun des deux ne signifie par lui-même & dans son origine ce

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

qu'on lui fait signifier. Le mot d'églogue, qui est tout Grec, signifie un choix, un triage; on ne l'applique pas seulement à des piéces de poësie, on l'étend à tout ce que l'on choisit par préférence, pour le mettre à part, comme le plus précieux ou le plus convenable. Le mot d'idylle, moins déterminé encore à la poësie pastorale que celui d'églogue, ne signifie en soi qu'un ouvrage d'une médiocre étendue, sans en spécifier le sujet qui dépend de la volonté de l'Auteur. Ce mot est un terme diminutif pris encore de la langue Grecque. Mais sans pousser plus loin cette discussion, il vous suffit de savoir qu'en François les termes d'églogue & d'idylle sont demeurés aux poësies champêtres, à peu-près comme le mot de poësie, qui dans la langue Grecque veut dire quelque ouvrage que ce soit, a été déterminé par l'usage au plus riche ouvrage de l'imagination, que nous nommons par excellence *Poësie* après les Grecs & les Latins. Il faut ajouter seulement qu'églogue ne se dit absolument en François que de la poësie pastorale, au lieu qu'on pourroit nommer idylle toute petite piéce de poësie qui n'auroit qu'un rapport éloi-

gné avec le genre paſtoral. Telle eſt l'idée que nous en donnent preſque tous les écrits qui traitent du genre bucolique ou paſtoral.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

Celui de Guillaume Colletet eſt le plus ancien. Il fut compoſé en 1656. lû dans l'Académie Françoiſe, dont l'Auteur avoit l'honneur d'être membre, & imprimé en 1657. Colletet dit lui-même dans ſon épître dédicatoire à M. le Chancelier Seguier, que perſonne avant lui n'avoit écrit ſur ce ſujet en notre langue. Dans ſon traité il examine l'origine du poëme bucolique ſelon la fable & ſelon les hiſtoriens; & après avoir parlé de l'églogue, de ſon eſſence, de ſon caractere, du ſtyle qui lui convient, il paſſe en revûë les Poëtes les plus diſtingués qui ont compoſé des églogues. Voilà la matiere de la premiere partie de ſon diſcours. Dans la ſeconde il marque la différence qu'il trouve entre l'églogue & l'idylle; & ſuivant ſa méthode, il dit quelques mots des Auteurs Grecs, Latins, Italiens & François qui ont fait de ces ſortes de piéces, de même que des premiers Auteurs des idylles héroïques & ſublimes, des bergeries en proſe & en vers.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

L'origine du poëme bucolique n'eſt pas bien connuë, ſelon Colletet. Si l'on en croit les fables, Apollon, Mercure, Pan, Bacchus pourroient s'en diſputer l'honneur. Les hiſtoriens ne ſont pas moins partagés, les uns attribuant l'invention de ce poëme aux Lacédémoniens, les autres aux Siciliens. Mais à quelle occaſion fut-il inventé? Autre matiere de diſpute. Colletet rapporte ſur cela trois opinions, & ne prend parti pour aucune. C'eſt peut-être le plus ſage dans des matieres ſi obſcures. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le poëme bucolique paroît le plus ancien de tous les genres de poëſie. Joachim du Bellay, dans ſes *Jeux ruſtiques*, en donne les bergers pour inventeurs; & cela paroît fort vraiſemblable:

Les Bergers avec leurs muſettes
Gardant leurs brebis camuſettes,
Premiers inventerent les ſons
De ces poëtiques chanſons.

D'où Colletet conclut que le caractere ſpécifique de l'églogue ne demande pas d'ordinaire un ſtyle pompeux & ſublime, ni de graves ſentences, mais ſeulement une diction ſimple, pure, nette, des expreſſions naïves & conformes

aux matieres qui en font l'objet, qui ne reſpirent que l'air des champs, & qui ſont comme le vrai tableau de la vie ruſtique. L'Auteur admet cependant des églogues d'un ſtyle ſublime, lorſqu'un Poëte, ſous les expreſſions d'un Berger, s'entretient, dit-il, des affaires du grand monde, des morts des Princes & d'autres hommes illuſtres, des calamités de ſon tems, des changemens des États; & encore dans d'autres occaſions. La queſtion ſeroit de ſavoir ſi ces grands ſujets devroient être traités dans une églogue. Je crois que l'uſage plutôt que la nature de ce poëme, le ſouffre.

Colletet croit qu'Octavien de ſaint Gelais, Évêque d'Angoulême, eſt le premier qui ait fait des églogues en notre langue, parce qu'il a traduit celles de Virgile. Il nomme après lui Guillaume Michel & Richard le Blanc, par la même raiſon qu'ils ont traduit les églogues de Virgile. Mais ces Écrivains n'en compoſerent point d'eux-mêmes, comme fit Clement Marot de qui nous en avons deux; l'une ſur la mort de la Reine Louiſe, mere de François I. & l'autre qu'il adreſſa à ce Prince. C'eſt donc Marot que l'on doit

ECRITS SUR LE POESIE PASTORALE

regarder comme le premier qui ait écrit en ce genre de poëſie. Il fut ſuivi par Ronſard, Jean-Antoine de Baïf, Remi Belleau, Claude Binet, Jean Vauquelin de la Freſnaye, Amadis Jamyn, & quelques autres. Colletet loué beaucoup les églogues de ces Poëtes, qu'on ne lit preſque plus aujourd'hui, mais qui étoient encore eſtimés de ſon tems.

Il paſſe enſuite à l'idylle qui, ſelon lui, ne differe de l'églogue que parce que celle-ci ſemble déſirer un diſcours plus long, plus étendu, & que l'*Idylle eſt faite pour repréſenter des choſes plus » petites & plus légeres.* « Dans les égloques on peut apprendre la vie & les » mœurs des Bergers, des Bergeres, & » des autres gens de village, lorſque l'on » veut prendre plaiſir à voir la nature » toute ſimple & toute nuë : mais dans » les idylles, qui ne ſont ordinairement » que de petits poëmes, on ne voit auſſi » que de petites peintures, &, pour » ainſi dire, des jeux ruſtiques & enfantins des Bergers & des Bergeres. » Parmi les Grecs Colletet dit qu'il ne connoît que Théocrite, Moſchus & Bion qui ayent fait des idylles, & parmi les Latins, Auſone. Il nomme enſuite pluſieurs Poëtes Latins modernes qui ſe

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

ſont exercés dans ce genre. Chés nous, le premier eſt, à ce qu'il croit, Jean Vauquelin de la Freſnaye qui en compoſa deux livres en ſa jeuneſſe. Il fut imité par pluſieurs autres. L'Auteur les nomme ; & cette partie hiſtorique de ſon diſcours, n'eſt pas la moins utile, ni la moins curieuſe. Elle peut ſervir beaucoup à l'hiſtoire de notre poëſie.

Le diſcours de M. de Longepierre ſur l'idylle, imprimé en 1686. au devant de ſa traduction des idylles de Bion & de Moſchus, n'eſt ſouvent qu'une répétition de celui de Colletet, au ſtyle près qui eſt un peu plus pur & plus coulant dans M. de Longepierre. A l'imitation du premier, il recherche l'origine de la poëſie bucolique, rapporte ſur cela les opinions des Savans, conclut que cette origine eſt incertaine, & qu'il n'y a rien de vrai, ſinon que ce genre de poëſie eſt le plus ancien, parce qu'il convient à la maniere de vivre ordinaire des premiers hommes qui la plûpart étoient Bergers. Il penſe que cette poëſie leur fut inſpirée par la nature, l'amour & l'oiſiveté. Preſque tout ce qu'il dit ſur les mots d'idylle & d'églogue, eſt encore moins développé que dans le traité de Colletet.

ECRIT SUR LA POESIE PASTORALE

Comme parmi ces petits poëmes que les Grecs nommoient *Idylles*, il y en avoit de plus beaux, ou qui plaiſoient plus que les autres à ceux qui en étoient les Auteurs, ils en faiſoient un choix, un triage ; c'eſt ce que ſignifie le terme d'églogue. Ces chants étoient de trois ſortes ſelon les différentes eſpeces de troupeaux ; & comme les bœufs étoient les plus conſidérables entre ces animaux, les chants de ceux qui les gardoient, donnerent auſſi leur nom aux autres. Voilà l'étymologie du mot *Bucolique*, à qui un Scholiaſte de Théocrite a cru, ſans doute, donner une origine plus noble, en le faiſant venir de Bucolion fils de Pan. Quant à la matiere des bucoliques, M. de Longepierre convient encore avec Colletet que l'amour, cette paſſion née avec l'homme, & ſi funeſte aux gens oiſifs, y a eu la premiere & la meilleure part. Le ſoin des troupeaux, les beautés de la nature, les agrémens & les plaiſirs de la vie champêtre y trouverent auſſi place : enfin le déſir des loüanges & des prix, la haine ou l'amitié, y firent mêler des railleries, des loüanges, &c. Vous voyés par cette idée du diſcours de M. de Longepierre, qu'on n'y trouve

ve rien de neuf, & que Colletet avoit déja dit les mêmes choſes.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

La nature de l'églogue me paroît encore mieux repréſentée dans le diſcours de M. de Fontenelle, imprimé en 1688. à la ſuite de ſes poëſies paſtorales. Pour bien prendre le ſtyle des Bergers des églogues, l'on ne doit point, ſelon lui, leur faire dire des choſes brillantes. Il ne faut rien que de naturel, & rien de trop recherché. On ne prend pas moins de plaiſir à voir une choſe exprimée d'une maniere ſimple, pourvû qu'elle ſoit un peu fine, que d'une maniere plus penſée. Elle plaît même davantage, parce que l'on y ſent moins l'art; & qu'un tour trop étudié ne repréſente point aſſés le trouble & l'innocence de la paſſion. Les réfléxions & les raiſonnemens trop déliés ne ſont point du caractere de ceux qui vivent dans la ſimplicité des occupations champêtres. M. de Fontenelle compare le langage des Bergers dans la poëſie paſtorale aux habits des payſans dans les ballets. On ne les charge pas d'or & de pierreries; mais ils ſont de belles étoffes, & on les pare même avec des rubans. Ainſi il faut que les ſentimens des églogues ſoient délicats, &

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

cependant on doit leur donner la forme la plus simple & la plus champêtre qu'il est possible. La naïveté ne doit exclure que les rafinemens excessifs, & non pas les lumieres & la finesse que la nature & les passions bien réglées fournissent.

Par ces raisons & plusieurs autres dont l'Auteur fait usage, il blâme également Théocrite d'avoir donné trop de délicatesse à ses Bergers, & de leur avoir attribué trop de grossiereté; il accuse même Virgile d'avoir mis dans la bouche de ceux qu'il fait parler, des choses trop relevées : mais il condamne la grossiereté de ceux du Mantoüan. Il trouve Ronsard ridicule de faire loüer par sa *Margot* Budée & Vatable, les premiers hommes de leur siécle pour la connoissance du Grec & de l'Hébreu. Ce n'étoient point là d'ailleurs des gens à entrer dans une églogue. Ce discours de M. de Fontenelle plaît beaucoup par l'agrément du style, & par la délicatesse des sentimens : mais ceux-mêmes qui pensent comme lui sur la nature de l'églogue, trouvent qu'il ne satisfait pas entiérement. Ce sont des réfléxions ingénieuses, ordinairement solides, toujours exprimées avec cette délicatesse qui caractérise tout ce qui est

sorti de la plume de ce célébre Écrivain ; mais il paroît qu'il n'a pas cherché à approfondir son sujet.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

On a cru aussi qu'il jugeoit des anciens avec trop de rigueur, & qu'on pourroit sans peine les justifier contre sa censure. Que Théocrite en particulier, étoit d'autant moins blâmable, que ce Poëte a voulu peindre les bergers tels qu'ils étoient, & qu'une description fidéle de la nature nous touche plus que tout ce que l'imagination auroit pû inventer de plus riant. M. de Fontenelle a répondu que sur ce principe on pourroit donner des idylles où des porteurs d'eau parleroient de ce qui leur est particulier : mais cette conséquence, a-t'on dit, ne semble pas juste. On est accoutumé à ne regarder l'état de porteur d'eau que comme un état vil, & que rien ne peut relever; au lieu que celui de bergers étant toujours joint à celui de la vie champêtre qui a des charmes pour tout le monde, il n'offre rien que de gracieux & d'aimable selon l'idée que chacun s'en forme.

L'Académie Françoise a désiré elle-même quelque chose de plus satisfaisant sur la poësie pastorale, que le discours de M. de Fontenelle, puisque dans

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

la distribution des sujets qu'elle avoit résolu de traiter, elle chargea feu M. l'abbé Geneſt d'approfondir cette matiere, & qu'elle parut contente de son travail, lorsque celui-ci le communiqua dans les assemblées de la Compagnie. Ce sont quatre dissertations imprimées depuis en 1707. L'abbé Geneſt découvre dans le premier l'origine de la vie & de la poësie pastorale, seulement pour en montrer l'excellence & la dignité. C'eſt une espece d'avant-propos, ou, si l'on veut, un petit traité à part, qui peut, sans aucun mêlange, demeurer borné à l'histoire sainte. Tout ce qu'on y lit eſt tiré de cette histoire; & l'on y voit que l'Auteur a beaucoup profité de deux excellens ouvrages fort connus; l'histoire universelle par M. Boſſuet, & les mœurs des Israëlites de M. l'abbé Fleuri. Ce qui lui appartient plus en propre, sont deux digreſſions utiles, l'une sur l'excellence de la musique des Hébreux, l'autre sur la mesure de leurs vers.

Le traité de Colletet paroît ne lui avoir point été inutile pour la seconde dissertation, sur-tout à l'égard de plusieurs points, comme la différence que l'on doit mettre entre l'églogue & l'i-

dylle, l'origine de ces deux termes, l'application que les Grecs & les Latins en ont faite, leur distinction & leur usage chés les François. Mais Colletet n'a point pris de parti sur le lieu de la naissance de la poësie pastorale, & l'abbé Geneſt trouve qu'il faut la mettre dans l'Arcadie ou dans la Sicile, d'où il prétend que cette poësie est passée aux Grecs & ensuite aux Romains. Dans la troisiéme & la quatriéme dissertation, continuant ce qu'il avoit commencé d'établir dans la seconde sur le caractere de la poësie bucolique, il tâche de prouver que cette poësie qui étoit simple & littérale dans la premiere antiquité, est devenuë de plus en plus allégorique & figurée; que son caractere est noble, quelquefois même sublime, sous les voiles champêtres qui l'enveloppent; qu'un style élégant & fleuri lui convient, & aux personnages que l'on introduit sous le nom de bergers; qu'il ne conviendroit même pas de faire parler ceux-ci autrement. C'est-à-dire, que notre poësie pastorale ne ressemble presque en rien à celle des anciens, surtout des Grecs; & que les deux dernieres dissertations de l'abbé Geneſt sont plutôt faites pour justifier

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

ceux de nos Poëtes François qui ont fai des églogues ou des idylles, que pou nous apprendre les vraies qualités, d moins les qualités primordiales de c genre de poësie. Auſſi l'Auteur convient il qu'il n'entend parler que de l'églogu ou de l'idylle paſtorale, *ſelon l'uſage mo derne*, lorſqu'il la définit, « un poëm » compoſé d'un ſtyle pur, harmonieux & » fleuri, où ſous le nom de bergers, & » ſous des images champêtres, on peu » décrire l'état & les ſentimens des per » ſonnes les plus relevées, & leur in » ſinuer l'amour des plaiſirs innocens » & des leçons d'une ſage & *douce* mo » rale.

Ces quatre diſſertations ont été réim primées en 1717. à Amſterdam, ave les réfléxions de M. de Fenelon ſur l rhétorique & la poëtique, & quelque autres piéces ; & depuis encore au mê me lieu en 1730. dans le *Recueil de di vers traités ſur l'éloquence & ſur la poë ſie*, dont on donne l'édition à M. Bru zen de la Martiniere.

Si les critiques ont trouvé beaucou de raiſonnemens & de goût dans l'ou vrage de l'abbé Geneſt, ils ne peuven refuſer les mêmes avantages à la *Diſſer tation ſur l'églogue*, par M. l'abbé Fra

guier, imprimée dans les mémoires de l'Académie des belles lettres, & si je ne craignois que mon autorité n'affoiblît l'éloge que mérite cet écrit, je lui donnerois la préférence sur tout ce que l'on a composé en notre langue sur la même matiere. Il faut vous en donner une idée : je me flatte qu'elle ne vous ennuyera pas, au moins parce que je ne m'y arrêterai pas long-tems.

ECLITSSUR LA POESIE PASTORALE Tome. 2.

Comme selon l'Auteur, l'*églogue est une espece de poëme dramatique, où le Poëte introduit des Acteurs sur une scene, & les fait parler*, il examine quatre choses dans sa dissertation ; le lieu de la scene, les acteurs, ce qui se passe & ce qui se dit sur la scene ; enfin le style & la maniere dont les choses se disent. Le lieu de la scene est toujours un payſage rustique, qui peut comprendre les bois, les prairies, le bord des rivieres & des fontaines ; quelquefois même, quoique rarement, le bord de la mer. C'est au Poëte bucolique à choisir ce lieu, conformément à son sujet ; mais quelque choix qu'il fasse, il ne doit offrir à l'imagination que des objets qui n'ayent rien que de vrai & de noble tout ensemble. L'abbé Fraguier appelle vrai ce qui n'est pas opposé à la vrai-

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

semblance ; & noble , ce qui , sans s'écarter de la vraisemblance , soutient un caractere de bienséance & de dignité. Dans l'églogue , la scene , & ce que les acteurs y viennent dire , doivent avoir ensemble une sorte de conformité qui en fasse l'union , afin de ne pas porter dans un lieu triste des pensées inspirées par la joie ; ni dans un lieu où tout respire la gaïeté , des sentimens pleins de mélancolie & de désespoir.

Les acteurs du drame bucolique sont des bergers. Dans la campagne , les uns ne sont occupés que du ménage rustique , & passent leur vie sous les yeux de leurs maîtres ; les autres travaillent à la terre ; les troisiémes n'ont d'autre soin que celui de leurs troupeaux. Les premiers n'ont point de rôlle à joüer dans le poëme bucolique ; l'occupation des seconds ne leur laisse pas le tems de penser à des choses qui demandent du repos & du loisir. Restent les troisiémes ; & c'est l'idée qu'on s'est faite d'eux qui a donné naissance à la poësie pastorale. La nature leur a toute seule appris à s'amuser par des chansons , & avec des chalumeaux. L'usage & l'art ont perfectionné ces derniers ; & les Poëtes , toujours occupés à plaire , ont

saisi pour un objet de leur imitation, les essais informes des chansons de ces bergers, & les ont ennoblis avec cet art qui embellit tout. Ils ont jugé qu'ils ne manqueroient pas de réussir par de petites piéces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & la naïveté; soit que ces personnages chantassent leurs plaisirs, soit qu'ils exprimassent leurs peines.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

Le Poëte qui fait parler des bergers, doit se ressouvenir que le but de son art n'est pas tant de peindre d'après la nature & le vrai simple, que d'après le le vrai idéal & composé, afin qu'il ne se trompe pas dans le choix des choses qu'il doit exprimer, & qu'il n'aille pas offrir à l'imagination de ses lecteurs la misere & la pauvreté de la campagne, lorsqu'on attend de lui qu'il en découvre les vraies richesses & la commodité. Il doit aussi ennoblir l'état & la personne des bergers. Mais de quoi ceux-ci doivent-ils s'entretenir? Des choses rustiques, & de celles qui sont entiérement à leur portée. Ce qui paroît exclure tant de sujets graves, sérieux, importans, concernant les États, les héros, les grands hommes, dont

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

beaucoup de Poëtes Latins & François ont fait le sujet de leurs églogues. L'abbé Fraguier consent aussi qu'on laisse à ces bergers la liberté de parler d'amour, mais seulement d'un amour chaste & innocent; & il blâme les libertés que Théocrite & Virgile se sont permises sur cet article. Il pouvoit censurer encore plus sévérement, sans rien outrer.

Il dit peu de chose du style qui convient au poëme bucolique. Selon lui, il suffit de dire en un mot que ce style doit être proportionné aux sujets qui ont place dans l'églogue. Il ne doit point être trop concis; ce poëme reçoit avec grace des descriptions étenduës, & un détail de petites choses qui réussiroit mal dans un genre différent. On peut même se permettre des digressions. Le style des bergers doit se sentir de leur liberté, & devenir en quelque sorte la peinture de leur vie. Il peut encore être souvent mêlé de proverbes ou de façons de parler proverbiales qui sont plus ordinaires aux gens de la campagne qu'aux autres personnes. Tel est le précis des regles & des principes que M. l'abbé Fraguier développe avec beaucoup d'ordre & de

méthode dans sa savante & agréable dissertation. Ses réfléxions sont appuyées par de fréquens exemples pris particulierément de Théocrite & de Virgile dont il explique plusieurs endroits difficiles, & qu'il corrige aussi quelquefois avec beaucoup de justesse. Il me semble qu'en suivant l'Auteur, c'est-à-dire, ses avis, ses regles, ses principes, on verroit refleurir le véritable goût des églogues.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

Je voudrois pouvoir vous promettre que vous lirés avec autant de plaisir & de satisfaction le *Discours sur la poësie pastorale*, dont feu M. Vaillant, ci-devant professeur au college de Pontoise, & depuis au college de Harcourt à Paris, a jugé à propos de grossir sa traduction des églogues de Virgile, publiée en 1724. Il est vrai qu'il y a de l'érudition dans cet ouvrage. On voit que l'Auteur a lû Vossius, Scaliger, les écrits de MM. de Fontenelle, Fraguier & Genest : il les cite souvent ; il copie leurs paroles. Tantôt il souscrit à leurs sentimens ; quelquefois il les critique ; souvent il paroît ne pas convenir avec eux, & cependant on voit ailleurs qu'il n'en est pas éloigné : d'où il arrive qu'il n'est pas toujours facile de démêler ce

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

qu'il penſe lui-même. Au lieu de diſcourir ainſi à perte de vûë, des idées courtes & préciſes auroient été plus utiles, & l'Auteur ſe ſeroit fait plus d'honneur. Preſque tout ce qu'il dit ſur les Poëtes qui ont fait des églogues, eſt pris de M. de Fontenelle : c'eſt une bonne ſource ; mais hors de ſa place, elle eſt altérée. En parlant de Théocrite, il ſemble d'abord en entreprendre le panégyrique, & l'on n'eſt pas peu étonné de l'entendre enſuite traiter ce Poëte d'Auteur plein de puérilités, de groſſiéretés & de turpitudes.

Cette cenſure eſt mieux appliquée au Carme Baptiſte Mantoüan, dont les églogues ne ſont en effet que trop remplies d'infamies, ſans parler des autres défauts qui en rendent la lecture inſupportable. M. Vaillant veut venger Ronſard contre le pere Rapin qui l'accuſe de n'avoir dans ſes poëſies ni délicateſſe, ni tendreſſe ; & pour faire tomber cette accuſation, il rapporte pluſieurs endroits de ce Poëte peu propres aſſurément à le juſtifier.

Bibl. Franç. t. 1. P. 75. 76.

Un Journaliſte de Hollande parlant de M. Vaillant, dit que ce profeſſeur auroit mieux fait de mettre à la tête de ſa traduction des églogues de Virgile,

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

le discours de M. Pope, Poëte Anglois sur le même sujet. A son défaut, le Journaliste nous a donné lui-même ce discours, tel qu'il a été traduit en François par feu M. Perelle, Conseiller au grand Conseil, mort à Paris le 5. Décembre 1735. dans la quarante-uniéme année de son âge. Ce discours est bon & bien fait; mais après la lecture des Dissertations de MM. Genest & Fraguier, vous n'y trouverés rien de nouveau. *Ibidem.*

Je vous dirai la même chose des *Réfléxions* de M. Roy *sur l'églogue*, imprimées au tome premier des Oeuvres diverses de l'Auteur, publiées en 1727. M. Roy s'étant amusé à faire des églogues, donne de grands éloges à ce genre de poësie. Tout ce qu'il y ajoute, sans en excepter le précis des regles & des principes qui conviennent à l'églogue, se trouve mieux développé dans les autres écrits sur ce sujet, dont je vous ai parlé. Mais ses Réfléxions sont écrites avec une grande légereté de style.

Si vous voulés du neuf & d'un goût singulier, il faut lire le *Discours sur les regles de l'églogue* qui fait partie des *Oeuvres mêlées* de M. l'abbé de la Roche, imprimées en 1732. Les expres-

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

sions, le tour, & souvent les pensées ont une certaine teinture de bizarrerie qui tire l'Auteur du commun des Écrivains qui croyent, que pour être entendus & goûtés, il faut penser comme les autres, & s'exprimer naturellement. L'Auteur a raison de dire que son système sur l'églogue est différent de celui de M. de Fontenelle; il auroit pû ajouter qu'il ne s'accorde guéres davantage avec nos autres Écrivains François les plus célébres qui ont écrit sur la même matiere. Son goût est de s'écarter de la route commune; ses œuvres mêlées en fournissent plus d'un exemple. Je le dis avec d'autant plus de liberté que l'Auteur nous avertit lui-même qu'il n'est point entêté ni de ses sentimens, ni de son style, qu'il les soumet à la censure, *& qu'il s'estimera même trop heureux, s'ils la méritent.* Pourquoi ne pas contribuer à son bonheur?

La définition qu'il donne de l'églogue, lui appartient en propre. » Ce n'est autre chose, si on l'en croit, que le « langage ou l'entretien de personnes » dégagées de soins & d'inquiétudes, » qui réfléchissent pour l'ordinaire sur » les événemens passés ou présens; qui » par des termes naturels & sans fard,

expriment plutôt les sentimens de leur « cœur, que les subtilités de leur es- « prit, & dont l'éloquence est toujours « sublime, quand elle est soutenuë par « des expessions noblement simples & « simplement nobles. « C'est sur cette définition qu'il fonde les regles qu'il donne ensuite, & dont il exige l'observation exacte pour faire des églogues qui puissent être goûtées. Il y en a de vraies, & celles-là se trouvoient déja mieux exposées dans les meilleurs écrits faits avant le sien. Il en est d'autres dont il est le créateur, & dont on ne sera point tenté de lui disputer l'invention : & il y a lieu de croire que ce n'est que de ces dernieres dont il veut parler, lorsqu'il dit qu'il est le premier qui ait donné des regles pour ce genre de poësie.

Enfin j'en trouve d'une troisiéme espéce qui auront pû déplaire à certains lecteurs qui sont informés de la profession de l'Écrivain : celles, par exemple, où il autorise que l'on traite dans une églogue *des tendres liens de l'amour, des douceurs & des amertumes qu'on éprouve dans les engagemens*, que les acteurs d'une scene pastorale soient galans, pourvû qu'*il n'y ait pas trop de*

ÉCRITS SUR LA POESIE PASTORALE

galanterie dans leurs discours, &c. Mais je répondrai à ces lecteurs, sans doute, trop scrupuleux au gré de l'Écrivain, que M. de la Roche les a avertis dans sa préface qu'il faut distinguer en lui l'Auteur *qui a toujours fait ses délices de la belle littérature*, du Prédicateur de la morale Évangélique, & que ce n'est apparemment que pour soutenir le premier personnage, qu'il a commencé à travailler *pour égayer l'esprit*, avant que de penser à le nourrir, *comme les feuilles précedent les fruits*. Parlons sérieusement: cette excuse ne me paroît nullement recevable. Si l'Auteur ne pouvoit traiter autrement la matiere de l'églogue, qui l'obligeoit de la choisir pour exercer sa *belle littérature ?*

Rém. de S. Mard, réflexions sur la poésie, &c.

M. Rémond de saint Mard s'éloigne encore plus que l'abbé de la Roche, du système de M. de Fontenelle dans ses *Réflexions sur l'églogue* : & c'est même trop peu dire : car non-seulement il est très-rarement d'accord avec ce célébre Académicien, il le combat, ou, pour mieux dire, il le censure presque toujours. Du reste son écrit est encore moins systématique que celui de M. de la Roche. C'est un amas d'images riantes, de jolies descriptions, de saillies spirituel-

les, de penſées détachées, exprimées avec autant de feu que de délicateſſe. Mais ce n'eſt pas un tout ſuivi. On y apprend néanmoins quelque choſe de la nature de l'égloque, de ſon eſſence, de ſes regles, de ſon caractere, ou au moins les ſentimens de l'Auteur ſur tout cela; mais il faut les ſaiſir à meſure qu'ils ſe préſentent, ſans s'embarraſſer dans quel ordre & ſous quelle forme on les expoſe. C'eſt une critique des égloques de M. de Fontenelle, aſſaiſonnée tantôt de cenſures, tantôt d'éloges, & accompagnée de réfléxions, ſoit générales, ſoit particulieres ſur ce genre de poëſie, auquel M. Rémond donne la préférence ſur le poëme épique par des raiſons qui ſentent trop la volupté.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

Sa cenſure des poëſies paſtorales de M. de Fontenelle a paru un héroïſme à un apologiſte de M. Rémond; il le félicite du courage qu'il prétend lui avoir fallu pour l'entreprendre. Un autre Écrivain s'eſt efforcé de lui enlever l'honneur du triomphe, & a cenſuré à ſon tour ſa cenſure. M. Rémond n'a peut-être été ni flatté des loüanges du premier, ni touché de la critique du ſecond: ſon caractere le rend aſſés inſenſible aux loüanges comme au blâ-

Lettre ſur le livre de M. Rém. dans la bibl. Fr. t. 2.

Lettre crit. ſur les réflex. de M. Rém. par M. Nicolas.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

me, & ce n'eſt ſouvent que par hazard qu'il eſt informé de ce que l'on écrit pour ou contre lui. Dans les différens écrits qui ſont ſortis de ſa plume, il a beaucoup plus cherché à s'amuſer qu'à vouloir acquérir la réputation d'Auteur. D'ailleurs ſon apologiſte n'a pas donné plus de poids à ſes réfléxions, & ſon critique ne leur a pas ôté le mérite qu'elles peuvent avoir.

J'ai oublié de vous dire, que pour avoir une connoiſſance exacte de l'origine de la poëſie bucolique, & de ſon premier état, vous deviés joindre à la Diſſertation de M. l'abbé Fraguier, dont je vous ai parlé, le précis d'une autre Diſſertation de M. l'abbé Goulley, *ſur les anciens Poëtes bucoliques de Sicile, & ſur les inſtrumens à vent qui accompagnoient leurs chanſons*; l'hiſtoire du berger Daphnis, par le même, & celle qui a été donnée depuis par M. Hardion. Vous trouverés les deux premiers écrits dans le tome 5. des Mémoires de l'Académie des belles lettres, & le troiſiéme dans le volume ſuivant. Vous pourriés y ajouter trois diſcours du *Mentor moderne*, traduit de l'Anglois du Guardian de MM. Addiſſon, Stéele, & autres. Ces diſcours

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

ſont le 22. le 23. & le 27. du tome premier de cet ouvrage. On y examine principalement quelle eſt la ſource du plaiſir que nous cauſe la poëſie paſtorale, & quel eſt ſon caractere. C'eſt le ſujet du 22. & du 23. diſcours. On y donne trois raiſons du plaiſir dont il s'agit : l'amour naturel de l'homme pour le repos : celui-ci eſt la baſe du bonheur ; car c'eſt le déſir même de la tranquillité qui nous porte aux deſſeins les plus étroitement liés au travail & à l'inquiétude : notre amour pour l'innocence & pour la ſimplicité des mœurs, qui ne nous eſt guéres moins naturel, malgré notre corruption : enfin nous aimons les tableaux naïfs de la vie champêtre, parce qu'en ſuivant notre penchant le plus naturel, nous préférerions la campagne aux villes. Ce que les Auteurs de ces diſcours diſent ſur le caractere & le génie de la poëſie paſtorale, n'a rien de neuf : on en a parlé de même avant eux. J'aurois voulu qu'ils euſſent eu plus d'égards pour la pudeur dans les exemples qu'ils ont rapportés : il y en a pluſieurs qui ne préſentent que des images indécentes. Dans le vingt-ſeptiéme diſcours ils comparent Théocrite & Virgile : à quoi ils ajoutent quelque

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

chose sur les modernes qui ont fait des pastorales, entr'autres sur le Tasse : ce discours est fort superficiel.

Ce n'est point par oubli que je ne vous ai rien dit de l'*Avis à Ménage sur son Eglogue intitulée Christine*. C'est qu'après avoir lû cet écrit je l'ai peu trouvé propre à éclaircir la matière de l'Eglogue. M. de la Monnoye en a bien jugé dans la préface de son *Recueil de piéces choisies tant en prose qu'en vers*, lorsqu'il a dit, « que cet *Avis* est une » critique railleuse & piquante, où re- » gne une agréable érudition, jointe à » une grande pureté de langage ; & » qu'on y releve d'une maniere un peu » caustique la liberté que se donnoit M. » Ménage d'adopter trop fréquemment » dans ses poësies les pensées & les ex- » pressions d'autrui. »

Voilà en effet tout ce que l'on trouve dans la plus grande partie de ce petit ouvrage, qui est, comme l'on sçait, de Gilles Boileau, de l'Académie Françoise, frere de M. Boileau Despreaux. Les réfléxions sur la nature & les caracteres de l'églogue y sont en petit nombre, & elles ne présentent rien de plus que ce qu'on lit dans tous les écrits qui ont été composés sur ce genre de poë-

fie. Cet *Avis* de Gilles Boileau parut pour la premiere fois en 1656. in-4°. à Paris. Je ne connois que cette édition, & la quatriéme qui a été procurée par M. de la Monnoye, qui inséra cet écrit dans le *recueil* dont je viens de parler, imprimé en 1714. à Paris sous le titre de la Haie.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

La *lettre de François Ogier à M. Lenqueſtz ſur la premiére Eglogue de M. de Ségrais*, & la réponſe de celui-ci adreſſée à M. Huet, contiennent plus de réfléxions ſur l'églogue en général que l'*Avis à Ménage*. Mais comme ces deux lettres concernent encore plus la premiere églogue de M. de Ségrais, je me réſerve à vous en parler plus au long lorſque je toucherai l'article de cet illuſtre Poëte. La lettre de M. Ogier eſt du 6. Septembre 1655. & la réponſe eſt apparemment de la même année. On les trouve l'une & l'autre dans une édition des Eglogues de M. de Ségrais faite en 1661. dans celle qui a été publiée en 1733. in-8°. & dans le *Ségraiſiana*.

On a augmenté l'édition des Eglogues faite en 1733. de huit *Réfléxions ſur l'Eglogue*, où l'Auteur poſe entre autres ces principes : Que l'on doit conſidérer trois choſes dans l'Eglogue, ſa

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

matiere ou le sujet, la forme & les interlocuteurs : Que la matiere & la forme en constituë la nature, & que les interlocuteurs ne sont, pour ainsi dire, que les instrumens dont le Poëte se sert pour éxécuter son sujet : Que le but que le Poëte doit se proposer, c'est de plaire ; & que pour plaire il faut soustraire aux yeux du lecteur tout ce que la campagne peut avoir de grossier & de déréglé, toutes obcénités, toutes rusticités, tout emportement, fureur, violence, &c. L'Auteur blâme M. de Fontenelle d'avoir dit, que la poësie pastorale ne doit rouler que sur l'amour ; & le pere Rapin, d'avoir écrit qu'elle ne devoit parler que de ce qui regarde la campagne. Il donne quelques raisons de sa censure, que vous pouvés lire dans ses Réfléxions.

Je finis par le *Discours sur l'Eglogue* que M. Richer a publié dans un recueil de ses poësies à la suite de sa traduction des Epîtres choisies d'Ovide, à Paris, 1723. in-12. Ce discours est fort succinct, & je le trouverois même assés mal intitulé. M. Richer y dit à peine quelques mots de l'origine de l'Eglogue & de son caractere. Il rapporte des exemples de quelques défauts qu'il

a cru appercevoir dans les Eglogues de Théocrite, de Virgile, de Racan, de Ségrais, & de quelques autres; après quoi il discoure sur les anciens & les modernes: Et voilà ce qui occupe plus de la moitié de ce petit écrit, où le but de l'Auteur, comme il le dit lui-même, est de prouver qu'on ne doit point avoir pour les anciens un respect si aveugle qu'il nous ferme les yeux sur leurs négligences, ni aussi un mépris qui nous fasse éviter leurs tours & leurs pensées comme un écueil. Il fait sur cela de fort bonnes réfléxions.

ECRITS SUR LA POESIE PASTORALE

CHAPITRE VIII.

Des Ecrits sur l'Elégie.

ELégie vient de deux mots Grecs, qui signifient *dire*, *hélas!* ou de deux autres dont la signification est, *dire des choses touchantes*. Cette sorte de poësie, dont on ignore l'inventeur, étoit destinée dans sa premiere institution aux gémissemens & aux larmes; elle ne s'occupa d'abord que de malheurs & d'infortunes: elle n'exprima d'autres sentimens, elle ne parla d'autre langage que celui de la douleur,

ECRITS SUR L'ELEGIE.

Roll. hist. anc. t. 12. p. 46. 47.

ECRITS SUR L'ELEGIE.

Négligée, comme il sied aux personnes affligées, elle cherchoit moins à plaire qu'à toucher : elle vouloit exciter la pitié, & non l'admiration. On l'employa ensuite à toutes sortes de sujets, & surtout à la passion de l'amour. Mais elle retint toujours son premier caractere ; elle n'oublia point sa premiere origine. Ses pensées furent toujours naturelles, & éloignées de toutes recherches d'esprit, ses sentimens tendres & délicats, ses expressions simples & faciles : toujours elle conserva cette marche inégale, c'est-à-dire, les vers hexamétres & pentamétres, dont Ovide lui fait un si grand mérite, & qui donne à la poësie élégiaque des anciens tant d'avantage sur la nôtre.

Mém. de l'Acad. des belles lettres, tom. 6. & 7.

Voilà en deux mots le précis de deux écrits sur l'élégie de MM. Fraguier & Souchay, de l'Académie des inscriptions & belles lettres, les premiers que je connoisse que l'on ait faits sur ce sujet en notre langue, si l'on en excepte *le caractere élégiaque*, petit écrit que Juges Pilet de la Mesnardiere publia en 1640. in-4°. & qui n'est point à mépriser. Tout ce qui est dit dans les deux discours de MM. Fraguier & Souchay sur l'essence & le caractere de l'élégie

si

ECRITS SUR L'ELEGIE.

se réduit là. Mais chaque principe, chaque regle a ses exemples & ses preuves, surtout dans le discours de M. l'abbé Souchay, où la matiere est encore mieux développée. Le goût des deux Académiciens y brille encore plus que l'érudition, & c'est même une preuve de leur goût, de ce que l'érudition n'y est jamais employée qu'à propos. Le second dans deux autres discours examine en historien critique le génie, le caractere, le mérite & les défauts des Poëtes élégiaques Grecs & Latins. C'est une excellente introduction à la lecture de nos anciens Poëtes; & il faut les avoir lûs soi-même avec beaucoup de réfléxion, pour en avoir si bien pénétré l'esprit & le caractere.

L'un & l'autre ne considerent l'élégie que chés les anciens; ils en font l'apologie, & tout ce qu'ils en disent fait aimer ce genre de poësie. Mais il a bien changé de face chés nous, si l'on en croit M. Rémond de saint Mard. « C'est, selon lui, le genre de notre « poësie Françoise le plus insipide. » Il n'y trouve ni dessein, ni nœud, ni situation. « On n'y voit que des amans « malheureux. Ces amans se plaignent « toujours, se désespérent; ils veulent «

Réflex. sur la poësie.

ECRITS SUR L'ELEGIE.

» abſolument briſer leurs chaînes ; & ce » qui eſt beaucoup plus conſidérable, » ils veulent mourir. Or comme tout » cela ſuppoſe du courage, ils en de- » mandent à la raiſon. Ils implorent le » ſecours de l'orgueil, ils appellent à » eux le devoir. Mais vous ne ſçauriés » concevoir combien ces apoſtrophes » ſont faites mal-à-propos, combien » elles ſont peu aſſorties à la paſſion. » Le ton ſurtout qui n'y devroit pas » être, le ton épique regne d'un bout à » l'autre de ces petits poëmes.... On » s'y guinde, on s'y efforce, on s'y » livre ſans ménagement à la pompe & » à l'enflure. »

Si ce portrait eſt naturel, voilà l'élégie bien dégradée chés-nous. Mais ce portrait ne convient point à toutes. M. Rémond en excepte lui-même pluſieurs. S'il cenſure impitoyablement une élégie de la Comteſſe de la Suze, qu'il rapporte en entier, qu'il analyſe enſuite, dont il montre les défauts & le ridicule, il trouve des qualités toutes oppoſées dans une autre élégie de Madame Deshoulieres, dont il fait autant d'éloge qu'il blâme la premiere. Il excepte encore de ſa cenſure les élégies qui ſont, dit-il, en quelque ſorte fondues dans les

tragédies, telles que sont, par exemple, l'Ariane de Thomas Corneille, & la Bérénice de Racine. Et pourquoi les estime-t'il jusqu'à les traiter de charmantes ? C'est que là rien ne se passe en récit ; que nous voyons tout ; que les gens que nous avons à plaindre sont sous nos yeux ; que nous les suivons dans leurs malheurs ; que nous avons eu tout le tems de nous interresser à eux. Au lieu qu'il n'en est pas de même de l'héroïsme, de ce qu'on appelle vulgairement élégie. « Nous ne la connoissons « point, nous ignorons totalement ses « avantures ; elle n'en dit qu'un mot, « & le dit communément de mauvaise « grace. Ainsi elle doit avoir beaucoup « de peine à nous toucher, & il faut « avoir bien de la pitié de reste pour la « plaindre ? »

ECRITS SUR L'ELEGIE.

M. Rémond fait grace à une autre espece d'élégie où nous ne pleurons point, pour ainsi dire, sur notre compte, mais pour celui de nos amis dont nous pleurons les avantures désagréables. Telle est l'élégie de M. de la Fontaine sur la disgrace de M. Fouquet. Madame Deshoulieres donne aussi une élégie à la tête de son recueil de poësies. Mais est-ce bien une élégie ? Selon moi,

ECRITS SUR L'ELEGIE.

dit M. Rémond, ce n'eſt qu'une maniere de préface que cette Dame a appellé élégie, parce qu'elle ne ſavoit apparemment quel nom lui donner. On diroit, ajoute-t'il, que tout ce qui a l'air ſérieux, a le droit d'être appellé élégie. Si cela eſt, ce genre de poëſie a bien de l'étenduë. Cependant quand on veut s'en tenir à ſa ſignification la plus commune, on ſe contente de la regarder comme la lamentation d'une perſonne affligée.

C'eſt ſous cette idée principalement que M. l'abbé le Blanc conſidere l'élégie, comme vous pouvez l'obſerver en liſant le diſcours ſur cette ſorte de poëme imprimé en 1731. avec le recueil de ſes élégies Françoiſes. Qu'eſt-ce qu'une élégie, dit-il, c'eſt un poëme triſte & plaintif. Il fonde cette définition ſur l'exemple d'Ovide qui a donné le titre d'élégies aux épîtres qu'il a écrites pendant ſon exil. Il remarque que les Poëtes François ont reſtraint l'élégie aux plaintes enfantées par la paſſion de l'amour, quoiqu'il y en ait quelques-unes ſur la mort d'un ami, d'un Prince, d'un héros. Mais il eſtime mieux les premieres, puiſque ſon ſentiment eſt que ſans l'amour il n'y a

point d'élégie, & qu'il soutient que les véritables élégies d'Ovide sont celles qui n'en portent point le nom, ses *Héroïdes*. Il s'arrête beaucoup aux difficultés de faire une bonne élégie, & il croit qu'on y réüssiroit mieux si l'on n'y faisoit parler que des femmes passionnées : par-là, selon lui, on suivroit mieux le génie & le caractere de l'élégie ; on rempliroit mieux sa qualité d'être plaintive.

ECRITS SUR L'ELEGIE.

A cette occasion, il se jette dans de longues réfléxions triviales sur le caractere des femmes, dont il fait une peinture qui n'est nullement flatteuse. C'est cependant pour elles qu'il a travaillé, si on l'en croit. S'il a espéré aussi de leur plaire, il faut qu'il ait une grande idée de leur complaisance. Il avouë pourtant qu'il sent bien qu'il y en aura *beaucoup* qui regarderont comme une insulte les sentimens qu'il leur attribuë ; mais pour les adoucir, il prétend qu'il ne leur attribuë rien de faux, & qu'il prend seulement la liberté « de démasquer leur « cœur, de leur ôter ce voile d'insen- « sibilité dont elles affectent de se cou- « vrir, d'humilier leur orgueil, enfin de « mettre au jour toutes leurs foiblesses. » Quels complimens ! Mais vous connoî-

ECRITS SUR L'ELEGIE.

trés mieux les autres défauts que l'on reproche à ce discours de M. l'abbé le Blanc, par le compte que je vais vous rendre de la critique qui en a été faite.

Cette critique imprimée à Dijon en 1734. est de M. Michault, Avocat au Parlement de la même ville. Elle contient en même-tems des *Réfléxions sur l'élégie* en général & en particulier. L'abbé le Blanc présente l'élégie comme un poëme qui ne doit respirer que la fureur, l'emportement & la vengeance. M. Michault soutient qu'il faut abandonner ces passions à la tragédie; & que jamais elles n'ont formé le caractere de l'élégie, qui est un poëme plaintif, lequel admet les soupirs, les plaintes & les larmes. Il ajoute qu'il faut que le sel de l'élégie soit d'une grande délicatesse, qu'il pique si doucement que l'on puisse bien s'en plaindre, mais non s'en irriter. Il y veut des agrémens, quoiqu'avec de la négligence, & même du désordre. Il rejette cette exactitude trop mesurée que prescrit son adversaire, & que d'autres critiques ont aussi reprochée à l'Auteur du discours.

M. Michault entreprend ensuite de prouver contre le même, & en cela il a pour lui l'autorité d'Ovide & celle de

plusieurs Savans modernes, que le poëme élégiaque n'est point susceptible ni de l'héroïque, ni du dramatique. La tragédie peint & inspire la terreur, l'élégie attendrit le cœur. La grande douleur ne convient point au poëme élégiaque. M. l'abbé le Blanc a eu tort de contredire sur cela M. l'abbé Fraguier. A-t'il plus de raison de regarder les monologues de nos tragédies comme des élégies? M. Michault ne le pense point, & presque tous ceux qui ont le mieux écrit sur ce dernier genre de poësie, sont pour lui. La raison, c'est que dans ces monologues on voit presque toujours un amour violent, des projets inhumains, des desseins enfantés par la politique, & mille autres sujets étrangers à l'élégie. On convient qu'il y a dans ces monologues beaucoup de morceaux tendres & plaintifs. Mais pourquoi? C'est que la pitié est du ressort de la tragédie, de même que de l'élégie, quoique l'une doive inspirer, & l'autre bannir la terreur. M. Michault contredit encore l'abbé le Blanc par une autre raison; savoir, que si les monologues des tragédies étoient des élégies, parce qu'on y trouve quelques plaintes amoureuses, il faudroit dire

ECRITS SUR L'ELEGIE.

ECRIT SUR L'ELEGIE.

que les tragédies ſont quelquefois des poëmes épiques, parce qu'on y voit des morceaux qui conviennent à ce genre de poëſie. Mais je ne ſçai ſi M. le Blanc ne pourroit pas répondre, que le ſimple récit d'un ſeul fait n'a jamais pû paſſer pour un poëme épique, & que perſonne ne s'eſt aviſé de le penſer.

Les perſonnages que M. l'abbé le Blanc introduit dans l'élégie ne paroiſſent pas plus ſupportables à M. Michault. Comment y ſouffrir une femme dont la bouche impie inſulte les Dieux, & leur reproche avec fureur ſes propres malheurs; une amante emportée qui ſe livre au déſeſpoir, & qui brave également les loix de la religion & de la pudeur, & d'autres perſonnages ſemblables qui n'interreſſent point, & que l'on déteſte même? Le cenſeur n'admet que des innocens malheureux dont le ſort doit toucher. Il exclut auſſi les perſonnes conſacrées à Dieu: le Poëte profane, ſelon lui, n'a aucun droit ſur elles; & M. le Blanc n'a pas dû introduire une Religieuſe dégoutée du cloître, & charmée du monde, qui ſe montre tranſportée de fureur en conſidérant l'état où elle s'eſt engagée, & dont les liens trop péſans pour elle, la fatiguent & l'irritent.

ECRITS SUR L'ELEGIE.

Un point sur lequel l'abbé le Blanc insiste beaucoup, comme je vous l'ai déja fait observer en passant, c'est qu'il est plus à propos de faire parler les femmes que les hommes dans l'élégie. M. Michault soutient au contraire qu'il ne faut que rarement confier aux femmes un rôle élégiaque. Mais il me semble qu'il le prétend sans le prouver, quoiqu'il s'étende beaucoup sur cet article. Pourquoi en effet l'élégie ne conviendroit-elle pas également aux deux sexes ? J'avouë que je ne suis pas assés pénétrant pour en appercevoir les raisons, & que celles de M. Michault m'ont peu touché. Il me paroît qu'il prouve beaucoup mieux contre son adversaire, qu'il faut laisser les amans vrais ou chimériques dans la possession où ils sont de confier leurs peines aux bois, aux prairies, aux fontaines, aux échos. Il a au moins pour lui l'exemple des plus grands Poëtes.

Je ne vous rapporterai point ce que notre critique dit de l'élégie Grecque & Latine. MM. Fraguier & Souchay ont encore mieux traité cette matiere, & M. Michault ne dit rien de nouveau. A l'égard de l'élégie Françoise, il entre sur cela dans un détail assés curieux,

ECRITS SUR L'ELEGIE.

quoique peut-être trop succinct. Je ne sçai cependant s'il a raison de regarder ce poëme comme le premier que l'on ait fait en France, & s'il a dû donner ce titre aux chansons de Thibault, Comte de Champagne. Sur ce pied-là il n'y a guéres de chansons d'amour qui ne puissent passer pour des élégies, quand elles auront pour objet quelque Iris feinte ou véritable. Le Comte Thibault n'est pas toujours d'ailleurs sur le ton lamentable. Ce qu'il y a de plus certain, & notre critique l'avouë, c'est qu'avant François I. on avoit déja beaucoup de piéces dans le caractere élégiaque, quoiqu'on ne leur ait pas donné le nom d'élégies.

Après ce détail que j'abrege beaucoup, M. Michault parle de la qualité & du nombre des vers qui doivent entrer dans l'élégie, & des qualités qu'il croit nécessaires au Poëte élégiaque. Il porte celles-ci un peu loin, puisqu'il exige que le Poëte soit grand Philosophe, qu'il ait une parfaite connoissance du cœur humain, un goût délicat, un cœur tendre & bienfait, un esprit facile & pénétrant, une imagination fertile, mais reglée, de la probité, des bonnes mœurs. Voilà presque de quoi

déſeſpérer quiconque voudra aſpirer à la gloire de Poëte élégiaque. Du reſte, ces réfléxions de M. Michault ſont l'ouvrage d'un homme d'eſprit; on les lit avec plaiſir; & leur lecture porte naturellement à eſtimer l'Auteur dont les talens ſont connus.

ECRITS SUR L'ELEGIE.

CHAPITRE IX.

Des Ecrits ſur la Fable.

CE que Ciceron a dit de la comédie, on peut l'appliquer à la fable; c'eſt une expreſſion ingénieuſe de nos mœurs ſous des fictions étrangeres, inventée par les Poëtes, afin de nous montrer chaque jour dans autrui le portrait de notre conduite. C'eſt par cette invention eſtimable & utile que les Eſopes, les Phedres, les Pilpay firent entendre raiſon aux Créſus, aux Séjans & aux Rois de l'Inde. Ces Princes ſe virent obligés de ſe reconnoître dans un miroir fidéle, où ils n'avoient cru devoir enviſager que des loups, des lions & d'autres animaux. On leur donnoit des leçons, & on leur épargnoit le chagrin de ſentir qu'on leur en donnoit:

ECRITS SUR LA FABLE.

ECRITS SUR LA FABLE.

ils n'avoient qu'à se parler à eux-mêmes.

Il y a plusieurs sortes de fables : les unes sont formées de divers changemens que l'on suppose avoir été faits d'une personne, d'un animal, ou de quelque autre chose en une autre forme, par le pouvoir de quelque divinité : telles sont les métamorphoses d'Ovide. Les autres n'ont de fondement que des entretiens imaginaires que l'on feint avoir été tenus entre des bêtes, ou entre les hommes & les bêtes. C'est en ce genre de fables qu'Esope & Phedre parmi les anciens, & M. de la Fontaine parmi les modernes, ont si bien réüssi.

Les François ont cultivé fort tard ce genre de poësie ; & peu en ont donné des regles & des préceptes. M. de la Fontaine content d'y exceller, n'a rien écrit pour nous en faire connoître le génie, le caractere, l'essence ; si l'on en excepte quelques réfléxions, quelques avis, qu'il a comme semés par hazard dans plusieurs de ses prologues. M. de la Motte, est, je crois, le premier qui nous ait voulu rendre ce service. En offrant au public le recueil de ses fables, il l'accompagna d'un discours divisé en deux parties, dont la

seconde traite de ce genre de poësie. Il y définit la fable, *une instruction déguisée sous l'allégorie d'une action*. C'est, selon lui, un poëme épique en petit, qui ne le céde au grand que par l'étenduë, & qui moins contraint dans le choix de ses personnages, peut choisir à son gré dans la nature ce qu'il lui plaît de faire agir & parler, qui peut même créer des acteurs, s'il lui en faut; c'est-à-dire, personifier tout ce qu'elle imagine. Il apporte deux raisons pour lesquelles la fable a dû plaire en tout tems & en tout pays : c'est que l'amour propre est ménagé dans l'instruction, & que l'esprit est exercé dans l'allégorie.

ECRITS SUR LA FABLE.

La fable doit renfermer une ou plusieurs vérités : son but est d'instruire ; son essence d'être symbole, & de signifier par conséquent quelque autre chose que ce qu'elle dit à la lettre. Cette vérité doit être le plus souvent morale : la fable ne badine que pour instruire. Mais il faut éviter les moralités triviales qui n'échappent pas aux plus stupides. Ce principe est vrai : M. de la Motte paroît néanmoins le pousser trop loin, puisqu'il semble mettre au rang des vérités triviales, toutes celles que la fable a déja maniées, à moins qu'el-

ECRITS SUR LA FABLE.

les ne l'ayent pas été sous une image assés heureuse. Ce qui est manqué, dit-il, ne mérite pas l'égard qu'on auroit de n'y plus toucher. Mais cela même a encore ses difficultés : ce qui vous paroîtra manqué, sera trouvé par un autre bien exécuté.

M. de la Motte croit qu'on doit cacher la vérité sous l'allégorie, & qu'à la rigueur on ne devroit l'exprimer ni au commencement, ni à la fin; la fable elle-même devant faire naître cette vérité dans l'esprit de ceux à qui on la raconte. Il consent cependant qu'on indique le fruit de la fable, parce que l'on a affaire à toutes sortes de lecteurs, & qu'il est toujours convenable de se faire entendre des moins éclairés, au hazard d'en dire trop pour ceux qui sont plus pénétrans. L'image que l'on choisit doit être juste & fidele, unique & naturelle : le rapport de l'image à la chose, ne sera pas fidéle, si après avoir lû votre fable, on ne peut deviner quelle en est la moralité; il ne sera pas unique, si on en devine deux ou trois au lieu d'une. Si enfin l'on trouve quelque chose de peu naturel dans vos acteurs ou dans leur jeu, le rapport ne sera pas fondé sur la nature.

M. de la Fontaine admet peu d'autres acteurs dans la fable que des animaux. M. de la Motte convient qu'ils se présentent les premiers pour y figurer. Mais il croit aussi qu'on peut y faire entrer les Dieux, les génies, les hommes, les plantes, & même les différentes facultés de l'esprit. Il est vrai que tout ce qui a quelque sorte de vie, peut être mis au même rang que les animaux, du moins dans un rang inférieur; & que l'on peut, sans blesser la vraisemblance, faire agir & parler non-seulement les astres & les fleuves, mais aussi les arbres, les plantes & les fleurs; en un mot tout ce qui est visible, soit naturel, soit artificiel. Mais il est plus difficile de juger si, & jusqu'à quel point, on peut animer & personifier les sentimens, les idées, les nombres, &c. parce que ces choses paroissent moins susceptibles d'allégorie. C'est à un goût fin & naturel, dit le pere Brumoy dans ses judicieuses observations sur la fable, qu'il appartient de choisir le sujet, & de voir si l'ame qu'on lui donne, n'en fait point un être bizarre, un monstre capable de rebuter, plutôt qu'un acteur propre à plaire.

ECRITS SUR LA FABLE.

Observ. à la fin du traité du P Mourg. sur la poésie Franç.

Quant au style de la fable, M. de

ECRITS SUR LA FABLE.

la Motte se déclare pour le familier. Ce style dont nous avons un si beau modéle dans M. de la Fontaine, a son élégance ; & malgré l'air aisé qui le caractérise, ses beautés sont peut-être plus difficiles à saisir que celles du style soutenu. M. de la Motte parle aussi du style riant, du gracieux, du naturel, du naïf : il donne des idées justes de chacun, & montre les différens usages que l'on peut en faire dans la fable. L'art de la narration n'est pas ce qu'il y a de plus facile à bien attraper dans une fable. La briéveté, la netteté, l'élégance, sont les principales qualités d'un récit, surtout en matiere de fables, auſquelles il faut encore ajouter beaucoup de simplicité. Phedre, dit le pere Brumoy, en a connu tout le prix. Ses fables sont autant de petits tableaux finis, dont tous les traits sont si simples, qu'on voit qu'il a autant cherché la simplicité dans l'art que dans la nature. Quant à la Fontaine, c'est la nature plus que l'art qui a dicté ses écrits. Le pere Brumoy dans les mêmes observations dont je parle, & qui méritent assurément d'être lûës, marque beaucoup d'estime pour le discours de M. de la Motte dont je viens de vous

Observ. sur Sop.

donner quelque idée ; & c'eſt un préjugé bien favorable pour cet écrit.

ECRITS SUR LA FABLE.

M. Richer paroît n'en pas porter un jugement ſi avantageux dans la préface qui eſt au-devant du recueil de ſes fables, imprimé en 1730. & qui eſt elle-même un traité abrégé ſur ce genre de poëſie. Il eſt vrai qu'il ne nomme point M. de la Motte ; mais il le peint, & on ne peut méconnoître ſon intention aux traits dont il charge ſa peinture. Ce que l'on pourroit croire, c'eſt que tout ce qu'il dit tombe plus ſur les fables de M. de la Motte que ſur le diſcours qui les précéde.

Le ſentiment de ces deux Fabuliſtes differe cependant en quelques points. M. de la Motte, paroît n'avoir pas eu pour but principal d'inſtruire les enfans ; M. Richer dit au contraire, que la fable eſt faite principalement pour eux, que les anciens Fabuliſtes ſe propoſoient leur inſtruction, & que Platon conſeille de leur apprendre les fables, qui doivent être à la portée des moins intelligens. M. de la Motte condamne pluſieurs fables anciennes, dont les images lui ſemblent peu naturelles : comme celle du lion en ſociété avec la géniſſe, la chévre & la brebis. M. Ri-

ECRITS SUR LA FABLE.

cher convient que les anciens sont peu scrupuleux à cet égard : mais loin de les condamner, il veut qu'on se prête aux fictions des Fabulistes ; qu'on ait quelque indulgence, sans quoi il faudroit, dit-il, rayer du nombre des fables celles qui nous plaisent le plus. A l'égard des acteurs de la fable, M. de la Motte dit : « introduisons à notre choix les » dieux, les génies, & les hommes ; » personifions les vertus & les vices. » M. Richer veut au contraire que les allégories soient prises d'objets physiques & palpables, parce que le but de l'apologue est de rendre sensibles les maximes de morale, & qu'il ne faut pas cacher ces vérités abstraites sous un voile métaphysique. Il prétend que les hommes & les dieux du paganisme doivent rarement paroître dans la fable. Voilà à peu-près à quoi se réduit la différence de la doctrine de M. de la Motte sur la fable, d'avec celle de M. Richer. Du reste, il m'a paru qu'une grande partie de la préface du dernier étoit moins un discours sur la fable qu'une apologie qu'il faisoit de lui-même contre ceux qu'il suppose pouvoir lui reprocher trop de présomption d'avoir composé des fables après M. de la

Fontaine ; & telle eſt encore l'idée que j'ai de cette préface, malgré tout ce que M. Richer dit en ſa faveur dans une lettre ſur ce ſujet, imprimée dans les obſervations ſur les écrits modernes, tome 30. lettre 438.

ECRITS SUR LA FABLE.

Pour M. de Rémond de ſaint Mard, on ſent davantage en liſant ſes réflexions ſur le même ſujet, qu'il a eu en vûë de cenſurer pluſieurs principes de M. de la Motte, quoique l'un & l'autre ſe reſſemblent par bien des endroits, & peut-être par les plus eſſentiels. Ce qui paroît choquer le plus M. Rémond dans M. de la Motte, c'eſt le choix que celui-ci a fait des perſonnages moraux, tels que *la mémoire*, *le jugement*, *l'imagination*. M. Rémond voudroit les bannir entiérement ; *il ne ſçait de quelle couleur eſt tout ce monde-là* : tant que dure la fable où il figure, *ſa fatigue ſubſiſte*, *ſon cerveau peine*, *ſon imagination ne ſçait où s'accrocher*. Je ne ſçai ſi je dois dire qu'elle a tort. M. Nicolas qui a répondu aux réflexions de M. Rémond, dans les lettres que je vous ai déja citées, prétend au moins que ſi les êtres moraux n'ont point de couleur, ils ont de l'étenduë, du volume, en un mot, qu'ils figurent ; & que pour donner à

Réfléx. ſur la poëſ. &c.

Lett ſur les réfléx. de M. Rém. p. 43.

ECRITS SUR LA FABLE.

notre imagination *de quoi s'accrocher*, il suffit de lui offrir quelque chose de palpable.

Cependant M. Nicolas convient que les êtres destitués d'organisation nous plaisent moins dans les fables que les êtres organisés; que par cette raison il vaut mieux entendre parler une plante qu'une lime, la premiere étant plus analogue à notre être, & notre plaisir croissant à proportion de l'analogie que les choses ont avec nous. Il avouë de même, que nous préférons les animaux aux plantes dans la fable, parce qu'ils ont, comme nous, le *talent* de sentir, & en quelque façon celui de raisonner; que de plus, outre ces qualités générales, ils en ont de particulieres qui les distinguent, & qui les font contraster entre-eux: qu'il y a seulement une attention à avoir, c'est que les animaux différants entre-eux, on ne doit faire dire à chacun que ce qui est propre au caractere que nous lui connoissons, & qui ne convient précisément qu'à celui que nous faisons parler. Tout cela est vrai: mais M. Rémond n'ayant pas dit autre chose, étoit-ce la peine de le contredire?

On ne voit pas bien non plus ce qui déplaît à M. Nicolas dans l'éloge que

l'Auteur des réfléxions fait du ſtyle familier dans la fable, & dans la préférence qu'il lui donne ſur le ſtyle ſoutenu. Le caractere que M. Rémond fait de l'un & de l'autre me paroît au moins auſſi juſte qu'il eſt peint élégamment. Mais peut-être auſſi que l'Auteur des lettres n'a pas eu intention de le cenſurer ſur cet article ; car j'avouë que ce qu'il en dit, m'a paru ſi obſcur que je n'ai pû deviner ſa penſée. Je ſuis fâché que mon intelligence m'ait ſi mal ſervi, ce ſont, ſans doute, des beautés que je perds.

ECRITS SUR LA FABLE.

M. Rémond parle auſſi des contes, nouveau genre de poëſie, qui dans l'uſage que M. de la Fontaine, & pluſieurs autres en ont fait, n'eſt propre qu'à corrompre les mœurs. Il examine un peu de mots ſi l'on doit préférer le conte à la fable, & il décide pour celle-ci, parce qu'elle a l'avantage d'être plus variée, de porter plus de réflexions, d'être continuellement ſoutenuë par l'allégorie. Le mérite principal du conte ne ſe tire, dit-il, que de notre concupiſcence. On ne peut en dire plus pour le décrier ; & cet aveu a quelque choſe d'édifiant. Mais l'Auteur des réfléxions le gâte auſſi-tôt en

ECRITS SUR LA FABLE.

prodiguant ſes éloges aux contes de M. de la Fontaine, quoiqu'il ſoit en même-tems obligé d'avoüer, ce qui eſt vrai, qu'à la faveur des tours délicats que l'Auteur a ſçu y employer, ils n'en portent que mieux leur poiſon à des imaginations naturellement gâtées comme les nôtres. Pourquoi donc les loüer? Le poiſon en eſt-il plus eſtimable, parce qu'il tuë plus agréablement?

Je finis le compte que j'avois à vous rendre du petit nombre d'écrits ſur la fable dont on a enrichi notre langue, en vous rapportant ces vers d'un Poëte moderne qui s'eſt déja acquis une grande réputation dans ce genre de poëſie, & qui en expriment en peu de mots tous les caracteres & les avantages que l'on peut en retirer. Ces vers ſont de M. Peſſelier; & la piéce d'où ils ſont tirés, eſt fort connuë. Voici donc ce qu'il dit:

Eſope au Parn. ſcen. 1.

Sublime dans ſa fin, ſimple dans ſes diſcours,
Pour orner la raiſon, l'Apologue a recours
A tout ce que l'on voit, à tout ce qui reſpire,
Et tient le monde entier ſoumis à ſon empire,
Dans ſes mains le plaiſir produit l'inſtruction.
Toujours ſupérieure à la diſtinction
Des rangs & des humeurs, des ſexes & des âges,
Dans la pompe des Cours, dans l'ombre des Villages
La fable ſe diſtingue; & le bien des Etats
L'éleve quelquefois juſques aux Potentats.

CHAPITRE X.

Des Ecrits sur la satyre.

NOus n'avons guéres plus d'écrits en notre langue sur la satyre que sur la fable; mais nous en avons de plus anciens : & ce genre de poësie est aussi plus anciennement en usage chés nous. Dès les premieres années du siécle dernier, Jean Vauquelin de la Fresnaye, l'un de nos premiers satyriques François, composa sur ce sujet un discours qui n'est pas indigne d'être lû. Il avoit étudié cette matiére dans Horace, Juvenal & Perse : c'étoit puiser dans les meilleures sources que les Latins ayent euës ; & il représente assés bien le caractere des satyres de ces trois Poëtes. Ses conjectures sur l'origine de ce poëme, apprennent peu de chose : mais es regles qu'il veut que l'on y garde, ont justes. Comme il croit qu'on ne loit y avoir pour but de reprendre les ices que pour les corriger, & qu'il aut toujours y faire honneur à la ver-, il veut *qu'on s'y abstienne de diffa-ier personne en particulier, & qu'on ne*

ECRITS SUR LA SATYRE.

ECRITS SUR LA SATYRE.

je licentie par vengeance ou autrement à faire des vers pleins de médisance, d'injure & de menterie, tels, ajoute-t'il, *que sont les Coqs-à-l'âne, lesquels prirent pied, & succéderent aux Sylvantés de nos Poëtes Wallons & Provençaux.* Vauquelin insiste sur ces préceptes, & les appuye par des réfléxions sages & judicieuses. Il avoit déja donné les mêmes avis dans le deuxiéme livre de son art poëtique en vers François; dont je vous ai parlé ailleurs; & ce qui doit rendre cet Écrivain estimable, c'est qu'il est lui-même très-exact à les suivre dans ses satyres.

Environ quarante ans après, en 1653. Denis Challine, Avocat au Parlement de Paris, donna un autre discours sur le même sujet avec sa traduction en vers François des satyres de Juvenal. Ce discours n'est point à mépriser. Ce que l'Auteur y dit sur l'origine & les caracteres de la satyre, m'a paru conforme à ce que d'autres Écrivains d'une plus grande réputation, en ont écrit depuis. Il venge assés bien ce poëme contre les invectives de ceux qui ne le décrient que parce qu'ils appréhendent eux-mêmes d'être éclairés sur leurs défauts, ou d'en être blâmés. Il fa-

vo

voir non-seulement que l'on peut faire de bonnes satyres, sans y être animé par la passion, & sans que l'on puisse être accusé de médisance, mais même qu'il est très-possible de n'y avoir en vûë que l'utilité du prochain. Ce discours est mal écrit; il y a plusieurs digressions inutiles; l'Auteur enfle ou rabaisse trop son stile sans raison & sans regles; mais on y lit des vérités importantes, on y trouve des principes fort justes; & une érudition qui convient au sujet, & qui ne le charge point. Je ne ferai que vous citer le petit traité d'André Duchêne sur le même genre de poësie: c'est plus un avertissement au lecteur qu'il a voulu faire servir d'introduction à sa version en prose de Juvenal, qu'un écrit didactique sur la satyre.

ECRITS SUR LA SATYRE.

Le discours de M. Despreaux sur le même sujet, imprimé pour la premiere fois en 1663. & sa neuviéme satyre, sont peut-être ce qui est le plus connu entre nos écrits François sur la satyre, & ce qu'on lit davantage. L'un & l'autre méritent l'estime qu'on leur accorde. Un esprit juste & ami du vrai, un goût fin & délicat, un stile pur, élégant, toujours agréable quand le sujet le de-

ECRITS SUR LA SATYRE.

mande, brillent dans l'un & dans l'autre. Mais ces deux écrits ne sont au fond qu'une apologie de la satyre. M. Despreaux étoit plus que tout autre interressé à la faire : & s'il ne persuade pas toujours par la force de ses raisons, il nous charme trop par la beauté de son esprit, & le tour ingénieux qu'il donne à tout ce qu'il dit, surtout dans sa neuviéme satyre, pour que l'on puisse se résoudre à prononcer sa condamnation.

Tout lecteur n'a pas le courage de l'abbé Cotin & du sieur Desmarets de saint Sorlin, qui au hazard de n'être point lûs, ou de ne persuader personne, se sont élevés avec beaucoup de vivacité contre cet illustre Écrivain, l'un dans une satyre qui n'a rien de remarquable que l'aigreur qui y domine, & sa versification insipide, & dans sa *Critique désinterressée sur les satyres du tems* ; l'autre dans sa *Défense du poëme héroïque*, dont je vous ai déja parlé. L'Écrivain irrité se fait trop sentir dans ces écrits. Vous pourriés lire cependant la préface de Desmarets, & cinq ou six endroits de son ouvrage : on ne laisse pas d'y trouver de bonnes réfléxions sur le génie & le caractere de la satyre, & sur les devoirs d'un Poëte satyrique.

Il vous sera aisé d'y démêler ce que le bon sens & la vérité ont dicté à l'Auteur, d'avec ce que la passion lui a fait dire pour se venger des traits que M. Despreaux avoit lancés contre lui. ECRITS SUR LA SATYRE.

A l'égard des écrits de l'abbé Cotin sur le même sujet, je ne vous conseillerois de lire que sa *lettre à M. Tuffier maître des comtes à Paris, sur la satyre, & principalement sur le Madrigal.* Elle fait partie du tome second des Oeuvres de l'Auteur, depuis la page 451. jusqu'à la page 471. Cotin commence par réprouver la liberté que se donnent les Poëtes de nommer les vicieux dans la satyre, & il soutient qu'on n'y doit attaquer que le vice & le ridicule, sans écrire ni désigner les noms de ceux qui en sont atteints. Il avoit un intérêt particulier à établir cette maxime, & à la faire valoir, mais il n'a pas été servi à son goût, il confond presque l'épigramme avec le Madrigal, qu'il croit être un petit poëme susceptible de saillies & d'un bon mot. Il y a quelques recherches assés bonnes dans cette lettre.

J'y en trouve plus que dans le *discours sur les satyres* par M. de la Valterie, imprimé en 1680. à la fin du second volume de sa Traduction des satyres de

ECRITS SUR LA SATYRE.

Perſe & de Juvenal. Ce diſcours n'a que cinq pages. Scaliger définit la ſatyre : un poëme libre, dont l'air a quelque choſe de l'air des compagnons de Bacchus ; un poëme où il n'y a point d'ordre, & qui eſt parfait lorſqu'il y a beaucoup de traits piquans, & une continuelle médiſance. M. de la Valterie combat cette définition, & cette idée de la ſatyre, principalement par l'analyſe des ſatyres de Juvenal, qui montrent qu'il y a un art véritable de compoſer des ſatyres & que les anciens ont ſuivi de certaines regles qu'il eſt difficile d'imiter, mais aiſé de remarquer dans leurs ouvrages. Du reſte ce diſcours ne dit rien de nouveau.

Pour bien connoître l'hiſtoire de la ſatyre ; ce qu'elle a été chés les Grecs & les Romains, ſon origine, ſes progrès, les changemens qu'elle a ſoufferts, & pluſieurs autres particularités de cette nature curieuſes & ſavantes, il faut lire la préface dont M. Dacier a orné ſa traduction des ſatyres d'Horace, & une diſſertation ſur le même ſujet, qu'il avoit communiquée à l'Académie des belles lettres, & qui eſt imprimée dans Tome 2. les mémoires de cette Académie. Vous trouverés que dans ces écrits, M. D

tier y a verſé l'érudition à pleines mains, comme dans preſque tout ce qui eſt ſorti de ſa plume : que quelquefois il en eſt trop prodigue ; qu'en la ménageant davantage, & en la plaçant avec plus d'ordre & de méthode, il ſeroit plus clair en certains endroits, & ennuyeroit moins dans d'autres. Vous vous fâcherés peut-être quelquefois de le voir un peu s'écarter de ſon ſujet pour ſe livrer à ſes conjectures ſur quantité de paſſages des Poëtes, des Orateurs, des Philoſophes, dont il croit le ſens difficile, & qu'il ſe met en devoir d'expliquer. Mais quand on lit les ouvrages de Savans auſſi profonds, on doit s'attendre à ces imperfections : & il faut être aſſés indulgent pour les leur pardonner. Du reſte, la préface & la diſſertation de M. Dacier ſont remplies de recherches utiles qui inſtruiſent, & qui ſatisfont par leur ſolidité.

ECRITS SUR LA SATYRE

Le ſavant Auteur avoit projetté une autre diſſertation où il ne devoit parler que de la ſatyre Françoiſe ; mais ne l'ayant point achevée, ou quelque raiſon que j'ignore, l'ayant empêché de la publier, il a ajouté à celle que nous avons un article ſur lequel il y a apparence qu'on ne verra jamais un parfait

ECRITS SUR LA SATYRE.

accord. C'eſt de ſavoir *ſi la ſatyre eſt un poëme permis, & que l'on puiſſe faire en conſcience.* Si vous écoutés Vauquelin, Challine & M. Deſpreaux, la queſtion eſt décidée. Ces trois Écrivains apologiſtes de ce genre de poëſie, l'ont légitimé. M. Dacier eſt plus réſervé à lui accorder ſon paſſeport. D'un côté il nous renvoye aux devoirs de la charité envers le prochain, & aux regles de la correction fraternelle, qui lui paroiſſent également bleſſés dans la ſatyre. De l'autre il met dans un aſſés beau jour les raiſons que l'on peut apporter en faveur de la ſatyre, & qui ſont à peu près les mêmes que celles que M. Deſpreaux a fait valoir; & il abandonne la déciſion à qui voudra la former. Il ſe contente de montrer qu'on ne peut nier au moins que ce genre de poëme n'ait beaucoup de difficultés: les ménagemens qu'il y faut garder ne ſont pas aiſés à obſerver; le chemin eſt gliſſant & environné de précipices, la ſatyre moins que toute autre poëſie, de pardon à eſpérer; celui qui s'érige en cenſeur public, doit être exemt des vices, des défauts, des ridicules qu'il cenſure, ou il doit s'attendre à n'être point épargné.

Une autre difficulté, c'eſt l'amour propre, & la pente que l'on a à ſe tromper ſoi-même, en prenant pour génie & pour talent de la poëſie, une certaine facilité de rimer, & une malignité naturelle aiguiſée par une jalouſe envie de médire & de blâmer. On avouera à M. Dacier que ces défauts ſont condamnables; mais la vraie ſatyre en doit être exemte: on peut abuſer de celle-ci, & on ne le niera pas; mais il ne s'agit point des abus que l'on doit & que l'on peut éviter. Que l'on garde les meſures & les bornes qu'elle doit avoir, ſera-t'elle criminelle en ſoi?

ECRITS SUR LA SATYRE.

La ſatyre en leçons, en nouveautés fertile,
Sçait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens
Détromper les eſprits des erreurs de leur tems;
Elle ſeule bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice;
Et ſouvent, ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot.
C'eſt ainſi que Lucile appuyé de Lélie,
Fit juſtice en ſon tems des Cottins d'Italie;
Et qu'Horace jettant le ſel à pleines mains,
Se jouoit aux dépens des Pelletiers Romains.

Deſp. ſat. 9.

Voilà une partie des droits & des bor-

ECRITS SUR LA SATYRE. Traité de la sat. p 318. & suiv.

nes de la satyre : attaquer les vices en épargnant le vicieux : s'élever contre le mauvais goût, & les ouvrages qui pourroient l'autoriser ; mais éviter les personalités ; ce qu'il faut avouer que beaucoup de satyriques & M. Despreaux lui-même, n'ont pas toujours fait.

» Ce qu'on appelle proprement satyres, dit M. l'abbé de Villiers dans » un traité sur ce sujet, sont des discours » quelquefois en prose, mais plus souvent en vers, où l'on entreprend d'attaquer les défauts des hommes avec » des traits vifs & piquans.... Ce qu'elles ont de commun avec les autres » corrections, c'est de combattre les vices ; ce qu'elles ont de particulier, » c'est la vivacité & le sel des tours » qu'elles prennent pour les attaquer. » Elles ne sçauroient être criminelles » en ce qu'elles ont de commun avec » les autres corrections : puisque se proposer de faire la guerre au vice, c'est » une chose non-seulement honnête & » permise, mais absolument nécessaire, » pour s'acquitter du précepte de la » correction fraternelle. Ce n'est donc » que par le caractere des traits qu'elles employent à cet usage, qu'on peut

juger de ce qu'elles ont de bon ou de « mauvais.... Or attaquer le vice par « des traits vifs & piquans, ce n'eſt ja- « mais un mal, parce qu'on ne peut « trop le décrier, ni le rendre odieux. »

On peut donc décider d'abord, dit l'Auteur, que tant que les ſatyres n'en veulent qu'aux vices, elles ont droit de mettre en uſage tout ce qui les diſtingue des autres corrections. « Ainſi « par ces tours ingénieux, ou par des « vers d'autant plus faciles à retenir « qu'ils ont plus de beauté, un ſatyri- « que met le vice en ſon jour; ces pein- « tures vives & naturelles, ou le déré- « glement qu'on repréſente frappe dès « la premiere vûë; ces expreſſions déli- « cates où rien n'échappe de ce qu'il y « a de mauvais dans le caractere de cer- « tains vices; cette adreſſe à en déve- « lopper tout le ridicule par des traits « naïfs qui retirent du ſérieux; enfin « tout ce qui ſemble appartenir de droit « aux ſatyriques, eſt une maniere loüa- « ble d'attaquer le vice, tant qu'on ſe « renferme dans la correction du vice, » & que ces traits différens n'ont point « de caractere ſpécial, qui puiſſe con- « venir à quelque autre choſe qu'à ce « qui eſt un véritable défaut. »

ECRITS SUR LA SATYRE.

M. l'abbé de Villiers va plus loin : il prétend que cette maniere d'attaquer les vices n'eſt pas ſeulement loüable, que l'on peut dire qu'elle eſt encore néceſſaire ; ſoit que l'on conſidere ceux qui en peuvent être l'objet, ſoit qu'on enviſage le caractere des vices qu'elle cenſure, ou qu'elle ridiculiſe. La raiſon eſt, qu'il y a des vices qu'on ne peut utilement attaquer que par cette voie, & des gens à qui l'on ne peut guéres faire connoître autrement qu'ils les ont. L'Auteur entre ſur cela dans un détail, où ſans trop ſe répandre en moralités, il donne des avis fort utiles qu'il exprime avec beaucoup d'agrément & de délicateſſe.

Mais pour rendre la ſatyre utile, il veut qu'elle ne ſe propoſe que ce qui eſt défaut véritable, & qu'en le combattant, elle évite un écueil où tombent aſſés ordinairement les ſatyriques, de combattre un vice, & d'en inſpirer un autre. Dès qu'ils n'auront pour but que de faire aimer la vertu, il n'y a guéres de ſujets qu'ils ne puiſſent traiter. L'abbé de Villiers nomme pluſieurs ſatyres de ce caractere, entr'autres ſon poëme de l'art de prêcher, celui du pere Sanlecque contre les mauvais geſtes des

Prédicateurs, la satyre contre les *petits Maîtres*, &c. Je suis surpris qu'il place au même rang la satyre sur les directeurs, ou contre les abus de la direction : il y a dans cette piéce qui est encore du pere Sanlecque, des obscénités, & d'autres traits fort libres qu'il me paroît difficile de justifier. On pourroit même condamner absolument cette piéce par les principes de M. l'abbé de Villiers, qui entre les autres regles qu'il donne pour rendre la satyre utile, insiste sur celle-ci; d'y éviter toute personalité, aussi-bien que les matieres sur lesquelles on ne peut presque s'expliquer librement sans donner lieu au scandale.

ECRITS SUR LA SATYRE.

M. Rémond de saint Mard parle à peu près de même dans ses réfléxions sur la satyre ; mais ce qu'il dit est exprimé avec une grace & une délicatesse qui amusent & qui plaisent. On oublie presque que l'on a lû les mêmes choses dans d'autres écrits, & il semble que l'Auteur nous parle pour la premiere fois du sujet qu'il traite. Il feint d'être embarrassé sur le génie & le caractere de la satyre : faut-il tonner comme Juvenal, ou badiner comme Horace ? Et peu après il répond lui-même :

Réfléx. sur la poës. &c.

ECRITS SUR LA SATYRE.

badinés sur les ridicules, tonnés sur les vices. Autre question : doit-on préférer le naturel de Regnier, ou l'élégance de Despreaux ? M. Rémond se déclare pour le naturel, & louë beaucoup M. Despreaux. Il défend aussi les personalités. « Je sçai, dit-il, combien il » est important que la satyre soit sage : » & pour cela je prie Dieu qu'il défende aux passions de s'en mêler ; car les » passions sont injustes, & je ne veux » pas que la satyre le soit. » Ainsi pense tout Auteur judicieux. Que le sieur Gacon s'écarte de ces regles, qu'il donne trop d'étenduë à la satyre, qu'il lui accorde trop de liberté, soit dans la préface de sa traduction des odes d'Anacréon & de Sapho, soit dans son apologie de la satyre qui fait partie de son livre intitulé : *Le Poëte sans fard*, &c. C'est un Écrivain dont l'autorité n'est pas d'un assés grand poids pour en imposer.

Je ne sçai si l'on ne pourroit pas regarder comme des apologies de la satyre réduite à des bornes sages & mesurées, deux petits ouvrages composés autrefois par deux Écrivains célébres que l'on avoit accusés d'avoir employé un style trop vif & trop mordant. Je

me contenterai de vous citer ces écrits dont la lecture m'a paru très-utile. L'un est la *Réponse à la lettre d'une personne de condition touchant les regles de la conduite des saints Peres dans la composition de leurs ouvrages pour la défense des vérités combattuës, ou de l'innocence calomniée.* Cet écrit fut fait pour justifier une espece de poëme qu'il avoit plû à l'Auteur d'intituler : *les Enluminures du fameux Almanach des Jésuites.* On sçait que ce poëme étoit de M. le Maistre de Saci. L'Auteur de la lettre qu'on y opposa, vouloit le faire regarder moins comme une critique que comme une satyre outrée. M. Arnauld tâcha de justifier M. de Saci dans la réponse qu'il y fit, & j'y ai trouvé beaucoup de principes que l'on peut appliquer au genre de poësie que nous nommons satyre. C'est tout ce qui m'engage à vous en parler. L'Autre écrit est encore de M. Arnauld : c'est une *Dissertation selon la méthode des Géometres, pour la justification de ceux qui employent en écrivant dans certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.* L'Auteur examine ce que l'on doit entendre par ces termes durs, & dans quelles occasions ceux que l'on regarde

ECRITS SUR LA SATYRE.

ECRITS SUR LA SATYRE.

comme tels, peuvent & doivent être employés. Vous voyés que cela peut revenir aux regles & aux principes de la satyre. Je mets à part ce qu'il y a de théologie dans ces deux écrits; je ne les considere que par rapport au sujet dont il s'agit ici.

Vous pouvés lire encore les observations du pere Brumoy sur la satyre, qui forment un article de celles dont il a enrichi la derniére édition du traité de la poëfie Françoise par le pere Mourgues son confrere. Le bon goût & la justesse d'esprit de l'Auteur s'y font sentir. Mais après avoir lû la dissertation de M. Dacier, vous pouvés omettre la lecture du chapitre cinquiéme des regles de poëtique tirées d'Aristote, d'Horace & de Despreaux, par feu M. Gaullyer. Ce chapitre n'est presque qu'un extrait de la dissertation que je viens de nommer. L'extrait néanmoins est bien fait; & M. Gaullyer y a ajouté plusieurs réfléxions judicieuses tirées tant de Casaubon & de Scaliger qui ont écrit en Latin sur le même sujet, que de M. Despreaux.

CHAPITRE XI.

Des Ecrits sur l'Epigramme.

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

JE connois peu d'écrits François sur l'épigramme qui est le plus court de tous les ouvrages de poësie. L'abbé de Marolles en a donné un au-devant de sa traduction de Martial en vers. Le fond de cet écrit est tiré de celui que Raderus, savant Jésuite, a composé en Latin. Je ne vous en dirai rien de plus ici: je vous en parlerai suffisamment à l'occasion de la traduction de Martial par l'abbé de Marolles.

Un traité plus ancien sur l'épigramme, mais qui a toujours été estimé, est celui que Guillaume Colletet composa vers le milieu du dernier siécle pour l'instruction de François Colletet son fils: il le rendit public en 1653. & le joignit en 1658. à ses autres écrits concernant l'art poëtique. C'est ce que nous avons de plus ancien sur l'épigramme, & peut-être aussi de meilleur. Ce discours n'est pas d'un style agréable, il rampe souvent, il ennuie par sa prolixité: mais le fonds dédommage de la forme. On y trouve tout

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

ce que l'on peut désirer raisonnablement sur l'épigramme, son origine, son premier usage, ce qu'elle étoit chés les Grecs & les Latins, ce qu'elle est chés nous.

Le terme d'épigramme est Grec : il signifie *Inscription*. Les inscriptions que les anciens mettoient aux tombeaux, aux statuës, aux temples, aux arcs de triomphe, étoient quelquefois en vers, & leur caractere étoit toujours une grande simplicité. Aujourd'hui on entend par épigramme, dit Colletet, « tout » poëme succinct qui désigne & qui marque naïvement ou une personne, ou » une action, ou une parole notable, » ou qui infere agréablement une chose » surprenante de quelque proposition » avancée, soit extraordinaire ou commune. » Cette définition est un peu obscure : Colletet l'a senti ; il l'explique, & la justifie ensuite par plusieurs exemples. En général les plus courtes épigrammes sont les meilleures, surtout pour les jeux de mots & les pensées vives ; on peut étendre davantage les pensées naïves. Colletet remarque que l'on trouve chés les Grecs & les Latins des épigrammes de 24. vers, de 30. & même de plus ; nous les avons

imités. L'Auteur entre ſur cela dans un détail qui montre que les Poëtes anciens & modernes lui étoient bien connus. Mais il donne des loüanges exceſſives aux épigrammes de ſaint Gelais, de Ronſard, & de quelques autres dont la réputation s'eſt encore moins ſoutenuë que celle de ſaint Gelais.

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

Le véritable caractere de l'épigramme, c'eſt d'être naïve, naturelle, ſans fard, nette & familiére : elle n'eſt pas amie des locutions magnifiques & pompeuſes du poëme épique, ni du brillant du poëme lyrique : elle reçoit toute ſorte de meſures de vers, comme elle admet toute ſorte de ſujets : le plus ſouvent elle tient un peu de la raillerie & de la ſatyre. Colletet veut que cette raillerie & cette ſatyre ayent des bornes, qu'en décriant le vice, on épargne le vicieux ; que le Poëte ſoit exact à éviter tout ce qui pourroit bleſſer les mœurs ; qu'il fuie juſqu'à l'ombre de l'obſcénité. Rien de plus juſte ; Colletet s'eſt ſouvenu qu'il étoit chrétien ; je ſuis fâché qu'il démente un peu ce langage édifiant une page plus loin, & que par une frayeur que perſonne n'avoit, qu'on ne le crût *d'une humeur trop auſtere*, il ſe contrediſe en permettant

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

à l'épigramme *des mots un peu libres* pour la *rendre brillante & gaie.* En parlant des qualités qu'il croit essentielles à l'épigramme, & sur lesquelles il s'étend beaucoup, il entre dans un détail fort curieux sur ce genre de poësie par rapport à nous. L'ordre & la méthode y manquent; mais les choses interressent beaucoup.

Il y a moins d'érudition, mais plus de ces beautés solides qui attachent un lecteur de goût, dans la dissertation Latine que le célébre Pierre Nicole a mise au-devant d'un recueil d'épigrammes choisies des anciens & des modernes, imprimé en 1659. Je vous en parle, parce que cette dissertation a été traduite en notre langue. « Cet écrit, dit » M. Baillet, mérite son rang parmi » ce qui s'est fait de meilleur sur l'art » poëtique. C'est un traité *de la beauté* » *poëtique*, dans lequel l'Auteur a eu » dessein de distinguer la véritable & so- » lide beauté, d'avec celle qui est fauf- » se, ou seulement apparente. Il y exa- » mine d'où vient cette grande différé- » rence dans les goûts divers des criti- » ques sur ce sujet: pourquoi les chan- » sons de Village & du Pont-neuf qui » n'ont souvent rien que de déraisonna-

Jugem. des Sav. t. 3. p. 310.

ble & de groteſque, ne laiſſent pas « de plaire, au lieu que Térence, Vir- « gile, & d'autres qui ſont remplis de « cette véritable beauté, plaiſent à peu « de gens. Il s'applique particuliére- « ment à découvrir cette beauté dans le « ſon & la cadence des vers, & dans « tout ce qui eſt de la juriſdiction de l'o- « reille qui eſt le juge de cette beauté. »

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

Mais il s'eſt borné au genre épigrammatique : auſſi y traite-t'il des vertus de l'épigramme avec cette exactitude, & ce diſcernement que l'on a toujours loué dans les ouvrages de ce célébre Écrivain. « Il fait voir que le nombre des « excellentes épigrammes eſt beaucoup « plus petit que pluſieurs ne ſe l'imagi- « nent ; & il met hardiment au rang des « défectueuſes celles dont le ſujet eſt « faux, fabuleux, équivoque, hyper- « bolique, déciſif ſur un point conteſ- « té, étranger, accidentel, tiré de loin, « choquant, malhonnête, bas, vil, « odieux. Il met au même rang celles « qui ont de la malignité, celles qui ont « trop de babil, celles qui ſont vulgai- « res & triviales, celles qui ont des ſub- « tilités puériles ou groteſques, celles « où les alluſions & les jeux ſur les mots « paroiſſent affectés.

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

On ne peut porter la sévérité plus loin. Mais n'est-elle pas un peu excessive ? Le sujet d'une épigramme pourroit être fabuleux, par exemple, & avoir cependant l'agrément, la simplicité, l'élégance, le sel qui caractérisent une bonne épigramme. On peut dire aussi en général que l'hyperbole est plus pardonnable dans le style satyrique & dans le badin, que dans le sérieux ou dans les éloges. Les épigrammes mêmes qui pèchent du côté des mœurs, sont certainement défectueuses de ce côté-là, mais elles pourroient être bonnes comme épigrammes. M. Rollin qui traite le même sujet dans son histoire ancienne, convient que cette derniere sorte d'épigrammes est dangereuse pour les mœurs ; & on avouë avec lui que notre pente au mal & au vice n'est déja que trop naturelle & trop forte, sans qu'il faille encore l'augmenter par les charmes & les attraits de vers fins & délicats, dont le poison caché sous les fleurs d'une poësie riante, cause une joie cruelle, & par sa douceur enchantereſſe porte la mort dans les ames. Mais M. Rollin n'exclut pas lui-même ces épigrammes du nombre de celles qui peuvent être bonnes, considérées comme épigrammes.

Tom. XII. art. 7.

Nous avons deux traductions Françoises de la dissertation de M. Nicole ; mais aucune n'est complette : chacun des deux traducteurs s'est donné la liberté d'ajouter à l'original, ou d'en retrancher quelque chose.

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

Le nom de Costar qu'on lit dans la première préface du recueil des plus beaux endroits de Martial, imprimé avec cette traduction, a fait donner celle-ci à Costar lui-même. Mais l'avertissement qui est au-devant de cette traduction annonce un autre Auteur qui n'est désigné que par ces lettres L. S. G. L. A. C. On ajoute que cette traduction n'avoit pas été faite pour être mise au jour, « & que celui qui en est « l'Auteur, ne l'entreprit que pour im- « primer plus fortement dans sa mémoi- « re les excellentes remarques dont la « dissertation Latine (de M. Nicole) « est toute remplie. » Le traducteur vivoit en 1689. puisque le Libraire dit, qu'il l'honoroit de son amitié, & que c'étoit par cette raison qu'il lui avoit permis de faire imprimer sa traduction. Or Costar étoit mort dès le 13. de Mai 1660. L'Auteur, quel qu'il soit, avoit poussé trop loin la complaisance pour son Libraire. Il devoit se contenter

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

de l'usage qu'il avoit fait de sa traduction, ou s'il vouloit la rendre publique, il falloit la revoir, & la corriger avec exactitude.

La seconde traduction fut donnée avec un *Recueil des plus belles épigrammes des Poëtes François depuis Marot* jusqu'à présent, c'est-à-dire, jusqu'en 1698. que ce recueil parut. Le traducteur prend le nom de Claude-Ignace Breugiere de Barante, & sur la foi de plusieurs personnes, j'avois cru que c'étoit un nom supposé, sous lequel Pierre Richelet avoit voulu se cacher. C'étoit une erreur dont j'ai été détrompé par M. de Barante lui-même, qui exerce encore avec beaucoup de distinction la profession d'Avocat à Riom sa patrie. C'est donc à lui, & non à Richelet, que l'on doit le *Recueil des plus belles épigrammes des Poëtes François depuis Marot*, imprimé en 1698. de même que la traduction de la Dissertation de M. Nicole, qui fait partie de ce recueil. M. de Barante entreprit cet ouvrage par le conseil de M. du Bois de l'hôtel de Guise, dont il étoit connu & ami. L'Auteur le présenta à Madame la Présidente de Crevecœur, fille de M. le Chancelier Boucherat, pour obtenir

un privilége, & il y mit son nom tel qu'il est rapporté. La Dame qui honoroit l'Auteur de sa protection, se chargea d'obtenir le privilége, à condition que dans le recueil d'Épigrammes qui suivoit la dissertation traduite, il ne s'en trouveroit point qui offensassent les bonnes mœurs. Peu de tems après, M. de Barante fut obligé de revenir en Auvergne, & durant ce voyage, le privilége fut expédié, & l'ouvrage fut imprimé à l'insçu de l'Auteur. Voilà au vrai l'histoire de ce recueil.

ÉCRITS SUR L'EPIGRAMME.

La traduction de M. de Barante est plus exacte que celle de 1689. & moins défectueuse pour le style. Mais, comme je l'ai dit, elle n'est pas en tout conforme à l'original. Il faut s'en contenter, puisque nous n'en avons point de meilleure, ni de plus complette. Elle a été réimprimée en 1700. & depuis encore en 1720. dans le second volume du *nouveau Recueil des Epigrammatistes François anciens & modernes*, &c. publié en Hollande par M. Bruzen de la Martiniere.

Le pere Vavasseur, Jésuite habile, mais trop prévenu pour son mérite épigrammatique, employa cinq chapitres fort longs de son traité Latin sur l'épi-

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

gramme, à censurer la dissertation de M. Nicole, sans réüssir à en diminuer le mérite, ni l'estime que les personnes de goût ont toujours eu pour cet écrit. Peu content d'en reprendre avec amertume les sentimens, sur quoi il a quelquefois raison, il en critique aussi avec chaleur la Latinité qui vaut bien la sienne. Comme on n'a point fait l'honneur à ce traité du pere Vavasseur de le mettre en notre langue, je suis dispensé de vous en dire davantage. Pour connoître plus particuliérement ses opinions, lisés le *Traité sur la composition de l'épigramme*, que feu M. Bauderon de Senecé, premier Valet de Chambre de la feuë Reine, a joint à son recueil d'épigrammes imprimé en 1717. L'ordre, l'économie, & les principales regles qu'on lit dans ce traité, sont tirées en effet de celui du pere Vavasseur. Ce que M. de Senecé paroît y avoir ajouté, interresse peu, ou avoit déja été dit par Colletet, dont le pere Vavasseur avoit profité lui-même.

En parlant des épigrammes de Catulle, M. de Senecé embrasse un sentiment qu'on pourroit lui contester. Il veut que si Ennius ou Pacuvius eussent composé de leur tems des épigramme

dan

dans le goût de Catulle, elles eussent paru ridicules au tems où celui-ci vivoit. Oüi, sans doute, lui a-t'on répondu; s'il est vrai que tout le mérite de Catulle consiste dans la beauté de son élocution & dans la cadence de ses vers. Mais si des pensées ingénieuses & naïves sont le caractere propre de ses épigrammes, leur mérite est de tous les tems; il n'est point sujet aux changemens de la langue dans laquelle il a écrit. Il en est ainsi de Marot & de saint Gelais. Celles de leurs épigrammes qui sont véritablement du style Catullien, c'est-à-dire, qui destituées de pointes, renferment une pensée agréable & naturelle, ne dégoûtent point les lecteurs d'aujourd'hui par la vieillesse de leurs expressions. Il y a encore quelques autres endroits sur lesquels on pourroit former des difficultés dans le traité de M. de Senecé, qui d'ailleurs est un peu diffus, & trop chargé de digressions & d'expressions métaphoriques.

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

Mém. de Trév. Octob. 1718. art. 46.

Celui de M. le Brun, qui sert de préface au recueil de ses *Epigrammes*, *Madrigaux & Chansons*, imprimé en 1714. est plus serré & plus méthodique. L'Auteur, de même que le pere

ECRITS SUR L'EPIGRAMME.

Brumoy dans ſes obſervations jointes au traité de la poëſie Françoiſe, par le pere Mourgues, ne dit que ce qu'il faut dire. C'eſt dans l'un & dans l'autre Ecrivain le fruit de leurs réfléxions ſur l'art épigrammatique. Je dis la même choſe des obſervations ſur ce genre de poëſie que M. Bruzen de la Martiniere a inſérées dans le recueil des Epigrammatiſtes, que je vous ai cité plus haut, & des réfléxions de M. Rémond de ſaint Mard, qui ſont à la ſuite de ſes réfléxions ſur la poëſie en général. Vous remarquerés peu de différences eſſentielles entre ces divers Ecrivains.

CHAPITRE XII.

Des Ecrits ſur le Sonnet, le Madrigal, le Rondeau, & autres petits Poëmes : & ſur la Parodie.

ECRITS SUR LE SONNET

LE ſonnet paſſe pour l'un des plus beaux & des plus difficiles ouvrages de poëſie. Il comprend ce qu'il y a de plus grand dans l'ode pour la magnificence, & tout ce que l'épigramme a de graces pour la briéveté. Il eſt compoſé de quatorze vers, qui ſont

pour l'ordinaire de douze syllabes. On peut en faire aussi de vers de dix, de huit, & même de sept syllabes. On a dans Malherbe des exemples de ces deux dernieres especes. De ces quatorze vers, les huit premiers forment deux quatrains semblables, dont le premier vers doit rimer avec le quatriéme ou le troisiéme; les six derniers vers ne sont qu'une stance formée de six vers, dont le troisiéme peut rimer avec le cinquiéme. Le sonnet commence ordinairement par une rime féminine, & il est bon qu'il finisse par une masculine. Voilà à peu-près ce que M. Lancelot dit du sonnet dans le traité de la versification Françoise qu'il a donné à la suite de sa méthode pour apprendre la langue Latine.

ECRITS SUR LE SONNET

Ce Savant avoit profité du *Traité du sonnet* que Guillaume Colletet fit imprimer en 1658. & qui est le premier écrit que l'on ait fait en notre langue sur cette espece de poësie, & le seul où ce sujet soit approfondi. Ce traité, comme tous les autres de Colletet concernant l'art poëtique, est en même-tems historique & didactique. Il est historique, parce que l'Auteur après avoir examiné ce que signifie le mot de sonnet, l'étymologie de ce terme, sa dif-

ECRITS SUR LE SONNET

férence d'avec l'épigramme, rapporte les sentimens des critiques & le sien sur l'origine & l'antiquité du sonnet. Il est encore historique, parce que Colletet entre dans un détail curieux & interessant pour l'histoire de notre poësie, sur les restaurateurs du sonnet & sur les premiers de nos Poëtes qui en ont composé. Mais ce traité n'est pas moins didactique : l'Auteur n'y définit pas seulement ce qu'on entend par sonnet, il parle de sa composition, de ses regles, de ses qualités, des défauts qu'on y peut mêler. Ce n'est presque que chés lui que vous apprendrés à bien connoître ce que c'est qu'un *sonnet licentieux & libertin*, *un sonnet irrégulier*, *boiteux*, *estropié*, *un sonnet rapporté*, *accroſtiche*, *méſoſtiche*, *retourné*, *ſerpentin*, *nud*, *revêtu*, *commenté*, &c. On pourroit dire qu'il ne finit point sur ce détail. Mais il faut le suivre, si l'on veut s'instruire de cette matiere. Les termes que je viens de rapporter, joints à leur explication, n'effrayent plus : tout s'éclaircit, & l'on sçait gré à l'Auteur de la peine qu'il s'est donnée.

Je sçai que le sieur de Châlons a donné un assés bon abrégé de ce traité dans l'article septiéme de ses *Regles de*

la poëſie Françoiſe : mais j'aimerois mieux recourir à la ſource même ; on y puiſe de plus abondantes inſtructions. Je ne voudrois pas néanmoins négliger cet abrégé, en le comparant avec ce que dit Colletet, parce que le ſieur de Châlons l'éclaircit quelquefois, & quelquefois auſſi paroît le contredire avec fondement.

ECRITS SUR LE SONNET

M. Deſpreaux a renfermé dans ce peu de vers avec ſa préciſion ordinaire le caractere & les regles du ſonnet.

On dit à ce propos qu'un jour ce Dieu bizarre (*Il parle d'Apollon*)
Voulant pouſſer à bout tous les rimeurs François,
Inventa du ſonnet les rigoureuſes loix ;
Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille ;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés,
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.
Surtout de ce poëme il bannit la licence :
Lui-même en meſura le nombre & la cadence :
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis ôsât s'y remontrer.
Du reſte il l'enrichit d'une beauté ſuprême.
Un ſonnet ſans défauts vaut ſeul un long poëme, &c.

Art. poët. chant. 2.

M. Bruzen de la Martiniere dans ſes *Obſervations ſur le ſonnet*, imprimées dans le recueil des Epigrammatiſtes François, inſiſte ſur l'obligation d'obſerver ces regles preſcrites par M. Deſ-

ECRITS SUR LE SONNET

preaux. Mais voulant éclaircir ce qui me paroît s'entendre de soi-même, il donne quatre manieres d'arranger les rimes du sonnet ; & pour se faire comprendre lui-même, il a recours à une table qu'il expose aux yeux de ses lecteurs, à peu-près comme les Philosophes arrangent les figures du syllogisme. Cette méchanique pourra vous paroître un peu inutile, & peut-être même puérile. Du reste, les observations de M. de la Martiniere sont bonnes, & trop courtes d'ailleurs pour ennuyer ou pour surcharger la mémoire. Je les estimerois beaucoup davantage que les réfléxions vives & animées, mais sans ordre & sans liaisons, que M. Rémond de saint Mard nous a données dans ses *Réfléxions sur la poësie*. Qu'y apprend-t'on ? Presque rien autre chose, sinon que Sarrazin a fait un beau sonnet sur Eve, & que ce sonnet ressemble à la fameuse *Camargo*, actrice de l'Opera, parce que comme elle, ce sonnet est gêné, & ne paroît pas l'être. Etoit-ce la peine d'écrire ? M. Rémond auroit dû au moins faire remarquer que la pensée de ce sonnet sent l'impiété ; & c'est une observation qu'il ne fait pas.

Ce qu'il dit du rondeau, dans le mê-

me article, n'instruit guéres plus. Sur le madrigal, il dit que ce petit poëme ne differe pas beaucoup de l'épigramme : il voudroit qu'on lui donnât plus d'étenduë, prétendant qu'on y presse trop les idées, ce qui leur ôte la grace & la douceur. ECRITS SUR LE SONNET

Les stances sont encore un genre à part : il faut y éviter la monotonie. Nous voulons de la variété en fait de poësie, & nous nous lasserions même du beau qui seroit toujours de la même espece. Les cantates ne plaisent à M. Rémond qu'autant qu'elles sont parées des graces que la musique leur prête pour les embellir : il ne peut surtout leur pardonner les interruptions. Rien ne l'impatiente plus qu'*un récit qu'on lui coupe dans le vif*; *& ce tour on le lui jouë sans miséricorde trois fois dans la cantate.* Voilà à peu-près où se réduisent les idées de M. Rémond sur ces différentes especes de petits poëmes : tout est traité légérement pour le style, & très-superficiellement pour les choses. Vous serés plus instruit & plus satisfait en lisant les observations de M. de la Martiniere, que vous connoissés déja. Il ne faut rien négliger de ce qu'il dit sur le rondeau, qui anciennement n'étoit

ECRITS SUR LE SONNET

qu'un ſonnet. Le premier refrain tomboit après le huitiéme vers, & le ſecond à la fin. Le rondeau eſt aujourd'hui de treize vers. Il n'en admet point d'irréguliers. L'Auteur n'oublie point de marquer les conditions d'un bon refrain. Il dit auſſi quelque choſe du rondeau redoublé, qui n'a pas l'unité de penſée eſſentielle à l'épigramme. Enfin il parle du *Triolet* & du madrigal.

Il définit le dernier, un petit poëme qui contient une penſée délicate exprimée d'un ſtyle ſimple, poli, gracieux & tendre. On s'accorde peu ſur la différence qui le diſtingue de l'épigramme. M. de la Martiniere rapporte & réfute ſur cela diverſes opinions. La ſienne eſt que le madrigal ne differe de l'épigramme, ni par le nombre, ni par la meſure des vers, mais par le caractere de la penſée qu'on y employe, qui doit avoir quelque choſe de tendre & de noble en même-tems. Le pere Rapin dans la ſeconde partie de ſes réfléxions ſur la poëtique, le pere Buffier dans ſon traité pratique de poëſie, M. de Châlons dans ſes regles de la verſification, & la plûpart de ceux qui ont écrit ſur l'art poëtique en général, & ſur notre verſification en particulier,

ont aussi parlé de ces petits poëmes, sous lesquels il faut encore comprendre le vaudeville, l'énigme, la chanson, comme ils ont parlé de l'ode, de l'églogue, de la satyre, & des autres especes de poësie dont je vous ai entretenu jusqu'à présent. Il doit me suffire de vous en avertir; un plus grand détail seroit ennuyeux, le plus grand nombre des Ecrivains ayant dit à peu-près les mêmes choses, donné les mêmes définitions, & ne différant que dans la maniere de s'exprimer.

ECRITS SUR LE SONNET

L'abbé Cotin a traité séparément la matiere des énigmes) amusement assés frivole dont il s'étoit fait une sérieuse occupation) dans un *Discours* & dans une *Lettre à Damis*, imprimés l'un & l'autre en 1659. à la tête du recueil de ses énigmes. J'ai lû ces deux petits écrits, & je ne vous presserai pas de m'imiter. Ils ne plaisent ni par le style tantôt guindé, tantôt rampant; ni par le fond des choses, ou qui ne reviennent pas au sujet principal, ou qui deviennent ennuyantes à force d'être prolixes. S'attend-t'on à entendre citer l'Ecriture sainte, Plutarque, Hérodote, Athénée, Virgile, Ciceron, Quintilien, Pindare, &c. pour savoir ce que

ECRITS SUR LE SONNET

c'eſt qu'énigme, ſi ce mot eſt maſculin ou féminin, & quel eſt le caractere de cette eſpece de poëſie dans laquelle il n'y a pas beaucoup de gloire à réüſſir, malgré les loüanges que l'abbé Cotin lui donne, & que M. Gayot de Pitaval ſemble confirmer dans le court avertiſſement plus comique que didactique du recueil d'Enigmes qu'il a publié en 1717. & dédié à Madame la Ducheſſe de Berri.

Mém. de l'Acad. des belles lettr. tom. 7.

La parodie & l'épithalame ont auſſi été traités en particulier, l'une par M. l'abbé Sallier, des Académies Françoiſe & des belles lettres, l'autre par M. l'abbé Souchay. Le premier dans ſon excellent *Diſcours ſur l'origine & le caractere de la parodie*, remarque que le goût de parodier avoit pris chés les Grecs un tel empire, qu'ils ne reſpectoient ni la gravité des ſujets, ni le mérite des poëmes nouveaux, ni la réputation des Auteurs. Tout ouvrage de poëſie a été traveſti; la meſure des vers la plus difficile & la plus rebelle n'a pû en garantir aucun. Les Latins ſe ſont auſſi exercés à faire des parodies, & il nous en reſte pluſieurs.

On trouve dans les anciens, & dans les modernes qui les ont imités, qua-

tre sortes de parodies. La premiere en changeant un seul mot dans un vers. La deuxiéme en mettant une seule lettre à la place d'une autre. La troisiéme en faisant une simple application de quelques vers connus, ou d'une partie de ces vers, sans y rien changer. Mais la derniere & la principale espece de parodie, est un ouvrage en vers composé sur une piéce entiere, ou sur une partie considérable d'une piéce de poësie connuë, que l'on détourne à un autre sujet & à un autre sens par le changement de quelques expressions. C'est de cette derniere espece de parodie que les anciens parlent le plus ordinairement. M. l'abbé Sallier, dit qu'elle est souvent le fruit innocent de la joïe & du plaisir; c'est quelquefois un trait dont la vérité s'arme à propos pour venger la timide vertu : l'envie la fait pareillement servir à inspirer plus adroitement du mépris pour un ouvrage dont les beautés la blessent : enfin elle devient entre les mains de la critique, le flambeau dont on éclaire les défauts d'un Auteur qui a surpris l'admiration. C'est ce que le célébre Académicien prouve par plusieurs exemples, & par l'histoire de la parodie chés les Grecs.

ECRITS SUR LE SONNET

ECRITS SUR LE SONNET

Quant aux regles & au caractere de la parodie, il montre fort bien qu'elle doit avoir pour but l'agréable & l'utile, de même que tous les autres genres de poëſie. On peut la regarder comme une fiction ingénieuſe, ſous le voile de laquelle on propoſe quelque vérité. Elle entreprend, tantôt d'expoſer au grand jour les ridicules qu'on obſerve dans la conduite des hommes, tantôt de faire appercevoir les fauſſes beautés d'un ouvrage, & de déſiller les yeux à un Auteur que l'amour propre & la flaterie avoient ſéduit : elle lui fait enviſager l'éloignement où il eſt de la perfection qu'il croyoit avoir atteinte : par-là on l'excite à redoubler ſes efforts pour y parvenir ; on le tire d'une ſécurité dangereuſe qui l'empêche de faire tout l'uſage qu'il pourroit de ſes talens.

Le ſujet qu'on entreprend de parodier doit toujours être un ouvrage connu, célébre, eſtimé. La critique d'une piéce médiocre ne peut jamais devenir une piéce interreſſante, ni piquer la curioſité. Il faut un art bien délicat pour entrer dans l'eſprit d'un ouvrage qu'on parodie, pour mettre en œuvre les expreſſions qu'on en tire, ſans qu'il paroiſſe aucune contrainte, & ſans rien

perdre de ces graces naïves qui doivent être inséparables de la bonne parodie. L'imitation doit être fidele & exacte; les plaisanteries doivent naître du fond des choses, & paroître s'être présentées d'elles-mêmes sans avoir coûté aucune peine. M. l'abbé Sallier recommande avec soin de bannir de ces piéces l'esprit d'aigreur, la bassesse de l'expression & l'obscénité. ECRITS SUR LE SONNET.

Il passe ensuite au style de la parodie : il veut qu'il soit simple & naïf, & qu'il n'y ait rien ni de bas, ni de burlesque. Un Auteur ne doit espérer aucun succès de ses parodies, s'il n'a pas appris à distinguer le simple & le naïf du plat & du bouffon, & s'il ignore que le style le moins noble doit avoir sa noblesse. En un mot pour donner à la parodie son véritable caractere, il faut qu'elle imite fidélement sans avoir rien de servile ni de contraint; qu'elle soit sévere sans aigreur, simple sans bassesse, modeste, équitable, & que sa plus grande attention soit de joindre l'utile à l'agréable.

Le discours de M. l'abbé Souchay, de l'Académie des belles lettres, sur l'origine & le caractere de l'épithalame, n'est pas fait avec moins de soin que Mémoir. de l'Acad. t. 9.

ECRITS SUR LE SONNET

celui de M. Sallier dont je viens de vous donner une légere idée. Le mot d'épithalame eſt Grec, & ſignifie un chant nuptial. Comme les Grecs appelloient *Thalamos* l'appartement des nouveaux époux, & qu'après la ſolemnité du feſtin, & lorſque ceux-ci s'étoient retirés, on chantoit à la porte de leur appartement quelque choſe à leur honneur, ou pour les féliciter de leur union, ce chant étoit appellé *Epithalame*. C'eſt donc une eſpéce de poëſie fort ancienne; les Hébreux mêmes en ont connu l'uſage, au moins dès le tems de David. Chés les Grecs, avant Homere, il y avoit des chants, ou du moins une eſpéce d'acclamation conſacrée à la ſolemnité des nôces. M. l'abbé Souchay explique en quoi conſiſtoit cette acclamation, & comment elle a paſſé dans l'épithalame; & du détail ſavant dans lequel il entre ſur ce ſujet, il réſulte que l'épithalame Grec eſt un véritable poëme; quoiqu'il n'imite aucune action, & que ſon but ſoit de faire connoître aux nouveaux époux le bonheur de leur union par les loüanges qu'on leur donne, & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir. C'eſt ce que l'Auteur explique ſolidement;

après quoi il examine l'origine de l'épithalame chés les Latins ; ce que vous pouvés lire dans sa dissertation. ECRITS SUR LE SONNET

Venant au caractere de ce poëme, il dit que le Poëte qui entreprend de composer un épithalame, devroit chercher une fiction qui fût tout ensemble juste, ingénieuse, propre & convenable aux personnes qui en feroient l'objet. Il examine sur cette idée les épithalames les plus connus des anciens & des modernes, & il n'en trouve presque point qui ayent les qualités qu'il exige. Il finit ce détail par quelques préceptes sur ce genre de poësie, que vous apprendrés mieux dans sa dissertation que dans le précis que je pourrois en faire.

Vous trouverés encore dans les mémoires de l'Académie des belles lettres, deux discours de M. de la Nauze, membre de la même Académie, sur les chansons de l'ancienne Grece, qui peuvent satisfaire ceux qui aiment ce genre d'érudition. Comme ils n'appartiennent qu'assés indirectement à la matiere que je traite, je me contente de vous les indiquer. *Ibid.* tom. 9.

CHAPITRE XIII.

Des Ecrits sur la Poëſie Burleſque.

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE.

FEU Monſieur Boivin, de l'Académie Françoiſe, dans une préface qu'il deſtinoit pour ſa traduction en vers François de la Batrachomyomachie, & qui n'a été imprimée, comme je le crois, que dans les mémoires de Trévoux, dit qu'il y a deux ſortes de burleſque; l'un qui tourne en ridicule les choſes les plus ſérieuſes & les plus magnifiques; l'autre qui donne de la gravité & de la nobleſſe aux choſes les plus ridicules. Il met dans ce dernier rang la batrachomyomachie, ou le combat des rats & des grenoüilles, petit poëme attribué à Homere, mais que l'on prétend, après Plutarque, être du Carien Pigrès. Ce ſecond genre de burleſque n'a point encore déplu; ceux qui ont déclamé avec le plus de vivacité contre le premier, n'ont point fait difficulté de s'appliquer au ſecond. Il eſt certain, ajoute M. Boivin, qu'il eſt plus du goût des honnêtes-gens; qu'il eſt même plus difficile à traiter, parce

Mois de Janv. 1718.

qu'il eſt moins aiſé de dire noblement quelque choſe que ce ſoit, que de le dire en termes bas & triviaux.

ECRIT SUR LA POESIE BURLESQUE.

Nous avons peu d'ouvrages de ce caractere, dit le même critique. La guerre des Gruës & celle des Araignées étoient apparemment de même ſtyle que la batrachomyomachie; mais ces ouvrages attribués encore à Homere, ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Le Moucheron de Virgile ne peut être mis au nombre de ces piéces, non plus que ſon livre des Abeilles, quoique le ſtyle en ſoit noble, & le ſujet de peu de conſéquence; parce qu'il n'y a rien d'outré, ni de ridicule dans ces deux piéces. Il n'y a guéres en notre langue que le lutrin de M. Deſpreaux, & l'allée de la ſeringue de M. le Noble, qui ſoient du caractere dont il s'agit.

Le burleſque du premier genre, quelque mauvais qu'il ſoit, fut extrêmement en vogue depuis le commencement du dernier ſiécle juſques vers l'an 1660. qu'il tomba. M. Peliſſon dit dans ſon hiſtoire de l'Académie Françoiſe, que depuis que l'on eût commencé à s'en ſervir en France, il s'y déborda, & y fit d'étranges ravages. « Ne ſembloit-il pas, ajoute-t'il, que «

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE.

» nous joüassions à ce jeu où qui gagne » perd ? Et la plûpart ne pensoient-ils » pas que pour écrire raisonnablement » en ce genre, il suffisoit de dire des » choses contre le bon sens & la raison ? » Chacun s'en croyoit capable en l'un & » l'autre sexe, depuis les Dames & » les Seigneurs de la Cour jusqu'aux » femmes de chambre & aux valets. » Cette fureur de burlesque étoit ve- » nuë si avant, que les Libraires ne » vouloient rien qui ne portât ce nom ; » & que par ignorance, ou pour mieux » débiter leur marchandise, ils le don- » noient aux choses les plus sérieuses » du monde, pourvû qu'elles fussent en » petits vers. » M. Pelisson en cite pour exemple une piéce fort mauvaise que l'on imprima en 1649. durant la guerre de Paris, & que l'on osa intituler *La Passion de notre Seigneur en vers burlesques*. Voici ce qu'en dit M. Boileau Despreaux dans le premier chant de son art poëtique.

Au mépris du bon sens le Burlesque effronté
Trompa les yeux d'abord, plût par sa nouveauté.
On ne vit plus en vers que pointes triviales.
Le Parnasse parla le langage des halles.
La licence à rimer alors n'eut plus de frein :
Apollon travesti devint un Tabarin.

Cette contagion infecta les provinces ;
Du Clerc & du Bourgeois passa jusques aux Princes.
Le plus mauvais plaisant eut ses approbateurs ;
Et jusqu'à d'Assouci, tout trouva des lecteurs.
Mais de ce style enfin la Cour désabusée,
Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,
Distingua le naif du plat & du bouffon,
Et laissa la province admirer le Typhon.

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE.

C'étoit un poëme du fameux Scarron.

M. de Balzac se déclara contre ce burlesque dans une de ses dissertations. Mais n'ayant pas jugé à propos d'en faire une critique en forme, il y engagea le pere Vavasseur, son ami, qui répondit à ses vœux, & qui composa sur ce sujet ce bel ouvrage Latin que l'on imprima d'abord en 1658. Je ne sçai pourquoi l'on dit dans une note de la derniere édition de la *Bibliotheque choisie* de M. Colomiez, que ce fut à la sollicitation du pere Petau que le pere Vavasseur entreprit cet ouvrage : celui-ci dit lui-même que c'étoit Balzac qui lui avoit demandé qu'il traitât cette matiere ; & l'on en a une preuve sans replique dans le 38e. entretien de Balzac, qui roule lui-même sur le burlesque ; surtout dans la lettre Françoise & dans la note Latine qui accompagnent cet entretien. Dans la lettre Balzac dit au pere

Oeuv. diverses, differt. 29.

Bibl. choisi. édition de 1731.

Ecrits sur la poesie burlesque *ibid.*

Vavaſſeur, » cette matiere du burleſque méritoit de tomber entre vos » mains : pour ſa derniere perfection, » elle n'auroit beſoin que de deux ou » trois journées de votre critique, &c. Cette lettre eſt du 20. Février 1653. & le pere Petau étoit mort l'onziéme Décembre 1652. Dans la note Latine il eſt dit encore plus expreſſément que ce fut à la priére de Balzac que le pere Vavaſſeur écrivit ſur le burleſque.

L'ouvrage de ce Jéſuite, que ſes confreres appelloient, dit-on, *la Charte du pere Vavaſſeur, parce qu'il avoit été dix ans à le lécher & à le polir*, fut très-applaudi. Ménage trouvoit ſeulement que l'Auteur avoit outré dans ce qu'il diſoit contre le ſtyle burleſque : & depuis, M. Broſſette lui a reproché, de même qu'à Balzac, qu'ils ſembloient avoir fait conſiſter le principal caractere du burleſque dans l'imitation de l'ancien langage, & particuliérement dans celle du ſtyle de Marot, ce qui ſeroit confondre le naïf avec le bouffon, & l'agréable avec le ridicule, entre leſquels il y a une diſtance que l'on ne ſçauroit meſurer.

Note ſur le prem. chap. de l'art poët. de M. Deſp.

Cette diſtance n'a point été compriſe par l'Auteur anonyme d'une eſpece

de poëme en deux chants, intitulé : *les Murs de Troye, ou l'origine du burlesque*, qui parut en 1653. in-4°. Mais ce n'est pas le seul défaut de cet ouvrage dont je crois que la lecture doit fort ennuyer : j'en ai fait l'expérience. L'Auteur, soit dans son épître dédicatoire *à la Jatte de M. Scarron*, soit dans son poëme, se montre un mauvais plaisant, qui cherche à rendre ridicules les comparaisons employées par Homere & Virgile, en affectant de confondre le génie de leur tems & de leur langue, avec le génie de notre siécle, & nos manieres de penser & de nous exprimer. L'origine qu'il donne au burlesque, n'a sa source que dans une imagination malheureusement trop habile à faire prendre à tout un air ridicule. Il trouve cette origine dans la fable qu'il suppose que les Poëtes nous ont laissée de la construction des murs de Troye par Neptune & Apollon : & voilà la raison du titre de son livre. Mais ce titre, il l'oublie entiérement dans son poëme. Ce n'est plus l'origine, ni l'histoire du burlesque ; c'en est quelquefois l'apologie, souvent la censure, ou du moins un portrait qui ne le rend nullement aimable. Jugés-en par ces vers,

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

les seuls peut-être qui méritent quelque indulgence dans ce poëme. L'Auteur, après avoir feint qu'Apollon a perdu sa gloire aux pieds des murs de Troye, ce qu'il ne prouve que d'une maniere fort embroüillée, ajoute :

En ce lieu dans des eaux croupies
Sur les platras & les orties,
Et parmi les décombremens
Des ruines des vieux bâtimens,
Se forme de leur pourriture
Un monstre d'étrange nature,
Qui dans peu fera repentir
Phœbus de l'avoir fait nourrir.
Sa voix sera basse & vulgaire :
Sa langue épaisse & fort grossiere t
Sur la terre il ira rampant
Comme un misérable serpent,
Ne se plaisant que dans l'ordure :
Son extravagante figure
Etonnera tout l'Univers
De ses caracteres divers.
Tantôt sa figure ironique
Mêlée avec l'hyperbolique,
Choquera le peuple ignorant.
Tantôt comme un loup dévorant,
Il cherchera partout à mordre,
Et causera bien du désordre
Par le poison pernicieux
Qu'il ira vômir en tous lieux.
Souvent en forme de satyre
Il fera tout crever de rire.
Plus souvent froid comme un glaçon

Il viendra donner le frisson.
Alors de son haleine infecte,
On verra maint & maint insecte
S'éclorre dessus des papiers,
Qui rongera tous les lauriers.
Or cette avanture menace
Tout le Royaume de Parnasse :
Car par cette corruption,
Des Poëtes la nation
Sera tellement avilie,
Qu'on fera passer pour folie
Ce nom célébre & glorieux.

ECRIT SUR LA POESIE BURLESQUE

Je ne sçai si l'Auteur a pensé qu'il désignoit lui-même dans ces vers la place qu'il devoit occuper sur le Parnasse. Je ne connois point cet anonyme, & je n'ai vû le deuxiéme chant de son poëme que manuscrit. Le même volume contient aussi une seconde préface manuscrite, sous le titre de *Mythologie des murs de Troye :* elle paroit d'une autre main, & contient quelques opinions singulieres, & que je crois fausses. Mais cet écrit n'étant point imprimé, il est inutile de vous en dire davantage.

Le seul écrit François qui apprenne quelque chose sur le genre de poësie dont il est question, est le *Discours sur le style burlesque en général, & sur celui de M. Scarron en particulier*, que l'on

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

attribuë à M. Bruzen de la Martiniere, & que l'on trouve dans le premier volume des Oeuvres de Scarron imprimées à Amsterdam en 1737. L'Auteur y prétend que Sarrasin est le premier qui ait employé le mot de burlesque, & que ce terme n'est pas plus ancien dans notre langue : mais que la chose qu'il signifie est d'une date fort antérieure, quoique les Grecs & les Latins de l'ancienne Rome ayent ignoré ce que nous appellons aujourd'hui proprement le style burlesque. Ce mot vient de l'Italien *Burla*, qui est lui-même emprunté de la langue Castillane dans laquelle il veut dire un badinage, une malice, quelque chose de risible. Du mot *Burla* que les Italiens ont adopté, & qui signifie chés eux plaisanterie, ils ont fait *Burlesco* plaisant, & *Burlare* plaisanter.

Ce terme étoit encore nouveau dans notre langue entre les années 1640. & 1650. Le style burlesque, à prendre ce mot dans un sens un peu plus étendu, étoit cependant en usage avant Scarron. C'est dans un goût qui approche de celui-là, que Saint-Amant a composé une partie de ses vers. Mais ce que l'on a nommé depuis *Burlesque*, s'appelloit

s'appelloit alors *Comique* ou *Groteſque*. Avant Scarron il y avoit un ſtyle familier, enjoué, & vraiement comique, dont les beaux eſprits de ce tems-là s'étoient ſervi dans quelques poëſies. Mais ce n'eſt point là le burleſque. M. de la Martiniere dit qu'on ne le trouve proprement que dans Scarron. Sa maniere eſt originale ; il n'a point eu de modéle à qui il ſe ſoit efforcé de reſſembler ; & lui-même a été le modéle de ceux qui ont tâché de l'imiter. L'Auteur s'étend beaucoup ſur le caractere du ſtyle de Scarron, ſur celui des Écrivains qu'il appelle ſes faux imitateurs, & ſur le mauvais goût que cette imitation mal priſe a introduit.

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

Faute d'avoir lû le 38e entretien de Balzac, il ne croit point que celui-ci ait confondu le burleſque avec le naïf & le familier de Marot ; mais qu'au contraire par le burleſque qu'il ne réprouvoit pas ; il entendoit ſeulement un ſtyle gay & naïf, une agréable & ingénieuſe bouffonnerie, propre à faire rire les honnêtes gens, & par conſéquent différent d'un autre burleſque qu'il condamnoit, & contre lequel il avoit engagé le pere Vavaſſeur d'écrire. L'Auteur du diſcours fait auſſi l'apologie du

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

burlesque de Scarron, & montre les différences qu'il croit que l'on doit mettre entre ce style & le naïf. Ce n'est pas, selon moi, le moindre endroit de son écrit.

Il avoit déja parlé du style marotique & de sa différence d'avec le style burlesque dans ses observations sur nos diverses especes de poësie, qui forment une grande partie du second tome de son recueil des Épigrammatistes François. C'étoit une sorte de digression à l'occasion du style & du caractere de l'épigramme dont il venoit de parler: mais cette digression est utile; & vous ferés bien de la lire. Je ne vous en citerai que cet endroit où il dit que le style marotique choisit, au lieu que le » burlesque admet tout. « Le premier, » ajoute-t'il, est simple, mais d'une » simplicité qui a sa noblesse, & il em» prunte des anciens ce que son tems ne » lui fournit point pour les expressions » naïves. L'autre est bas & grossier, » & emprunte de la canaille des orne» mens faux & mépriſables, que les » honnêtes gens ne sçauroient approu» ver. L'un se livre à la nature; mais » il a soin d'examiner auparavant si les » objets qu'elle lui présente peuvent en-

trer dans ſes peintures : il ne prend « que ce qu'elle a de fin & d'enjoüé. « L'autre ſe jette tête baiſſée dans une « bouffonnerie extravagante, & ne rem- « plit ſes tableaux que de marmouſets « & de groteſques. L'un veut du riant, « l'autre du ridicule, &c. » Les idées de M. Rémond de ſaint Mard ſur le ſtyle marotique ne ſont pas toujours les mêmes que celles que je viens de vous rapporter. Je préférerois celles-ci, ſi j'avois à prendre parti. Mais vous pouvés en faire vous-même la comparaiſon, & décider.

ECRITS SUR LA POESIE BURLESQUE

Réfléx. ſur la poëſ. &c.

CHAPITRE XIV.

Des Ecrits ſur la Poëſie Chrétienne & Morale.

VOus aurés vû en liſant les écrits que l'on a faits ſur l'origine de la poëſie, qu'elle ne fut d'abord conſacrée qu'à la Religion, & que les premiéres piéces en vers furent des cantiques à l'honneur de la Divinité. « Les peres « les apprenoient à leurs enfans ; ils ſe « chantoient dans les fêtes & dans les « aſſemblées, & perpétuoient la mé- « moire des actions les plus éclatantes «

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

Boſſ. diſc. ſur l'hiſtoire univ.

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

» des siécles passés : de-là est née la poë-
» sie changée dans la suite en plusieurs
» formes.... C'étoit Dieu & ses œu-
» vres merveilleuses qui faisoient le su-
» jet de ses odes. Dieu les inspiroit lui-
» même, & il n'y a proprement que le
» peuple de Dieu où la poësie soit ve-
» nuë par enthousiasme «.

Une origine si illustre prouve assés combien la poësie s'est avilie depuis qu'elle a pris l'amour pour son sujet favori. Malgré cette raison, l'on passe pour un censeur outré, lorsqu'on condamne les poësies qui n'ont point d'autre objet. La plupart des hommes prétendent avoir l'heureux privilége d'être à l'abri de tout danger, & de pouvoir en sûreté se trouver aux spectacles, & lire les vers les plus passionnés. Ovide qui connoissoit assés le cœur de l'homme, qui en avoit éprouvé toutes les foiblesses, & qui ne sera jamais regardé comme un censeur trop sévere, pensoit bien différemment. Il regardoit le théâtre comme un lieu fatal à l'innocence ; il a fait le procès à Sapho, à Catulle, à Tibulle, & se l'est fait à lui-même. Ce tendre Auteur défend la lecture des Poëtes aussi tendres que lui. Pourquoi donc ayant un grand nombre

Rac. avert. de son épitre à M. de Valincour.

de poëſies chrétiennes, en avons-nous ſi peu qui ſoient recherchées, & qui ayent des lecteurs? M. Racine de qui j'emprunte ces réfléxions, & qui ſe fait cette objection, y répond ainſi lui-même :

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

A nos chants inſtructifs
Toujours la vérité doit les rendre attentifs.
Rarement, dira-t'on, par des douceurs pareilles
Une Muſe pieuſe a charmé nos oreilles;
Nos Poëtes chrétiens preſque toujours ennuyeux,
Ont à peine formé des ſons harmonieux :
Mais des Poëtes ſeuls accuſons la foibleſſe.
Aux profanes travaux livrés dans leur jeuneſſe,
Pour réparer enfin leurs vers pernicieux,
Ils ont offert à Dieu, digne offrande à ſes yeux!
Les reſtes languiſſans d'une veine épuiſée,
Et les froids mouvemens d'une chaleur uſée.

Rac. ép. à M. de Valincour.

M. Godeau Évêque de Graſſe, avoit été dans le même principe que M. Racine combat : mais dans la ſuite il en reconnut le peu de ſolidité, comme il le dit dans ſon *Diſcours de la poëſie chrétienne*, imprimé en 1645. à la tête de ſes *Eglogues ſacrées*. « Je confeſſe, « dit-il, que je me ſuis autrefois laiſſé « emporter à l'opinion de ceux qui « croyent que les Muſes ceſſent d'être « civiles auſſi-tôt qu'elles deviennent dé- « votes; qu'il faut qu'elles ſoient far- «

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

dées pour être agréables, & qu'il eſt « impoſſible d'aſſortir les lauriers profa- « nes du Parnaſſe avec les palmes ſa- « crées du Liban. Mais je me ſuis dé- « trompé: & maintenant qu'un âge plus « mûr m'a donné de meilleures penſées, « je reconnois par expérience que l'Hé- « licon n'eſt point ennemi du Calvaire, « que la Paleſtine cache des tréſors dont « la Grece, toute ſuperbe & menteuſe « qu'elle eſt, n'oſeroit ſe vanter; & « que ſi les vers de dévotion ne plai- « ſent point, c'eſt la faute de l'ouvrier, « & non pas de la matiere.... Il y a « beaucoup de ſujets qui rendroient à « la poëſie la réputation qu'elle a per- « duë, pourvû qu'on les traitât ſelon les « préceptes de l'art. »

Ces ſujets ſont de deux ſortes, ſelon M. Godeau, céleſtes & humains: il entend par les premiers, ce qui nous eſt révélé des grandeurs de Dieu dans les livres canoniques, les actions qui ont été faites par les mouvemens de ſa grace, les inſtructions publiques ou particuliéres qui regardent notre ſalut. Les ſujets humains embraſſent tout ce que l'on appelle vertus morales, & ils demandent des ornemens différens ſelon la dignité particuliére de chacune de

ces vertus, & celle des perſonnes en qui elles ſe rencontrent. M. Godeau entreprend donc de prouver dans ſon diſcours que l'on peut traiter ces différens ſujets en vers, d'une maniére non-ſeulement utile, mais agréable & interreſſante; & il me paroît qu'il le prouve bien. Son diſcours eſt dans ſa briéveté rempli de principes ſolides, dignes d'être ſuivis par tout Poëte chrétien; & ſurtout il y montre fort bien que la Religion & la Morale offrent à la poëſie la carriere la plus vaſte; que les ouvrages de pur agrément; ceux qui ne portent que ſur des chimeres, peuvent, il eſt vrai, prêter de certaines graces à l'imagination; mais que ce n'eſt qu'en s'exerçant ſur la vérité, que l'eſprit peut faire uſage de toute ſa juſteſſe & de toute ſon étenduë.

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

Dix ans après, en 1655. Guillaume Colletet donna un *Traité de la poëſie morale & ſententieuſe*, plus curieux du côté des recherches, que celui de M. Godeau. Il l'adreſſa à M. l'abbé Fouquet, alors Chancelier des Ordres du Roi: mais il l'avoit compoſé pour l'inſtruction de François Colletet, ſon fils, *& pour tous les autres encore qui ont de l'inclination pour les bonnes cho-*

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

ses, & de l'amour pour la vertu. Il entend par poësie morale, celle qui regarde les mœurs, & qui donne des préceptes pour bien vivre, *ce qui est, à dire vrai, la véritable science de l'homme.* Il ajoute que cette poësie ne hait rien tant que les *inepties & les vanités du monde, & qu'elle ne s'applique jamais aux fables qu'autant qu'elles ont un sens moral ou allégorique.* Il s'éleve contre le Tasse, qui dans ses discours poëtiques, s'efforce de persuader que la morale n'est pas l'objet du Poëte, & que celui-ci ne doit penser qu'à divertir; & il en prend occasion de montrer que la philosophie morale est plus ancienne que Socrate; en quoi consiste cette philosophie; que les Poëtes en ont été les premiers Auteurs, & quelle est son excellence.

Ce qui rend ce traité de Colletet fort curieux, & en même-tems très-utile pour l'histoire de la poësie en général, & pour celle de notre poësie en particulier, c'est qu'on y trouve plusieurs listes de Poëtes, que l'Auteur en porte ordinairement son jugement, & qu'il fait connoître la plûpart de leurs ouvrages. Ces listes sont rangées par classes: les Poëtes sacrés, ceux *qui ont*

embraſſé la poëſie naturelle, c'eſt-à-dire, cette poëſie qui traite des choſes de la nature, les Poëtes gnomiques ou ſententieux, &c. Colletet parle au moins de ſoixante-dix Auteurs différens qui ont donné des quatrains en vers François, depuis Pierre Gringore juſqu'à lui-même. Je ne connois point de catalogue plus ample, ni plus détaillé de cette ſorte de poëſie.

ECRITS SUR LA POESIE CHRETIENNE.

Vous trouverés encore d'excellentes réfléxions ſur la poëſie chrétienne dans la préface que M. l'abbé de Loménie de Brienne a miſe au-devant du *Recueil de poëſies chrétiennes & diverſes* dédié à M. le Prince de Conti, dans l'*Elégie* de M. Godeau *à M. d'Andilly ſur ſes œuvres chrétiennes*, qui eſt dans le premier volume du même recueil de poëſies, & dans les œuvres de M. Godeau; enfin dans la préface dont M. le Fort de la Morinière a orné ſon *Choix de poëſies morales & chrétiennes depuis Malherbe juſqu'aux Poëtes de nos jours*, & qui eſt le recueil le plus précieux que l'on ait encore fait de ces ſortes de poëſies.

CHAPITRE XV.

Des Ecrits où l'on examine si l'on peut faire des Poëmes en prose : & sur la Rime.

ECRITS SUR LA RIME.

VOUS êtes maintenant instruit ; sinon de tous, au moins des principaux écrits faits en notre langue sur la poësie en général, & sur les différens genres de poëme. On a fait, & aujourd'hui encore l'on fait deux questions qui ont rapport au même sujet. La premiére, si la versification est essentielle à la poësie : la seconde, si dans notre poësie Françoise on peut se passer de la rime. Comme ces deux questions rentrent en quelque sorte l'une dans l'autre, presque tous les écrits où il s'agit de la premiere, traitent aussi la seconde ; ce qui fait que je ne mettrai guéres entre eux d'autre division que celle que l'ordre des tems où ces écrits ont été composés, y a mis lui-même.

La prose & la poësie ont eu chacune de tout tems des partisans & des apologistes. Mais je ne connois point

d'ouvrage où l'on ait examiné la préférence de l'une sur l'autre avant *le Mont-Parnasse* de Pierre de Brescbe, imprimé à Paris en 1663. in-4°. L'Auteur s'y déclare pour la poësie: mais son livre est oublié depuis long-tems, & il faut avouer qu'il mérite peu qu'on en rappelle le souvenir. Nous avons eu depuis le commencement de ce siécle plusieurs écrits plus dignes de notre attention; tant par le mérite personnel de leurs Auteurs, que par les raisons que chacun apporte en faveur de son sentiment.

ECRITS SUR LA RIME.

Je commence par la dissertation de M. l'abbé Fraguier qui fut lûë l'onziéme d'Août 1719. dans l'Académie des incriptions & belles lettres. L'Auteur y soutient, *qu'il ne peut y avoir de poëmes en prose.* Pour le prouver, il pose d'abord quelques principes que personne ne conteste; que dans le vaste champ des lettres humaines, dans l'héritage des beaux arts, chaque portion de cet héritage a ses bornes; que l'intelligence qui les anime tous, & qui leur donnant la fécondité, préside à leurs différentes productions, préside en mêmetems à la conservation des limites qui les séparent; qu'on ne peut les ôter de

Mém. de l'Acad. des belles lettres tom 6.

ECRITS SUR LA RIME.

leurs places, sans troubler l'ordre, sans jetter la confusion où doit regner la tranquillité.

De ces principes, il tire cette conséquence : Que si les personnes d'esprit qui dans les poëmes mettent la prose à la place des vers, eussent considéré mûrement la nature & les suites de leur entreprise, ils se seroient contentés d'exceller dans les vers & dans la prose, sans remuer la borne éternelle qui les sépare essentiellement. Mais comme on ne doit condamner personne sans l'entendre, M. l'abbé Fraguier examine sur quoi se fondent ceux qui préferent la prose aux vers dans les poëmes, & qu'il accuse pour cela d'innovation. Il réduit toutes leurs raisons à celles-ci : que le Poëte dont tout l'art consiste à imiter & à peindre, trouvera dans la prose, & y trouvera plus abondamment que dans les vers, tout ce qu'il lui faut pour peindre & imiter : Que par conséquent, sans asservir la liberté de son génie à la contrainte du vers, qui donne toujours des bornes trop étroites à l'imagination, il arrivera au but de son art, & que ses compositions, quoiqu'en prose, ne laisseront pas d'être d'excellens poëmes.

Pour répondre à ce raisonnement, M. l'abbé Fraguier dit : Que le Poëte par sa nature n'est pas seulement imitateur, de sorte qu'il ait le choix libre des moyens qu'il employe pour imiter, qu'il est de plus assujetti à se servir des vers pour faire son imitation. Les raisons, les voici : c'est que comme le Peintre imite avec les couleurs, le Musicien avec les sons, le Poëte doit mettre en œuvre certains mots choisis dont l'union différente dans une mesure invariable, produit une modulation variée à l'infini ; ce qu'on appelle vers : Que c'est pour cela que le Poëte a des mesures & des nombres pour toutes sortes d'imitations, & que chaque sujet en général demande la sorte de vers qui lui convient : Que l'on ne doit point s'écarter de la méthode que l'on a commencé de prescrire, chaque art ayant ses régles, sa méthode, qu'il faut suivre & observer : Qu'enfin ce n'étoit point par des odes en prose qu'Orphée adouciſſoit les tigres & les lions, ni qu'Amphion élevoit les murs de Thébes. J'ai de la peine à croire que M. l'abbé Fraguier fût bien touché de cette derniere raison : il peut être vrai qu'une ode en prose n'auroit ni le feu, ni l'en-

ECRITS SUR LA RIME.

ECRITS SUR LA RIME.

thouſiaſme qu'exige ce genre de poëſie : mais les deux faits ſur leſquels il appuye cette raiſon, étant fabuleux, que prouvent-ils ?

A ces quatre raiſons, l'Auteur ajoute : Que quelque éloquence que l'Orateur ait eue, jamais on ne l'a fait l'interprête des Dieux, & que l'on ne peut avilir davantage la poëſie que de la faire parler en proſe. Mais c'eſt ce qui eſt en queſtion : & je ne vois point que M. Fraguier montre cet aviliſſement de la poëſie, lorſqu'elle parle en proſe. Il ne ſuffiſoit pas de dire : que ſi l'on admet une fois la proſe dans l'ode, la fureur poëtique & l'enthouſiaſme s'éclipſeront; que ce beau naturel, ce génie divin, ce riche talent d'harmonie qui, ſelon Horace, fait le Poëte, n'appartiennent qu'au Poëte qui parle en vers : les apologiſtes de la proſe nient ces propoſitions générales ; il falloit prouver qu'ils ont tort. Il eſt vrai que le ſavant Académicien ne ſe diſſimule ni les objections qu'on peut lui faire, ni les exemples qu'on peut oppoſer à ceux qu'il apporte : mais ſes réponſes ne me ſatisfont pas entiérement : il étoit capable de mieux manier ce ſujet.

Je me donnerai bien de garde ce-

pendant de dire avec l'Auteur de la *Lettre critique sur le temple de Gnide imprimée en 1725.* qu'il y a plus de poëmes en prose qu'en vers : cela ne pourroit être vrai qu'en considérant les romans comme des poëmes; ce qui feroit assurément faire trop d'honneur à ces sortes d'ouvrages, si l'on en excepte *le Télémaque*, après lequel je ne sçai si l'on pourroit en nommer un second.

ECRITS SUR LA RIME.

La préférence de la prose sur la poësie a eu dans M. de la Motte un apologiste beaucoup plus redoutable que l'Auteur de cette lettre. Cet illustre Académicien après s'être exercé presque toute sa vie à la poësie, s'avisa sur la fin de sa carriere, de traiter cet art à qui il avoit sacrifié tant de jours, d'art frivole & pénible, méchanique en soi, opposant à l'esprit des obstacles que celui-ci ne peut souvent vaincre, & d'avancer que la prose pourroit dire tout ce que disent les vers, & que les vers ne sçauroient dire tout ce que dit la prose. Ce fut dans son quatriéme discours sur le poëme dramatique, fait à l'occasion de sa tragédie d'OEdipe, qu'il proposa d'abord & défendit ce systême, afin de persuader, s'il le pouvoit, qu'il seroit à propos de faire des tragédies en

ECRITS SUR LA RIME.
Mém. de Trév. Mai 1730.

prose. Ses raisons se réduisent aux propositions suivantes.

Il n'est pas naturel qu'un héros, qu'un Prince, ou une Princesse, surtout dans la passion, parle le langage mesuré & contraint des vers : les comédies qui depuis un tems se sont faites en prose n'en ont pas moins de succès pour n'être pas versifiées : le Poëte affranchi des contraintes de la mesure & de la rime, auroit plus de tems, de liberté & de facilité à perfectionner le fonds & l'expression de sa piéce, & à y faire les corrections convenables, au lieu que pour corriger des vers, il faut souvent changer ce qu'il y a de bon dans ce qui suit, ou ce qui précéde ; à cause de l'endroit défectueux auquel il faut remédier : enfin la versification n'est pas plus essentielle à la tragédie qu'au poëme épique ; or le *Thélémaque* de M. de Fenelon a réussi aussi-bien en prose comme il est, & même beaucoup mieux que s'il eût été en vers.

Pour soutenir les raisons par des exemples, M. de la Motte donne sa tragédie d'OEdipe en prose & en vers : la premiere scene de la tragédie de Mithridate de M. Racine, qu'il a tournée en prose, & qu'il rapporte aussi en

vers, afin que l'on en faſſe plus facilement le parallele ; enfin deux odes en proſe, l'une qui eſt de ſa compoſition, eſt adreſſée à M. le Cardinal de Fleuri ; l'autre eſt une traduction de la belle ode en vers que M. de la Faye avoit faite en faveur de la poëſie. Mais on n'a pas trouvé que ces exemples fiſſent honneur à M. de la Motte : ſa proſe eſt belle ; mais on continuë de préférer la ſcene de Mithridate telle que M. Racine l'a donnée, & l'ode de M. de la Faye en vers, aux traductions de l'une & de l'autre, quelques ornemens que M. de la Motte ait tâché d'y prêter à ſa proſe.

ECRITS SUR LA RIME.

L'ode de M. de la Faye, dont je viens de parler, avoit été faite pour combattre le ſentiment de M. de la Motte. L'ingénieux Ecrivain y dit entr'autres :

De la contrainte rigoureuſe
Où l'eſprit ſemble reſſerré,
Il acquiert cette force heureuſe
Qui l'éleve au plus haut dégré.
Telle dans des canaux preſſée
Avec plus de force élancée,
L'onde s'éleve dans les airs ;
Et la regle qui ſemble auſtere,
N'eſt qu'un art plus certain de plaire,
Inſéparable des beaux vers.

ECRITS SUR LA RIME.

Non le travail n'eſt point ſervile
Quand la raiſon en eſt l'objet :
Qu'elle plaiſe en ton vers utile,
Qu'elle t'en dicte le ſujet.
Médite, polis, remanie ;
Des dons du Dieu de l'harmonie
Aucun ſans peine ne jouit :
C'eſt l'encens qu'Apollon déſire ;
A ce prix il prête ſa lyre,
Et l'obſtacle s'évanouit.

Les autres raiſons que M. de la Faye apporte dans cette ode en faveur de la poëſie, ſont : Que les paſſions & les ſentimens ſont plus émus par les vers ; & que c'eſt par leur ſecours que l'*Inés de Caſtro* de M. de la Motte lui même a réuſſi : Que l'harmonie des vers eſt un attrait qui flatte l'ame ; & qui la diſpoſe à des impreſſions plus ſenſibles : Que la poëſie a immortaliſé des noms & des héros qui ſans elle ſeroient oubliés. (Mais la proſe ne l'a-t'elle pas fait auſſi ?) Qu'Auguſte fût attendri par les vers de Virgile qui lui rappellerent le ſouvenir de la mort de Marcellus. (Mais cela n'eſt pas encore particulier à la poëſie : on eſt ſouvent attendri par un diſcours en proſe.) Qu'enfin la difficulté de la meſure & de la rime fait faire à l'eſprit d'heureux efforts d'où naiſſent les traits les plus

charmans, & que par-là la contrainte des vers eſt miſe à profit.

ECRITS SUR LA RIME.

Ces raiſons ne demeurerent point ſans réplique : M. de la Motte en faiſant imprimer l'ode de M. de la Faye, y ajouta des réfléxions, où il dit entre autres : Qu'on ne peut diſconvenir que la poëſie ne ſoit indépendante de la verſification ; que la rime n'eſt pas naturelle, ayant été inuſitée parmi les Grecs & les Latins ; & uſitée bien tard chés les autres peuples : Que pluſieurs mêmes commencent, dit-on, à s'en déſabuſer, les Anglois & les Italiens faiſant des vers ſans rime : Que la proſe fait pour exprimer les ſentimens & les paſſions, tout ce que peut faire la poëſie, & que celle-ci ne peut faire à cet égard que ce que fait la proſe : Que les grands noms & les héros ſont auſſi-bien immortaliſés par la proſe & par les vers ; en quoi M. de la Motte a raiſon : Que l'attendriſſement d'Auguſte vint plus du ſouvenir de la mort d'un Prince chéri, que de l'art des vers ; ce qui paroît au moins fort vraiſemblable : Que ſi l'on aime naturellement la ſimmétrie & l'harmonie qui ſont l'agrément des vers, on aime auſſi la variété, & qu'une ſimmétrie trop continuée, cauſe de l'en-

ECRITS SUR LA RIME.

nui : Que les penſées ne ſont point exprimées en vers avec autant de juſteſſe & de préciſion qu'en proſe.

Je ne ſçai ſi M. de la Motte auroit avoué qu'il y a moins de juſteſſe & de préciſion dans ſes ouvrages en vers qui ſont le plus grand nombre de ſes écrits, que dans ceux qu'il a compoſés en proſe. Quoi qu'il en ſoit, nous avons bien des ouvrages en vers où ces défauts ne ſe rencontrent point, & où l'on trouve les avantages d'une belle poëſie, que la meilleure proſe offre rarement. M. de la Motte tâche de faire valoir encore une autre raiſon, la contrainte & la gêne de la rime ; ſur quoi il dit : Que le travail eſt louable quand il nous met en état de dire les choſes de la meilleure maniere qu'elles puiſſent être dites ; & qu'il eſt condamnable au contraire, quand il nous ôte la liberté de ce choix. Cette réfléxion vraie en ſoi, a été jugée fauſſe dans l'application que l'Auteur en fait à la verſification & à la rime.

» Je dis moi, réplique M. Rémond » de ſaint Mard dans ſes réfléxions ſur » la poëſie, que la meilleure maniere » eſt la plus agréable. Je défie M. de la Pag. 44. 45. » Motte de n'en pas convenir ; & voi-

là aussi-tôt la poësie qui a gagné son « procès. Car supposé qu'une tragédie « en prose, par exemple, pétille de « chaleur, que l'intérêt y aille toujours « en croissant, que ce soit, si l'on veut, « un chef-d'œuvre de l'art, il restera « encore deux especes de beautés à lui « donner : la premiere sera le plaisir de « l'harmonie méchanique, beauté, si « l'on veut, de convention ; mais en- « fin beauté pour nous. Il est certain en- « core qu'il manquera à la tragédie en « prose cet agrément dont nous faisons « tant de cas, je veux dire le mérite de « la difficulté vaincuë. Or la poësie lui « donnera tout cela. Donc la tragédie « mise en vers, acquerra des graces « qu'elle ne pouvoit pas avoir lorsqu'el- « le n'étoit qu'en prose. »

ECRITS SUR LA RIME.

Malgré toutes ces raisons & les autres que l'on a opposées à M. de la Motte, cet Académicien n'a pas moins persisté à soutenir son système. C'étoit l'enfant de ses derniers jours ; il croyoit qu'il méritoit une prédilection particuliére. Il ne se dissimuloit pas cependant un inconvénient qui pourroit se trouver dans la composition des tragédies en prose. C'est que celui qui feroit un

ECRITS SUR LA RIME.

pareil ouvrage, pourroit abuſer de la facilité du ſtyle, ſe contenter trop tôt de ſes premieres idées, & ne faire pas aſſés d'efforts pour chercher le mieux, dès qu'il ſe ſeroit offert à lui du raiſonnable. Mais il avoit cru trouver un remede à cet inconvénient, qui ſeroit de mettre au choix des choſes, le tems & le ſoin qu'exigeroit la verſification. Nous attendrons pour juger de la bonté de ce remede, qu'il ait été pratiqué. Juſqu'à préſent M. de la Motte ſeul l'a tenté, & l'épreuve n'a pas trop bien réuſſi : qui oſera ſe flatter d'un meilleur ſuccès ?

L'opinion de cet Académicien ſur la rime n'a pas moins été combattuë par M. Aroüet de Voltaire. Si on en croit le premier, l'uſage de la rime eſt un uſage inventé depuis peu, & mal entendu. Selon le ſecond, cet uſage eſt au contraire très-naturel, puiſque tous les peuples de la terre, excepté les Grecs & les Romains, ont rimé & riment encore : c'eſt ce que dit M. de Voltaire dans la préface de ſa tragédie, & ce qu'il a répété dans ſon diſcours ſur la tragédie imprimé en 1731. au-devant de ſon Brutus. Chaque nation ſe fait d'ailleurs, ſelon le génie de ſa lan-

Oedip. trag. éd. de 1729.

gue, des régles de versification, soit avec le secours des rimes, ou autrement; d'où M. de Voltaire conclut, que quand M. de la Motte appelle la versification un travail méchanique & ridicule, c'est charger de ce ridicule nos plus grands Poëtes, aussi-bien que Virgile & Horace. Mais cette nouvelle attaque de M. de Voltaire ne fut pas regardée par M. de la Motte comme capable de le réduire au silence. Elle fut donné en 1730. & dès la même année l'Académicien tâcha de la repousser dans la *suite de ses Réfléxions sur la tragédie*. Y dit-il quelque chose de nouveau? Non, ce n'est presque qu'une répétition de ce qu'il avoit dit en faveur de la prose contre la poësie. ECRITS SUR LA RIME.

Le Journal des Savans, & les Mémoires de Trévoux ont rendu compte des piéces de ce procès litteraire, mais diversement. Dans le Journal du mois d'Avril 1730. on paroît entiérement favorable au systême de M. de la Motte. Dans les Mémoires de Trévoux du mois de Mai de la même année, après avoir exposé fidélement les raisons des deux partis, on tâche en quelque sorte de les concilier. La question seroit-elle, dit-on, de savoir si une tragédie

ECRITS SUR LA RIME.

en vers, comme elle eſt, a plus droit de plaire qu'en proſe ? » M. de la Motte » le décide lui-même, quand il dit, que » ce ſeroit une fantaiſie de vouloir » prouver que ce qui plaît univerſelle- » ment, n'auroit pas dû plaire. De- » mande-t'on ſi une tragédie en proſe » ne pourroit pas plaire : pourquoi non ? » Puiſque M. de la Motte a fait ſon » OEdipe en proſe, qui a plû, & mê- » me davantage que ſon OEdipe en vers. » Tout le monde ſera-t'il de ce goût-là ? » On ne peut s'en flatter : la diverſité » des goûts eſt trop grande. Mais il n'y » a nulle impoſſibilité de voir changer » celui que l'on a univerſellement au- » jourd'hui pour la verſification dans la » tragédie, puiſqu'il a changé par rap- » port à la comédie. Ce changement » devroit-il ſe faire ? D'où viendroit » l'obligation de changer dans une cho- » ſe arbitraire, & qui fait plaiſir dans » l'état où elle eſt ? Les tragédies ſe- » roient-elles meilleures, plus judicieu- » ſes, mieux exprimées ? Les paſſions » & les ſentimens ſeroient-ils mieux » énoncés ? Cela eſt au moins douteux à » ceux qui ont un grand uſage de faire » des vers, s'expriment ordinairement » auſſi-bien en vers qu'en proſe : c'eſt

un langage où ils se sont formés, & « qui ne leur coûte guéres plus que la « prose. Celle-ci en quelques rencon- « tres exprimera peut-être plus exacte- « ment une pensée, mais les vers l'ex- « primeront avec plus d'agrément en « d'autres rencontres; c'est un dédom- « magement mutuel. «

ECRITS SUR LA RIME.

Est-il naturel, ajoute-t'on, de s'ex- « primer en vers? On répond qu'il est « naturel de s'exprimer en tout langa- « ge usité parmi les hommes, qui ont « eux-mêmes établi le langage des vers « pour certains usages particuliers. Les « vers ont leur simmétrie, ou leur har- « monie à proportion comme la musi- « que; si l'harmonie ou la simmétrie « dure trop, elle lasse; ce qui n'empê- « che pas la réalité de son agrément. « La meilleure piéce nous fatigue aussi « quand elle dure trop; ce n'est pas sa « faute; c'est la faute de sa longueur. « Enfin n'est-il pas évident, continuë- « t'on, qu'on peut exprimer plus par- « faitement & plus clairement en pro- « se toute sorte de pensées & de mou- « vemens? Cela est évident par les dis- « cours des grands Orateurs qui font, « *le tout pour le tout*, plus d'impression « en prose qu'ils ne feroient en vers. «

ECRITS SUR LA RIME.

» La contestation est donc terminée, » dira-t'on, & la prose l'emporte sur » les vers : oüi dans les affaires sérieu- » ses qui regardent la sagesse & la con- » duite de l'homme ; on n'ira pas en » vers plaider au Palais, ni prêcher dans » la chaire. Mais ce n'est pas là la ques- » tion ; il s'agit d'un divertissement d'es- » prit, tel qu'une tragédie : quelque » belle & quelque ingénieuse qu'elle » soit, c'est toujours un amusement. » Comment la faut-il faire ? De la ma- » niére & dans le langage le plus con- » venable à divertir & à amuser ceux » pour qui on la fait. Il ne paroît pas, » conclut-on, que la question s'étende » plus loin que les traits sous lesquels » on vient de la représenter. »

C'est à cette dispute que nous devons l'*Epître à Clio*, petit ouvrage en vers, aussi utile qu'ingénieux, où M. Nivelle de la Chaussée combat le système de M. de la Motte avec autant d'esprit que de solidité. Un avantage des vers sur la prose, qu'il fait le plus valoir, c'est que les vers s'impriment plus aisément dans la mémoire ; & cet avantage est, selon lui, si considérable, qu'il fait disparoître tous ceux que la prose peut avoir d'ailleurs sur les vers.

La période au cordeau compassée,
De la mémoire est bien-tôt effacée :
De mots pompeux on a beau l'enrichir,
D'un prompt oubli rien n'aide à l'affranchir.
Elle s'envole, & ne laisse après elle
Qu'un sens confus qu'à peine on se rappelle.
Mais dans l'esprit & dans le fond du cœur
Il n'appartient qu'au vers doux & flatteur
D'insinuer ses charmes & ses graces,
Et d'y laisser les plus profondes traces :
Il s'établit au fond du souvenir,
Et par lui-même il sçait s'y maintenir,
Sans s'altérer, ni sans perdre aucun terme
Du tour heureux, ou du sens qu'il renferme.

ECRITS SUR LA RIME.

Selon M. de la Motte, on exprime en vers ce qu'on peut, mais rarement ce qu'on veut : l'Auteur de l'Epître soutient le contraire.

Ainsi l'esprit dans un vers séduisant
Peut, sans travail, s'instruire en s'amusant,
Et s'abbreuver des plus grandes maximes.
L'arrangement, la mesure & les rimes
N'empêchent pas, quoi qu'on ose avancer,
De mettre en vers tout ce qu'on peut penser.
C'est une audace aussi vaine que folle
Que de vouloir nous réduire au frivole,
Ou nous borner à des travaux légers :
Il en est peu qui nous soient étrangers.
La poësie, ainsi que la peinture,
Dans son ressort a toute la nature.

Toute cette piéce est du même goût : Nouvell. du Parn. lettr. 31.

ECRITS SUR LA RIME.

il y a quelques taches ; un critique les a remarquées : mais ces légers défauts n'empêchent pas qu'on ne soit porté à lire plus d'une fois ce petit ouvrage.

Venons à d'autres adversaires & à d'autres apologistes de la rime. M. de Chansierges, connu par ses *Avantures de Néoptoleme*, s'est déclaré contre la rime dans une dissertation sur ce sujet, qu'il envoya au pere des Moletz, de l'Oratoire, & que celui-ci publia dans un des volumes de son recueil de Mémoires de littérature & d'histoire. Le Dissertateur louë beaucoup la poësie, & en cela il ne lui fait point de graces ; c'est une dette qu'il lui paye. Mais il semble qu'il ne s'en acquitte qu'à regret, puisqu'il prétend en même-tems que la poësie ne consistant, à ce qu'il croit, que dans la noblesse & les richesses de l'imagination, elle peut se trouver dans la prose comme dans les vers ; que la rime la dégrade ; que l'on ne peut s'amuser à rimer dans un sujet noble & sérieux, & que nous en sentirions l'affectation & la puérilité, *si un long usage d'un ornement Gothique n'avoit corrompu nos oreilles*. Il définit la rime une vaine imitation de son, une espece de jeu produit par la répétition de la der-

Mém. de lit. & d'hist. tom. 2.

niére ou des derniéres syllabes ; il la compare à l'écho auquel il la trouve entiérement semblable, & se fâche sérieusement de ce qu'il s'imagine que l'on prévient le sens par la rime, ce qui est, dit-il, petit, puéril, & dégoûte à la fin.

ECRIT SUR LA RIME.

Si on l'en croit, le sentiment est pour lui ; c'est à lui qu'il en appelle; il est persuadé que lorsqu'on l'écoute, on est forcé de condamner la rime. Il la trouve surtout ridicule dans les vers de trois syllabes, supportable seulement dans l'ode, parce que les rimes y sont toujours croisées, ce qui les éloigne les unes des autres. Les vers de dix syllabes à rimes plattes ne trouvent pas à ses yeux plus de grace que ceux de huit. Si les vers Alexandrins paroissent moins badins, M. de Chansierges croit que c'est parce que les rimes sont plus éloignées ; que l'oreille est remplie de douze syllabes qui composent des expressions majestueuses que l'on a le tems de goûter avant que la rime se fasse entendre. Il convient cependant que la rime, qu'il trouve si puérile, flatte l'oreille, & que les dissonances la blessent. Mais cet aveu lui est échappé ; le repentir suit de près. Non, ce n'est plus la

ECRITS SUR LA RIME.

rime qui par elle-même flatte l'oreille, elle la choque dans la prose où les dissonances lui plaisent. Pourquoi donc la rime lui plaît-elle aussi? C'est par habitude : l'oreille étant accoutumée à entendre des rimes dans notre poësie, garde le son du premier vers, & attend l'assonance ou la rime ; & lorsque la rime attenduë ne vient point, l'oreille qui a conservé le dernier son du vers précédent, est choquée d'une dissonance si peu attenduë.

Cette raison frappe beaucoup M. de Chansierges, il s'y arrête long-tems, il la développe, il la tourne de différentes façons, & il est étonné que l'on n'y voye point toute la solidité qu'il croit y appercevoir. Pourquoi prend-il ses imaginations pour des vérités? Quelle sorte de vers voulés-vous donc, se demande-t'il à lui-même, si vous bannissés la rime? On a essayé d'en faire qui n'étoient point rimés, & le succès n'en a pas été heureux. On en a fait dans la cadence des vers héxametres, & ils ont paru insupportables. M. de Chansierges répond : que tous les vers qui auront une commune mesure, lasseront toujours au bout d'un certain tems; ce qu'il tâche de prouver par

l'exemple des Latins qui n'ont point fait de poëmes en vers Alcaïques, ou en vers Aſclépiades, &c. dont la meſure eſt toujours la même. Il ajoute : que ſans la rime on diſtingueroit toujours la proſe d'avec la poëſie : que la différence de l'une d'avec l'autre conſiſteroit, non dans une meſure réglée, ni dans un tel nombre de ſyllabes ; mais dans une harmonie plus ſoutenuë, plus recherchée, dans la vivacité des images, dans la richeſſe des expreſſions. Tel eſt le ſyſtême de l'Auteur ; c'eſt à l'étayer le mieux qu'il peut, qu'il employe la fin de ſa diſſertation. Il ne s'étoit pas flatté d'un grand nombre de partiſans ; & c'eſt autant de chagrin épargné à ſon amour propre.

ECRITS SUR LA RIME.

Le ſavant M. Huet ſemble auſſi attribuer l'origine de la rime en Europe, aux tems où les lettres étoient en décadence : mais il ne dit rien qui témoigne qu'il la déſapprouve dans nos vers : c'eſt ce dont vous pouvés vous aſſurer en liſant le nombre 78. de ſes penſées diverſes recueillies ſous le titre de *Huetiana*, & imprimées après ſa mort.

M. de Longue s'eſt déclaré ſur cela plus ouvertement, d'abord dans deux

Lett. 6. & 7. à la fin du tom. 2.

ECRITS SUR LA RIME.

de ſes lettres imprimées en 1728. à la ſuite de ſa traduction libre de l'Argenis de Barclay, & depuis dans ſes *Raiſonnemens hazardés ſur la poëſie Françoiſe.*

Voici en peu de mots le caractere que je me ſuis formé de cet écrit ſingulier. Il y a beaucoup de feu, de vivacité & d'enjouëment; mais les *Raiſonnemens* y ſont véritablement *hazardés.* Jamais Auteur n'a mieux rempli ſon titre. Jettés les yeux ſur la table des articles qu'il doit traiter: que ne promet-t'il pas! Revenés au livre; il court ſur chaque ſujet ſi ſuperficiellement qu'on n'en eſt guéres plus inſtruit. Dans un ouvrage d'un peu plus de 200. pages, il entreprend d'expliquer ce qu'il entend par la poëſie Françoiſe, ce que c'eſt que le nombre Latin ou *Rhytme*, l'origine de la poëſie; ce que l'on doit entendre par la rime, les vers rimés, la meſure des vers, le repos en verſification. Il donne le caractere de chaque eſpece de notre poëſie Françoiſe: puis il vient à la prononciation en général, ce qui lui fournit une occaſion, (& il ne la manque point) de parler de la voyelle ë, de pluſieurs diphtongues, des ſyllabes longues & bréves. C'eſt une

partie de la Grammaire qui trouve là ſa place, on ne ſçait trop comment. Cette digreſſion finie, il en ſuccéde une autre ſur l'ode : & celle-ci eſt ſuivie de diverſes réfléxions ſur le partage des vers François, la perfection des vers, l'eſſence de la poëſie, la poëſie ſans rimes, le rapport des vers François aux vers Latins, le moyen d'imiter en vers François la poëſie Latine. Le tout eſt terminé par un article particulier ſur ce qui concerne la prononciation dans la lecture & dans la déclamation.

ECRITS SUR LA RIME.

L'Auteur, ennemi des vers rimés, nous propoſe de leur ſubſtituer un certain arrangement de ſyllabes, en nombre égal à celui de nos vers ordinaires : mais dont tout l'art conſiſteroit à choiſir des expreſſions nobles & harmonieuſes, à leur donner un air poëtique, & à les varier par des terminaiſons, tantôt maſculines & tantôt féminines. L'harmonie de la poëſie Françoiſe roule, ſelon lui, ſur deux points, l'ordre des ſyllabes & la rime. Il n'approuve ni l'un ni l'autre ; ils ne peuvent ſeulement mériter de ſa part un regard de complaiſance. Pourquoi ajouter à une proſe étudiée le pénible agrément de reſtraindre ſa penſée dans un certain

ECRITS SUR LA RIME.

espace marqué, & à chaque instant forcé de refuser le terme le plus naturel, peut-être l'unique que l'on doit employer, mais qui n'a pas la consonance requise ?

» Je rencontre à chaque ligne, dit-» il, quelque chose d'inutile, de plat, » de mal sonnant, des chevilles froi-» des, des tours convulsifs, des ter-» mes risqués, des renversemens bar-» bares. Si c'étoit de simple prose, l'on » hausseroit les épaules, & l'on jette-» roit le livre loin de soi. Mais on se » dit, *c'est de la poësie;* & cette réfléxion » bizarre, ferme les yeux de l'esprit, » & la bouche de la raison. On ne voit » plus de défauts, on n'examine plus » rien ; peut-être a-t'on la bonté de » prendre les vices pour des gentilleſſes, » pour des miracles mêmes de l'art. » Cependant si l'on vouloit regarder » de près, on conviendroit que tel vers » seroit meilleur s'il n'avoit que huit ou » dix syllabes ; mais il a fallu l'allonger, » & lui en donner douze ou treize, à » cause que sans cela il n'auroit pas eu » le nombre requis de syllabes. Celui-» ci passeroit dans la foule, si l'on en » ôtoit, ou si l'on changeoit du moins » une épithéte ; mais le Poëte a besoin

d'une telle rime, il l'a même cherchée « long-tems ; & pour la trouver, il s'eſt « rongé les ongles juſqu'au vif. »

Après ces réfléxions, & quelques autres du même goût & du même ſtyle, c'eſt-à-dire, moins ſérieuſes que badines, M. de Longue s'étonne de ce que le François ſi curieux de ſe perfectionner, ne rougiſſe pas encore du badinage de la rime, *tout Gothique qu'il eſt*, tandis que réformant ſon goût ſur les plans de la Gréce & de Rome, il a proſcrit de ſon architecture tout ce qui ſent le colifichet. Le pere Rapin dans ſes réfléxions ſur la poëſie, dit que la rime « ne doit être une difficulté que pour « les petits eſprits qui ſe laiſſent *maîtriſer* à cette *ſervitude*, dont les grands « génies profitent pour donner plus de « force à leurs penſées, & plus de grandeur à leurs ſentimens. » Cette déciſion ne plaît nullement à notre Auteur : mais il veut bien croire que le pere Rapin n'a pas parlé ſérieuſement. Peut-on lui demander plus de complaiſance ?

Parlant de l'enthouſiaſme, il dit qu'il faut bien le diſtinguer *de la maladie de rimer* ; qu'être né Poëte, c'eſt ſe trouver un fond d'eſprit & d'imagination tourné au merveilleux, un goût de pein-

ECRITS SUR LA RIME.

dre ſes idées avec grace, en termes vifs, pompeux & cadencés ; que tout Auteur qui réuſſit à donner du brillant à ſa penſée, eſt véritablement Poëte à ſa façon. Voilà donc le nombre des Poëtes bien augmenté ! Et ſans doute que l'Auteur ne s'exclut pas lui-même de ce nombre. Il peint bien, on ſçait qu'il a beaucoup d'eſprit & de brillant, & qu'il eſt aſſés bien pourvû d'imagination. Mais il nous permettra de ne pas juger de ſes talens poëtiques par les exemples de vers ſans rimes, qu'il rapporte pour modéles dans ſon livre, & qu'il a compoſés lui-même.

Quand ces prétendus vers ſeroient rimés, diſent quelques critiques fort connus, ils ne ſeroient pas pour cela des vers. Les mêmes critiques trouvent cependant que l'Auteur a raiſon de ſouhaiter qu'on pût introduire dans nos vers Alexandrins une variété de meſure, en ſorte que, comme dans les vers Italiens, le repos fût tantôt au ſecond, & tantôt au quatriéme pied. Ils approuvent auſſi pluſieurs des réfléxions de M. de Longue ſur l'ode, ſon ſentiment qui aſſigne le dernier rang à nos vers Alexandrins, & ce qu'il dit que le vers de huit ſyllabes eſt le plus diffi-

Obſerv. ſur les écr. mod. tom. 10. p. 21.

cile & le plus agréable. Mais ils condamnent ouvertement son système sur les vers non rimés. Ses raisonnemens leur paroissent sans justesse, ses exemples mauvais ; & ils ne craignent point de dire, qu'un ton burlesque, hardi & peu décent regne dans une grande partie de son écrit, & que l'Auteur en examinant les différens genres de poësie, les rabaisse tous par des traits singuliers qui ne plaisent, ni ne prouvent. ECRITS SUR LA RIME.

La censure est sévére ; mais l'est-elle trop ? M. de Longue en a été mécontent : je n'en suis point surpris. Mais la détruit-il dans la réponse qu'il crut devoir y opposer, & que l'on a imprimée dans le Mercure de France ? C'est le même goût, c'est le même esprit qui domine dans cette réponse, soit que l'Auteur cherche à repousser les traits que les critiques dont je viens de parler, lui ont lancés, soit qu'il y veuille parer les coups que l'ingénieux Auteur du pour & contre auquel il répond aussi, lui a portés. Merc. de Nov. 1737.

Il étoit nécessaire que ce nouveau système trouvât d'habiles contradicteurs ; & l'on doit savoir gré surtout à M. le Président Bouhier d'avoir bien voulu employer quelques heures de son

ECRITS SUR LA RIME.

loisir à le réfuter, comme il a fait dans cette belle préface qu'on lit au-devant de sa traduction du *Poëme de Petrone de la guerre civile*. « J'avois cru d'abord, dit ce savant Magistrat, que » cette proposition (de faire des vers » François non rimés) étoit un pur jeu » d'esprit, semblable à tant d'autres » paradoxes, que l'oisiveté de nos gens » de lettres enfante tous les jours. Mais » puisque cet étrange système trouve déjà des approbateurs, & qu'on nous » donne même des modéles de cette » nouvelle poësie, j'espere qu'on me » permettra de faire quelques réfléxions » pour arrêter, s'il est possible, le cours » d'une nouveauté qui nous est présentée d'une maniere séduisante. » Voici un précis de ces réfléxions.

Dépoüiller nos vers de la rime, c'est comme qui dépoüilleroit les vers Grecs & Latins, des dactiles & des spondées, & par conséquent ce seroit les anéantir. Ceux-mêmes qui nous portent à bannir la rime, en sentent si bien les avantages, qu'ils sont d'avis de la conserver dans les piéces pastorales, dans les madrigaux, & dans les autres petites poësies. L'oreille y goûte donc un plaisir réel ? Et si elle en trouve

dans les petits ouvrages, pourquoi pas dans de plus grands ? Les vers non rimés ne sont qu'une prose cadencée & soutenuë, qui ne ressemble à la poësie que par la disposition des lignes, & par quelques expressions affectées, lesquelles, si elles prenoient faveur, pourroient rendre à la fin notre prose aussi guindée, & aussi pleine de métaphores que celle des Orientaux. Si l'on se trouve si fort accablé sous ce que l'on appelle l'esclavage de la rime, que n'écrit-on en prose ? La rime n'est une contrainte que pour ceux qui ne sont pas nés avec le talent de la poësie, ou en qui cette heureuse disposition se trouve étouffée par l'indolence. La contrainte de la quantité des syllabes paroît mille fois plus gênante & plus embarrassante que la rime, d'où il suit que l'art des vers est moins rempli chés nous de difficultés que chés les Grecs & les Romains. Loin d'ailleurs que la petite gêne que nous impose l'obligation de la rime fasse perdre quelques beautés à nos vers, on peut dire que c'est à cette gêne même que nous devons une partie de ces traits neufs & lumineux qui nous saisissent d'admiration.

ECRITS SUR LA RIME.

M. le Président Bouhier apporte en-

ECRITS SUR LA RIME.

core d'autres raisons dont une partie avoit déja été alléguée contre M. de la Motte, soit dans l'ode de M. de la Faye, soit dans l'épître à Clio, dans la préface de l'Oedipe de M. de Voltaire, & ailleurs. Il ne pense pas si avantageusement que les Auteurs des Mémoires de Trévoux, de l'Oedipe en prose de M. de la Motte : il dit que cette piéce n'eut aucun succès, quoique l'Auteur y eût employé tout le talent qu'il avoit en ce genre. Il ajoute que les défauts que l'on trouve dans nos plus grands Poëtes, ne viennent point, comme on le suppose, de la contrainte de la rime; que les comédies de Moliere en vers, malgré les défauts de la versification de cet Auteur, sont, sans comparaison, plus agréables que ses autres piéces; que c'est en vain qu'on nous oppose l'exemple des Grecs & des Latins qui n'ont point connu la rime, & celui des Italiens & des Anglois qui se sont accoutumés à s'en passer; parce que les premiers ont été dédommagés de la rime par une autre cadence qui n'est pas plus aisée à attraper que la nôtre; que c'est une autre sorte de mélodie convenable à leurs langues, & qui fait le caractere distinctif de leur poësie.

Qu'à l'égard des Italiens & des Anglois, il ne croit pas que l'on trouve le même plaisir dans leurs vers non rimés, que dans nos vers rimés. L'on voit dans ces réflexions que j'abrege beaucoup, un Ecrivain accoutumé à bien manier tous les sujets qu'il entreprend de traiter. L'Auteur y défend aussi la préférence des traductions des Poëtes en vers, sur les mêmes traductions en prose; & indépendamment des solides raisons qu'il en donne, l'on ne peut nier que son autorité ne soit d'un grand poids.

ECRITS SUR LA RIME.

M. l'abbé Trublet, aujourd'hui premier Sécretaire de M. le Cardinal de Tencin, rendant compte de ces réflexions de M. le Président Bouhier, dans le Journal des Savans du mois de Février 1737. crut devoir y ajouter ses propres observations pour affoiblir au moins, s'il ne pouvoit détruire, celles du savant Magistrat. Mais il ne dit rien de plus fort contre la rime que ce qui avoit déja été dit tant de fois, & à quoi l'on avoit autant de fois répondu. Tout ce qu'il y ajoute de plus, c'est un tour plus ingénieux, mais qui n'a pas séduit davantage les apologistes de la rime. Comme les autres adversaires de celle-

ECRITS SUR LA RIME.

ci, il suppose ce qui a toujours été nié, qu'elle impose une contrainte d'où naissent dans nos meilleurs Poëtes *un très-grand nombre de fautes de toute espece*; que l'harmonie qui résulte de la rime, agréable pendant un certain tems, ennuye & fatigue à la longue; & qu'il n'est pas sensé de s'imposer une difficulté insurmontable dont il ne naît que du désagrément, tout au plus un plaisir très-court qui se change bientôt en dépit & en peine.

Il prétend que les vers non rimés ont les principaux agrémens des autres vers, sans en avoir les inconvéniens, c'est-à-dire, ceux qu'il suppose venir de la rime; qu'il est vrai que la contrainte à laquelle celle-ci assujettit, est souvent l'occasion de grandes beautés, mais qu'elle est bien plus souvent encore l'occasion & même la cause nécessaire de bien des défauts, du moins dans les longs poëmes; qu'on n'en seroit pas quitte dans les vers non rimés pour *l'unique embarras* de trouver des termes propres au sujet, qu'on y exigeroit aussi avec encore plus de rigueur que dans les autres vers, toutes les qualités de la belle poësie, la noblesse des tours & des expressions, les figures, les ima-

ges, l'harmonie, le feu poëtique, &c. qu'ainſi il n'eſt pas vrai que des vers où l'on obſerveroit ces conditions, ſe feroient auſſi rapidement qu'on veut le faire croire; que ſi les comédies de Moliere en vers plaiſent davantage, au moins quelques-unes, que celles qui ſont en proſe, ce n'eſt pas parce qu'elles ſont verſifiées, mais parce que réellement elles ſont meilleures, & que le ſujet en eſt plus interreſſant. M. l'abbé Trublet prend auſſi la défenſe de l'OEdipe de M. de la Motte en proſe; ce qui n'étonne pas ceux qui ſavent les liaiſons intimes que cet ingénieux Ecrivain a euës avec l'Académicien, & le zéle qu'il a toujours montré pour les ouvrages de M. de la Motte.

ECRITS SUR LA RIME.

Dès 1735. la rime avoit eu un autre adverſaire dans M. Prevoſt d'Exiles qui fit part au public de ſes réfléxions ſur ce ſujet dans le ſixiéme volume de ſon ouvrage périodique intitulé, *le Pour & Contre.* C'eſt même lui principalement que M. le Préſident Bouhier a eu en vûë dans la préface dont je vous ai parlé. Il eſt vrai que M. Prevoſt ne donne que ſous le nom d'un de ſes correſpondans les *Remarques* qu'il a inſérées dans ſon ouvrage, & la fable allégori-

Pour & contre, feuill. 78. 79.

ECRITS SUR LA RIME.

que en vers non rimés qui ſuit ces remarques. Mais outre qu'il adopte ces deux piéces, il en parle de maniere à faire connoître qu'il eſt dans les mêmes ſentimens; peut-être en eſt-il lui-même l'Auteur: & aſſurément l'on eſt en droit de lui faire honneur de tout ce qu'il y a de plus ſpirituel dans ſon ouvrage. C'eſt d'ailleurs en ſon propre nom qu'il s'explique ſur la même matiere dans les *Réfléxions ſur l'uſage de la rime*, dont il a enrichi le même volume, où il établit deux choſes qui lui paroiſſent hors de doute: l'une, que de toutes les nations où la poëſie s'eſt vu en honneur, il n'y en a point qui ayent produit d'auſſi beaux vers que les Grecs, les Romains & les Anglois: l'autre, que ces trois nations ont connu ce que c'eſt que la rime, & qu'elles l'ont ou négligée, ou rejettée. D'où il conclut que la rime n'eſt pas une perfection dans la poëſie, & qu'elle doit même être regardée comme un défaut.

M. Prevoſt eſt ſi perſuadé qu'il a raiſon, qu'il ne craint pas d'aſſurer que ceux qui penſent autrement, & qui regardent la rime comme une beauté, expoſent la langue de leur pays à une cenſure très-fâcheuſe. Pour le prouver,

commence par supposer ce qui est en question, qu'il a été démontré que la rime est au moins inutile : & partant de cette supposition, voici comment il raisonne. S'il se trouve, dit-il, une langue dans laquelle on ne puisse composer de bons vers sans rime, il faut non-seulement qu'elle soit fort inférieure à celles qui la rejettent, mais qu'elle soit même incapable de toutes les beautés qui forment la poësie dans les langues qui n'admettent point la rime. Ainsi les terminaisons rimées ne doivent passer dans cette langue que pour des beautés de supplément, qui ne sont même telles que par l'excès de sa stérilité & de sa foiblesse. Afin d'étayer ce raisonnement, il remonte jusqu'à l'origine de la rime, dont il trouve la source au tems de la premiere rudesse des langues, ou dans celui de leur corruption ; & pendant qu'il ne voit que l'usage seul qui combatte pour la rime, il la rend au contraire responsable de presque tous les défauts qui peuvent corrompre ou altérer une belle poësie. ECRITS SUR LA RIME.

Les raisons que M. le Président Bouhier lui opposa, ne lui firent point changer de sentiment : il les examina, & y répondit dans le tome 10. de son ou- Pour & contre, n. 146. 147.

ECRITS SUR LA RIME.

vrage périodique. Je n'entrerai point dans le détail de cette réponſe. Les principes, les raiſonnemens & les preuves, ſont à peu-prés les mêmes que M. l'abbé Trublet a employés. Mais je crois que vous y trouverés un tour nouveau, & même un peu plus de force. On y voit un Auteur qui met tout en uſage pour repouſſer l'attaque, qui eſt interreſſé à ſe défendre, qui ſent toute la force de ſon adverſaire, & qui ayant lui-même un génie peu commun, en employe toute la ſubtilité pour faire valoir ſa cauſe. J'affoiblirois ſes raiſons, ſi j'entreprenois de les abréger, ou je tomberois dans des redites, ſi je copiois ſa défenſe.

La douceur & la modeſtie ſi naturelles à M. le Préſident Bouhier ne lui permirent pas de répondre à ſes deux cenſeurs, ſi nous en croyons M. l'abbé d'Olivet : mais ce dernier craignant que le ſilence n'autoriſât des opinions *dont* il ſuppoſe que *le Parnaſſe étoit allarmé*, entreprit lui-même de les réfuter. C'eſt l'objet de ſa lettre à l'illuſtre Préſident, du 4. de Mars 1737. imprimée à la ſuite de ſes *Remarques de grammaire ſur Racine*. Il y montre que tous les raiſonnemens des deux cenſeurs portent

ſur ces deux paradoxes : le premier, que la poëſie peut, & même devroit ſe paſſer de vers. Le ſecond, que nos vers François peuvent, & même devroient ſe paſſer de la rime. Il regarde le premier comme une de ces nouveautés ſpécieuſes que M. de la Motte, fâché contre les vers à cauſe de la difficulté d'en faire de bons, eſſaya de mettre à la place des vérités reçuës. ECRITS SUR LA RIME.

Il convient de la vérité de ce principe, qu'il eſt difficile de faire d'excellens vers. Mais c'eſt de cette difficulté même qu'il conclut qu'un Poëte ne peut, ni ne doit écrire qu'en vers. La raiſon ; c'eſt qu'un Poëte, dans l'idée d'Horace, eſt un eſprit ſupérieur, une bouche d'or d'où ſortent des ſons capables d'élever l'ame : qu'ainſi, comme eſprit ſupérieur, c'eſt à lui de vaincre les difficultés, & que par conſéquent la difficulté du vers, à ne la conſidérer qu'en elle-même, n'autoriſe pas un Poëte à écrire en proſe. De plus, ajoute M. d'Olivet, s'il eſt vrai que ces ſons harmonieux, qui doivent nous élever l'ame, réſultent principalement de cette difficulté vaincuë, deſlors tout Poëte, pour arriver à ſa fin, doit prendre ce moyen. Sans cela, borné au langage

ECRITS SUR LA RIME.

commun, il n'eſt point Poëte, il me diſpenſe d'une admiration qu'il l'eût mis dans un rang à part.

L'Auteur de la même lettre ſoutient que la proſe avec la vivacité des images, la hardieſſe des figures, la pompe de l'expreſſion, ne pourra point tout ce que peut la poëſie accompagnée du vers, parce qu'il manquera toujours à la proſe cette eſpece particuliere d'harmonie, qui, au jugement de l'oreille, ne peut réſulter que d'une telle meſure qu'on appelle vers. L'éloquence & la poëſie ſont deux ſœurs; mais elles ont chacune leur beauté propre. Il eſt inutile de dire qu'une proſe poëtique peut réünir ces différentes beautés. Je ne ſçai ce que c'eſt, dit M. d'Olivet, ni que proſe poëtique, ni que poëſie proſaïque: je ne vois dans l'une que d'inſipides vers, & dans l'autre qu'une proſe où ſe raſſemblent tous les vices que Longin oppoſe au ſublime.

M. l'abbé d'Olivet paſſe enſuite au ſecond paradoxe, à celui qui regarde la rime. Il ne paroît pas admettre l'origine barbare que quelques-uns donnent à celle-ci; ſur quoi il renvoye à l'article de l'*Huetiana*, dont je vous ai parlé, & à une lettre de feu M. d'Herbelot,

belot, insérée dans le *Traité de l'origine des Jeux floraux*, par M. de la Loubere. Vous trouverés cette lettre depuis la page 96. jusqu'à la 101. de ce traité qui a été imprimé à Toulouse en 1715. M. d'Olivet remarque fort bien, que quand la rime auroit l'origine qu'on lui donne, cela ne prouveroit point qu'on ne dût pas l'admettre dans notre poësie. Aussi ceux qui la rejettent, ne la proscrivent-ils principalement, que parce qu'ils la regardent comme une contrainte inutile, & souvent pernicieuse aux véritables beautés de la poësie. Ont-ils raison ? C'est ce que l'Auteur examine dans le reste de sa lettre où il ne fait presque qu'abréger ce que M. le Président Bouhier avoit déja dit.

ECRITS SUR LA RIME.

Cette lettre de M. l'abbé d'Olivet est bien écrite, & il y soutient une bonne cause par d'excellens moyens. C'est le jugement qu'en porte M. l'abbé des Fontaines, qui est entré aussi dans cette dispute, & qui fortifie par d'excellentes réfléxions celles de M. l'abbé d'Olivet, à la fin de son écrit intitulé, *Racine vengé*, que je vous ai fait connoître ailleurs. Il y expose d'abord le texte de M. Trublet, & la réfuta-

ECRITS SUR LA RIME.

tion qu'il en fait, est en même-tems celle de M. Soubeyran de Scopon autre apologiste de la prose contre les vers, comme vous avés dû le voir dans ses observations sur les remarques de grammaire de M. d'Olivet sur Racine, dont il a été question, lorsque je vous ai entretenu des observations sur notre langue. Il faut lire ces différentes piéces, si vous voulés avoir une juste idée de cette dispute littéraire. En finissant le compte que je vous en rends, je veux vous rapporter le jugement qu'un homme d'esprit (M. le Fevre de saint Mard) porte de plusieurs de ces écrits dans un ouvrage que j'ai lû manuscrit, & qui a été aussi communiqué à M. l'abbé d'Olivet.

« Une *Lettre à M. le Président Bou-* » *hier*, dit M. de Saint-Mard, termine le » livre de M. d'Olivet, & des *Réfléxions* » *sur l'objet de cette lettre* finissent celu » de M. l'abbé des Fontaines. Ils sou » tiennent l'un & l'autre une cause » fort bonne, & qui fournit si bien d'el » le-même tout ce qui peut servir à sa » défense, qu'on auroit lieu de s'éton » ner qu'ils n'eussent pas réüssi. Dan » tout ce qu'ils disent des vers rimés, » je ne vois presque rien qui ne soit so

lide, & peut-être sans réplique. Si « je ne suis pas en tout de leur avis, « ce n'est que sur quelques propositions « incidentes, qui n'appartiennent pas « proprement au fond de la matiere. « Mais en leur rendant justice, je « n'en dois pas moins aux deux criti- « ques éclairés qu'ils combattent. Il « faut l'avoüer, si jamais une mauvai- « se cause a dû paroître avec éclat, « c'est celle des vers non rimés. Quel- « les ressources n'a-t'elle pas trouvées « dans la vive & féconde imagination « de l'Auteur du *Pour & contre*, & « dans les profondes réfléxions du ju- « dicieux Ecrivain des *Essais sur di-* « *vers sujets de morale & de littérature* ! « Défendus par de tels Avocats, les « vers non rimés gagneroient infailli- « blement leur procès, s'ils n'étoient « pas absolument incompatibles avec la « nature de notre langue. «

ECRITS SUR LA RIME.

Le but de M. Soubeyran de Sco- « on dans ses *Observations critiques*, est « e mettre la prose au-dessus des vers, « omme M. l'abbé d'Olivet, à ce qu'il « étend, a voulu mettre les vers au- « essus de la prose. Je doute que « ait été le projet de ce dernier. Il « e semble par le commencement de «

LCRITSSUR LA RIME.

» ſa lettre à M. le Préſident Bouhier
» que ſon but eſt de maintenir la proſ
» & les vers dans une parfaite égalité
» Quoi qu'il en ſoit, tout ce que je pui
» dire ſur le ſujet de cette diſpute
» c'eſt que la proſe ne l'emporte pas ſu
» les vers, ni les vers ſur la proſe. L'u
» & l'autre genre d'écrire a ſes avanta
» ges qui lui ſont particuliers. Ils s'é
» galent, ils ſe ſurpaſſent mutuellemen
» à différens égards. Rien n'eſt mieu
» imaginé que ce que dit l'ingénieu
» Académicien de Toulouſe en faveu
» de la proſe : mais par malheur tou
» cela ne conclut que contre les mau
» vais vers. »

Je croyois ne vous plus rien citer ſu la rime : mais en ouvrant le tome pr mier des *Oeuvres mêlées* de feu M. l'a bé Nadal, je trouve encore une apol gie de la rime dans la *Lettre* de c Auteur *à Madame la Préſidente Fe rand.* Je ne prétends rien diminuer l'éloge qu'il en fait, ni des avantag qu'il lui attribue. Mais quand il exho le Poëte à profiter de la ſupériorité q lui donne au-deſſus de celui qui écrit proſe, & à la chercher dans le no bre & dans les inverſions des parol je ne ſçai ſi cette reſſource qu'il lui

Journ. des Savans, Mai 1739.

fre, ſera d'un grand uſage pour ceux qui ſavent bien notre langue, & qui veulent la parler exactement. Il n'eſt pas vrai non plus, comme il le dit, *que chaque mot ait ſes ſynonimes ;* & il eſt bien prouvé au contraire qu'il n'y a point de ſynonimes parfaits. De-là la difficulté de n'employer jamais en vers que le mot propre ; mais difficulté qui peut être vaincuë, & qui a d'ailleurs ſes avantages, comme le prouvent les écrits dont je vous ai rendu compte.

ECRITS SUR LA RIME.

Si je ne vous ai preſque rien dit de ceux où l'on examine lequel eſt préférable ou de traduire les Poëtes en proſe, ou de les traduire en vers, c'eſt qu'il auroit fallu vous citer preſque toutes les préfaces des différens traducteurs des Poëtes : détail ennuyant, & qui me paroît aſſés inutile. Chacun y prend parti pour ou contre, ſelon qu'il a lui-même traduit ou en vers ou en proſe. Chacun fait de grands efforts pour perſuader qu'il a raiſon, & la queſtion n'en eſt peut-être pas moins problématique. Toutes choſes égales, une bonne traduction d'un Poëte en vers, me paroîſſoit préférable à une bonne traduction en proſe. Madame Dacier donne la préférence à la derniere dans la préface

ECRITS SUR LA RIME.

de sa traduction de l'Iliade. Le sieur Gacon la réfute avec plus de vivacité, ce semble, que de solidité, dans la troisiéme partie du discours dont il a grossi sa traduction d'Anacréon sans l'enrichir. On dispute encore sur ce sujet, & il y a lieu de croire que l'on pourra disputer encore longtems sans s'accorder. De tout ce que j'ai lû sur ce sujet, rien ne m'a plû davantage que ce qu'en a écrit M. le Président Bouhier dans la préface dont je vous ai suffisamment parlé.

CHAPITRE XVI.

Des Ecrits sur les Regles de la Versification : & des Dictionaires de Rimes.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

CHAQUE art a ses regles qui lui sont propres : pour y réüssir, il faut les connoître & les observer. La versification Françoise est l'art de bien faire des vers François. Le but de cet art est de plaire, & l'on ne peut plaire en s'écartant des regles :

Un faux brillant en vers est aussi faux qu'en prose,
On n'extravague plus en vers impunément ;

Aux regles du discours & du raisonnement,
Un Poëte est soumis comme les autres hommes.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Outre qu'il seroit honteux à tout homme qui se pique de savoir notre langue, d'ignorer la structure & la mesure de nos vers, & de ne pouvoir rien dire autre chose lorsque l'on en entend lire, sinon que l'on ne s'y connoît pas, une autre raison nous oblige à prendre quelque connoissance de notre versification : c'est que l'on ne sçauroit être sûr dans la prononciation des vers François, sans en connoître la mesure.

Le P. Mourgues en son traité de la poës. Franç.

On néglige peut-être trop la lecture de nos anciens traités de versification. Ils sont fort mal écrits, j'en conviens : on n'y trouve point ce goût, cette élégance, cette critique que nos bons Ecrivains modernes ont tâché de mettre dans leurs ouvrages. Mais les premiers ont le mérite de l'invention, & cette qualité nous devroit suffire pour ne les pas mépriser. Aristote, Horace, & quelques-autres nous ont donné d'excellens préceptes de poëtique ; mais s'ils étoient seuls, nous aurions toujours ignoré les regles particulieres de notre poësie. Nous avons plus l'obligation que nous ne le pensons, à ceux qui nous en ont conservé la for-

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

me qui lui eſt propre, & qui n'a rien de commun avec celle de la poëſie ancienne, ni avec celle de la poëſie qui eſt en uſage chés les autres peuples de l'Europe. Et dès-lors j'ai fait l'éloge de l'*Art poëtique* compoſé par l'*Infortuné*, & qui ſert d'entrée à ſon *Jardin de plaiſance* où je vous ai déja introduit : *de l'Art de Rhétorique pour faire rimes & ballades*, compoſé ſous le regne de Charles VIII. *de l'Art de Rhétorique pour apprendre à ditter & rimer en pluſieurs manieres*, petit ouvrage qui paroît avoir été écrit ſous le même regne, & que l'on a imprimé ſans date, in-4°. en caracteres Gothiques : enfin de la ſeconde partie *de la vraie & pleine Rhétorique* du ſieur Fabry, Curé de Meray, imitateur & ſouvent copiſte de l'*Infortuné*.

Ces ouvrages ſont les premiers qui nous ont tranſmis les regles de notre verſification ; & malgré leur vieux langage, on les lit encore avec quelque ſatisfaction, quand on n'y cherche que cette connoiſſance. Rappellés-vous ce que je vous en ai déja dit, excepté du troiſiéme, lorſque je vous ai entretenu des écrits des modernes ſur l'art poëtique.

Ils contentent certainement beaucoup plus que l'art poëtique de Ronſard qui n'eſt pas moins ſuperficiel ſur ce qui regarde notre verſification, que ſur ce qui appartient à l'art poëtique en général. J'en dis autant du peu que l'on trouve ſur ce ſujet dans l'art poëtique de Pelletier, & dans le petit traité que Charles Fontaine a mis à la ſuite de ſon *Quintil-Horatian.*

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Pierre de Deimier, contemporain de ces derniers Auteurs, n'étoit pas lui-même ſatisfait de leurs écrits : ce fut pour les cenſurer, & pour ſuppléer à ce qu'ils n'avoient point dit, qu'il entreprit ſon *Académie de l'art poëtique*, qui parut en 1610. dédiée à la Reine Marguerite. L'Auteur y montre une aſſés grande connoiſſance de la pureté de notre langue, pour le tems où il écrivoit : on voit qu'il avoit bien lû les meilleurs Poëtes qui l'avoient précédé ; & preſque toutes les fautes de langage ou de verſification qu'il cenſure dans Ronſard, Deſportes, du Bartas, & quelques-autres, ſont bien repriſes. Il s'étend ſur les licences poëtiques, & en expoſe les abus. Tout ce qu'il dit ſur l'éliſion, l'hémiſtiche, les *hiatus* ou bâillemens, eſt conforme aux vraies

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

regles. Son ouvrage n'a pas dû être inutile alors pour perfectionner notre poësie; mais il ignoroit assurément la précision dans le discours: il est d'une prolixité qui ennuye & qui fatigue.

Il est tombé d'ailleurs dans plusieurs des fautes qu'il reprend; & il a trouvé à son tour un censeur dans le sieur Esprit Aubert, qui le critique cependant avec trop d'aigreur dans ses *Marguerites poëtiques* imprimées en 1613. Cet ouvrage d'Aubert est un recueil alphabétique de lieux communs tirés principalement de Sallustе du Bartas & de Ronsard. Ce sont ses héros. Au mot *Poëme* il entreprend de donner une espece d'art poëtique, & ne tire ses préceptes que de ces deux Poëtes, & de quelques-autres dont l'autorité n'est pas aujourd'hui d'un grand poids. Il employe leurs propres expressions, & discourt souvent beaucoup sans rien apprendre. Ce défaut regne surtout dans ce qu'il dit sur la versification: c'est-là où il attaque avec vivacité plusieurs des regles & des principes de Deimier, dont il parle avec un mépris que cet Auteur ne méritoit point.

L'*Introduction à la poësie* publiée par un anonyme en 1620. est un ouvrage

plus précis que celui de Pierre de Deimier, & qui contient des regles assés bonnes. C'est peu de chose néanmoins, & je ne voudrois pas perdre une seconde fois du tems à le lire. J'ignore de qui l'Auteur a tiré la plus grande partie de ses exemples; excepté quelques-uns qui sont pris de Ronsard, il ne dit point de qui il a emprunté les autres. Nous avons eu vers le milieu du même siécle des écrits sur ce sujet qui méritent davantage notre attention, parce qu'ils sont plus clairs, plus méthodiques, & d'un meilleur style.

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Dès 1656. François Colletet, fils de Guillaume, invita les novices du Parnasse à venir à son école pour y apprendre les regles de notre versification. C'est le but de son *Ecole des Muses*, où il louë beaucoup l'art de la poësie dans lequel il a fort mal réüssi. Mais ses regles sont bonnes : il a mieux vu la route qu'il falloit prendre, qu'il n'y a marché lui-même.

Son écrit est cependant fort inférieur au traité de la versification Françoise de Claude Lancelot, imprimé en 1663. avec ses traités sur la poësie Latine, Italienne & Espagnole, & à la suite de sa méthode pour apprendre la lan-

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES,

gue Latine, l'un des meilleurs ouvrages de grammaire qui soient sortis de la plume de ce célébre Ecrivain. Quelque abrégé que soit celui de la versification, on n'ignore pas qu'il a été trouvé assés ample par un grand nombre de personnes judicieuses, pour y puiser une connoissance suffisante de la matiere qui y est traitée. C'est le seul dont on s'est servi longtems, & dont beaucoup de personnes se servent encore. M. Lancelot l'a partagé en trois chapitres : le premier traite de la structure des vers François : le second parle de la rime : le troisiéme regarde les ouvrages en vers.

Feu M. de Loménie de Brienne, plus connu peut-être par ses avantures & par ses divers changemens d'état, que par ses écrits, est, je pense, le seul qui ait attaqué cet ouvrage. Il étoit dans la maison de saint Lazare, où des ordres supérieurs l'avoient relégué, lorsque de concert avec l'abbé de Cassagne qui y étoit aussi, il en fit un examen critique dans lequel il suit pas à pas son Auteur, & s'efforce de le trouver partout en défaut. J'en ai un exemplaire écrit de la propre main de M. de Brienne, & j'avouë que l'on a

besoin de patience pour le lire en entier. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait bien des réfléxions fort juſtes, mais elles ſont mêlées avec beaucoup d'autres qui ſe ſentent des caprices de l'Auteur, & de l'altération que ſa ſituation & ce qui l'avoit occaſionnée avoient cauſé à ſon eſprit.

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

J'étois perſuadé que cet ouvrage avoit eu le même ſort qu'un grand nombre d'autres que M. de Brienne avoit enfantés durant ſa longue retraite forcée, & dont vous pouvés voir la liſte dans le dernier ſupplément de Moréri. Quelle fut ma ſurpriſe, lorſque je retrouvai cet examen critique dans les *Regles de la poëſie Françoiſe*, &c. du ſieur de Châlons, imprimées en 1716. Je ne reproche point à cet Ecrivain d'avoir profité d'un ouvrage qu'il croyoit bon, mais ne devoit-il pas en avertir? Devoit-il donner ſous ſon nom l'ouvrage d'un autre qu'il ne fait preſque que copier, & ſouvent mot à mot? C'eſt en effet le même ordre, la même diviſion, & ce ſont ſouvent les mêmes expreſſions. Partout il tombe dans le même ridicule que celui qu'il copie, de parler d'abord avec le dernier mépris des regles de M. Lancelot, & de

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

conclure presque toujours en leur faveur; de les censurer avec aigreur en général, & de dire de presque chacune, quand il les examine en détail, *qu'elle est bonne*, *qu'elle est véritable*, *qu'elle est d'usage*; que tout ce qu'on peut reprocher à l'Auteur, c'est qu'il ne dit pas tout, ou qu'il ne s'exprime pas toujours assés clairement, ou avec assés d'étenduë pour être facilement compris par les commençans.

Je conviens cependant que M. de Châlons cite plusieurs fois un *Manuscrit* de M. de Brienne, qu'il dit avoir vu; & il ne lui en eût coûté qu'un mot de plus pour n'être point accusé de plagiat. Que ne disoit-il que ce manuscrit contenoit les observations qu'il donne, au lieu de ne le citer, comme il fait, que comme un recueil de vers d'où il a pris les exemples de poësie qu'il rapporte dans les endroits où il s'autorise de ce manuscrit? De même lorsqu'il fait l'apologie des vers Saphiques François, & qu'il donne pour exemple de ces sortes de vers deux piéces assés mauvaises de M. de Brienne, ne pouvoit-il pas dire aussi que cette apologie elle-même venoit encore de M. Brienne, & se trouvoit dans le même manuscrit?

Mon intention n'eſt pas au reſte de faire conclure de ce que je viens de dire, que l'ouvrage de M. de Châlons eſt mauvais, ou au moins inutile. L'Auteur reprend quelquefois M. Lancelot avec raiſon; & ce qu'il ajoute pour expliquer pluſieurs de ſes regles, ou pour ſuppléer à ce qu'elles ne diſent pas, eſt ordinairement judicieux & d'uſage. Je dis ordinairement, & non pas toujours : car il ſe trompe auſſi quelquefois, lors même qu'il prend ce ton affirmatif qu'il ne ceſſe de reprocher au petit ouvrage de M. Lancelot. Vous ferés bien de conſulter ſur cela l'article 21. des Mémoires de Trévoux 1718. où l'on fait connoître également ce qu'il y a de bon & de défectueux dans le traité de M. de Châlons. On eſtime les exemples qu'il cite, & la plûpart ſont en effet bien choiſis. Il a eu tort de rapporter, comme non encore imprimé, le ſonnet de M. de Brienne ſur les raiſons, ou plutôt les prétextes de ſa retraite : ce ſonnet ſe trouvoit déja dans le premier tome d'un recueil de poëſies diverſes, dédié à M. le Prince de Conti, & publié par M. de Brienne lui-même.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

A l'égard de l'apologie des vers ſa-

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

phiques François, & de quelques-autres de même espece, M. de Brienne n'a pas eu la gloire de l'invention. Longtems avant lui, Jacques de la Taille de Bondaroy, Gentilhomme de Beauce, avoit tenté d'introduire l'usage de ces sortes de vers, & nous avoit même donné des préceptes pour les bien faire dans son écrit intitulé : *la maniere de faire des vers en François, comme en Grec & en Latin*, & imprimé en 1573. par les soins de son frere Jean de la Taille de Bondaroy. C'étoit une de ces nouveautés bizarres enfantées par le mauvais goût de ce tems-là, déja vantées sans succès par deux Auteurs dont parle Jacques de la Taille, mais sans les nommer, qui ne méritoit point d'avoir de partisans, & qu'on ne devoit pas tenter de renouveller dans un siécle aussi éclairé que celui du regne de Louis XIV.

Je reviens à l'ouvrage de M. de Châlons : de quelque utilité qu'il puisse être, & quelque haute estime que l'Auteur montre dans sa préface qu'il en avoit lui-même, je ne ferois nulle difficulté de préférer le *Traité de la poësie Françoise*, du pere Michel Mourgues, Jésuite, mort à Toulouse au

service des pauvres, l'an 1713. année funeste par le mal contagieux qui affligea cette ville. Dès que ce traité parut en 1684. il fut d'autant mieux reçu que l'Auteur y descend jusques dans le détail des moindres choses qui regardent son sujet, sans néanmoins dire rien de trop; qu'il y décide tout ce qui peut faire difficulté, tant sur la rime que sur l'arrangement des vers, & qu'il appuye ses réfléxions par des autorités prises des meilleurs Ecrivains.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

C'est le jugement qu'en porte M. de la Roque dans le Journal des Savans du 22. Janvier 1685. La méthode de ce petit ouvrage est claire, les regles sont exactes, les exemples sûrs; & sans prétendre rien diminuer du mérite des autres méthodes, celle-ci est sans contredit la plus parfaite qui ait paru en ce genre. Les jeunes versificateurs, dit le pere Brumoy, y peuvent puiser l'art de parler le langage des Dieux, & les Poëtes consommés y peuvent apprendre que la beauté de leurs vers dépend d'un goût exquis des régles, & que leur réputation ne les dispense pas des loix. Ce traité nous offre un grand nombre d'observations grammaticales, qui peuvent servir beaucoup à la perfection de

Avert. du P. Brum. sur la nouv. édit. du traité du P. Mourgues.

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

notre langue en général, & de notre versification en particulier. Comme dans cette derniere on n'a égard qu'à trois choſes, ſelon le pere Mourgues; à la rime qui fait le caractere propre de notre poëſie, au nombre des ſyllabes qui fait la différence de nos vers de ceux des autres langues vivantes, & à l'arrangement des vers qui fait la diverſité des piéces qui ſont en uſage parmi nous, le pere Mourgues traite de ces trois choſes dans le même ordre; c'eſt ce qu'il faut voir dans l'ouvrage même.

Ce livre, quoique pluſieurs fois imprimé, étant devenu rare, le pere Brumoy, ſi avantageuſement connu dans la république des lettres, l'a fait réimprimer en 1724. & cette nouvelle édition doit être préférée à toutes celles qui avoient précédé celle-ci. L'éditeur y a fait quelques corrections, & pluſieurs additions, légeres à la vérité, mais utiles, & devenuës néceſſaires depuis le tems où l'Auteur écrivoit. Par le même principe, le pere Brumoy a changé pluſieurs exemples, ſurtout dans la troiſiéme partie. Ceux qu'il a ſubſtitués ne feront pas regreter les premiers. Quant aux additions conſidérables,

elles consistent en huit chapitres, où le pere Brumoy explique succinctement, non plus la structure des vers ou des piéces de poësie, mais les regles de goût pour chacun des ouvrages poëtiques, qui sont le plus à la mode, & à la portée des commençans. J'ai déja parlé plusieurs fois de ces judicieuses observations du pere Brumoy.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Avant le pere Mourgues, Pierre Richelet avoit donné en 1671. un traité de la versification Françoise qui a encore des partisans. Le sieur de Châlons qui paroît si peu content de tous ceux qui avoient traité ce sujet avant lui, parle avantageusement de cet écrit de Richelet; & il a adopté la plus grande partie de ses remarques sur le nombre des syllabes de certains mots difficiles, & sur plusieurs autres points. Ce que l'on trouve au commencement du dictionnaire de rimes du même Richelet, est différent du traité qu'il avoit publié en 1671. Ce n'est qu'un abrégé, mais clair & méthodique de l'art de la versification Françoise, divisé en deux parties. L'Auteur y promettoit une poëtique qui n'a point paru. Cet abrégé a été réimprimé en 1720. à la fin du second volume du recueil des

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Epigrammatiſtes François. Vous y trouverés un article particulier ſur les vieilles rimes, c'eſt-à-dire, les noms des rimes qui étoient autrefois en uſage; ce qui n'eſt peut-être pas inutile de ſavoir pour entendre pluſieurs endroits de nos vieux Poëtes qui parlent quelquefois d'une rime *Kyrielle*, d'une rime *Batelée*, d'une rime *Fraterniſée*, &c. Quant au grand traité de Richelet, pour l'impreſſion duquel l'Auteur a obtenu un privilége dès l'an 1666. Il eſt en même-tems didactique & hiſtorique : mais c'eſt dommage que la partie hiſtorique ſoit ſi abrégée, & qu'elle ne renferme preſque que des noms de Poëtes.

Cet ouvrage de Richelet, & ceux de M. Lancelot, du pere Mourgues, & du ſieur de Châlons, ſont plus que ſuffiſans pour ſe mettre bien au fait de la méchanique de notre poëſie, & de tout ce qui concerne notre verſification. Mais votre déſir de connoître preſque tous nos écrits, m'oblige à vous en nommer encore d'autres. Ma liſte ne ſera pas longue : je ne puis vous parler que de ceux que j'ai vus; & aprés ceux dont je vous ai déja parlé, je n'ai vu que ceux du ſieur Fiot, de M. Phérotée de la Croix, de M. Prépetit de

Grammont, de l'abbé Merveſin, & de M. Gaullyer.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONNAIRES DE RIMES.

Le titre de l'écrit du ſieur Fiot, Prêtre, imprimé ſur une permiſſion de M. de la Reynie, alors Lieutenant Général de Police, eſt ſingulier. C'eſt *le Parnaſſe cavalier, ou la maniere de faire très-bien ſeul, & en très-peu de tems toutes ſortes de vers François.* La raiſon que l'Auteur donne de ce titre, n'eſt pas moins ſinguliere : c'eſt, dit-il, que *comme les Cavaliers ſont ennemis de tout ce qui coûte à apprendre*, ſon ouvrage favoriſe leur inclination, *ne contenant rien qui puiſſe embarraſſer l'eſprit.* Dans le fond il a quelque raiſon. Ses regles ſont courtes & faciles, & elles me paroiſſent juſtes. Mais l'Auteur eſt trop prévenu pour elles, lorſqu'il aſſure qu'avec leur ſeul ſecours on fera *aiſément & très-bien* toute ſorte de vers François. Il faut croire qu'il ſuppoſoit auſſi le génie poëtique que les meilleures regles ne donnent pas. Cet écrit eſt dédié *à M. de Romagneſi de la Comédie Italienne ;* & le ſieur Fiot n'eſt pas plus délicat ſur les loüanges qu'il lui donne par rapport à ſa profeſſion, que ſur pluſieurs exemples certainement trop libres dont il appuye quelques-unes de ſes regles.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

L'*Art de la poëſie Françoiſe & Latine*, &c. par M. Phérotée de la Croix, eſt un volume in-12. imprimé à Lyon en 1694. La premiére partie, l'unique qui regarde proprement notre poëſie, avoit déja paru ſeule, & l'Auteur dit que, malgré les imperfections qu'il y reconnoiſſoit lui-même, on en avoit fait, ſans le conſulter, quatre ou cinq éditions. Je ne les connois point. Je n'ai vû que celle de 1694. la ſeule à laquelle M. de la Croix demande que l'on s'arrête. Si on veut l'en croire, *on n'avoit point encore vû d'ouvrage de cette nature ſi étendu, ſi méthodique, ſi aiſé à comprendre, & ſi utile au public.* Mais ſi vous vous en tenés au jugement que j'en porte, je crois cet ouvrage fort au-deſſous de celui du pere Mourgues; & j'eſtime pour le moins autant le traité de M. Lancelot, pour ce qui concerne les régles de notre verſification, & les raiſons que l'on peut donner de ces régles. Je ne vois point qu'il y ait ni plus de méthode, ni plus de clarté dans celui du ſieur de la Croix. Cet Auteur compte pour beaucoup ſes additions; mais la plûpart ſont étrangeres à ſon ſujet.

Pour bien connoître les régles de no-

tre versification, ai-je besoin d'avoir une idée de l'origine de la poësie Françoise, de son progrès dans les Gaules & en France, de ses divers changemens, &c. Est-il nécessaire que je sçache l'histoire des principaux Poëtes, que j'aye une liste des Tragédies, Comédies, Opera, représentés sur nos théâtres? Voilà néanmoins ce qui occupe une grande partie du premier livre de cet ouvrage, c'est-à-dire, de celui-là seul où l'Auteur prétend ne rien omettre sur les régles de notre versification. Encore cette longue digression historique est-elle très-superficielle, fabuleuse en quelques endroits, & fautive dans plusieurs autres, soit par rapport aux dates, soit dans les noms propres ou dans la dénomination des ouvrages des Auteurs. Ce qui m'a paru de meilleur dans cet ouvrage, ce sont les définitions des différentes espéces de poësie : elles sont la plûpart exposées clairement & en peu de mots. Quelques-unes seulement ont besoin, pour être entenduës, des exemples qui les suivent, d'autres, malgré ces exemples, demeurent dans leur obscurité.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Le traité de la versification Françoise par M. de Prépetit de Gram-

REGLES DE LA VERSIFICATION: DES DICTIONAIRES DE RIMES.

mont, ancien Recteur de l'Université de Paris, est moins prolixe que celui du sieur de la Croix, & dit cependant tout ce qu'il faut dire. L'Auteur a profité des écrits sur le même sujet qui nous viennent de MM. Lancelot, Richelet & quelques autres; mais il en a fait usage en homme de goût & de réflexion, qui sçait s'arrêter à ce qu'il y a d'essentiel, de vrai, de judicieux, & le mettre dans un beau jour. Il a donné d'ailleurs quelques regles que les autres avoient omises, quelques-unes même qui contredisent plusieurs de celles que ces Auteurs avoient donné comme certaines. On y lit quelques observations nouvelles, quelques piéces bien choisies, des exemples de chaque espece de petit poëme qui ne sont pas recueillis ailleurs. Ce petit écrit digne de la réputation de l'Auteur, forme la derniere partie d'un recueil de traductions en vers François de quelques piéces des anciens, que M. de Prépetit fit imprimer en 1711.

Joseph Mervesin, né à Apt en Provence, connu par une histoire de la poësie Françoise, & par quelques autres écrits, nous a donné aussi un abrégé des régles de notre versification, que l'on a imprimé

imprimé dans l'édition de ſon hiſtoire faite à Amſterdam en 1717. Car il ne ſe trouve pas dans la premiere édition faite à Paris en 1706. Cet abrégé n'eſt guéres meilleur dans ſon genre que l'eſt dans le ſien l'hiſtoire dont il s'agit, & dont je compte vous parler ailleurs. Il n'y conſidere preſque notre poëſie que par rapport à la grammaire; & ce qu'il dit eſt au moins fort commun. Il avoit promis ſur cette matiere un ouvrage plus complet, qu'il devoit mettre à la ſuite d'un traité d'éloquence; je ne crois pas qu'il ait exécuté ſon deſſein.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Enfin feu M. Gaullyer, Profeſſeur dans l'Univerſité de Paris, ayant entrepris, pour l'utilité de la jeuneſſe, des *Regles pour la langue Latine & Françoiſe*, qui devoient comprendre cinq parties, voulut eſſayer le goût du public en commençant par lui préſenter la quatriéme qui contient un *Traité de la verſification Latine & Françoiſe*. Ce traité parut en 1718. L'Auteur y entre dans un ſi grand détail qu'il va juſqu'à calculer les différentes combinaiſons des vers conſidérés ſelon le nombre de leurs ſyllabes; ce qui paroit pué-

ril, ou au moins fort inutile. Du reſte ce traité n'a rien de nouveau.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Un avantage de ces différens écrits ſur notre verſification, c'eſt qu'on n'y apprend pas ſeulement la ſtructure des vers, ce qui regarde la rime, le mêlange & la combinaiſon des vers, les uns à l'égard des autres, mais qu'on s'y inſtruit auſſi d'un aſſés grand nombre de difficultés grammaticales, ou qui appartiennent, ſoit à la prononciation, ſoit à l'ortographe. Et c'eſt, ſans doute, par cette raiſon que la plûpart de ceux qui ont compoſé depuis cinquante ans des grammaires Françoiſes, y ont ajouté quelque abrégé des régles de notre verſification. Je n'ai pas beſoin de vous nommer de nouveau ces grammaires: je vous les ai fait ſuffiſamment connoître. A l'égard de ces abrégés qui y ſont joints, ſi vous vouliés que je vous déterminaſſe pour quelqu'un en particulier, je ſerois aſſés embarraſſé. Il me ſemble que l'on fait preſque une eſtime égale de celui du pere Buffier & de celui de M. Reſtaut; & ce ſont les ſeuls dont je voudrois conſeiller la lecture. Les Auteurs des Mémoires de Trévoux ont fait un paralléle du pre-

Mois d'Avril 1718.

mier avec le traité du sieur de Châlons, qui tourne avec raison à l'avantage de celui du pere Buffier.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Au reste, quelque choix que vous fassiés de nos différens traités de versification; car je suis fort éloigné de vous conseiller de les lire tous, vous devés y ajouter la lecture du chapitre second du traité de la poësie dans le premier volume de M. Rollin, sur la maniere d'étudier. Ce n'est pas que ce célébre Ecrivain y ait entrepris de donner des régles de la poësie Françoise; il n'y est question que de la versification en général, de l'art de la poësie Latine en particulier, & de la maniere dont on doit lire les Poëtes Latins, pour se former le goût. Mais on peut appliquer à notre poësie & à la lecture de nos Poëtes presque tout ce que dit l'Auteur; & ses réfléxions sont si sages, ses avis si judicieux, ses préceptes si sûrs qu'on ne peut que gagner beaucoup à les lire & à les méditer.

M. Rollin dit au même endroit que l'on demande quelquefois de quelle utilité peut être la versification pour la plûpart des emplois où les jeunes gens sont destinés; & ce qu'il répond, quoique ne regardant que la poësie Latine,

peut encore être appliqué à la poëſie Françoiſe, au ſujet de laquelle on fait auſſi ſouvent la même demande.

REGLES DE LA VERSIFICATION : ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

» Quand la verſification, répond » M. Rollin, ne ſeroit pas d'un auſſi » grand uſage qu'elle l'eſt dans de certaines occaſions, pour donner à l'Egliſe des hymnes, pour chanter les » loüanges divines, pour célébrer les » grandes actions & les vertus des Princes, quelquefois même pour ſe délaſſer l'eſprit par un honnête & ingénieux amuſement : on conviendra » qu'elle eſt d'une abſoluë néceſſité pour » bien entendre les Poëtes, dont on ne » ſentira jamais la beauté, comme on le » doit, ſi par la compoſition des vers » on n'a accoutumé ſon oreille au nombre & à la cadence, qui réſultent des » différentes ſortes de pieds & de meſures qu'on employe dans les différentes eſpeces de poëſie, dont chacune » a des régles ſéparées & des graces » particuliéres. D'ailleurs cette étude » peut ſervir beaucoup, même pour » l'éloquence, en élevant l'eſprit, en » accoutumant à penſer d'une maniére » noble & ſublime, en apprenant à » peindre les objets par des couleurs » plus vives, en donnant au ſtyle plus

d'abondance, plus de force, plus de « variété, plus d'harmonie, plus d'agrément. »

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Ce ſont en effet toutes ou quelques-unes de ces vûës que l'on ſuppoſe qu'ont eu ceux qui nous ont donné des traités concernant notre verſification, & c'eſt auſſi pour en remplir une partie, que d'autres ont publié des recueils d'épithétes, & des dictionaires de rimes. Mais comme ces ſortes d'ouvrages ſont beaucoup moins utiles que les premiers, qu'ils peuvent même ſervir à favoriſer la pareſſe, & à refroidir l'imagination, & qu'on les voit rarement entre les mains de ceux qui ont le vrai talent de la poëſie, je ne m'y arrêterai pas beaucoup.

Maurice de la Porte, Pariſien, qui écrivoit à la fin du ſeiziéme ſiécle, a pû croire alors que ſon recueil d'*Epithétes Françoiſes* étoit fort utile à ceux qui cultivoient la poëſie. Mais ſi cet ouvrage imprimé en 1580. mérite encore aujourd'hui quelques égards, ce n'eſt que parce qu'il peut ſervir, quoique médiocrement, pour l'intelligence de certains termes que l'Auteur avoit lûs dans les Poëtes plus anciens que lui, & qui ſont maintenant peu intelli-

REGLES DE LAVERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

gibles. On n'eſt pas fâché non plus d'y trouver quelques obſervations grammaticales, ou d'autres qui font connoître en quel état notre langue étoit alors, & pluſieurs anecdotes de littérature, ſurtout par rapport aux Savans que l'Auteur avoit connus.

C'eſt à peu près le même but & le même goût dans les *Synonimes & Epithétes Françoiſes recueillies par* Antoine de Montméran, & imprimées en 1645. excepté que celui-ci s'attache plus à la langue, & à fournir des expreſſions qu'il croyoit propres pour la poëſie, qu'à rapporter des traits d'hiſtoire : en quoi il ſuit mieux ſon plan que le ſieur de la Porte.

Quant aux dictionaires de rimes, le premier qui ſoit venu à ma connoiſſance eſt celui de Jean le Fevre, Chanoine de Langres, & Sécrétaire du Cardinal de Givry. Cet Auteur étoit né à Dijon, ſelon la Croix du Maine qui le qualifie *de Poëte Théologien, Mathématicien & Peintre ; & d'homme curieux des arts méchaniques, & ſurtout de l'Horlogerie & de la Peinture.* Il ne publia pas lui-même ſon ouvrage. Mais après ſa mort arrivée en 1565. Étienne Tabourot, ſieur des Accords, ſon ne-

Bibl. pr. p. 222.

veu, Avocat au Parlement de Bourgogne à Dijon, se chargea de le donner après l'avoir revû. Le Fevre avoit divisé son livre en cinq parties, selon l'ordre des cinq voyelles. Tabourot jugea qu'il étoit plus convenable, & d'une plus grande commodité pour le lecteur, *de réduire les rimes selon l'ordre des lettres de l'alphabeth.* Il y fit encore d'autres changemens dont il rend compte dans sa préface; & étant venu à Paris en 1572. il y fit imprimer ce livre cette même année. Quoiqu'il ne fût pas lui-même fort persuadé du mérite de cet ouvrage, il ne laisse pas que de dire; que par ce labeur seront relevés infinis bons esprits, amateurs de la poësie « Françoise, lesquels, au lieu de ronger leurs ongles, se grater derriere « la tête pour trouver la mémoire d'une contre-rime, perdent cependant « de belles inventions qui s'écoulent, « &c. »

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Il parle plus sincérement dans la préface de la seconde édition. Obligé de retourner subitement en Province où ses affaires l'appelloient, il avoit laissé en effet ce dictionaire dans un tel désordre qu'il s'étonne lui-même que cette premiere édition eût pû trouver des

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

acheteurs & des lecteurs. Il songea donc sérieusement à en donner une nouvelle plus conforme au plan utile qu'il s'étoit proposé; & il a raison de dire, que si l'honneur de l'invention est dû au sieur le Févre, l'ordre, l'œconomie, & tous les avantages de la seconde édition n'appartiennent qu'à lui. C'est ce qu'il dit à Pierre Jeannin, Conseiller du Roi, & Président au Parlement de Bourgogne, à qui il dédia ce livre, qui parut en 1587. Tabourot nous apprend dans *Ses Bigarures*, que *les vers Monosyllabes qui sont à la fin sont de Pierre Boisteau, dit de Launay.* La premiere édition n'a que 125. feuillets: la seconde en a 242. sans compter près de cent petites piéces de vers Grecs, Latins, François & Italiens, faites par différens Auteurs à la loüange de ce dictionaire.

Edit. de Rouen 1648. p. 309.

C'étoit l'usage de ce tems-là: on croyoit se faire honneur en louant, à l'envi les uns des autres, d'assés mauvaises rapsodies dont le mérite principal ne consistoit souvent que dans la bonne intention des Auteurs de qui elles venoient. Ce n'est guéres que par-là que l'on peut faire quelque cas de cette seconde édition du dictionaire de le

Fevre, quelque supériorité qu'on lui accorde sur la premiére.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Il y a moins d'art; mais peut-être ne trouva-t'on pas moins d'utilité alors dans le *Promptuaire d'unissons ordonné & disposé méthodiquement, pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers François*, par Pierre le Gaynard, Seigneur de la Chaume & de la Vergne-sur-Seure. C'est encore un dictionaire de rimes, imprimé à Poitiers, par Nicolas Courtois en 1585. in-8°. L'ordre en est assés bon, & la liste des rimes n'y est point coupée par des réflexions ordinairement inutiles dans ces sortes d'ouvrages.

La méthode (dite de Port-Royal) pour apprendre la langue Latine, & après elle, Sorel dans sa Bibliothéque Françoise, M. de la Monnoye, au troisiéme tome du Ménagiana, & M. le Duchat, tome 1. du Dictionaire, attribuent au sieur de la Nouë, fils de François de la Nouë, surnommé Bras-de-Fer, un *Dictionaire des rimes Françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabeth: auquel deux traités sont ajoutés: l'un des conjugaisons Françoises, l'autre de l'ortographe Françoise; plus un amas d'épithétes recueilli des Oeuvres de Guil-*

Ch. 2. art. 3 vers la fin des regl. de la poëf. Fr.

laume de Salluſte, Seigneur du Bartas.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Cet ouvrage qui eſt en un volume in-8°. fut imprimé en 1596. par les héritiers d'Euſtache Vignon. Le nom de la ville n'eſt point indiqué ; mais il eſt sûr que ce fut à Genêve. Il faut remarquer que l'*amas d'épithétes* n'eſt pas du même Auteur : *Nous ayant été communiqué*, dit l'Imprimeur, *par un de nos amis, bien affectionné à la poëſie Françoiſe, nous n'avons fait difficulté de le joindre au reſte, quoique de diverſe main.*

En 1624. on donna au même lieu une ſeconde édition de ce Dictionaire, augmentée conſidérablement ; & le titre qui annonce ces augmentations, n'en impoſe point, comme l'ont fait entendre pluſieurs Écrivains qui ont parlé de ce Dictionaire, apparemment ſans l'avoir vû. Je ne ſçai ce que veut dire *Cologny* qu'on lit au frontiſpice de cet ouvrage pour en déſigner le lieu de l'impreſſion : il eſt certain, comme je l'ai dit, qu'elle fut faite à Genêve. Les éditeurs du nouveau *Menagiana* conviennent que ce Dictionaire n'eſt pas à mépriſer. On y trouve, diſent-ils, de bonnes remarques pour la prononciation, les origines de certains mots, & diverſes explications curieuſes qu'on cher-

Ménag. t. 3. édit. de 1719. p. 232. 233.

cheroit inutilement ailleurs. Je ne lui préférerois pas le *nouveau Dictionaire de rimes* publié en 1648. à Paris in-80. quoique l'Auteur paroisse avoir profité des autres ouvrages de cette nature que je viens de vous nommer.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

La Bibliothéque Universelle de Paul Boyer, dédiée au Cardinal Mazarin, & imprimée à Paris en 1649. in-folio, où tous les mots François simples, composés, augmentatifs, diminutifs, en quelque cas, nombre, tems & personne qu'ils puissent être, sont rapportés suivant leurs terminaisons, peut aussi tenir lieu d'un Dictionaire de rimes. Le mal est que l'Auteur qui étoit plus laborieux que savant, y a corrompu beaucoup de noms qu'il n'a pas entendus, & qu'il a mal expliqués. Quoique son ouvrage ne soit pas sans utilité, le sieur Chevreau dans la préface adressée au lecteur, le louë certainement beaucoup au-dessus de ce qu'il mérite; & l'oubli presque absolu où ce gros livre est tombé, est une réponse suffisante à ces pompeux éloges. Il ne faut pas se laisser tromper par le titre; il promet beaucoup plus qu'on ne donne en effet.

On ne connoît presque plus aujour-

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONNAIRES DE RIMES.

d'hui que le Dictionaire de rimes Françoises qui porte le nom du fameux Pierre Richelet qui y a eu en effet beaucoup de part. Ce fut l'abbé Ménage, si l'on en croit les éditeurs du nouveau Ménagiana, qui en donna le dessein, & qui persuada à M. Frémont d'Ablancourt, » d'y travailler; ce qu'il fit. » M. Perrot » d'Ablancourt, son oncle, fait-on dire » à Ménage dans le même endroit, voulut s'en prendre à moi de ce que M. » Frémont qui prenoit cet ouvrage à » cœur, le consultoit souvent sur les » mots François. Cependant dans la » suite il en fut bien aise. Il conseilla même à son neveu de faire ce Dictionaire en deux façons: l'une en petit » *in-folio* où seroient toutes les terminaisons des conjugaisons des verbes; » & l'autre en petit volume à mettre » dans la poche, où il n'y auroit que » l'infinitif de chaque verbe. Car il est » important, disoit-il, qu'il y ait un Dictionaire de rimes, qu'on puisse porter à la poche, à cause que la poësie » s'acheve autrement dans la promenade que dans le cabinet; & il faut s'en » pouvoir servir partout. » Je ne crois pas que cette raison eût fait beaucoup d'impression sur nos grands Poëtes, &

je doute qu'ils ayent souvent ouvert un Dictionaire de rimes pour faciliter leur travail.

REGLES DE LA VERSIFICATION ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Quoi qu'il en soit, on ajoute dans le Ménagiana, que M. Frémont pria Richelet de l'aider dans l'exécution de l'ouvrage qui lui étoit proposé, & qu'on leur a obligation à tous les deux des premiéres éditions de ce livre en petit volume. La premiére que je connoisse est celle de 1667. à Paris chés Billaine, in-12. Elle est sans nom d'Auteur, & porte le titre de *nouveau Dictionaire de rimes corrigé & augmenté*, ce qui suppose une édition antérieure qui a dû paroître vers 1660. puisque Sorel dans sa Bibliothéque de l'édition de 1664. en parle comme d'un livre *imprimé depuis quelques années*. Si l'on prend à la lettre ce que dit Richelet dans son histoire de la rime écrite en forme de lettre à M. Frémont d'Ablancourt, & qui est imprimée avec ce Dictionaire, M. Frémont avoit travaillé seul à cette édition.

Ce ne fut que vingt-cinq ans après, en 1692. que l'on réimprima cet ouvrage avec de nouvelles corrections & augmentations. C'est un volume in-12. qui fut imprimé à Paris chés Florentin De-

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

laulne, sous le titre de » Dictionaire » de rimes dans un nouvel ordre, où se » trouvent 1°. Les mots & les genres » des mots. 2°. Un abrégré de la versi- » fication. 3°. Des remarques sur le » nombre des syllabes de quelques mots difficiles. » Cette édition porte le nom de Richelet. Il dit dans la préface que plusieurs personnes ayant désiré que l'on réimprimât cet ouvrage, & son premier Auteur, homme d'un mérite distingué, étant hors du Royaume, il avoit cru, que pour satisfaire à l'amitié qui etoit entr'eux, il devoit faire à l'égard de ce livre, ce que son illustre ami auroit fait lui-même, s'il eût été à Paris. » J'en ai donc corrigé, ajoute-t'il, & » retranché ce qu'on a jugé à propos, » j'y ai ajouté bien des mots qui n'y » étoient point, & j'ai prié mes amis » de m'en donner, &c. »

Dans l'avis qui est à la tête de cette édition, il y a plusieurs traits fort vifs contre Thomas de Lorme, Avocat au Parlement de Grenoble, & le sieur d'Ortigue de Vaumoriere, qui ont été supprimés dans les éditions postérieures. Ces éditions ne parurent qu'après la mort de Richelet arrivée en 1698. Celui qui prit soin de celle qui fut don-

née en 1700. in-12. à Paris chés Delaulne, profita des corrections & des augmentations que Richelet avoit laissées, y ajouta lui-même un assés grand nombre de mots François, & les mots Latins *en faveur des étrangers & de ceux qui veulent apprendre par raison & proportion la langue Latine.* Cet éditeur qui fut aidé dans son travail par le Libraire même Florentin Delaulne, est le sieur du Fresne, Ecclésiastique de Lyon. C'est sur cette édition de 1700. qu'ont été faites celle de 1702. qui est la derniére in-12. & celles de 1721. & de 1732. qui sont in-8°. L'histoire de la rime qui est dans l'édition de 1667. ne se trouve qu'en abrégé dans toutes les éditions postérieures.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai cru devoir vous dire sur cette multitude d'ouvrages François qui concernent la poësie en général, & nos différentes especes de poësies en particulier: je souhaite que ce détail vous satisfasse; vous le trouverés court, eû égard à ce grand nombre de livres dont j'ai parlé; & il m'étoit fort facile d'être beaucoup plus long. Mais je ne tends qu'à vous instruire sans vous ennuyer. Dois-je me

flatter d'y avoir réuſſi ? Ce n'eſt point à moi à le décider. Je vous entretiendrai la premiére fois des traductions Françoiſes des anciens Poëtes Grecs & Latins.

REGLES DE LA VERSIFICATION: ET DES DICTIONAIRES DE RIMES.

Fin du Tome troiſiéme.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

On a rangé ce Catalogue suivant l'ordre des matieres qui sont traitées dans cet ouvrage : & afin que l'on trouve sans peine les jugemens que l'on porte des livres dont il y est fait mention, on indique ici les pages où il en est parlé. On a cru aussi devoir insérer dans ce Catalogue quelques écrits concernant les mêmes matieres, dont on ne dit rien dans l'ouvrage ; mais ces derniers sont en petit nombre.

QUATRIE'ME PARTIE.

Traités didactiques, ou de préceptes sur la Poësie.

Sur la Poësie en général, son origine, son essence, son utilité.

REmarques sur la Poësie & la Musique, par *M. Evrard* TITON DU TILLET : Maître d'Hôtel de feuë Madame la

Dauphine, mere du Roi, Commissaire provincial des guerres. *A la fin de son* Parnasse François. *Paris*, 1732. in-fol. *tome* 3. *pages* 3. *&* 4.

Discours sur la poësie des Hébreux, par *Claude* FLEURI, abbé du Loc-Dieu, depuis Prieur d'Argenteüil. *Dans le* Commentaire du R. P. CALMET sur les Pseaumes : *Et dans le tome* 11. *des* Mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le pere *Pierre* NICOLAS DES MOLETZ, prêtre de l'Oratoire, *t.* 3. *p.* 5. 17.

Discours sur l'Ecriture, par le même. *Dans le tome* 11. *des mêmes* Mémoires recueillis par le pere des Moletz. *tome* 3. *p.* 5. 6.

Dissertation sur la poësie des Hébreux, par Dom *Augustin* CALMET, Bénédictin de la Congrégation de saint Vannes, abbé de Senones, & vicaire général de sa Congrégation. *A la tête de son* Commentaire sur l'Exode, in-4°. ou in-folio. *tome* 3. *p.* 4. & 7.

Dissertation sur l'Art poëtique & sur les vers des anciens Hebreux, par *Etienne* FOURMONT, de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, & professeur en langue Arabique au college Royal de France. *Dans le tome* 4. des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, in-4°. *t.* 3. *p.* 10.

Discours sur l'origine de la poësie, sur son usage, & sur le bon goût, par *Jean-*

FRAIN DU TREMBLAI, de l'Académie Royale d'Angers. *Paris*, 1713. in-12. *t.* 3. *p.* 10. *& ſuiv.*

De l'origine de la poëſie, par le ſieur BOUCHET, ancien Curé de Nogent-leRoi. *Dans le tome* 27. *de* l'Extraordinaire du Mercure galant. *Paris*, 1684. in-12. *tome* 3. *pages* 15. *&* 16.

De l'origine de la poëſie & de ſon uſage, par le ſieur DE LA FEVRERIE. *Dans le tome* 28. *de* l'Extraordinaire du Mercure galant. in-12. *tome* 3. *p.* 15. *&* 16.

Sentiment de Platon ſur la poëſie: Extrait de deux diſcours, l'un de M. l'abbé Couture, ancien Recteur & Profeſſeur de l'Univerſité de Paris, & Profeſſeur en éloquence au college Royal, &c. l'autre de *Claude* FRAGUIER. *Dans le tome* 1. *des* Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres. in-4°. *t.* 3. *p.* 18. 19.

Diſcours où l'on examine l'uſage que Platon fait des Poëtes, par *Claude* FRAGUIER. *Dans le tome* 2. *des* Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres. *t.* 3. *p.* 20. 21.

Nouvelles Réflexions ſur l'Art poëtique, par le pere *Bernard* LAMY, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1678. in-12. & à *Amſterdam*, 1712. in-12. *à la ſuite de la* Rhétorique, où l'Art de parler, *par le même. t.* 3. *p.* 22. *& ſuiv.*

Réflexions sur la poëfie, par *Charles* DE SAINT DENIS, sieur DE SAINT EVREMONT. *Dans ses* Oeuvres, *t.* 3. *édition de Paris*, 1725. in-12. *t.* 3. *p.* 24.

Méthode d'étudier & d'enseigner chrétiennement les Poëtes, par le pere *Louis* THOMASSIN, prêtre de l'Oratoire, *à Paris*, 3. vol. in-8°. en 1681. & 1682. *tome* 3. *pages* 21. 26. *& suiv.*

Les sentimens de Pline le jeune sur la poëfie, tirés de quelques-unes de ses lettres, par (*Bonaventure*) DE FOURCROY, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 3. *p.* 30. 31.

Le Berger extravagant, où parmi des fantaisies amoureuses, on voit les impertinences des romans & de la poëfie, avec des remarques (par *Charles* SOREL, sieur de Souvigny, Historiographe de France.) *Paris*, 1627. in-8°. 3. vol. Item, *sous ce titre :* l'Anti-Roman, ou l'histoire du Berger Lysis, avec des Remarques, par Jean de la Lande (*le même* SOREL.) *Paris*, 1633. & 1657. in-8°. 3. vol. Item, *Roüen*, 1639. in-8°. 3. vol. *t.* 3. *p.* 31. *& suiv.*

Essai de Discours sur la poëfie, traduit de l'Anglois du Chevalier *Guillaume* TEMPLE : *parmi ses* Oeuvres mêlées traduites de l'Anglois. *Utrecht*, 1693. in-12. en deux parties. *t.* 3. *p.* 33.

Défense de la poëfie, par *Guillaume* MASSIEU, de l'Académie Françoise, & de

celle des Belles Lettres. *Dans le tome* 2. *des* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, in-4°. *& à la tête de* l'hiſtoire de la poëſie Françoiſe, ouvrage poſthume de M. l'abbé Maſſieu. *Paris*, 1739. in-12. *t.* 3. *p.* 33. *& ſuiv.*

Diſcours apologétique en faveur de la poëſie & des Poëtes, par *François* GACON, dit le Poëte ſans fard. *C'eſt la premiere partie de la préface qu'il a miſe au-devant du livre intitulé :* les Odes d'Anacréon & de Sapho en vers François par le Poëte ſans fard. *Rotterdam*, 1712. in-8°. *tome* 3. *pages* 35. 36.

Réflexions de *Jean* LE CLERC, (Miniſtre Calviniſte de Genêve, retiré en Hollande) ſur la poëſie, ſon uſage; ſes abus, &c. *dans ſon livre intitulé :* Parrhaſiana. *t.* 3. *p.* 35.

Pieces diverſes ſur l'uſage de la fable dans la poëſie, par *Jean-Baptiſte* DE SANTEUL, *Pierre* CORNEILLE, *Claude* DE SANTEUL, *Pierre* NICOLE, & *Claude* FLEURI. *Dans le tome* 2. *des* Oeuvres de Jean-Baptiſte de Santeul. *Paris*, 1729. in-12. *& dans les* Oeuvres diverſes de Pierre Corneille, publiées par M. l'abbé (*François*) Granet. *Paris*, 1738. in-12. *tome.* 3. *p.* 36. *& ſuiv.*

Diſcours en vers où l'on prouve que la fable eſt un reſte du Paganiſme dont les Poëtes Chrétiens doivent s'abſteni dans leurs ouvrages, par M. B. (attribué à

M. Bruzen de la Martiniere.) *Dans les* Odes ſacrées ſur les plus importantes vérités de la Religion & de la Morale (attribuées au même.) *Paris*, 1715. in-8°. *t.* 3. *pages* 40. 41.

Jugemens des Savans ſur les Poëtes, par *Adrien* BAILLET : *&* Préface du même ſur le bon uſage & ſur l'abus de la poëſie ; *au tome* 3. *de ſes* Jugemens des Savans, *édition de* 1722. in-4°. *à Paris*, *tome* 3. *pages* 21. 40. 41.

Anti-Baillet, (deuxiéme & troiſiéme parties) par *Gilles* MENAGE. *Paris*, 1730. in-4°. *t.* 3. *ibid.*

De l'uſage de la fable dans la poëſie : *Depuis l'article* 27. *juſqu'au* 36. *du* Traité de l'éducation d'un jeune Seigneur (par N. BAUDOÜIN, Chanoine de l'Egliſe de ſaint Michel Lez-Laval,) *Paris*, 1728. in-12. *t.* 3. *p.* 44.

De l'uſage de la poëſie, *dans le ſecond livre du tome premier de la* maniere d'enſeigner & d'étudier chrétiennement les Belles Lettres, par *Charles* ROLLIN, ancien Profeſſeur & Recteur de l'Univerſité de Paris, &c. *t.* 3. *p.* 44. *& ſuivantes.*

Traité de la véritable Eloquence, par *Balthaſar* GIBERT, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris. (*Voyez les chapitres* 17. *&* 18. *de ce traité.*) *Paris*, in-12. *t.* 3. *p.* 44.

Conſéquence de l'Hiſtoire du Ciel (ſur l'uſage de la fable dans la poëſie) *à la fin du ſecond volume de* l'Hiſtoire du Ciel, par

Noël PLUCHE. *Paris*, 1739. in-12. *Item*, *seconde édition* 1740. *p.* 47.

Réflexions de M. l'abbé Guyon sur la poëfie, son origine, son usage, & ses différens caracteres chez les Grecs: dans son hiſtoire des Empires, deuxiéme partie de l'hiſt. des Athéniens. *t.* 3. *p.* 5.

Idylle au Roi (Louis XV.) sur l'abus de la poëfie, par M. l'abbé DE PONTBRIANT. *Dans le troiſiéme volume du* Choix de poëfies morales & chrétiennes des Poëtes de nos jours, publié par M. le Fort de la Moriniere. *tome* 3. *page.* 47. 54.

Seconde partie des Réflexions sur le poëme épique, & sur l'usage de la fable dans la poëfie, par le pere *Guillaume-Hyacinthe* BOUGEANT, Jéſuite. *Dans les* Mémoires de Trévoux, du mois d'Août 1730. *t.* 3. *p.* 48.

Epître sur les dangers de la poëfie (en vers François. (par M. C**) M. CAHUSAC, Sécrétaire de M. Pajot, alors Intendant de Montauban, aujourd'hui d'Orleans.) *A la Haye*, 1739. in-8°. *brochure. t.* 3. *p.* 48. 49.

Plaidoyers en faveur de la poëfie & de la peinture devant le public. *Paris*, 1740. in-12. *brochure. t.* 3. *p.* 49.

Deux Diſcours, l'un sur l'imitation, l'autre sur l'eſſence de la poëfie, par *Louis* RACINE. *Dans les* Mémoires de l'Académie

des Inscriptions & Belles Lettres. *t.* 6. in-4°. *t.* 3. *p.* 50. *& suiv.*

Défense contre les accusateurs de la poësie : à M. Chapelain, Conseiller du Roi en ses Conseils, par *Jean-Louis* GUEZ DE BALZAC, de l'Académie Françoise. (*C'est le quinziéme des* Entretiens de M. de Balzac, *publiés après la mort de l'Auteur, par M.* Girard, *Archidiacre d'Angoulême.*) *Paris*, 1657. in-12. *t.* 3. *p.* 26.

Lettres critiques & historiques touchant l'idée que les anciens avoient de la poësie, & celle qu'en ont les modernes, écrites à une Dame de Paris, par le sieur DE SOUVENEL. *Paris*, 1712. in-12.

Ecrits des anciens sur l'Art poëtique traduits en François.

LA Poëtique d'Aristote, traduite en François par le sieur DE NORVILLE. *Paris*, 1671. in-12. *tome* 3. *page.* 59.

La Poëtique d'Aristote, contenant les regles les plus exactes pour juger du poëme héroïque, & des pieces de théâtre, la tragédie & la comédie, traduite du Grec; avec une Préface, & des Remarques critiques, par *André* DACIER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1692. in-4°. Item, *en Hollande*, 1692. in-12. *t.* 3. *p.* 59. *& suiv.*

Explication

Explication & correction d'un paſſage du ſeptiéme chapitre de la Poëtique d'Ariſtote, par M. (*René* VATRY, de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres. *Dans le tome 7. des* Mémoires de ladite Académie. *t. 3. p. 63. 64.*

Réflexions ſur la Poëtique d'Ariſtote, par M. *Jean-Baptiſte* DU BOS, de l'Académie Françoiſe. *Dans le tome 3. de ſes* Réflexions ſur la poëſie & la peinture. *t. 3. p. 64.*

L'Art poëtique de Quint-Horace Flacce, mis en vers François, par J. P. D. M. (*Jacques* PELETIER DU MANS) in-12. *à Paris*, 1544. Item, *recongnu par l'Auteur depuis la premiere impreſſion. Imprimé à Paris par Michel de Vaſcoſan, au mois d'Août* 1545. in-12. *ibid.* 1584. *Dans le recueil des* Traductions en vers François d'Horace par diverſes perſonnes, publié par *Luc* DE LA PORTE, Docteur ès droits, & Avocat. *tome 3. pages 67. 68.*

Epître de Quint-Horace Flacce touchant l'Art poëtique aux Piſons. De la traduction (en vers François) de *Robert* & *Antoine* LE CHEVALIER D'AGNEAUX, freres, de Vire en Normandie, avec le texte Latin à côté. *A la ſuite de la* Traduction des Oeuvres d'Horace, par les mêmes. *Paris, Auvray*, 1588. in-8°. *t. 3. p. 67. 68.*

L'Art poëtique d'Horace, Epître aux Piſons: traduit en François, par *André* DACIER, de l'Académie Françoiſe. *C'eſt*

le dixiéme volume de la Traduction des Oeuvres d'Horace, par le même. *Paris*, 1689. 1709. &c. in-12. *t.* 3. *p.* 70.

Dissertation critique sur l'Art poëtique d'Horace, où l'on donne une idée générale des pieces de théâtre, & où l'on examine si un Poëte doit préférer les caracteres connus aux caracteres inventés (par MM. DACIER & DE SEVIGNE'.) *Paris*, 1697. in-12. *t.* 3. *p.* 73. *& suiv.*

Paraphrase de l'Art poëtique d'Horace, par *David-Augustin* BRUEYS. *Paris*, 1683. in-12. *Et dans le tome* 3. *du* Théâtre de M. Brueys, *ibid.* 1735. in-12. *t.* 3. *p.* 80. *& suiv.*

Traduction (en prose) de l'Art poëtique d'Horace, par *François* DE MAUCROIX, Chanoine de Reims. *Dans ses* nouvelles Oeuvres posthumes. *Paris*, 1726. in-12. *t.* 3. *p.* 82. *& suiv.*

L'Art poëtique d'Horace, traduit en vers François, par M. DE PREPETIT DE GRAMMONT, Prêtre; ancien Recteur de l'Université de Paris, & professeur Emerite en éloquence: avec quelques autres Traductions du même de divers endroits d'Horace, & quelques opuscules de l'Auteur en prose. *Paris*, 1711. in-12. *tome* 3. *pages* 84. *& suiv.*

Ecrits des Auteurs modernes sur l'Art poëtique.

LE Jardin de Plaisance, & fleurs de Rhétorique, contenant plusieurs beaux livres : entr'autres, des Préceptes de poëtique & de versification, par L'INFORTUNE'. *Paris*, 1547. in-4°. (L'Auteur ne se désigne au feuillet 2. que par ces vers :

Ce traité se nomme instructif
De la seconde Réthoricque
Par l'Infortuné constructif
Lequel fortune mal applicque)

tome 3. p. 89. & suiv.

L'Art & Science de Rhétorique pour faire rimes & ballades. *Paris* in-4°. *Gothique sans date ; mais de l'an 1547. ou environ t. 3. p. 92.*

Le second Livre de vraie Rhétorique, utile, profitable & nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élegantement parler & escrire, compilé & composé par très-expert, scientifique & vrai Orateur Maître Pierre FABRI, en son vivant Curé de Meray, & natif de Rouen, par lequel ung chascun en le lisant, pourra facilement & ornement composer & faire toutes descriptions en ryme, comme chants royaux, ballades, rondeaux, virelays, chansons, & généralement toutes sortes de tailles &

manieres de compoſition. *Paris*, *Denys Janot*, 1538. in-12. *t.* 3. *p.* 92. 93.

Art Poëtique François pour l'inſtruction des jeunes gens ſtudieux, encore peu avancés en la poëſie Françoiſe, (*ou, ſelon une autre édition*, déſirans parvenir à la perfection de la poëſie Françoiſe) par *Thomas* SIBILET. *Paris*, 1548. in-12. *ibid.* 1555. in-18. *Lyon*, 1556. in-18. *ibid.* 1576. in-18. *t.* 3. *p.* 94. *& ſuiv.*

Défenſe & illuſtration de la langue Françoiſe, par *Joachim* DU BELLAY. (*Second livre, où il eſt traité de* l'Art poëtique.) *Paris*, 1549. in-12. *Et dans le* Recueil des ouvrages de du Bellay. *t.* 3. *p.* 98.

Quintil-Horatian, ou Quintil-Cenſeur, contre l'ouvrage précédent, par *Charles* FONTAINE, Pariſien. *Paris*, 1555. *Lyon*, 1576. in-18. *t.* 3. *p.* 98. 99.

Abrégé de l'Art poetique réduit en bonne méthode, par le même, *à la ſuite de l'ouvrage précédent. t.* 3. *p.* 99.

L'Art poetique de *Jacques* PELETIER, du Mans, en deux livres. *Lyon*, 1555. in-8°. *t.* 3. *p.* 99. *& ſuiv.*

L'Art poetique François de *Pierre* DE LAUDUN D'AIGALIERS, diviſé en cinq livres (en proſe) *à Paris, par Anthoine du Breuil*, 1597. in-16. *t.* 3. *p.* 100. *& ſuiv.*

L'Art poetique François (en vers) où

l'on peut remarquer la perfection & le défaut des anciennes & des modernes poesies, par *Jean* DE LA FRESNAYE VAUQUELIN, *à la tête de ses* diverses Poesies. *Caën*, 1605. in-12. *id. seconde édit.* 1612. *t.* 3. *p.* 104. *& suiv.*

Art poetique François de *Pierre* DE RONSARD, Gentilhomme Vendomois. *Rouen*, 1565. in-8°. Item. *Paris*, 1585. in-18. *Et dans le recueil de ses* Oeuvres. *t.* 3. *p.* 108, 109.

L'H Françoise de *Jean* GODARD, Parisien, ci-devant Lieutenant genéral au Bailliage de Ribemont (pour servir de supplément à l'Art poetique de Ronsard) *Lyon*, 1618. in-12. *t.* 3. *p.* 110.

Abrégé de l'Art poetique, par *Claude* DE BOISSIERE, Dauphinois. *Paris*, 1554. in-12. *t.* 3. *p.* 110. 111.

Traité de la poesie & des Poetes (en vers François) dédié à M. de Ronsard, par *Robert* CORBIN, sieur du Boissereau. *Cet ouvrage est cité par la Croix du Maine dans sa bibliotheque Françoise. t.* 3. *p.* 111.

Défense de la poesie & du langage des Poetes, à Madame des Loges (Marie de Blaineau,) par *Marie* DE JARS DE GOURNAY. *Paris*, 1619. *ibid.* 1623. avec quelques traductions en vers de l'Auteur. *ibid.* 1626. *Dans le premier volume du recueil de divers opuscules de Mademoiselle de Gournay, intitulé :* l'Ombre de Mademoiselle

de Gournay, in-8°. *item*, *ibid. Dans le recueil des écrits de la même*, *sous le titre* d'Advis ou préſens, in-4°. 1634. *item*, *ibid. Dans la ſeconde édition de ce dernier recueil*, 1641. in-4°. *tome* 3. *p.* 111. 112.

Nouvelle Pratique du théâtre accommodée à l'uſage préſent d'Eſpagne, adreſſée à l'Académie de Madrid, & traduite de l'Eſpagnol de Lopez de Vega, (par M. l'abbé DE CHARNE) *Dans le recueil intitulé:* Pieces fugitives d'hiſtoire & de littérature anciennes & modernes, pour ſervir à l'hiſtoire anecdote des gens de lettres, deuxiéme partie. *Paris*, *Cot.* 1704. in-12. *t.* 3. *p.* 113. 114.

La Poetique de M. DE LA MESNARDIERE (*Hippolyte-Jules* PILET) de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1640. in-4°. *t.* 3. *p.* 115. *& ſuiv.*

Réflexions ſur la Poetique & ſur les ouvrages des Poetes anciens & modernes, par *René* RAPIN, Jéſuite. *Paris*, 1674. in-12. *ibid* 1684. in-4°. *avec divers autres ouvrages de l'Auteur. Item*, *à Amſterdam* en 1686. in-12. & *ibid. dans le recueil des* ouvrages du même *en trois volumes* in-12. *t.* 3. *p.* 118. *& ſuiv.*

Remarques ſur les nouvelles Réflexions ſur la poetique (contre l'ouvrage précédent) par *François* VAVASSEUR, Jéſuite. *Paris*, 1675. in-12. *Et dans le recueil des* ouvrages du pere Vavaſſeur, *à Amſterdam*, in-fol. 1709. *t.* 3. *p.* 120. *& ſuiv.*

Réponſe à ces Remarques (par *René* RAPIN) *Paris.* 1675. in-12. *Et dans le même recueil des* ouvrages du pere Vavaſſeur. *t.* 3. *p.* 122.

Critique des Remarques du pere Vavaſſeur, par *Jacques* LENFANT. *Dans les nouvelles de la République* des lettres, mois de Février & de Mars 1710. *t.* 3. *p.* 123. 124.

L'Art poetique en vers François, par *Nicolas* BOILEAU DESPREAUX. *Dans toutes les éditions des* ouvrages de M. Deſpreaux. *t.* 3. *p.* 125. *& ſuiv.*

Remarques ſur l'Art poetique de M. Boileau Deſpreaux. *Dans la* Défenſe du poeme épique, & les Remarques ſur les ouvrages de M. Deſpreaux, par *Jean* DESMARETS DE SAINT SORLIN. *Paris*, 1674. in-4°. *t.* 3. *p.* 129.

Remarques ſur le même ouvrage. *Dans les* nouvelles Remarques ſur les tous ouvrages du ſieur Deſpreaux (par le ſieur PRADON.) *à la Haye*, 1683. in-12. *t.* 3. *p.* 129.

Le Triomphe de Pradon ſur les Satyres du ſieur Deſpreaux, contenant l'examen de ſon Diſcours au Roi, & de ſes trois premieres ſatyres (par le ſieur PRADON.) *à la Haye*, 1686. in-12.

Lettre de M. *François* DE SALIGNAC DE LA MOTTHE FENELON à MM. de l'Académie Françoiſe, ſur la Poeſie, la Rhétorique, &c. *à la ſuite des* Dialogues du mê-

me ſur l'Eloquence. *à Paris*, 1718. in-12. *t.* 3. *p.* 131.

Du bel Eſprit, (deuxiéme partie, où il eſt traité de la poeſie & de ſon génie,) par *François* DE CALLIERE, de l'Académie Françoiſe. *à Paris*, 1695. in-12. *t.* 3. *p.* 132.

Traité philoſophique & pratique de poeſie, par *Claude* BUFFIER, Jéſuite. *Paris*, 1728. in-12. *Et dans ſon* Cours de ſciences pour former le langage, l'eſprit & le cœur. *ibid.* 1732. in-fol. *t.* 3. *p.* 132. *& ſuiv.*

Réflexions critiques ſur la Poeſie & la Peinture, par M. l'abbé *Jean-Baptiſte* DU BOS, Sécretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1719. in-12. 2. vol. *ibid.* 1732. in-12. 3. vol. *ib.* 1740. in-12. 3. vol. item. *à Utrecht*, 1733 2. vol. *t.* 3. *p.* 135. *& ſuiv.*

Diſſertation où l'on examine le ſentiment de M. l'abbé du Bos, touchant la préférence que l'on doit donner au goût ſur la diſcuſſion, pour juger des ouvrages d'eſprit, (par *Jean-Jacques* BEL, de l'Académie de Bourdeaux.) *Dans les* Mémoires de littérature & d'hiſtoire recueillis par le pere des Moletz, de l'Oratoire, tome 3. premiere partie : *Et dans la* Bibliotheque Françoiſe, ou hiſtoire littéraire de la France, Juillet & Août 1726. *t.* 3. *p.* 140. *& ſuiv.*

Lettre ſur cette Diſſertation. *Dans la* Bibliotheque Françoiſe, &c. tome 19.

deuxiéme partie, article 6. *t.* 3. *p.* 141.

Qu'on juge mieux des ouvrages d'esprit par sentiment que par discussion, par M. le Chevalier d'Argens, de l'Académie de Marseille. Discours envoyé à l'Académie Françoise en 1738. dans le Recueil de cette Académie publié en 1741. *à Paris*, in-12. *t.* 3. *pages* 141. 142.

Réflexions sur la poesie Françoise, où l'on montre que ce qui distingue les vers de la prose, c'est uniquement le tour qui met de la suspension dans la phrase, par le moyen des inversions ou transpositions reçues dans la langue, & qui n'en forcent point la construction, par le pere (*Jean-Antoine*) DU CERCEAU, Jésuite. *Dans le* Mercure de France du mois de Janvier 1717. *& depuis avec les* Dialogues de M. de Fenelon sur l'Eloquence, *à Amsterdam*, 1718. item, *dans le* Recueil de divers traités sur l'Eloquence & la Poesie, publié par M. Bruzen de la Martiniere, *à Amsterdam*, 1730 item, *à Paris*, 1742. in-12. *tome* 3. *p.* 142. *& suiv.*

Dissertation critique sur l'Iliade d'Homere, où à l'occasion de ce poeme on cherche les regles d'une poetique fondée sur la raison, & sur les exemples des anciens & des modernes, par *Jean* TERRASSON, lecteur du Roi, professeur en philosophie au College Royal, & membre de l'Académie Françoise, & de celle des Sciences. *Paris*, 1715. 2. vol. in-12. *t.* 3. *p.* 144. 145.

Examen philoſophique de la poeſie en général, par M REMOND DE SAINT MARD. *Paris*, 1729. in-12. *t.* 3. *p.* 145. *& ſuiv.*

Réflexions ſur la poeſie en général, ſur l'égloguе, ſur la fable, ſur l'élegie, ſur la ſatyre, ſur l'ode, & ſur les autres petits poemes : ſuivies de trois lettres ſur la décadence du goût en France, par le même, *à la Haye*, 1734. in-8°. *t.* 3. *p.* 145. *& ſuiv.*

Lettre ſur les Ecrits précédens. *Dans la* Bibliotheque Françoiſe, ou hiſtoire littéraire de la France, tome 20. article 8. *tome* 3. *page* 149.

Lettres au ſujet d'un livre intitulé : Réflexions ſur la poeſie en général, ſur l'égloguе, ſur la fable, &c. (par M. NICOLAS, Avocat au Parlement.) *Paris*, 1734. in-12. *tome* 3. *p.* 149. 150.

Regles de Poetique tirées d'Ariſtote, d'Horace, de Deſpreaux, & d'autres célebres Auteurs, par DENYS GAULLYER, Profeſſeur au College du Pleſſis-Sorbonne : avec les principes généraux de la Poetique en forme de thèſe ſoutenue à Vendôme en 1727. *Paris*, 1727. in-12. *t.* 3. *p.* 150. 151.

Introduction générale à l'Etude des ſciences & des belles lettres, en faveur de ceux qui ne ſçavent que le François. (*Il y a pluſieurs chapitres ſur la Poeſie*) par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE. *A la Haye*, 1731. in-12. *t.* 3. *p.* 151.

Critique du Théâtre Anglois, comparé au Théâtre d'Athènes, de Rome & de France, traduit de l'Anglois de M. Collier, par le P. *Jean* DE COURBEVILLE, Jésuite, in-12. *Paris*, 1718. *t.* 3. *p.* 151.

Discours sur l'Harmonie, traduit du Latin, (par M. GRESSET) in-8°. *à Paris*, 1737. *On a oublié de parler de cet écrit que l'Auteur fort connu par ses poesies Françoises, dit avoir traduit d'un discours Latin sur le même sujet, qu'il avoit prononcé apparemment lorsqu'il enseignoit la rhétorique chez les Jésuites où il a demeuré quelques années. On peut voir l'extrait, l'éloge & la censure de ce petit ouvrage dans les* Observations sur les Ecrits modernes, *tome 9. lettre 131.*

Traités sur le Poeme Epique.

TRaité du Poeme Epique, par *Pierre* DE RONSARD, Gentilhomme Vendômois : *au-devant de son Poeme intitulé*, la Franciade. *Dans le recueil de ses œuvres. Paris*, 1609. in-folio. *tome* 3. *page* 152.

Discours sur le Poeme Epique, par *George* DE SCUDERI, de l'Académie Françoise : *au-devant de son Poeme intitulé*, Alaric, ou Rome vaincue. *Paris*, 1651. in-fol. *Rouen*, 1659. in-12. *tome* 3. *page* 153.

Discours sur le même sujet, par *Pierre* LE MOINE, Jésuite : *à la tête de son* Poeme de saint Louis, ou la sainte Couronne re-

conquiſe, *imprimé pluſieurs fois ſéparément ; & dans le recueil des* Oeuvres poetiques de l'Auteur. *Paris*, 1661. in-fol. *t.* 3. *p.* 154.

Traité du Poeme épique de *Torquato Taſſo*, traduit de l'Italien en François, par *Jean* BAUDOUIN, de l'Académie Françoiſe. *A la ſuite du ſecond tome du* Recueil d'Emblêmes divers, par le même Baudouin. *Paris*, 1638. in-8°. *t.* 3. *p.* 153.

Traité du Poeme épique pour l'intelligence de l'Enéide, par *Michel* DE MAROLLES, Abbé de Villeloin. *Paris*, 1662. in-12. *t.* 3. *p.* 154. 155.

Diſcours pour prouver que les ſujets Chrétiens ſont les ſeuls propres à la poeſie héroïque, par *Jean* DESMAREST DE SAINT SORLIN, de l'Académie Françoiſe : *à la tête de ſon Poeme de* Clovis. *Paris*, 1673. in-8°. *tome* 3. *pages* 154. *& ſuiv.*

Comparaiſon de la langue & de la poeſie Françoiſe, avec la Grecque & la Latine ; & des Poetes Grecs, Latins & François : par le même. *Ibid.* 1670. in-12. *t.* 3. *ibid.*

La Défenſe du Poeme héroïque, avec quelques remarques ſur les œuvres ſatyriques du ſieur D*** (Deſpreaux) Dialogues en vers & en proſe, par le même. *Ibid.* 1674. in-4°. *t.* 3. *Ibid.*

Lettre du ſieur du Rivage (*Hippolyte-Jules* PILET DE LA MESNARDIERE) conte-

nant quelques obſervations ſur le Poeme épique, & ſur le poeme de la Pucelle. *Paris*, 1656. in-4°. *t.* 3. *p.* 156.

Comparaiſon d'Homere & de Virgile; par *René* RAPIN, Jéſuite. in-12. *item*, *à Paris*, 1684. in-4°. *avec ſes autres écrits ſur les Belles Lettres. t.* 3. *p.* 157. *& ſuiv.*

Traité du Poeme épique, par *René* LE BOSSU, Chanoine régulier de la Congrégation de ſainte Geneviéve. *Paris*, 1675. in-12. *ibid.* 1693. *item*, ſixiéme édition revûe, corrigée & augmentée de quelques notes, d'un diſcours préliminaire, & de la vie de l'Auteur, par *Pierre-François* LE COURAYER, de la même Congrégation. *A la Haye*, 1714. in-12. *t.* 3. *pag.* 159. *& ſuivantes.*

Préface d'*Anne* LE FEVRE, femme d'André Dacier: *au-devant de ſa* traduction de l'Odyſſée d'Homere: où il eſt traité du Poeme épique. *A Paris*, 1716. in-12. *tome* 3. *pages* 165. *& ſuiv.*

Diſſertation ſur le Poeme épique contre la doctrine de Madame Dacier, par *Jean-François* DE PONS: avec les autres opuſcules du même. *Paris*, 1738. in-12. *Et auparavant dans le* Mercure du mois de Janvier 1717. *t.* 3. *p.* 166. *& ſuiv.*

Deux Diſſertations où l'on examine s'il eſt néceſſaire que l'action du poeme épique ait rapport à une vérité de morale, (contre le traité du poeme épique du P. le Boſ-

su) par *Louis-François Joseph* DE LA BARRE, de l'Académie des Belles Lettres, *au tome 9. des* Mémoires de cette Académie, in-4°. *t. 3. p. 168. & suiv.*

Réponse à un mémoire qui a pour titre, Dissertation où l'on examine s'il est nécessaire que la fable du poeme épique ait rapport à une verité de morale, par M. l'abbé (*René*) VATRY. *Dans les mêmes Mémoires*, tome 9. t. 3. *p. 168. & suiv.*

Discours sur la fable épique, par le même. *Ibid. t. 3. Ibid.*

Discours de la poesie épique, par *André-Michel* RAMSAY (mort vers le milieu de 1743.) *au-devant des* avantures de Telemaque, *édition de Paris*, 1717. in-12. *& dans les éditions qui ont suivi celle-ci. t. 3. p. 172. & suiv.*

Essai sur la poesie épique, par *François-Marie* AROÜET DE VOLTAIRE, traduit de l'Anglois en François, par feu M. le Comte de PLE'LO, Ambassadeur de France en Dannemarck. *Paris*, 1728. in-12. *tome 3. pages 173. & suiv.*

Examen critique de cet Essai, traduit de l'Italien, par l'abbé ANTONINI. *t. 3. pages 178. 179.*

Réflexions sur le poeme épique, par rapport aux anciens & aux modernes, par *Guillaume-Hyacinthe* BOUGEANT, Jésuite. *Dans les* Mémoires de Trévoux, Août 1730. *t. 3. p. 179. 180.*

Réponse à cette question : pourquoi les François qui ont égalé les anciens dans tous les genres de poesie, n'ont-ils point réussi le poeme épique ? *Dans le* nouveau Mercure, *imprimé à Trévoux, mois de Février.* 1708. *t.* 3. *p.* 177.

Nouvelle Réponse à la même question, où l'on réfute en partie la premiere Réponse. *Dans le même* Mercure *de Trévoux, May,* 1708. *t.* 3. *Ibid.*

Traité sur le poeme épique, par *Etienne* FOURMONT, Professeur en langue Arabique au Collége Royal de France, & associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. *C'est le tome* 2. *de son* Examen pacifique de la querelle de Madame Dacier & de M. de la Motte sur Homere. in-12. *à Paris,* 1716. *Voyez le tome* 4. *de cette Bibliotheque.*

Ecrits sur la Tragédie & la Comédie.

DE l'Art de la Tragédie, par *Jean* DE LA TAILLE DE BONDAROY. *Au-devant de sa Tragédie* de Saül le Furieux. *Paris, Fréderic Morel,* 1572. in-8°. *tome* 3. *pages* 181. 182.

La Poetique, par *Hippolyte-Jules* PILET DE LA MESNARDIERE, de l'Académie Françoise. *Ce volume est déja cité parmi les trai-*

tés des modernes sur l'Art poetique : mais il s'y agit principalement de la Tragédie t. 3. p. 183. 184.

La Pratique du théâtre, par *François* HEDELIN, Abbé d'Aubignac, conseiller, Aumonier & Prédicateur ordinaire du Roi : avec un projet pour le rétablissement du théâtre François, par le même. *Paris*, 1657. in-4°. *item*, *à Amsterdam*, avec d'autres ouvrages de l'Auteur, in-8°. 1715. *t. 3. p. 184. & suiv.*

Chapitre ajouté à l'ouvrage précédent, où il s'agit des discours de piété dans les Tragédies, par le même. *Dans les* Mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le P. des Molets, de l'Oratoire, tome 6. *Paris*, 1728. in-12. *Et dans le tome* 13. *du Journal intitulé* : Fibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France. *A Amsterdam. t. 3. p. 190. & suiv.*

Discours de *Pierre* CORNEILLE : l'un sur le poeme dramatique : le second sur la tragédie : le troisiéme sur les trois unités, (avec les pieces de théâtre de l'Auteur.) *A Paris*, 1663. in-fol. *Et dans les éditions suivantes.* in-12. *tome 3. pages 193. & suiv.*

Entretiens sur les tragédies de ce tems, (par *Pierre* DE VILLIERS.) *Paris*, 1676. in-12. *Et dans le recueil des* Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille & de Racine, publié par M. l'abbé *François* GRANET. *Paris*, 1739. in-12. *t. 3. p. 197. 198.*

Discours sur la tragédie, ou Remarques sur l'amour tyrannique de M. de Scuderi, à MM. de l'Académie Françoise, par *Jean-François* SARRAZIN, (dans le recueil de ses œuvres.) *A Paris*. 1656. in-4°. item, *à Rouen*, 1658. in-12. *t.* 3. *p.* 199. 200.

Réponse à deux questions : ou du caractere & de l'instruction de la comédie, par *Jean-Louis* GUEZ DE BALZAC, de l'Académie Françoise. *Dans ses* Oeuvres diverses. *Paris*, 1664. in-12. *t.* 3. *p.* 200. 201.

Dissertation sur une tragédie intitulée : *Herodes Infanticida*, par le même. *Dans le même recueil. t.* 3. *Ibid.*

Discours de M. *Nicolas* DE MALEZIEU à son Altesse Séréniſſime Madame la Duchesse du Maine, sur la tragédie de Joseph, par M. l'abbé Genest : *au-devant de cette tragédie. Paris*, 1711. in-12. *t.* 3. *p.* 202.

Quatre Discours sur la tragédie, par *François* HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Francoise. *Dans le recueil de ses* Oeuvres de théâtre. *Paris*, 1730. in-8°. *tome* 3. *pages* 202. *& suiv.*

Préface de *François-Marie* AROÜET DE VOLTAIRE, contre les Discours précédens : *au-devant de la tragédie d'*Oedipe, par le même. *Paris*, 1730. in-8°. *t.* 3. *p.* 210.

Suite des Réflexions sur la tragédie, où l'on répond à la préface précédente, par

M. DE LA MOTTE. *Paris*, 1730. in-8°. *t.* 3. *p.* 210. *& suiv.*

Trois Dissertations sur la tragédie, 1°. où on examine s'il est nécessaire qu'une tragédie soit en cinq actes. 2°. Sur les avantages que la tragédie ancienne retiroit des chœurs. 3°. Sur la récitation des tragédies anciennes, par M. l'abbé (*René*) VATRY, Professeur de langue Grecque au Collége Royal, & associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de cette Académie, tome 8. in-4°. *t.* 3. *p.* 212. *& suiv.*

Observations sur la tragédie : & Lettre à Madame la Présidente Ferrant sur le même sujet, par M. (*Augustin*) NADAL, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. *Dans le tome premier des* Oeuvres mêlées de l'Auteur. *Paris*, 1738. in-12. *t.* 3. *p.* 220. *& suiv.*

Eclaircissement (d'un endroit des Observations de l'abbé Nadal) sur la maniere dont la terreur & la pitié théâtrale operent la purgation des passions, proposée par Aristote, comme le but de la tragédie. *Dans les* Mémoires de Trévoux. *Janvier* 1740. *tome* 3. *pages* 221. *& suivantes.*

Deux Lettres du pere *Etienne* SOUCIET, de la Compagnie de Jesus, contenant quelques réflexions sur la Tragédie. *Dans les* Mémoires de Trévoux, *Juillet* 1709. *article* 96. *& Août* 1709. *article* 111. *t.* 3. *p.* 224.

Lettres sur les tragédies de M Campistron, & sur l'usage de la tragédie pour réformer les mœurs. *Dans le* nouveau Mercure *imprimé à Trévoux, mois de Février* 1708. *t.* 3. *p.* 225.

Discours sur la tragédie à Mylord Bolingbrooke, par M. DE VOLTAIRE, à la tête de sa tragédie de Brutus, *à Paris*, 1731. in-8°. *Et dans le recueil de ses* Oeuvres. *t.* 3. *p.* 225. 226.

Observations générales sur le sentiment & l'intérêt qui doivent entrer dans nos tragédies. *Dans le premier vol. du* Mercure de *Décembre* 1742. *t.* 3. *p.* 226.

Réflexions sur la tragédie ancienne & moderne. -- Discours sur les caracteres des tragédies. -- Pensées sur les tragédies & sur le caractere de Corneille. -- Réflexions sur nos comédies Françoises, excepté sur celles de Moliere; sur les comédies Italiennes & Angloises; & sur les opéra, par *Charles* DE SAINT DENYS, sieur de SAINT EVREMONT. *Dans le recueil de ses Oeuvres, tome* 3. *Londres.* (*Paris*) 1725. in-12. *t.* 3. *p.* 227.

Essai sur le goût de la tragédie, ouvrage en prose & en vers, par M. DE LA PLACE, Avocat à Arras, *à Paris*, 1738. in-8°. *t.* 3. *p.* 227. 228.

Préface d'*Anne* LE FEVRE, depuis femme d'André Dacier : au-devant de sa traduction Françoise de trois comédies de Plaute, (sur l'origine & les progrès de la

comédie, chez les Grecs & les Romains. *Paris*, 1683. in-12. *t.* 3. *p.* 229. *& ſuiv.*

Deux Diſcours, l'un ſur la tragédie Grecque, l'autre ſur la comédie Grecque : & un troiſiéme Diſcours contenant le parallele des théâtres, par le P. *Pierre* BRUMOY, de la Compagnie de Jeſus. *Dans ſon* théâtre des Grecs. *Paris*, 1730. in-4°. *tome* 3. *pages* 228. *& ſuiv.*

Obſervations ſur la comedie & ſur le génie de Moliere, par *Louis* RICCOBONI, *à Paris*, 1736. in-12. *On parlera de cet écrit lorſque l'on rendra compte des ouvrages de Moliere.*

Préface où l'on traite du poeme de l'Opéra : au-devant du théâtre lyrique de (*André*) LE BRUN. *Paris*, *Ribou*, 1712. in-12. *t.* 3. *p.* 237. *& ſuiv.*

Réponſe à une Epître ſatyrique contre l'Opéra, par le même : *au-devant du même ouvrage. t.* 3. *Ibid.*

Réflexions ſur les Opéra, par *Charles* DE SAINT DENYS, ſieur de SAINT EVREMONT. *Dans le troiſiéme volume du recueil de ſes Oeuvres. Londres.* (*Paris.*) 1725. in-12. *t.* 3. *p.* 238.

Les Opéra, comédie, par le même. *Dans le même recueil. t.* 3. *p.* 238. 239.

Réflexions ſur l'Opéra, par M. RE'MOND DE SAINT-MARD : à la ſuite du tome ſe-

tond des *Oeuvres Mêlées* de l'Auteur. *A la Haye* (*Paris* ou *Rouen.*) 1742. in-12. *t.* 3. *p.* 239. *& suiv.*

Lettres à Madame la Marquise de P... sur l'Opéra. (Il y a quatre lettres.) *A Paris*, 1741. in-12. *t.* 3. *p.* 239. 240.

Ecrits sur la Poesie Lyrique, ou sur l'Ode.

PRéface, où il est traité de la poesie lyrique, de son origine, de son caractere, des changemens qui lui sont arrivés jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à sa perfection; & des Poetes qui l'ont cultivée, par *André* DACIER, de l'Académie Françoise, & de celle des Belles Lettres. *C'est la préface qui est au-devant du premier volume de sa traduction Françoise des Oeuvres d'Horace. tome* 3. *pages* 242. *& suiv.*

Dissertation sur le caractere de Pindare, (où l'on examine aussi la nature, le génie & les caracteres de l'ode) par *Claude* FRAGUIER; de l'Académie Françoise, & de celle des Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, *tome* 2. in-4°. *t.* 3. *p.* 243. *& suiv.*

Réflexions sur l'ode, par *Pierre-Charles* ROY. *Dans le* Recueil de ses œuvres diverses. *Paris*, 1727. in-8°. *tome* 3. *p.* 244. *& suiv.*

Discours sur la poesie en général, & sur l'ode en particulier, par *François* HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Françoise : *au-devant du recueil de ses odes imprimé plusieurs fois :* Et ode du même sur l'enthousiasme, *dans le même recueil. t.* 3. *p.* 248. *& suiv.*

Projet de Dissertation sur l'ode (contre le discours & l'ode de M. de la Motte) (par *Balthasar* GIBERT.) *Dans les* Mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le pere des Molletz, de l'Oratoire, *tome* 11. *deuxiéme partie. t.* 3. *p.* 252. *& suiv.*

Réflexions sur l'ode, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ses Réflexions sur la poesie. Voyez les Ecrits sur la poesie en général. t.* 3. *p.* 253. *& suiv.*

Ecrits sur la Poesie Pastorale ; l'Eglogue & l'Idylle.

DIscours sur le poeme bucolique, par *Guillaume* COLLETET, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1656. in-12. *tome* 3. *pages* 259. *& suiv.*

Avis à Ménage sur son Eglogue intitulée, Christine. *A Paris*, 1656. in-4°. *Et dans le* Recueil de M. de la Monnoye, *imprimé* en 1714. *t.* 3. *p.* 285. *& suiv.*

Lettre de François Ogier à M. Le-

queſtz ſur la premiere Eglogue de M. de Ségrais, & la réponſe de celui-ci adreſſée à M. Hüet. *Dans les* Eglogues de M. de Ségrais, *à Paris*, 1733. in-8°. *& dans le Segraiſiana. t. 3. p. 285.*

Réflexions ſur l'Eglogue. *Dans les* Eglogues de M. de Ségrais, *à Paris*, 1733. in-8°. *t. 3. p. 285. 286.*

De l'origine & des caracteres du poeme bucolique, par *Hilaire-Bernard* DE REQUELEYNE, Seigneur de LONGEPIERRE. *Dans la préface miſe au-devant de ſes Idylles en vers François, imprimé avec ſa traduction des Idylles de* Bion & de Moſchus, *à Paris*. 1686. in-12. item, *à Lyon*, 1697. in-12. *t. 3. p. 263. & ſuiv.*

Diſcours ſur la nature de l'Eglogue, par *Bernard* LE BOVIER DE FONTENELLE, de l'Académie Françoiſe, & de celle des Sciences. *Paris*, 1688. in-12. *ibid.* 1698. in-12. *Et depuis dans les differentes éditions du recueil des ouvrages de l'Auteur. t. 3. p. 265. & ſuiv.*

Diſſertations ſur la poeſie paſtorale, ou de l'Idylle & de l'Eglogue, par *Charles-Claude* GENEST, de l'Académie Françoiſe, & Abbé de ſaint Vilmer. *Paris*, 1707. in-12. item, *avec les* Réflexions de M. de Fenelon ſur la Rhétorique & la Poetique, & autres pieces, *à Amſterdam*, 1717. in-12. item, *dans un* Recueil de divers traités ſur l'Eloquence & ſur la poeſie. *Ibid.* 1730. *t. 3. p. 268. & ſuiv.*

Dissertation sur l'Eglogue, par *Claude* FRAGUIER, de l'Académie Françoise & de celle des Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres. *tome* 2. in-4°. *tome* 3. *pages* 270. *& suiv.*

Discours critique sur la poesie pastorale : par M. VAILLANT, Professeur en Seconde au collége d'Harcourt, *avec sa traduction des* Eglogues de Virgile, *à Paris*, 1734. in-12. *t.* 3. *p.* 275. *& suiv.*

Discours sur l'Eglogue, traduit de l'Anglois de M. Pope, par *André-Robert* PERELLE, Chevalier, Seigneur de la Tabaize, &c. Conseiller du Roi en son grand Conseil. *Dans la* Bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France, *pour l'année* 1726. *à Amsterdam*, in-12. *t.* 3. *p.* 277.

Réflexions sur l'Eglogue, par *Pierre-Charles* ROY. *Dans ses* Oeuvres diverses. *Paris*, 1727. in-8°. *t.* 3. *p.* 277.

Discours sur les Regles de l'Eglogue, par M. ** (*Jean Baptiste-Louis* DE LA ROCHE, Docteur de Sorbonne.) *Dans les* Oeuvres mêlées *de cet Auteur. Paris, Barois* 1732. in-12. *t.* 3. *p.* 277. *& suiv.*

Réflexions sur l'Eglogue, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ses* Réflexions sur la poesie. *A la Haye*, 1734. in-12. *t.* 3. *pages* 280. 281.

Lettre à Madame de ** sur l'ouvrage publié

publié par M. Rémond de saint Mard sur la poesie. *Dans la* Bibliothéque Françoise, ou histoire littéraire de la France. *tome 20. article 8. à Amsterdam*, 1735. in-12. *tome 3. page.* 281.

Discours sur l'Eglogue, par *Henri* RICHER, *avec sa traduction des* Epîtres choisies d'Ovide, & autres poesies, *à Paris*, 1723. in-12. *t. 3. pag.* 286. 287.

Discours sur les anciens Poetes bucoliques de Sicile, & sur les instrumens à vent qui accompagnoient leurs chansons, par M. l'abbé *Alexandre* GOUJET DE BOIS-ROBERT, Bibliothécaire de feu M. le Maréchal d'Estrées, associé de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, *tome 5.* in-4°. *tome 3. p.* 282.

Histoire du Berger Daphnis, par le même. *ibid.*

Autre Histoire du Berger Daphnis, par *Jacques* HARDION, de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de cette derniere Académie, *tome 6. t. 3. p.* 282.

Trois Discours sur la poesie pastorale. *Dans le* Mentor moderne, ou Discours sur les mœurs du siécle, traduits de l'Anglois du *Guardian* de MM Addisson, Steele, & autres Auteurs du Spectateur, *tome 1. à la Haye*, 1723. in-12. *tome 3. p.* 283.

Ecrits sur l'Elégie.

LE caractere Elégiaque, par *Jules* PILET DE LA MESNARDIERE, *à Paris*, 1640. in-4°. *t.* 3. *p.* 288.

Mémoire sur l'Elégie Grecque & Latine, par *Claude-François* FRAGUIER. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, *tome* 6. in-4°. *tome.* 3. *page* 288. *& suiv.*

Discours sur l'Elégie, par M. l'abbé *Jean-Baptiste* SOUCHAY, Professeur en éloquence au collége Royal, & de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. *Dans les mêmes Mémoires, tome 7. t. 3. p. 288. & suiv.*

Réflexions sur l'Elégie, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ses* Réflexions sur la poesie. *à la Haye*, 1734. in-12. *t.* 3. *p.* 289. 290.

Discours sur l'Elégie, par M. l'abbé LE BLANC. *A la tête du recueil de ses* Elégies. *Paris*, 1731. in-12. *t.* 3. *p.* 292. *& suiv.*

Réflexions critiques sur l'Elégie (principalement contre le discours précédent) par *Jean-Bernard* MICHAULT, Avocat au Parlement de Bourgogne. *à Dijon*, 1734. in-8°. *t.* 3. *p.* 294. *& suiv.*

Ecrits sur la Fable.

DIscours sur la Fable, par *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, l'un des quarante de l'Académie Françoise : *au-devant du recueil de ses* Fables in-4°. *&* in-12. *à Paris, t. 3. p. 300. & suiv.*

Observations sur la Fable, par le pere *Pierre* BRUMOY, Jésuite. *A la suite du* Traité de la poesie Françoise, par le pere Michel Mourgues, Jésuite. *Paris*, in-12. *t. 3. p. 303. & suiv.*

Préface de M. *Henri* RICHER : *au-devant du* Recueil de ses Fables. *Paris*, 1730. in-12. *tome 3. pages 305. 306.*

Réflexions sur la Fable, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ses* Réflexions sur la poesie en général, &c. *à la Haye.* 1734. in-12. *t. 3. p. 307. & suiv.*

Ecrits sur la Satyre.

DIscours sur la Satyre, par *Jean* VAUQUELIN DE LA FRESNAYE : *au-devant de ses Satyres dans le recueil de ses poesies. à Caen*, 1605. in-12. *t. 3. p. 311. 312. & suiv.*

Discours de la Satyre : & particuliérement de celle de Juvenal, par *Denis* CHALLINE, Avocat au Parlement de Paris : *au-devant de sa traduction en vers François des Satyres de Juvenal. Paris*, 1653. in-12. *t.* 3. *p.* 312. 312.

De la nature, origine & excellence des Satyres : Discours d'*André* DUCHESNE, Tourangeau : *au-devant de sa traduction en prose des Satyres de Juvenal. à Paris*, 1607. in-8°. *t.* 3. *p.* 297.

Discours sur les Satyres, par M. DE LA VALTERIE : *à la fin du deuxiéme vol. de sa traduction des* Satyres de Perse & de Juvenal. *à Paris*, 1680. in-12. *t.* 3. *p.* 315. 316.

Lettre de M. l'abbé (*Charles*) COTIN à M. Tuffier, Maître des Comptes à Paris, *sur la* Satyre, *& principalement sur le* Madrigal. *au tome second des* Oeuvres de M. COTIN. *t.* 3. *p.* 315.

Discours sur la Satyre; par *Nicolas* BOILEAU DESPREAUX. *à Paris.* 1668. in-12. *& réimprimé toujours depuis dans les différentes éditions de ses œuvres, t.* 3. *p.* 313. *& suiv.*

Neuviéme Satyre du même, *dans le même recueil, t.* 3. *ibid.*

Satyre contre les deux Ecrits précédens, par *Charles* COTIN, de l'Académie Françoise. *t.* 3. *page* 314.

Critique désintéressée sur les Satyres du

tems, par le même, contre M. Desfpreaux. *à Paris*, 1666. in-8°. *t.* 3. *p.* 314.

Préface du Traité de *Jean* DESMARETS DE SAINT SORLIN ; *intitulé* : Défenſe du poeme héroïque contre les Satyres de M. Deſpreaux, *& quelques endroits du traité même. Voyez les Traités ſur le poeme épique. t.* 3. *p.* 314.

Préface de M. *André* DACIER, de l'Académie Françoiſe, & de celle des Belles Lettres : *au-devant de ſa traduction des Satyres d'Horace. tome.* 3. *p.* 316. *& ſuiv.*

Diſcours ſur la Satyre, par le même. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, *tome* 2. in-4°. *t.* 3. *p.* 316. *& ſuiv.*

Traité de la Satyre, où l'on examine comment on doit reprendre ſon prochain, & comment la Satyre peut ſervir à cet uſage, (par *Pierre* DE VILLIERS.) *à Paris*, *Aniſſon*, 1695. in-12. *t.* 3. *p.* 320. *& ſuiv.*

Réflexions ſur la Satyre, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ſes* Réflexions ſur la poeſie en général. *à la Haye*, 1734. in-12. *t.* 3. *p.* 323. 324.

Apologie de la Satyre (en vers François) par *François* GACON. *Dans ſon recueil intitulé* : Le Poete ſans fard, ou diſcours ſatyriques en vers, 1701. in-12. *t.* 3. *page* 324.

Diſcours du même ſur la Satyre, *faiſant*

partie de sa Préface mise au-devant de sa traduction d'Anacréon & de Sapho, déjà citée. t. 3. p. 324.

Réponse à la Lettre d'une personne de condition, touchant les regles de la conduite des saints Peres dans la composition de leurs ouvrages pour la défense des vérités combattues, ou de l'innocence calomniée, par *Antoine* ARNAULD, Docteur de Sorbonne. in 4°. in-8°. & in-12. *plusieurs fois imprimée. t. 3. p. 325.*

Dissertation selon la méthode des Géometres, pour la justification de ceux qui employent en écrivant dans certaines rencontres, des termes que le monde estime durs, par *Antoine* ARNAULD. *Dans le troisiéme volume du recueil de ses Lettres. Nancy*, in-12. *tome 3. pages 325. 326.*

Observations sur la Satyre, par le P. *Pierre* BRUMOY, Jésuite, avec ses autres Observations sur la poesie, *à la fin de la derniere édition du* Traité de la poesie Françoise du pere Mourgues. *Voyez les Traités de versification. t. 3. p. 326.*

Ecrits sur l'Epigramme.

DIscours de l'Epigramme, par *Guillaume* COLLETET, de l'Académie Françoise: *au-devant de ses* Epigrammes Françoises. *Paris*, 1653. in-12. *Et avec*

ſes autres Traités ſur l'Art poetique. Ibid. 1658. in-12. *t.* 3. *p.* 327. *& ſuiv.*

De la Beauté poetique, principalement en ce qui regarde l'Epigramme, traduit du Latin de *Pierre* NICOLE, par L. S. G. L. A. C. avec un recueil des plus beaux endroits de Martial. *Toulouſe*, 1689. in-12. *tome* 3. *p.* 333.

Traduction du même ouvrage, par *Claude-Ignace* BREUGIERE DE BARANTE, Avocat à Riom. *Dans un* recueil des plus belles Epigrammes des Poetes François depuis Marot. *Paris*, 1698. in-12. *Item*, *dans le même recueil. Ibid.* 1700. *Item*, *dans le* nouveau recueil des Epigrammatiſtes François, par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE. *à Amſterdam*, 1720. in-12. *tome* 3. *pages* 334. *& ſuiv.*

Traité ſur la compoſition de l'épigramme, par (*Antoine* BAUDERON) DE SENECE', premier Valet de Chambre de la feue Reine, *à la tête des* Epigrammes & autres pieces de M. de Senecé. *Paris*, 1717. in-12. *t.* 3. *p.* 336. 337.

Traité de l'Epigramme, *ſervant de préface au* recueil d'épigrammes, madrigaux, & chanſons, par M. *André* LE BRUN. *à Paris*, 1714. in-8°. *t.* 3. *p.* 337. 338.

Obſervations ſur l'Epigramme, par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE. *Dans le* recueil des Epigrammatiſtes François anciens & modernes. *à Amſterdam*, 1720. in-12. *t.* 3. *p.* 338.

Réflexions sur l'Epigramme, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ſes* Réflexions sur la poeſie en général. *à la Haye*, 1734. in-12. *t.* 3. *p.* 338.

Ecrits ſur le Sonnet, le Madrigal, le Rondeau, & autres petits Poemes: & ſur la Parodie.

TRaité du Sonnet, par *Guillaume* COLLETET, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1658. in-12. *t.* 3. *p.* 339. *& ſuiv.*

Regles ſur le Sonnet, ou abrégé du traité précédent, par le ſieur DE CHALONS, *dans ſes* Regles de la poeſie Françoiſe, *citées ailleurs*, article 7. *tome* 3. *pages* 340 & 341.

Obſervations ſur le Sonnet, le Rondeau & le Madrigal, par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE. *Dans le* Recueil des Epigrammatiſtes François. *Amſterdam*, 1720. in-12. 2. vol. *t.* 3. *p.* 341. 342.

Réflexions ſur le Sonnet, le Rondeau, le Madrigal, & autres petits poemes, par M. REMOND DE SAINT MARD. *Dans ſes* Réflexions ſur la poeſie en général. *à la Haye*, 1734. in-12. *t.* 3. *p.* 342. *& ſuiv.*

Recueil des Enigmes en vers des plus beaux eſprits de ce tems, diviſé en trois

parties, avec un Discours préliminaire sur les Enigmes, par *Charles* COTIN. *à Paris*, 1646. in-12. *t.* 3. *p.* 345. 346.

Recueil des Enigmes en vers, les plus curieuses de ce tems, recueillies & données avec une Préface, par *François* GAYOT DE PITAVAL. *à Paris*, 1717. in-12. *tome* 3. *page* 346.

Discours sur l'origine & le caractere de la Parodie, par *Claude* SALLIER, l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roi, Professeur en langue Hébraïque au collége Royal, de l'Académie Françoise, & de celle des Belles Lettres. *Dans le tome* 7. *des* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, in-4°. *t.* 3. *p.* 346. *& suiv.*

Discours sur l'origine & le caractere de l'Epithalame, par M. l'abbé *Jean-Baptiste* SOUCHAY, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, & Professeur en éloquence au collége Royal. *Dans le tome* 9. *des* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, in-4°. *tome* 3. *pages* 349. *& suiv.*

Deux Mémoires sur les Chansons de l'ancienne Grece, par *Louis* MONBRDUX DE LA NAUZE, de l'Académie des Belles Lettres. *Dans le tome* 9. *des* Mémoires de cette Académie. in-4°. *t.* 3. *p.* 351.

De l'origine & de l'utilité des Chansons, particulierement des Vaudevilles, par M. BENETON-DE-MORANGE-DE-PEYRINS. *Cette piece est imprimée dans le premier volume*

du Mercure de France, Décembre 1740. Il y a quelques bonnes remarques, principalement sur l'origine & l'utilité de la Satyre : mais ces remarques n'ont rien de neuf. L'Auteur paroît donner trop d'étendue aux avantages qu'il croit que les Vaudevilles peuvent procurer. On n'a pû parler de ce petit écrit en son rang, n'ayant paru que depuis l'impression de ce troisiéme volume de notre Bibliothéque.

Ecrits sur la Poesie Burlesque.

DIscours sur la Poesie burlesque, par *Jean* BOIVIN, l'un des Gardes de la Bibliothéque Royale, & membre de l'Académie Françoise, & de celle des Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de Trévoux *du mois de Janvier 1718. t. 3. p. 352. & suiv.*

Autre Discours du même : *au-devant de la traduction en vers François de la* Batrachomyomachie. *Ibid. Voyez les traductions d'Homere.*

Discours contre la Poesie burlesque, par *Jean-Louis* GUEZ DE BALZAC : *dans le recueil de ses Oeuvres, dissertation vingt-neuviéme. tome 3. pages 355. 356.*

Les Murs de Troyes, ou l'origine du Burlesque, par M. H. D. L. *à Paris*, 1653. in-4°. (en vers François.) *t. 3. p. 357. & suiv.*

Discours sur le Style burlesque en général, & sur celui de M. Scarron en particulier, par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE, *dans l'édition des* Oeuvres de Scarron. *à Amsterdam*, 1737. in-12. *tome premier. t. 3. p. 359. & suiv.*

Ecrits sur la Poesie Chrétienne.

DIscours de la Poesie Chrétienne, par *Antoine* GODEAU, Evêque de Vence : *à la tête de ses* Eglogues sacrées. *Paris*, 1645. in-12. *t. 3. p. 365. 366.*

Traité de la Poesie morale & sententieuse, per *Guillaume* COLLETET, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1655. in-12. *t. 3. p. 367. 368.*

Préface du Recueil de poesies chrétiennes & diverses, dressé & publié par M. *Henri-Louis* DE LOMENIE DE BRIENNE. *à Paris*, 1670. in-12. *t. 3. p. 369.*

Elégie de M. *Antoine* GODEAU à M. Arnauld d'Andilly. *Dans le recueil précédent, tome premier, tome 3. page 369.*

Préface *au-devant du livre intitulé :* Choix de poesies morales & chrétiennes depuis Marot jusqu'aux Poetes de nos jours, par M. *A. Claude* LE FORT DE LA MORINIERE. *Paris*, 1739 in-12. *t. 3. p. 369.*

Ecrits où l'on examine si l'on peut faire des Poemes en prose : & sur la Rime.

LE Mont Parnasse, ou de la préférence entre la prose & la poesie, par *Pierre* DE BRESEHE. *Paris*, 1663. in-4°. *p.* 372.

Dissertation où l'on prouve : Qu'il ne peut y avoir de poeme en prose, par *Claude* FRAGUIER, de l'Académie Françoise, & de celle des Belles Lettres. *Dans les* Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, *tome* 6. in-4°. *t.* 3. *p.* 372. *& suiv.*

Lettre critique sur le temple de Gnide, (où l'on examine entr'autres cette question, si l'on peut faire des poemes en prose) attribuée au sieur Bosc. *Paris*, 1725. in-8°. *tome* 3. *p.* 375.

Discours de M. *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, à l'occasion de sa tragédie d'Oedipe : où l'on examine si l'on peut faire des poemes en prose : *dans le recueil de ses* Pieces de théâtre. *Paris*, in-8°. *t.* 3. *p.* 375. *& suiv.*

Ode en faveur des vers contre la prose, par M. *Jean-François* LERIGET DE LA FAYE, de l'Académie Françoise : *dans le recueil précédent. t.* 3. *p.* 377.

Réflexions sur cette ode, par M. HOUDART DE LA MOTTE *t. 3. p. 379.*

Réfutation du sentiment de M. de la Motte, touchant les avantages de la prose sur la poesie, par M. REMOND DE SAINT MARD : *dans ses* Réflexions sur la poesie en général. *à la Haye*, 1734. in-12. *t. 3. p. 380.*

Réfutation du même sentiment de M. de la Motte, par M. *François-Marie* AROÜET DE VOLTAIRE : *dans la Préface de sa* Tragédie d'Oedipe. *Paris*, 1730. in-12. *tome 3. p. 382. 383.*

Réponse de M. DE LA MOTTE à cette Préface : *dans la suite de ses* Réflexions sur la tragédie. *Paris*, 1730. in-8°. *t. 3. p. 338.*

Epître de Clio au sujet des nouvelles opinions répandues depuis contre la poesie, par M. *Jean* NIVELLE DE LA CHAUSSE'E. *Paris*, 1732. in-12. *t. 3. ibid.* & *p. 386. & suiv.*

Dissertation sur la Rime, par M. DE CHANSIERGE : *Dans les* Mémoires de littérature & d'histoire recueillis par le pere des Moletz de l'Oratoire, *tome 2. Paris*, 1726. in-12. *t. 3. p. 388. 389.*

Réflexions sur la Rime, par *Pierre-Daniel* HÜET, ancien Evêque d'Avranches : *dans le recueil intitulé* : Huetiana, n°. 78. *Paris*, 1722. in-12. *t. 3. p. 391.*

Raisonnemens hazardés sur la poesie Françoise, (par M. DE LONGUE) *Paris*, 1737. in-12. *t.* 3. *p.* 392. 393. *& suiv.*

Lettre du même sur le même sujet, *à la suite de sa traduction de l'*Argénis de Barclay. *Paris*, 1728. in-12. *tome* 3. *page* 392.

Lettre du même sur le même sujet: *dans le* Mercure de France, *Novembre* 1737. *ibid. p.* 397.

Réflexions sur l'usage de la Rime, par M. PREVOST D'EXILES: *dans le* Pour & Contre, *tome* 6. *t.* 3. *p.* 403. *& suiv.*

Réfutation du sentiment des adversaires de la rime dans la poesie, (principalement contre les Réflexions précédentes) par M. *Jean* BOUHIER, ancien Président à mortier au Parlement de Bourgogne, & l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Dans la Préface qui est au-devant de sa traduction du* poeme de Pétrone de la guerre civile, &c. *à Amsterdam*, 1737. in-4°. & *à Paris*, 1738. in-12. *t.* 3. *p.* 397. *& suiv.*

Réponses aux raisons en faveur de la rime apportées par M. le Président Bouhier dans la préface de sa traduction du poeme de Pétrone de la guerre civile, &c. par M. l'abbé TRUBLET: *dans le* Journal des Savans, *Février*, 1737. *t.* 3. *p.* 401. *& suiv.*

Lettre à M. le Préſident Bouhier (contre les réponſes de M. l'abbé **Trublet**, & les réflexions de l'Auteur du Pour & Contre) par M. l'abbé *Joſeph* D'OLIVET, *à la ſuite des* Remarques de grammaire du même ſur Racine. *Paris*, 1738. in-12. *tome 3. pages 406. & ſuiv.*

Réflexions ſur cette lettre, par M. l'abbé *Pierre-François* GUYOT DES FONTAINES: *dans ſon* Racine vengé. *Paris*, 1739. *tome 3. pages 409. & ſuiv.*

Obſervations critiques ſur les Remarques de grammaire de M. l'abbé d'Olivet ſur Racine, (par M. SOUBEIRAN DE SCOPON.) *Paris*, 1738. in-12. *t. 3. p. 410. 411.*

Lettre à Madame la Préſidente Ferrant, touchant la préférence de la rime ſur la proſe, par M. l'abbé *Auguſtin* NADAL, de l'Académie des Belles Lettres : *dans ſes* Oeuvres mêlées, *tome 1. Paris*, 1738. in-12. *t. 3. p. 412. 413.*

Dialogue de la raiſon & de la rime : *dans le* Mercure galant, *mois de Décembre de l'année 1678.*

Diſcours en faveur des traductions des Potes en vers, par *François* GACON : *c'eſt la troiſiéme partie de la Préface qui eſt au-devant de ſa* traduction en vers Françoiſe des odes d'Anacréon & de Sapho. *Rotterdam*, 1712. *t. 3. p. 414.*

Ecrits sur les Regles de la versification, & Dictionaires de Rimes.

L'Art de Rhétorique pour apprendre à ditter & rimer en plusieurs manieres, in-4°. Gothique, *sans date. t. 3. p. 416.*

L'Académie de l'Art poetique : où par amples raisons, démonstrations, nouvelles recherches, examinations & autorités d'exemples, sont vivement éclaircis & déduits les moyens par où l'on peut parvenir à la vraie & parfaite connoissance de la poesie Françoise, par *Pierre* DE DEIMIER. *Paris*, 1610. in-8°. *tome 3. p. 417. 418.*

Art poetique divisé en trois parties : l'invention, disposition & élocution, par *Esprit* AUBERT : *dans ses* Marguerites poetiques tirées des plus fameux Poetes François anciens & modernes, réduites en formes de lieux communs, & selon l'ordre alphabétique. *Lyon*, 1613. in-4°. *t. 3. p. 418.*

Introduction à la poesie. *Paris*, 1620. in-12. *tome 3. pages 418. 419.*

L'Ecole des Muses, dans laquelle sont enseignées toutes les reigles qui concernent la poesie Françoise (la versification) recueillies par le sieur C. (*François* COL-

LETET.) *Paris*, 1656. in-12. *ibid.* 1669. in-18. *ibid.* dès 1664. in-12. sous ce titre : *Le Parnasse François*, ou l'Ecole des Muses, dans laquelle sont enseignées toutes les Regles qui concernent la poesie Françoise. *t.* 3. *p.* 419.

Traité de la versification Françoise, par *Claude* LANCELOT, *imprimé avec ses* Traités sur la poesie Latine, Italienne & Espagnole, in-12. *à Paris*, 1663. *item*, *avec la* Méthode du même, pour apprendre la langue Latine, in-8°. *ibid. t.* 3. *p.* 419. 420.

Regles de la poesie Françoise, avec des observations critiques sur les regles de la versification Françoise (qui sont à la fin de la Méthode Latine de Port-Royal) où l'on trouvera en même-tems des regles nouvelles qui condamnent les défauts de nos Poetes modernes, pour n'avoir pas observé l'exactitude requise dans la composition des vers François, par M. L. Z. B. DE CHALONS. *Paris*, 1716. in-12. *tome t.* 3. *p.* 421. *& suiv.*

La maniere de faire des vers en François comme en Grec & en Latin, par feu *Jacques* DE LA TAILLE, du pays de Beauce. *Paris*, *Frederic Morel*, 1573. in-8°. *t.* 3. *p.* 424.

Traité de la poesie Françoise, par le pere (*Michel*) MOURGUES, Jésuite. *Paris*, 1684. in-12. *item*, nouvelle édition revûe, corrigée & augmentée (par le P. *Pierre*

BRUMOY ; Jésuite) avec plusieurs observations (du même) sur chaque espece de poesie. *Paris*, 1724. in-12. *t.* 3. *p.* 424. *& suiv.*

La versification Françoise, où il est parlé de l'origine de la rime, & de la maniere de bien faire & de bien tourner les vers, avec les exemples des Poetes qui les ont bien ou mal tournés, & quelques préliminaires de l'histoire de la poesie Françoise & des Poetes François anciens & modernes, par *Pierre* RICHELET. *à Paris*, 1671. in-12. *t.* 3. *p.* 427.

Abrégé du Traité précédent, *à la tête du* Dictionnaire de rimes, par le même RICHELET. *Voyez le catalogue des Dictionnaires de rimes.*

Le même abrégé, à la suite du second volume du nouveau recueil des Epigrammatistes François publié par M. BRUZEN DE LA MARTINIERE. *à Amsterdam*, 1720. in-12. *tome* 3. *p.* 427. *& suiv.*

L'Art de la poesie Françoise & Latine, avec une idée de la musique sous une nouvelle Méthode en trois parties, par le sieur A. PHEROTE'E DE LA CROIX. *Lyon*, 1694. *t.* 3. *p.* 428. 430. *& suiv.*

Le Parnasse Cavalier, ou la maniere de faire très-bien seul, & en très-peu de tems, toutes sortes de vers François. Méthode aussi courte que facile, par M. FIOT, (Prêtre, & chargé du soin de la Sacristie

de saint Thomas du Louvre.) *à Paris, chez l'Auteur*, in-4°. *Oblong. Imprimé avec une simple permission de M. de la Reinie, sans date. t. 3. p. 429.*

Abrégé des Regles de la versification Françoise, par *Joseph* MERVESIN, Prêtre, Religieux profès de l'Ordre de saint Benoît, Prieur de Barret: *à la suite de son* histoire de la poesie Françoise, *édition d'Amsterdam*, 1717. in-12. *t. 3. p.* 413. 431. 432.

Regles pour la langue Latine & Françoise, divisées en cinq parties, à l'usage des Colléges de l'Université de Paris: Quatriéme partie: Traité de la versification Latine & Françoise, par M. (*Denys*) GAULLYER, Maître-ès-Arts de la même Université (& depuis Professeur au collége du Plessis.) *Paris*, 1718. in-12. *t. 3. p.* 433.

Abrégé nouveau des regles de la poesie Françoise, (par *Claude* BUFFIER, Jésuite) *à la suite de sa* Grammaire Françoise. *Paris*, 1714. in-12. *Et dans les éditions postérieures de cette Grammaire. tome 3. page* 434.

Abrégé des Regles de la versification Françoise, par M. RESTAUT, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi: *à la suite de ses* Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise. *Paris*, 1732. *Et dans les éditions postérieures de cette Grammaire. t. 3. p.* 434.

Les Epithetes de M. (*Maurice*) DE LA PORTE, Parisien : Livre non-seulement utile à ceux qui font profession de la poesie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Françoise, avec briéfves annotations sur les noms & dictions difficiles. *Paris*, 1580. in-18. *t.* 3. *p.* 437. 438.

DIctionaire de rimes Françoises de feu M. *Jean* LE FEVRE, Dijonnois, Chanoine de Langres, & Sécretaire de M. le Cardinal de Givry, réduit en bon ordre, & augmenté d'un grand nombre de vocales & de monosyllabes François. Le tout pour l'avancement de la jeunesse en la poesie Françoise, (mis au jour par *Etienne* TABOUROT.) *Paris*, 1572. in-8°. *t.* 3. *p.* 438. 439.

Le même sous ce titre : Dictionaire des rimes Françoises, premierement composé par *Jean* LE FEVRE, Dijonnois, Chanoine de Langres, & de Bar-sur-Aube ; & depuis augmenté, corrigé & mis en bon ordre par le Seigneur DES ACCORDS (*Etienne* TABOUROT.) *Paris*, 1588. in-8°. *tome* 3. *pages* 439. 440.

Promptuaire d'unisons ordonné & disposé méthodiquement pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers François, par *Pierre* LE GAYNARD, Seigneur de la Chaume & de la Vergne-sur-Seure. Avec quelques autres poesies de son invention. *Poitiers*, 1585. in-8°. *t.* 3. *p.* 441.

Le Dictionaire des rimes Françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabeth, (attribué au sieur DE LA NOUE) auquel deux traités sont ajoutés : l'un des conjugaisons Françoises, l'autre de l'ortographe Françoise. Plus un amas d'épithetes recueilli des œuvres de Guillaume de Salluste, Seigneur du Bartas, *par les héritiers d'Eustache Vignon.* (*Genéve*) 1596. in-8°. *p.* 441. 442.

Le même, sous ce titre : le grand Dictionaire des rimes Françoises selon l'ordre alphabétique, diligemment revû, corrigé & de nouveau augmenté de la moitié, tant de mots que de rimes nouvelles, & de tous les composés : avec l'interprétation & l'origine des mots plus rares du Palais, de la milice, vennerie & autres. En outre trois traités : 1. des conjugaisons Françoises : 2. de l'ortographe Françoise : 3. les épithetes tirées des œuvres de Guillaume Salluste, Seigneur du Bartas. *Cologny.* (*Genéve.*) 1624. in-18°. *tome 3. page* 442.

Le nouveau Dictionaire des rimes. *Paris*, 1648. in-8°. *t. 3. p.* 443.

Dictionaire servant de Bibliothéque universelle, ou Recueil succinct de toutes les plus belles matieres de théologie, de l'histoire, du droit, de la poesie, de la cosmographie, de la chronologie, de la fable, de la médecine, de la chirurgie & de la pharmacie. Ensemble les vies les plus remarquables des saints Peres, des Pa-

triarches, des Docteurs de l'Eglise, tant Judaïque que Chrétienne, des Papes, des Empereurs, des Rois, des hommes & des femmes illustres : avec une fidéle description des Etats, des Royaumes, des Isles, des montagnes, des plantes, &c. par *Paul* BOYER, Ecuyer, sieur de Petit-Puy. *Paris*, *Sommaville*, 1649. in-fol. *t.* 3. *p.* 443.

Nouveau Dictionaire de rimes Françoises, corrigé & augmenté (par *N.* FREMONT D'ABLANCOURT ; & *Pierre* RICHELET) avec une lettre de Pierre Richelet au même d'Ablancourt, contenant l'histoire de la rime. *Paris*, 1667. in-12. *item*, avec de nouvelles corrections & augmentations, par Pierre Richelet. *Paris*, 1692. in-12. *sous ce titre :* Dictionaire de rimes dans un nouvel ordre, où se trouvent 1°. Les mots & les genres de mots. 2°. Un abrégé de la versification Françoise. 3°. Des remarques sur le nombre des syllabes de quelques mots difficiles. *Item*, *Paris*, 1700. in-12. édition corrigée & augmentée, surtout des mots Latins, par D. F. (le sieur DU FRESNE, Ecclésiastique de Lyon.) — *item*, *ibid.* 1702. in-12. — *item*, *ibid.* 1721. in-8°. — *item ibidem*, 1732. in-8°. *tome* 3. *page* 444. 445. *& suiv.*

Fin du Catalogne.

ORDRE

Des divisions du Catalogue.

BELLES LETTRES.

POESIE.

Traités didactiques ou de préceptes sur la Poesie.

Ouvrages sur la Poesie en général, son origine, son essence, son utilité. 449

Ecrits des anciens sur l'Art poetique, traduits en François. 456

Ecrits des modernes sur l'Art poetique, 459

Traités sur le Poeme épique. 467

Ecrits sur la Tragédie & la Comédie. 471

—— Sur la Poesie lyrique, ou sur l'Ode. 477

—— Sur la Poesie pastorale, l'Eglogue & l'Idylle. 478

—— Sur l'Elégie. 482

—— Sur la Fable. 483

—— Sur la Satyre. *ibid.*

—— Sur l'Epigramme. 486

—— Sur le Sonnet, le Madrigal, le Rondeau & autres petits Poemes, & sur la Parodie. 488

—— Sur la Poesie burlesque. 490

—— Sur la Poesie chrétienne. 491

Ecrits où l'on examine si l'on peut faire des Poemes en prose, & sur la Rime. 492

Ecrits sur les regles de la Versification, & Dictionaires de Rimes. 496

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Échéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Otta

Date due

For failure to return a b
or before the last date s
below there will be a fine
cents, and an extra charge
cent for each additional

30 oct 65